

Le Castelo Lillois



Pévèle

- Seigneuries et fiefs de Pévèle
- Décortiquer les archives seigneuriales
- Les chapelles de répit
- Recensement de Mons en Pévèle en 1620
- Galerie de portraits du XV^e
- M^e Thibregghien notaire, faussaire, meurtrier
- Des notaires au tribunal

SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°25 octobre 2016

Pévèle

Edito	3
<i>La Peule</i>	
Les communes de Pévèle par un natif	5
<i>Jacques LEGROUX</i>	
Dernières nouvelles de Cysoing	15
<i>Les registres aux plaids</i>	
Dernières nouvelles de Camphin	16
<i>Les registres aux plaids</i>	
Cueilloir de Fournes à Genech	21
<i>Les bons comptes...</i>	
Brief d'Attiches	22
<i>Mons en Pévèle et Seclin</i>	
Vente du village d'Attiches	41
Fiefs tenus d'Aigremont	42
<i>Exemple d'exploitation d'un document</i>	
Comment fabriquer un fief ?	28
<i>Un exemple à Avelin</i>	
Brief d'Aigremont 1665	55
<i>Instantané n°1</i>	
Brief d'Aigremont 1537	58
<i>Instantané n°2</i>	
Seigneuries de Boisleville, Anglée et Espréaux	62
<i>A Templeuve et Fromelles</i>	
Fief du Mez à Ennevelin	76
Henriette est à Avelin	80
<i>Rapport d'un fief</i>	
Vente de la ferme Davril à Avelin	82
Quelques fiefs à Avelin	83
<i>Antreulle, Anneaux, Marcq et Molin</i>	
Testament d'une servante Genechoise	90
Mort d'Antoine VILLETTE, bailli de Mérégnies	90
Galerie de portraits du XV^e siècle	91
<i>Habitants de Tourmignies et Mérégnies</i>	
Recensement de Mons en Pévèle en 1620	94
Un peu de répit	102
<i>Le bébé et la mort</i>	
Pottes contre Thiellaine	104
<i>Une histoire de blasons</i>	
PRANGIER et DE TENRE	105
<i>Boulangers et notaires</i>	
Un contrat de mariage passé à Comines	106
<i>Retrouvé à Roubaix – Par Maxime SENAVER</i>	
Fragments	107
<i>Concernant Erquinghem sur la Lys – Par Luc PETILLION</i>	
Maître Barnabé SIX	109
<i>Notaire à Wambrechies, archives à Gand</i>	
Maître Arnould THIBREGHIEN	112
<i>Notaire, faussaire, meurtrier et hérétique, de Tourcoing à Armentières</i>	
<i>Ses archives retrouvées à Gand</i>	114
Documents à télécharger	120



La Peule

(forme ancienne de Pévèle)

Quel promeneur en Pévèle n'a pas admiré les vieilles fermes, la pyramide de Cysoing ou la spectaculaire porte à pont levis de la ferme d'Aigremont à Ennevelin ? Et si nous poussions la porte de cette dernière ? La porte de ses très riches archives. Si nous allions nous promener jusque dans les chambres échevinales pour y entendre parler des grands et petits malheurs de nos ancêtres, entendre le crieur informer la population que le village d'Attiches est à vendre ? C'est à ce voyage que je vous invite au fil de ces pages. De nombreux dépouillements concernant le Pévèle nous y attendent. D'ailleurs dit-on la Pévèle ou le Pévèle ? Je préfère laisser Eric Manouvrier y répondre dans la revue "Pays de Pévèle"¹ que je vous invite à acquérir. Un territoire aux limites bien compliquées qui nous fait toucher du doigt que ce que nous appelons la châtellenie de Lille était une sorte de gruyère percé d'enclaves tenues d'Artois, de Hainaut... et que nos frontières actuelles ne bornaient pas notre châtellenie non plus.

Mais que ceux qui n'ont pas d'ancêtres en Pévèle se rassurent, je profite de ce numéro pour vous aider à comprendre les documents seigneuriaux d'où qu'ils soient, puis nous irons chercher à Gand des archives notariales de Lille, de Tourcoing et de Wambrechies. Nous assisterons à un débat sur l'origine d'un blason et nous irons enterrer des enfants qui ressusciteront. Puis, nous partagerons les découvertes de Luc Petillion et Maxime Senave. Et enfin, cerises sur le gâteau, dans deux autres numéros du Castelo-Lillois, Alexis Cordonnier met à votre disposition le dépouillement du notariat de M^e Leclercq, notaire à Attiches de 1671 à 1691 et moi le dépouillement des B-M-S de Mérignies de 1620 à 1693. Mais encore... Bernard Deleplanque vous propose de télécharger un inventaire des archives de La Bassée et un dépouillement des plaids de 1511 de Piètre et Pommerau à Aubers. Le tout gratuitement, pour le plaisir de partager nos découvertes, nos travaux (parce que tout cela prend beaucoup de temps...). La communauté des généalogistes et amateurs d'histoire de la châtellenie de Lille n'attend plus que vous...

Bonne lecture,

Christophe YERNAUX 

¹ <http://www.paysdepevele.com> (n°64)



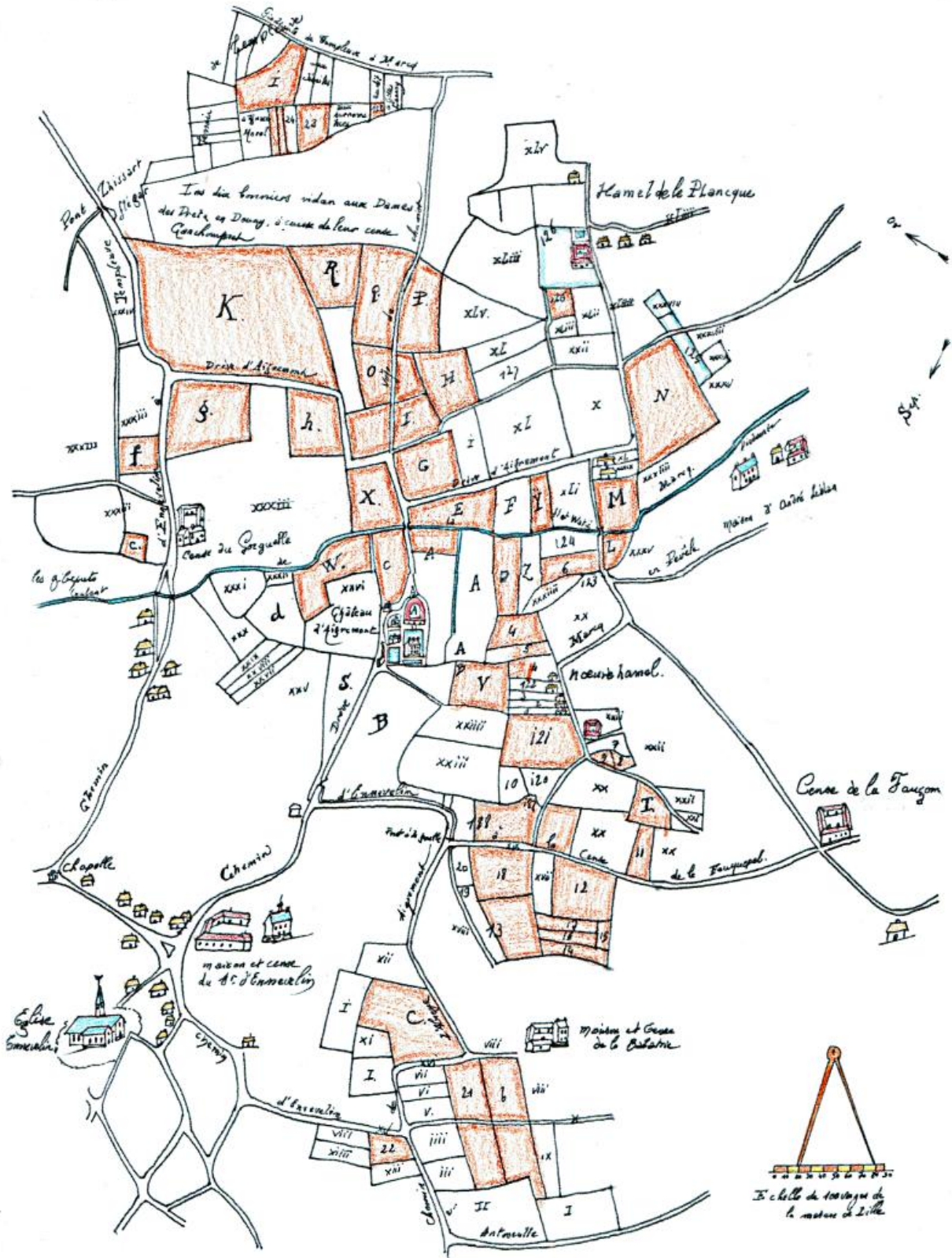
Nouvelle publication

Dépouillement des actes de Charles Joseph Forrest, notaire à Wervicq de 1801 à 1827 par le StOC (Wervik Belgique) vendu 14 euro. Par Luc PETILLION.
Renseignements : (bilingues) : Stéphane DEBONNE
stephane.debonne@telenet.be

N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue

Cette revue est à télécharger gratuitement sur :
<http://www.lillechatellenie.fr>

I. - Plan sur Ennevelin



Les communes par un natif

Jacques Legroux

VOYAGES - Faisons un tour dans l'histoire et envisageons la situation des communes de la Pévèle au XVIII^{ème} siècle grâce à un ouvrage écrit par un prêtre originaire de Mons en Pévèle.

Ce document conservé aux A.D.59 n'est probablement qu'une copie d'un document écrit par l'abbé Jacques LEGROUX. Elle a une ponctuation fantaisiste (quand elle existe !) et de très nombreuses fautes d'accord que l'époque à laquelle elle a été écrite n'excuse plus.

L'abbé Jacques LEGROUX est né le 4 mai 1675 au hameau de l'Offrande (Offren) à Mons en Pévèle, fils de Marc et de Catherine MARTINACHE. Il meurt le 31 juillet 1734 à Marcq en Barœul, curé du lieu depuis 1720. On pourra se reporter à l'article de Michel CHAMPAGNE : *Jacques Legroux historien du 17^{ème} siècle*¹ dans lequel il entreprend sa généalogie. Jacques LEGROUX écrit donc, entre autres, cet ouvrage intitulé *Description physique et historique des châtelainies de Lille, Douai et Orchies jusqu'en 1730*.

Après quelques considérations sur les châtelainies, la ville de Lille et ses institutions, les établissements religieux etc. l'auteur entre dans chaque quartier de la châtelainie de Lille. Toutefois on y trouve un classement étrange. En ne s'attardant qu'à la Pévèle, on remarque que plusieurs communes sont classées hors Pévèle alors qu'elles s'y trouvent : Ennevelin en Mélanthois, Tourmignies, Attiches, Thumeries, Wahagnies et Ostricourt en Carembault. Trois communes sont manquantes : Pont à Marcq, Mérignies (ce qui est étonnant de la part d'un voisin immédiat né à Mons en Pévèle!) et Wannehain mais ce dernier est un petit village rattaché à la France en 1769.

On remarque également que plusieurs communes qui se trouvent dans l'actuelle Belgique ou hors des limites traditionnelles de la châtelainie de Lille faisaient pourtant bien partie de la Pévèle-châtelainie de Lille : Taintignies, Guignies, Howarderries, Rumes, Froidmont et Raimbeaucourt. Ce sont des enclaves dans d'autres châtelainies comme il existe des enclaves de celles-ci dans celle de Lille. A noter que la paroisse de Wattines n'existe plus de nos jours. Par contre Le Forest et Roost sont signalées en Pévèle alors qu'elles ne s'y trouvent pas.



¹ Pays de Pévèle n°44 en 1998.

Les blasons ci-dessous sont ceux utilisés actuellement, ils n'ont été mis ici qu'à titre illustratif.

Voici comme l'abbé LEGROUX termine son introduction : *Nous avons recherché la vérité des faits avec soin plutôt que de nous attacher scrupuleusement à la politesse du style qui n'est qu'une fumée qui passe. C'est pourquoi nous espérons que le lecteur sincère et bienveillant recevra cet ouvrage dans un esprit pacifique comme nous le lui présentons.*

QUARTIER DE PEVELE

Pévèle vient de *pabulis*, pâturages à cause qu'ils y abondent.

CYSOING

Cysoing est la terre principale de ce quartier de la châtellenie de Lille dont le seigneur haut justicier a son bailli député aux Etats. Le lieu est réputé une des anciennes baronnies de Flandres destiné autrefois pour recueillir les deniers du souverain comme il paraît par ce qu'il nous est resté de Gisle veuve de St Everard.



St Everard, duc de Frioul en Italie, avait épousé Gisle fille de l'empereur Louis le Débonnaire et sœur de Charles le Chauve, était seigneur de Cysoing et s'était signalé par les armes. Or, ayant obtenu le corps de St Calixte, pape et martyr, et l'ayant apporté d'Italie en Flandres, il voulu édifier une communauté ecclésiastique en son honneur à Cysoing ce qui s'est fait environ l'an 837. Gisle, son épouse, a beaucoup contribué aussi bien que Wagaire, leur chapelain, pour l'établissement de cette abbaye.

[Suit la liste des abbés et prévôts]



Le 20 août 1726 il se tint une assemblée de la communauté de Cysoing à Marcq en Barœul où s'est trouvé l'abbé de Warneton avec ses religieux où ils ont contracté société et union de prières etc.

L'abbaye de Cysoing est encore unie de société à plusieurs autres monastères tels que Phalempin, St Marc à Tournai, St Amand, St Martin, Loos, St Denis en France, Marchiennes, Anchin, St Aubert etc.

Je ne dois pas passer sous silence qu'un religieux de Cysoing nommé Pierre Marnest natif de Leyde en Hollande, désirant de mener une vie plus austère, a embrassé l'Ordre des Chartreux à St Omer en 1540 où il s'est tellement avancé dans la perfection chrétienne qu'il fut prieur à Gonay et puis général de tout l'Ordre et mourut en 1546.

On honore en l'église abbatiale St Arnould martyr pour le mal de col ainsi que St Everard. Le corps du dit saint fut transféré d'une vieille chasse en une nouvelle par Pierre, archevêque de Reims, en 1283.

La paroisse de Cysoing était en l'église abbatiale. Les fidèles s'assemblaient dans une chapelle à l'effet d'y célébrer les offices paroissiaux et était gouverné par un religieux de la maison présenté par M. l'abbé à l'évêque pour avoir juridiction ordinaire. Mais depuis le commencement de ce siècle on a bâti une église neuve séparée de l'enclos de l'abbaye sous l'invocation de St Calixte, pape et martyr. Le nombre des communiants est d'environ 900 sur 1000 bonniers de terre, l'abbaye seule lève la dîme. Le seigneur de Cysoing porte sa bannière bandée d'or et d'azur de six pièces.

La seigneurie de Cysoing est à M. le prince de Soubise depuis la mort du duc de Melun prince d'Espinoy qui a été tué d'un coup d'andouillet d'un cerf étant à la chasse avec sa majesté le roi de France Louis XV ainsi que beaucoup d'autres terres qu'il a hérité par décès de ce prince.

LOUVIL

La paroisse de Louvil est des plus petites de ce diocèse de Tournai, au milieu des marais, patronat de l'abbaye de Cysoing. L'église est sous l'invocation de (blanc).

Il est parlé de Louvil dans les lettres d'Everard d'Avesnes, évêque de Tournai, rapportées par Mirreus où le dit prélat notifie que son beau-frère et sa sœur Pétronille, avoués de Cysoing, ont donné deux bonniers de terre séants à Louvil à l'abbaye de Cysoing, tous les hommes de Cysoing et de Louvil mis en liberté en faveur du dit abbaye (sic) auxquels ils ont ajouté quelque partie d'un bois et d'un aunoy en l'an 1187. La seigneurie est tenue par l'abbaye, il y a environ 200 communiants.



BOUVINES

L'église de Bouvines est dédiée sous l'invocation de St Pierre apôtre, patronat de Cysoing et reconnaît l'abbaye de St Amand pour seigneur temporel. La paroisse s'étend le long de la Marque et des marais d'où elle tire grand commodité pour le pâturage des chevaux, des vaches et des oies. L'abbaye de Cysoing lève la dîme, le curé a 5 bonniers 8 cents de terres avec un supplément. Il y a environ 200 Communiants et 200 bonniers de terre à labour.

La mémoire de Bouvines est célèbre dans les histoires à cause de la victoire que Philippe Auguste, roi de France, y remporta contre l'empereur Othon et ses confédérés le dimanche 27 juillet 1514.

[Suit la description de la bataille et l'inscription portée sur la porte de St Nicolas à Arras]



GRUSON

L'église de ce lieu est sous l'invocation de St Georges martyr. On va l'honorer contre les maux de reins. L'abbaye de Cysoing présente à la cure comme il est fait mention dans le bref de Célestin III. Cette église eût part dans les malheurs causés par les hérétiques dans le XVIe siècle. Le pasteur nommé Jean Renard fut mis à mort par les mêmes dévoyés en 1576. Jean de Lille qui en était châtelain fut seigneur de Gruson, ensuite Mathilde de la même famille, puis Bauduin Dongnies qui fut gouverneur de la dépendance de Lille et ami de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, enfin M. le comte de Lumbré en étant seigneur a vendu la terre ainsi qu'Anstaing vers 1720 à M. Le Maistre ci-devant négociant à Lille.

L'abbaye de Cysoing possède la dîme, le curé a 350 florins de portion congrue, les communiants montent à 200 environ et (blanc) bonniers de terre à labour. Il y a des marais.



CHERENG

Cette paroisse est sur le pavé de Lille à Tournai, près du pont à Tressin. L'église paroissiale sous l'invocation de St Vaast est visitée fréquemment pour y honorer St Loup. L'abbé de Cysoing nomme à la cure, il y a un hameau qui dépend de cette paroisse qui est terre d'empire.

Comme Philippe de Valois était passé le pont Bouvines avec ses troupes en 1340, il s'est donné en ce lieu des escarmouches de temps en temps, entre quelque détachement de son armée et celle des Anglais, Liégeois et Flamants etc.

L'abbaye de Cysoing a la dîme et le Sr curé une portion avec trois bonniers de terre. M. le baron de Worden est seigneur.



BAISIEUX [Qui en fait est dans le Ferrain!]

Cette paroisse est située aussi sur le pavé de Lille à Tournai. L'église sous l'invocation de St Martin (11 9bre) est du patronat de l'abbaye de Cysoing par transposition de quelques lettres qui est appelé *basui* dans le bref de Célestin III. M. le prince d'Espinoy en est seigneur, à présent de Rohan Soubise.



L'armée d'Angleterre, alliée des impériaux fut campée à Baisieux, Camphin et Chéreng en 1712 en attendant l'entrée de la campagne ou après avoir été pendant 3 à 4 mois. Le prince Eugène de Savoie, généralissime des alliés, est allé lui faire passer la revue. Le décimateur est (blanc).

CAMPHIN EN PEVELE

La terre de Camphin (Camfain), conjointement avec Cysoing, fut l'apanage d'Allard, fils de St Everard, par donation de son père comme il paraît par son testament. Aujourd'hui les fonds sont à l'abbaye de Cysoing avec le droit de présenter à la cure. Les hauteurs sont à M. le prince de Rohan Soubise venant de la Maison d'Espinoy. L'église est sous l'invocation de St Amand (6 février). Il y a environ 5 (sic) communiants et autant de bonniers dont 328 (sic) dépendent de la châtellenie de Lille. Les députés de l'empereur et du roi de France se sont assemblés en ce lieu l'an 1713 pour régler les limites.

ESPLECHIN

L'église d'Esplechin est de la dépendance de Lille avec une grande part du terroir. Le château du seigneur et les chemins sont de Douai et les terres de St Martin sont de Tournai d'où il est éloigné de cinq quart de lieu. La maison de Lannoy a possédé la terre d'Esplechin de longues années. M. Le Maistre ci-devant négociant en Espagne et demeurant à Lille l'a acheté vers 1720. L'abbé de St Martin nomme à la cure, l'église est sous l'invocation de St Martin. La dite abbaye est le grand décimateur. Le curé lève une gerbe et demi du cent et a la moitié des menues dîmes entre lesquelles entre le colza. Outre cinq bonniers de terre on compte 290 bonniers dépendants de Lille et de Douai, 308 du Tournais et 600 communiants.

Lorsque l'Angleterre et la France avaient une guerre sanglante ensemble parce que Philippe de Valois VI du nom était monté sur le trône de France où Edouard III prétendait à cause de sa mère, soeur de Charles IV, le dit Edouard avait battu la flotte de France et était venu mettre le siège devant Tournai avec ses alliés. Le roi Philippe de Valois était venu avec son armée jusqu'à Bouvines, Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut, soeur du roi de France et belle-mère du roi d'Angleterre Edouard, agit fortement pour accommoder les deux princes. On trouva à propos pour traiter cette affaire de l'assembler dans l'église d'Esplechin entre les deux armées. Philippe roi de France députa de sa part Charles, roi de bohème, Charles son frère, comte d'Alençon, Engelbert évêque de Liège, Louis comte de Flandres et d'Armagnac. Edouard d'Angleterre envoya le duc de Brabant, l'évêque de Lincoln, les ducs de Gueldre et de Juliers et Jean comte de Hainaut. Ce congrès se tint pendant trois jours où on arrête une trêve depuis le 20 septembre 1340 jusqu'à la St Jean 24 de juin en suivant la fin de l'acte suivant Belleforest est conçu en ces termes : En témoignage de quoi nous avons scellé de sceaux ses présentes faites et accordées en l'église d'Esplechin le lundi vingtième jour de septembres mille trois cent quarante.

Je ne dois omettre que M. Rosier, pasteur d'Esplechin en 1620, s'est signalé par ses vers français et a mis au jour un volume contenant des épitaphes et des céciles. Le patronat est au seigneur temporel qui est M. le comte d'Audenarde. L'abbaye de Cysoing est le gros décimateur. Le curé a un sixième de la dîme et 30 livres de gros de supplément de portion congrue et 5 bonniers de terre. Il y a 150 communiants ou environ et le terroir contient (blanc).

BOURGHELLES

Cette terre appartient à M. Huvino qui en porte le nom. Tenue pour la plus grande partie du Tournais. L'église est sous l'invocation de St Pierre (29 juin) et la cure à la nomination du chapitre de Tournai par cession de Simon, évêque de Noyon et de Tournai en 1136. Il y a de plus quelques parties de terre de la châtellenie de Lille. Le curé est à la portion congrue de 350 florins. Il y a 313 bonniers sur Tournais (les communiants environ 400) outre les marais et les bois des décimateurs.



FROIDMONT

L'abbaye de St Amand est seigneur de ce village, patron et décimateur. Le curé a 300 florins de pension et 5 bonniers de terres. M. Vleschaures a établi dans ce lieu une congrégation de frères sous le titre de St Charles Borromé pour avoir soin des insensés et gens de mauvaise vie. Cette maison est très renommée et très utiles dans les endroits des environs et même aux provinces voisines. Il y a un chapelain en cette maison établie par l'évêque. La paroisse paye les tailles à Tournai pour 312 bonniers le patron de l'église est St Piat. Il y a environ 200 communians.



BACHY

La paroisse de Bachy autrement dit Baissy entre Rumes et Bourghelles est châtellenie de Lille. La famille de Tenremonde a possédé autrefois cette terre. M. le comte d'Haudion en est à présent seigneur. Il y a un château battit sur une éminence qu'il habite qui, quoi qu'antique, est très beau surtout par les distributions et ornement de l'intérieur qui sont d'un grand goût. L'église paroissiale qui est sous l'invocation de St Eloi et de Ste Aldegonde est du patronat des grands vicaires de Tournai. Les chanoines ont deux tiers de la dîme, les grands vicaires l'autre tiers avec le curé qui a en outre 4 bonniers de terres. Il y a environ 400 bonniers et plus de communians.



COBRIEUX

La terre de Cobrieux est occupée par un commandeur de l'Ordre de Malte où il y a une petite église nommée communément le Temple. L'église paroissiale fort petite est sous l'invocation de St Amand. Le Sr abbé de Cysoing, pour ne plus être obligé de fournir à la cure (dont la dépense surpassait facilement son revenu de le lieu la (sic)) a cédé au dit sieur commandeur de Malte le droit de décimateur et de patronat l'an 1700.



RUMES

L'église paroissiale de Rhume sous l'invocation de St Pierre apôtre est du patronat de l'abbaye de St Amand par cession de Baldric, évêque de Tournai, en 1103 qui a droit de gerbe de la dîme. Le curé en a 3 avec 4 bonniers de terres et les novalles. Il y a un vicaire paroissial à la charge des décimateurs. Le terrain contient 1100 bonniers et 700 communians. Plus de la moitié du terroir est en bois dont la principale partie avec les terres labourables appartient au seigneur du lieu.

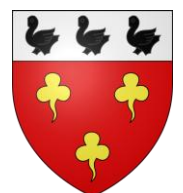


Il y eut d'illustres seigneurs depuis plusieurs siècles à Rumes alliés à tout ce qu'il y a de plus qualifié dans le pays. Radbod de Rumes a élargi des esclaves l'an 1192 en faveur du chapitre de St Pierre à Lille. Georges de Beaufort, allié à la maison de Berlaymont dans le XVIe siècle était gouverneur de l'Ecluse en Flandres et gentilhomme domestique de l'empereur Charles le Quint. Philippe de Beaufort son fils allié à la Maison d'Halluin, chambellan du dit empereur Charles, mourut sans enfants. Du depuis cette terre est à la Maison de Croÿ Solre par Jeanne de Lalaing, Dame de Condé etc.

Le bailli de Rumes est député du Tournais aux Etats du Tournais. Cette paroisse entre Esplechin et Mouchin y passe le chemin de Tournai à Douai.

TAINTIGNIES

L'église de Taintignies sous l'invocation de St Amand du patronat de l'abbaye du même nom par cession de Simon, évêque de Tournai l'an 1133 quoi que l'abbaye de St Martin en perçoive la dîme en échange pour Siran vers Condé. Le seigneur est le Sr Clément dont le château est partie Tournais et partie Lille. Cette terre relève de Rumes et contient 374 bonniers de Tournais. Le curé n'a qu'un sixième de la dîme avec 3 bonniers de terre. Il y a 600 communians.



Il y a de plus un hameau nommé Florent dépendant du dit Taintignies qui est terre franche de la châtellenie de Lille. Lequel appartient quant à la seigneurie à M. d'Esquelme vers l'Escaut.

GUIGNIES

La paroisse de Guignies (qui est errigée en comté) a 300 bonniers et reconnaît pour seigneur temporel M. le prince de Montmorency. Elle est entre les bois et la plaine châtelainie de Lille. L'église paroissiale sous l'invocation de St Piat est posée sur Velvain Tournais. L'évêque en est le seigneur. Il n'y a que 100 bonniers. Le chapitre de Tournai présente à la cure et lève deux tiers de la dîme. Le curé l'autre tiers avec deux bonniers de terre. Le nombre des communiants est d'environ 450.

HOWARDRIE

La terre d'Howardrie relève de Templeuve les Dosmer. M. du Chastel en est seigneur vicomte et présente à la cure alternativement avec le chapitre de Tournai. L'église paroissiale est sous l'invocation de St Marie Madeleine. La paroisse est parmi les bois entre Rongy et Rumegies où passe le ruisseau appelé l'Annon qui va de St Amand se joindre à la Scarpe. Le curé lève la dîme qui est 8 au cent et a les noyales sur environ 100 bonniers de terres labourables. Il y a environ 300 bonniers de bois et en prairies. Le nombre des communiants est 150.



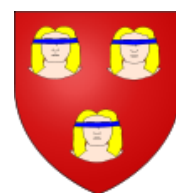
MOUCHIN

La terre de Mouchin est très fertile. M. de le Hote en est seigneur depuis M. de la Chapelle. L'église paroissiale dédiée sous l'invocation de St Pierre (22 février) est à la présentation de M. l'abbé de St Amand par donation de Simon, évêque de Tournai en 1133. Cette abbaye n'y perçoit pourtant plus la dîme depuis vers la fin du siècle dernier en suite d'un procès considérable que la communauté du dit lieu a soutenu contre le dit monastère. Depuis lors on y lève seulement trois gerbes du cent pour le curé qui a encore un bonnier et demi de terre et la maison est la charge de la communauté. Cette paroisse est au long du ruisseau de l'Annon sur le chemin de Tournai à Douai. Il y a une chapelle à Berens chargée de quelques messes par semaine. Il y a aussi un château magnifique appartenant à M. de Megrenie.



NOMAIN

Le territoire de Nomain est d'une vaste étendue contigüe à Orchies, fertile en grains et pâturage. On y honore St Antoine. Le chapitre de Tournai présente à la cure. Il y a aussi un vicaire paroissial. L'ancien château dit de Roupi a été la demeure des seigneurs de la Maison de Berghe. Cette terre a été achetée par M. ou Madame Libert. Elle va tomber dans la famille du marquis de Lille à cause de l'alliance qu'il a fait avec l'héritière. On compte 1027 bonniers dont une partie est dépendante de Douai. Il y a plus de 900 communiants. Le chapitre de Tournai lève la dîme avec l'abbaye de Flines. Le curé a une gerbe au cent et 2 bonniers de terre.



GENECH

Genech ou autrement Genay est une terre assez considérable relevant de Cysoing. Appartient à M. de Sainte Aldegonde Noir Carmes, comte de Genech. Il y a un château considérable où les Sgrs ont fait leur résidence depuis longtemps. On prétend avoir la tête de Ste Hélène, mère du grand Constantin, dans la chapelle du château. La paroisse est sous l'invocation de (blanc) et du patronat de l'abbaye de Cysoing où il lève la dîme. Le terroir châtelainie de Lille est de 449 bonniers et 6 bonniers de tournaisis.



Au hameau de Fournes de Genech il y a un bénéfice.

TEMPLEUVE EN PEVELE

Cette paroisse est très fertile en grains et abondante en peuple. L'abbé d'Anchin tient la seigneurie de Templeuve et présente à la cure par cession de Baldric, évêque de Tournai et de Noyon en 1101. L'église paroissiale est fréquentée par la dévotion qu'ont les fidèles envers St Joseph. Il y a encore dans la dite paroisse le fief de la Grurie où il y a un beau château qui est le séjour l'été des vicomtes de Sainte Aldegonde dit de la Grurie demeurant à Tournai. Il y a à Templeuve un vicaire paroissial. Le curé lève une gerbe et demie contre l'abbaye d'Anchin dans tout Templeuve et Capelle. On compte environ 1600 communiants sur 1214 bonniers. Il est fait mention de ce lieu dans les actes de privilèges de l'abbaye de Marchiennes donnés par Charles le Chauve l'an 2 de son empire.



CAPELLE EN PEVELE

La chapelle de St Nicolas dans la paroisse de Templeuve en Pévèle étant convenable pour le lieu et pour les habitants fut érigée en église paroissiale du consentement de l'abbaye d'Anchin par Walter de Marvis, évêque de Tournai l'an 1229 qui depuis le temps est appelé Capelle en Pévèle. Le dit abbé présente à la cure.

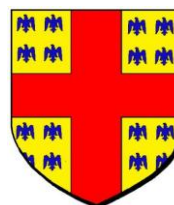


WATTINES

Ce lieu nommé Wattines châtelainie de Douai où il y a eu un château antique fut la demeure autrefois d'une illustre famille. Cette terre fut au prince de Robecque. CHATEAU

BERSEE

La terre de Bersée était au prince de Robecque de la Maison de Montmorency venue de Louis de Montmorency chambellan de Charles VII, roi de France et de Marguerite de Watines dans le XVe siècle. Il a été acheté vers l'an 1720 par M. Fiévet négociant à Douai et le fils la possède. Le seigneur y a un beau château et considérable sur terre d'Artois où il va résider. L'église est sous l'invocation de St Etienne martyr où il y a une confrérie du St Sacrement. Le chapitre de St Amé à Douai présente à la cure et tient un tiers de la dîme. Les deux autres tiers étant es mains laïques ont été donnés pour contribuer à la fondation de l'abbaye de Marquette par Gilles du Quesnoy comme il a été dit en son article. Il y a un vicaire paroissial en ce lieu. Les communiants sont au nombre de 700 ou environ et autant de bonniers dépendant d'Artois.



MONS EN PEVELE

Ce territoire de Mons en Pévèle est difficile à labourer et à cultiver tant à cause de sa nature que de son inégalité mais on y dépouille de grains meilleurs qu'ailleurs quoi qu'en moindre quantité. Son étendue est d'une lieue de diamètre et le circuit en est à peu près rond. Son nom lui vient d'une élévation qui s'y trouve d'une lieue de circuit mais tellement escarpé qu'il serait impossible à la cavalerie de la franchir sinon par certains endroits. On peut dire que peu de troupes gardant les avenues empêcheraient un nombre beaucoup plus grand d'y monter.



On y trouve une pierre grise assez semblable à la pierre de moulin mais moins dure. On y a trouvé quelques fois des aqueducs sous la terre comme aussi de grosses poutres bien avant dans la terre sans qu'on puisse dire à quoi elles avaient servies.

Vers le midi et l'occident de cette montagne il y paraît quelques fontaines qui servent à la commodité des habitants et qui, coulant vers la paroisse d'Attiches, joint quelques ruisseaux venant de la prairie et des bois de Vendôme, donne comme coulement à la marque qui se grossit ensuite vers Ennevelin par les eaux sauvages qui s'y répandent.

Cette terre fut donnée à l'abbaye de St Vaast d'Arras par Thierry 1er, roi de France comme il est dit en parlant de Meurchin et ce qu'on peut voir dans Merreus tiré des archives de St Vaast.

L'église est grande et vaste mais souvent en désordre à raison de sa grande exposition aux vents. St Jean Baptiste en est le patron titulaire. On y voit une dente (sic - dent) de St Eloi qui est enchâssée. Il y a une confrérie sous le titre de Notre-Dame de Montaigu érigée par Maximilien Vilain de Gand en 1618 dont la mémoire se fait le jour de la dédicace pour détourner les désordres. L'abbé de St Vaast est le décimateur de ce lieu et présente à la cure par donation de Baldric, évêque de Tournai en 1102 comme on peut le voir par ce que nous en avons dit en la vie des évêques.

L'échevinage de Mons en Pévèle se fait par un député de l'abbaye de St Vaast conjointement avec le bailli de Phalempin représentant d'avoué comme il a été dit en parlant d'Ennevelin. Le dit échevinage exerce haute, moyenne et basse justice conformément à son usage, l'appel en matière civile et criminelle s'en fait à Arras. Cette paroisse, dernière du diocèse de Tournai, contient au moins 900 bonniers et au moins 1000 paroissiens aussi y a t'il un vicaire paroissial le curé (sic).

Pour ce qui regarde les finances il y a eu beaucoup de variations. Le territoire étant regardé comme partie de l'Artois payait les tailles, subsides etc. à Arras quand les ducs de Bourgogne dominaient dans les Pays-Bas, pour plus grande commodité on payait les aides et subsides à Lille et cela a continué du règne des archiducs et de l'Espagne. Quand la ville de d'Arras fut prise par la France en 1640 on obligea le Mons en Pévèle de payer l'aide à

Arras mais du depuis que Lille fut prise en 1667, les Etats de Lille ont demandé au roi que les tailles de Mons en Pévèle se payassent à Lille et le roi, à qui cela était indifférent, le leur accorda.

Outre ce que nous venons de dire, être de la dépendance de St Vaast à Mons en Pévèle, on y voit encore deux hameaux qui sont de la châtelainie de Lille, savoir le Vincourt et Wasqual.

Le Vincourt était ci-devant à M. de Cuinghem mais il a été vendu et appartient à présent à M. du Fremont demeurant à Tournai par alliance avec Melle de le Vincourt.

La famille de Cuinghem a été autrefois illustre un entre autres de illustres ancêtres a été gouverneur de Nieuport nommé (blanc) allié à Dame Philippe de Cuinghem qui ont fait de belles fondations, un autre nommé Charles de Monchaux a fondé une bourse de 24 livres de gros à prendre sur ses biens pour un étudiant de Mons en Pévèle à la collation du curé et des gens de loi ce qui est cause que beaucoup de particuliers font des efforts avec leurs peu de faculté pour faire étudier leurs enfants dans l'espérance de leur procurer cette bourse. Aussi voit-on plus de prêtres et religieux de Mons en Pévèle que de tous autres villages du diocèse.

Je dois rapporter entre les gens de mérite le R. Père Bauduin Wanquier qui, sans faculté temporelle, est avancé dans les sciences et fut provincial des Jésuites de ce pays et eut beaucoup de part à la bienveillance de Louis XIV, roi de France, et par ce moyen obtint à grand nombre de monastères des abbés tirés de leurs maisons.

Quant à la seigneurie de Wasqual châtelainie de Lille, elle est possédée par la fondation de la Noble Famille à Lille.

Il est souvent parlé de Mons en Pévèle dans les annales de France et de Flandres à raison d'une victoire signalée que Philippe le Bel, roi de France, y remporta contre les Flamands en 1304.

[Suit la description de la bataille voyez : <http://home.nordnet.fr/soc-historique/page6.htm>]

Le roi étant retourné à Paris à la fin de la campagne fit poser une statue d'un homme armé à cheval dans l'église de Notre-Dame en mémoire d'un péril qu'il avait été délivré en la bataille de Mons en Pévèle, de plus, en mémoire de la dite victoire, le chapitre de l'église de Notre-Dame à Paris chante annuellement un office à pareil jour en action de grâce.

A la fin d'août 1708 les alliés assiégeaient la ville de Lille sous les ordres du prince Eugène de Savoie. L'armée de France est venue à Mons en Pévèle feignant de vouloir battre l'ennemi. Le duc de Vendôme représentait au duc de Bourgogne la nécessité qu'il y avait d'entrer d'abord en plaine, mais au bout de huit jours ils allèrent à Seclin sans rien faire et sont allés ensuite au-delà de l'Escaut. Le grand conseil de guerre s'était tenu à Douai pour délibérer si on eut travaillé à pouvoir secourir la ville de Lille. Le conseil dura très longtemps, tout le monde attendait avec impatience le résultat. Le duc de Vendôme sortit le premier et lui ayant été demandé si on secourrait Lille, il répondit sèchement qu'on ne secourait pas des avec des enfants (sic).

MONCHEAUX

Le village de Moncheaux est situé derrière le Mons en Pévèle vers Douai, la plus grande partie du terrain est de terre glaise, il y en a un peu de sablonneuse, il y a beaucoup de bois qui fourni de bons chênes principalement. Il est entouré par d'autres villages voisins comme de Raimbeaucourt, d'Ostricourt, Le Forest etc. Les chemins y sont très difficiles tant à cause des fonds que par les eaux qu'y s'y séjournent à beaucoup d'endroits et de l'inégalité du terrain et que tous les chemins sont plantés. L'église qui est sous l'invocation de St Vaast fut donnée avec le droit de toute la dîme au chapitre St Pierre à Lille par Lambert, évêque d'Arras qui en avait été auparavant chanoine au XIIe siècle. L'église et presque toute la paroisse est du diocèse d'Arras. Le dit chapitre est aussi seigneur temporel de ce lieu et possède au moins quatre vingt bonniers de bois tant sur le village que sur ceux des environs et 60 rasières au moins de terres à labour avec le moulin à moudre le bled. Le village est de la châtelainie de Lille. Le curé à pour portion congrue (blanc) florins et 3 (blanc). Le chapitre y a un logement sur une motte près des bois.



RAIMBEAUCOURT

Cette paroisse de Raimbeaucourt est a une lieue et demie de Douai dans une situation agréable entre les bois, les champs et les prairies. L'église est fréquentée pour y honorer St Maur et est du diocèse d'Arras. Il y a un vicaire paroissial. Madame de Borne portant le titre de comtesse de Raimbeaucourt est Dame de cette terre allié à la maison de Leyde. Il y a en ce lieu quelques châteaux somptueux, le hameau de l'Espaul est de cette paroisse et comme elle terre d'empire et franche.



LE FOREST

La terre du Forest était de la famille de la Tramerie avec titre de marquisat. L'héritière de cette maison épousant le prince de Croÿ, fils du comte de Roeux, gouverneur de Mons au commencement de ce siècle qui a laissé une héritière d'environ 20 ans a épousé le marquis de Leyde, généralissime des troupes espagnoles, qui en avait plus de 50 dont il est resté un héritier grand d'Espagne de la première classe. Cette paroisse est du diocèse d'Arras et l'église sous l'invocation de (blanc). Il y a une confrérie de Notre-Dame du rosaire établie en mémoire de la victoire remportée par Dom Jean d'Autriche sur les terres en 1572.

Il y a un château magnifique où les seigneurs séjournaient ci-devant. Les marais y ont été desséchés pour attirer les eaux dans le canal qui n'en est pas éloigné.



ROOST

La paroisse de Roost est au milieu des marais dont on met une partie en labour depuis qu'ils ont été desséchés assez près de Roost on voit le château de Belforière au coin d'un bois qui est d'un très bel aspect et d'un agréable séjour entre le dit château et l'Escarpe. On voit au travers des marais un agréable ruisseau qui, venant des environs de Quincy, passe à planque et à Dorigny puis, par un aqueduc fort artistiquement construit, passe sous le canal avant dit. De là par zache va donner de l'eau à l'abbaye de Flines et rentre dans la Scarpe vers Hasnon, voyez la carte.



[Communes suivantes à part (f°569) mises avec les communes du Carembault]

TOURMIGNIES

L'église paroissiale de Tourmignies dédiée à St Pierre (où il y a confrérie de St Isidore) est du patronat de Seclin. Le comte de Saint Venant était ci-devant le seigneur temporel à présent c'est M. Squerel [sic – Scherer], M. le baron d'Assignies y a un château magnifique dépendant d'Artois. Le curé a toute la dîme pleine de 8 du cent. Il y a environ 200 communicants et 100 bonniers de terre labourable.



ATTICHES

La paroisse d'Attiches qui faisait partie de la dépendance de Phalempin a été pareillement vendue par Louis XIV, roi de France à M. le comte d'Avelin qui en est aujourd'hui le seigneur.

L'église paroissiale dédiée à Ste Elisabeth de Thuringe est du patronage du chantre de Seclin, décimateur. Voyez ce que nous en avons dit dans l'appendice au chapitre XXVIII de la vie des évêques de Tournai.

En la même paroisse est le château et seigneurie d'Hérignies fief mouvant du seigneur de Phalempin appartenant à Monsieur du Bois dit Hove.



THUMERIES

Le village de Thumeries entre La Neuville, Wahagnies et Mons en Pévèle a le chapitre St Piat de Seclin pour seigneur temporel qui présente aussi le curé. L'église est dédiée à St André, diocèse de Tournai. Il y a un château considérable des seigneurs de la Hamaide d'Ogimont et à présent M. d'Emerval par sa mère. L'échevinage a sa coutume particulière.



WAHAGNIES

Cette paroisse reconnaît pour seigneur temporel Mgr le prince d'Isenghien. Le doyen du chapitre de Seclin présente à la cure mais depuis quelques temps un seul curé dessert les deux paroisses de Wahagnies et de Thumeries. Cette église de Wahagnies dédiée à St Maur fut brûlée pendant les guerres et réédifiée depuis. Le curé jouit de la dîme de Thumeries et le dit chapitre de celle de Wahagnies.

Ces deux paroisses avec celle de La Neuville font une procession la veille et le jour de l'Assomption de Notre-Dame portant une grosse chandelle de lieu à l'autre puis on la rapporte à Thumeries où elle reste. Ces trois lieux ont leur coutume particulière et homologuée.

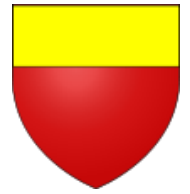


OSTRICOURT

Cette paroisse est du diocèse d'Arras. Cette terre très peu considérable est une engagère donnée par le roi Louis XIV. M. Petit en a été possesseur, à présent son fils. L'église paroissiale dédiée à St Antoine, abbé, reçoit continuellement un grand concours de peuple pendant l'octave de la fête de ce saint qu'on va invoquer contre le feu. Il y a une confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel. Celui qui nomme à la cure est (blanc).

Il y a un vicaire paroissial. L'échevinage a son usage particulier. Cette terre portait autrefois le titre de comté.

Près de ce lieu est le Pont à Saulx où l'archiduc Maximilien étant campé en 1478, a appris la naissance de son fils Philippe d'Autriche.



[Citée en Mélanthois (!)]

ENNEVELIN

Cette paroisse est très ancienne. Située aussi sur la Marque, on prétend que St Piat, portant le sommet de sa tête de Tournai à Seclin, s'est reposé à Aigremont en la dite paroisse d'Ennevelin et que les habitants du dit lieu, l'ayant conduit à cheval par charité et vénération jusqu'à Seclin, la coutume en serait venue d'aller annuellement montés sur des chevaux suivant la procession pour honorer St Piat à Seclin. Autrefois même ils entraient dans l'église de Seclin montés sur leurs chevaux mais nos évêques l'ont défendu et ils se contentent d'aller jusqu'à l'église pour y baiser les saintes reliques. L'église sous l'invocation de St Quentin est du patronat de St Quentin d'Isle.



Cette terre appartient à M. Imbert de la Falecque à cause de sa mère.

Le chapitre de St Quentin est le principal décimateur. Le curé y lève une gerbe par toute la paroisse, il est assisté d'un vicaire.



Bersée, terre d'Artois enclavée dans la chàtellenie de Lille

On vient de parler d'Aigremont qui est un beau fief bien plus considérable que la terre d'Ennevelin, il appartient à M. Jacobs Sr d'Hailli etc. où il y a un espèce de château mais il y a une chapelle très belle nouvellement bâtie où il y a un vicaire titulaire qui est tenu d'y célébrer la Ste messe trois fois par semaine.

Il y eut d'illustres seigneurs à Aigremont tel Anselme d'Aigremont cenier qui, après la mort d'Hellin d'Armentières, est allé en 1302 en bel équipage prendre possession de l'avouerie de Tournai.

Les seigneurs d'Aigremont se font enterrer dans la chapelle qu'ils y ont.

Voyez aussi le Petit dictionnaire historique et géographique de la chàtellenie de Lille à télécharger sur le site www.lillechatellenie.fr : Téléchargements / Sur ce site / Chàtellenie / Communes de la chàtellenie 1733

Dernières nouvelles de Cysoing

Les registres des plaid de la baronnie

JUSTICE – La baronnie de Cysoing était tenue de Roubaix. C'est dans le fonds de cette dernière conservé aux archives départementales du Nord que nous allons aller chercher quelques affaires jugées devant les hommes de fief de Cysoing.

Extraits de J 472 / 265

12/06/1663 Le Sr prévôt contre François DARRAS, Gilles NEVE, Joseph QUIEVERUE et Adrien ESCROHART tous jeunes hommes à Cysoing pour avoir, le troisième mai, lendemain de l'Ascension, dansé sur la place de cette ville sans mission du dit prévôt ou son lieutenant et contre Jacques DUBOIS et Nicaise NACQUET(?) joueurs de violon pour avoir joué et fait la fête. 60 sols chacun.

12/06/1663 Gaspard MOUCQ meunier à Cysoing (pour son fils Jacques) deux de ses bêtes chevalines avoir prises par le lieutenant dans les prés de l'abbaye. 60 sols.

16/10/1663 Gaspard MOUCQ meunier et Antoine DEMONCHY pour leurs bêtes prises par Louis DELANNOY sergent à la requête de Jean CROMBLET passant dans un pré avesti d'herbes qu'il occupe.

16/10/1663 Nicaise TOURNE-MINE de Bourghelles pris avec ses chevaux et chariots par la chaussée Brunehault revenant de Lille vers Bourghelles.

08/08/1663 même raison pour Guillaume DESMONS du dit lieu

16/10/1663 Nicolas LOHIER fermier à Cysoing, le 8 d'octobre 1663 a frappé Joseph QUIEVERUE fils de Jean, charpentier et dit plusieurs propos scandaleux et injurieux.

10/06/1664 Philippe HUCHIN père et Philippe HUCHIN fils de Cysoing pour avoir donné un coup à plaie ouverte et sang coulant dans le dos d'Evrard DONNIES le dimanche 1er mai 1664.

29/10/1664 Pierre SERRURIER de Gruson pour avoir blessé à plaie ouverte de sang coulant Oste LAMBERT maréchal à Gruson le 28 septembre 1664 en la taverne de Gaspard CORBINANT.

03/12/1664 Nicolas LOHIER serrurier à Cysoing a tué de son couteau en la taverne de François DESWEZ le 28 octobre 1664 d'un coup à la poitrine François FAVRELLE serrurier à Cysoing et l'a poursuivi de la taverne jusqu'à la Petite Croix.

12/05/1665 Jean COCUS maréchal à Cysoing a blessé en la face d'un coup de poing et au bras d'un coup de bâton Jeanne CORBINANT fille à marier de Pierre le 9 mai 1665 en la court de Jean CROMBET.

10/11/1665 Philippe HUCHIN fils de Philippe, le dimanche 25 octobre 1665 sur le soir, a été pris par le sergent jurant "Vendre Dieu" en la taverne de François DESWEZ.

22/12/1665 Jacques DUGARDIN fils de Pierre et Louis LEFEBVRES fils de Guillaume de Cysoing pris par le sergent jouant à la croche au jardin de Jean CROMBLET le dimanche 29 novembre 1665 tandis qu'on chantait les vêpres conventuelles en l'église de Cysoing.

16/02/1666 Pierre MOUCQ fils de Gaspard, meunier de l'abbaye de Cysoing a blessé à plaie ouverte et sang coulant d'un coup de happyette au bras gauche le 27 janvier 1666 Jacques DENNETIERES, serviteur de Nicolas STEU, meunier du prince de Ligne en la maison de Jacques LOCQUIFIER.

07/03/1666 Nicolas MICHEL serrurier fils de Pierre de Gruson le 7 mars 1666 a battu Pierre LEGRAIN de Cysoing au jardin de la taverne du Noir Aigle occupée par Gaspard CORBINANT tandis qu'on dansait au dit jardin.



Dernières nouvelles de Camphin

Les registres des plaidis de la baronnie

JUSTICE – Autres compte-rendu de plaidis conservés cette fois-ci dans la série E : ceux de Camphin en Pévèle qui dépendait de la baronnie de Cysoing. On y retrouve des affaires de moindre importance mais qui témoignent de la manière de vivre de nos ancêtres.

J 472 / 186 Actes devant le bailli des religieux de Cysoing concernant Camphin en Pévèle.

Jeanne Clémence (*une ou deux personnes manquant la virgule?*) femme de Jean OUDART, Benoîte femme d'Oste MANCHE, Louise femme d'Antoine WAROCQUIE, Martin, Guy, Michelle, Denis DE CALLONNE frères et sœurs, enfants d'Allard DE CALLONNE et Marguerite BERSOUL renoncent à la succession de feu Amand (sic) DE CALLONNE et de Marguerite BERSOUL au profit d'Antoine DE CALLONNE leur frère en paiement de ce qui lui est dû à cause de son mariage. 20/01/1531

Les commis aux biens de feu Gilles MASQUELIER vivant demeurant à Camphin baillent 2c 1/2 de manoir à Camphin à Philippe BEGHIN fils de Jean et Anne MASQUELIER sa femme. 03/04/1651

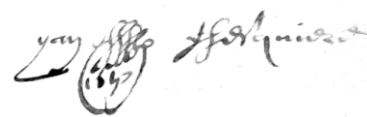
Jacques CUVELIER censier à Camphin et Adrienne DEGAND sa femme font un testament égalitaire à leurs enfants. 01/02/1649

Information concernant un coup de balle fait à un cheval d'un soldat cavalier de la compagnie de Monsieur de BILLY, capitaine d'une compagnie du prince de CONDE passant par le dit Camphin le 11 décembre 1657.

Témoignement : Philippe GAHIDE fils de feu Jean, âgé de 38 ans que lorsque les troupes de cavalerie sont passées à Camphin il a vu Pierre CARETTE fils de feu Jacques entre l'étable et la grange de Jacques LEURIDAN un fusil à la main et qu'il a tiré vers la maison de Jean BEGHIN ne sachant s'il a touché le cheval.



Jean GHESQUIERE fils de Philippe, âgé de 41 ans a vu Simon DEFFONTAINE fils d'Antoine qui a fait de même. Hubert DE CALLONNE fils de feu Arnould, âgé de 52 ans dit que 10 à 12 cavaliers ont entouré sa maison d'une grande furie ce qui l'a incité à prendre son fusil en main, c'est alors que les cavaliers ont tiré à travers la maison et ses fenêtres, menaçant de brûler et le tuer. Il a entendu un coup tiré dehors et les cavaliers sont parti puis l'un d'eux est revenu avec un censier disant que son cheval était blessé pour lui demander s'il savait qui avait tiré, à quoi il lui a répondu que non.



Simon BARBIO fils de feu Nicolas, âgé de 25 ans a entendu le dit Hubert crier alors que des cavaliers étaient chez lui qui tiraient, ayant vu le dit Pierre CARETTE tirer. Jean HUAIN (ou SUAIN) âgé de 35 à 36 ans a vu le dit CARETTE tirer et François DEFFONTAINE ensuite mais par terre ainsi que Simon DEFFONTAINE un coup de pistolet à travers une haie vers l'endroit où les cavaliers passaient.

22 juillet 1653 à la requête d'Antoine DEFFONTAINE censier de la cense du Blocquel à Camphin à propos des injures faites par Hubert DE CALLONNE de Camphin vers lui. Antoine CONSTANT fils de Pierre âgé de 23 ans revenant de la grand messe a entendu le dit Hubert dire à François DEFFONTAINE fils du dit Antoine disant à propos des contributions à lui demeureres "ton père a de l'argent assez, il trouvera bien 300 florins" a quoi il a répondu "si mon père avait 300 florins il me donnerait(?) tat plus pour aller boire", "on disait quand ton père venait demeurer

dans le village que c'était pour mettre le village en drois jeur(?) puis "mordieu je voudrais avoir tué deux ou trois des ce[...]" et tira son couteau disant "mordieu voila le couteau qu'il [...] qu'il le découdre où le decouille".

Simon FOUTTRY fils de feu Michel, âgé de 34 à 35 ans a vu le dit Hubert rentrer en la maison du dit Jean HUAINE en la cense de Caveru un couteau en main.

30/01/1657 Information à propos d'un débat sur les terres des Srs de Cysoing le 28 janvier. Arnould DE CALLONNE fils d'Hubert, âgé de 21 ans a été boire avec quelque jeunesse à Camphin chez Jacques DELATTRE paroisse de Lamaing et retournant au soir avec Gabriel ROUSSEAU fils de feu Philippe, arrivé à la barrière et pont partie des jardins à fruits et aux herbes de la cense du Bloquel occupée par Antoine DEFFONTAINE il a rencontré Simon DEFFONTAINE père, fils d'Antoine, Jean DAUDIMONT

fils de feu Arnould et Jean DE CALLONNE fils de Jean. Lequel DEFFONTAINE a demandé "qui vive ?" et le dit Gabriel a répondu "Amis", il lui a demandé qui le suivait à quoi Simon a répondu que c'était Charles GAHIDE et Simon WAUCQUIER ayant eu dispute quelques jours auparavant ayant une cholle de fer à la main, il frappe le dit GAHIDE qui est tombé à terre qui a utilisé son fusil mais dans le vide, s'empara de son fusil et le jeta dans le jardin, le dit GAHIDE lui a demandé merci le voyant avec le fusil et un couteau. Gabriel ROUSSEAU fils de feu Philippe âgé de 21 ans. Simon WAUCQUIER fils de feu Michel, âgé de 21 ans. Jean DE CALLONNE fils de Jean, âgé de 22 ans.

J 472 / 261

Les hommes de fief condamnent Cottin MULLIER pour avoir

violemment rescoux (retiré) hors des mains des officiers de la baronnie de Cysoing Antoine VINCHANT leur prisonnier à un escondit un cierge à la main et un genou en terre disant publiquement pour quoi il est condamné et qu'il ne le referait plus et à un pèlerinage à Notre-Dame de Messines avec production de certificat sous 15 jours. 18/07/1530

Les dits condamnent Pasquet DELAOUTRE pour avoir commis rébellion contre les dits officiers et en particulier Antoine LECOCQ à faire escondit et demander pardon. 18/07/1530

Pierre HESPEL et Marguerite DELEPORTE sa femme fille et héritière de feu Pierre ayant un fief tenu de la seigneurie de Cysoing à Baisieux sur 12 cents dont les rentes sur 5 cens n'ont pas été payées. 04/07/1530

Contre Roland DE COURCHELLES dont le veau a été trouvé paissant chez Ostillon DE COURCHELLES son frère. 23/03/1629

E 5124 Archives Municipales de Camphin en Pévèle Ancien FF 1

Feuille à part :

Contre la veuve Jacques GAHIDE pour avoir trouvé ses vaches mangeant les cou (sic) dans le jardin de Michel DELEPORTE, clerc de Camphin le 20 juillet 1689.

Contre Antoine DE CALLONNE fils d'Hugues pour avoir été pris piquetant dans son enclos un jour de dimanche le 14 août 1689.

Plaid du 16 mars 1690

Le lieutenant

Contre Noël PLAHIER de Camphin pour avoir été pris sur les 14 cents qu'occupe Gilles CAUDRELIER, meunier, sur(?) une fausse voie le 7 janvier.

Contre Jean DU BRUNFAULT pour Jeanne FRAPPE sa femme qui a été prise passant sur les blés le 7 janvier.

Contre Jacques DENNETIERES et Marie LEPERS de Camphin pour avoir été pris en la taverne de Pierre DE CALLONNE, hôte à Camphin le dimanche 8 janvier 1690 durant la grande messe et contre la femme du dit Pierre qui leur a donné à boire.

Contre Jean CARNOY de Camphin, pour sa femme nommée Marie NASLIER(?) ayant été prise passant sur les avestures de Charles DE NOYELLES et sur des colsats du lieutenant le 8 mars 1690.

Plaid du 8 juin 1690

Contre la veuve Jean DELATTRE de Camphin pour sa fille nommée Marie Catherine qui a été prise cueillant blé en cruadant dans un blé appartenant au lieutenant le 8 mars 1690.



Contre la veuve DELATTRE pour sa dite fille prise de 25 mai dans le soucrion de Jean LEPERS à cruader.

Plaid du 2 novembre 1690

Le lieutenant

Contre Jean François DE BAISIEU pour avoir tiré d'un coup de fusil sur un pré tenu de Charles DE NOYELLES le 24 avril 1690.

Contre la servante de la veuve courteerinee(?) fauchant de la travaine au bonnier appelé le Bonnier Gillo appartenant au lieutenant le 12 septembre 1690.

Contre la servante Mathieu BULTEAU fauchant de la travaine au bonnier comme dessus le 19 septembre 1690.

Contre Gabriel SURMONT passant à cheval sur les 26 cents de labour de Jacques CARRETTE le 19 septembre.

Contre la servante de Mathieu BULTEAU soiant de la travaine au champ de Jacques CARRETTE au Bonnier Gillo le 23 septembre.

Contre Pierre DE CALONNE hôte pour avoir pris son cheval dans les mains de Jean Simon GHESQUIERE eveloture(?) parmi la maison Jacques STIEN le 26 octobre.

Contre Jean Simon GHESQUIERE ayant mis 8 vaches dans le jardin de Jacques CARRETTE occupé par François DEFFONTAINE le 28 septembre.

Contre Pierre DEFFONTAINE qui a mis des digno (agneaux?) sur le semi de Pierre RIS et semi de colsat de Charles DE NOYELLES.

Contre Pierre DEFFONTAINE pris passant dans le jardin de Jean Simon GHESQUIERE le 30 octobre.

Contre Pierre DE BAISIEUX le vieux pour avoir été trouvé avec ses vaches au pré occupé par Charles DE NOYELLES le 1^{er} novembre.

Contre le charron de Monsieur CHARLES demeurant à Baisieux pour avoir été trouvé avec deux chiens chassant sur la baronnie de Camphin le 1^{er} novembre.



Plaid du 25 janvier 1691

Le 1^{er} dimanche du mois de novembre 1690 avoir trouvé Jean François DE BAISIEU tirant à grives sur un flégard de BAUDOU.

Le 9 novembre 1690 avoir pris à la requête de Vincent DUBOIS la femme et la fille, Jacques STIEU passant au travers des travinnes du dit DUBOIS revenant avec des nouveaux(?) au travers des dites travinnes.

Mouvements des étrangers dans la commune de Camphin du 25 mars au 26 avril 1691.

1- Jean MASQUELIN, 2- Pierre François MEURCE(?), 3- Joachim DEBOAL, 4- Célestin PREAT, 5- Ubould NOEL, 6- Constant COLLETTE, 7- Alexandre GRUMEAU, 8- Joseph ESTIOT(?) tous huit de la nation belge et tous briqueteur, le premier chez Jourdain LELEU(?).

Plaid du 15 novembre 1691

Contre Pierre DEFFONTAINES de Camphin pris par Etienne DUBOIS, sergent, cruadant dans le blé de Jean LEPERS aux Cinq Bonniers le 21 mai 1691.

Contre Jean BEGHIN de Camphin pour son fils qui a été pris par le dit sergent cruadant dans les blés de François DEFFONTAINES et Jean LEPERS le 23 mai 1691.

Contre Jean DU BRUNFFAULT de Camphin pour ses fils ayant été pris par le sergent, gardant leurs vaches entre les blés et soucions de Charles DE NOYELLES le 23 mai 1691 et contre les fèves de Pierre RIS le 26.

Contre Pierre DEFFONTAINES pour son fils ayant été pris par Gaspard ROSEBONNE, sergent, dans les raspes de Charles DE NOYELLES le 23 décembre 1691.

Contre Guillaume VIRON de Camphin pour avoir été pris par le dit sergent enfonçant la haie du jardin du lieutenant nommé le Jardin Melchior et passer à travers le jardin le 23 septembre 1691.

Contre François DUBOIS fils de Vincent pour avoir été pris par le dit sergent tirant à plonnie (plombs?) avec un fusil sur les Onze Quartiers occupés par François DEFFONTAINE le 24 septembre 1691.

Contre Jacques DEFFONTAINE fils pour avoir été pris par le dit sergent chassant garni d'un fusil le 28 septembre 1691.

Contre le dit Pierre DEFFONTAINE pour son fils ayant été pris cruadant en l'enclos de la maison de Charles DE NOYELLES le 30 septembre 1691.

Contre Robert MASQUELIER de Camphin pour son fils qui a été pris gardant ses vaches dans le tannies(?) du lieutenant le 25 octobre.

Feuille à part :

Contre Marie Catherine DELATTRE fille de Jean pour avoir été cruader hors de saison le 3 juin 1692.

Contre le fils de la veuve Josse LEPOULTRE ayant cruadé dans les blés du lieutenant le 3.

Contre la veuve Jean DESBUSQUOIS trouvée à Fourière des fossés Notre Dame contre l'avoine François DEFFONTAINES.

Contre Jean BEGHIN trouvé à Fourière venant des dits fossés.

Editions Deffrennes

Les éditions Deffrennes à Lesquin publient depuis plusieurs années des documents d'un grand intérêt généalogique et historique. Exploitant en particulier des sources peu utilisées par les généalogistes à l'image de celles que je partage avec vous au fil des *Castelo-Lillois*.

La plupart concernent la Pévèle : Chérens, Boughelles, Cysoing, Genech, Bachy, Mouchin, Sainghin, Anstaing, Péronne, Louvil, Capelle, Fretin, Bouvines, Nomain, Cobrieux, Wannehain mais également : Orchies, Willems, Hem, Gondécourt, Ascq, Lannoy, Toufflers, Leers.

Leur catalogue est téléchargeable sur mon site www.lillechatellenie.fr

Voyez : Téléchargements / Sur ce site / Pratique

Plaids du 13 novembre 1692

Contre Jean Simon GHESQUIERE pour avoir pris ses vaches le 4 novembre 1692 paissant au jardin du lieutenant.

Contre Joseph DELEPLAU (ou DELEPLACE) lieutenant d'Esplechin pour avoir passé par un chemin défendu menant de Gruson au Finceret(?) étant à deux chariots le 8 novembre 1692.

Contre Jean DE VANEHAIN pour avoir passé par le dit chemin le 13 novembre 1692 avec son chariot.

Contre Mathieu BULTEAU pour avoir passé par le dit chemin avec deux chariots le 13 novembre.

Contre Jean Simon GHESQUIERE pour avoir été pris au jardin du clerc le 10 novembre.

Contre la femme Pierre JOUVENEL pour avoir été prise la nuit de la St Jean cruadant dans les blés Jean LEPERS.

Contre Jean Simon GHESQUIERE pour avoir pris ses vaches dans le jardin du clerc ayant défoncé la haie et ayant mangé l'herbe le 2 juillet.

Contre Jean Simon GHESQUIERE pour avoir trouvé 5 de ses vaches le 30 août et le 20 septembre au jardin du lieutenant.

Contre le même pour avoir trouvé 4 à 5 pourceaux mangeant au jardin du clerc et le dit clerc l'ayant averti de les tenir ou mettre des quennoles le 30 septembre et 1^{er} novembre.

Plaids du 26 novembre 1692

Contre Roland ROBE de Camphin pour sa vache avoir été trouvée par Gaspard ROSEBONNE, sergent, dans les raspes de Charles DENOYELLES le 13 novembre 1692.

Plaids du 13 mai 1694

Contre Jean Simon GHESQUIERE pour ses vaches ayant été trouvées à paître au jardin du lieutenant le 31 octobre et 1^{er} novembre 1693.

Plaid du 27 mai 1694

Contre la fille Jean DEGRUISON pour avoir été prise cruadant dans le blé Jean LEPERS le 8 mai 1694 et autre blé DE CALONNE le 12 mai.

Contre la servante de la veuve Noël PLAHIER qui a été prise cruadant dans le blé DE CALLONNE le 22 mai 1694.

Feuille à part :

Le 18 mai 1698 avoir trouvé la femme et fille Nicolas DESCAMPS cruadant dans le blé de Jacques DELECOURT au prés modu Chaboulevu avoir mis de mai comme faire voir qu'il es défendu.

Le 4 juin 1698 avoir trouvé le fils de feu Evrard BARBIEUX appelé Antoine cruadant le blé de Jacques CARRETTE a ses 7 quartiers au Quennelet.

Le 9 juin 1698 avoir trouvé la fille Michel FRAPPE dans le blé François DESFFONTAINE au brun blé faisant son fardeau dedans aux six bonniers.

Le 19 juin 1698 trouvé la fille Michel FRAPPEZ cruadant dans le blé François DEFFONTAINE derrière le jardin Vincent DUBOIS.

Du 26 juin 1698. Plaid tenu es bancq plaidoyables de Camphin en Pévèle au devant de l'église paroissiale du dit lieu, juridiction de la baronnie de Cysoing pardevant Jacques CARRETTE, lieutenant es présence de François DEFFONTAINES, Pierre RIS, Noël POTTIER et Michel DELEPORTE, hommes de fiefs.

Contre la veuve Pierre LEMETTRE de Baisieux pour sa servante ayant été trouvée le 8 juin 1697 cruadant dans un blé appartenant à François DEFFONTAINES.

Contre Jean LEPERS censier de Luchin pour avoir trouvé ses enfants, serviteurs et servantes et autres personnes en nombre de 38 soyant colsats le 29 juin 1697, jour de St Pierre.

Contre Nicolas DESCAMPS de Lamaing pour sa femme et sa fille qui ont été trouvées le 18 mai 1698 cruadant dans le blé de Jacques DELECOURT nonobstant défenses.

Contre Antoine BARBIEUX fils de feu Evrard qui a été trouvé le 4 juin 1697 cruadant dans l'avesture de blé du lieutenant.

Contre Michel FRAPE pour sa fille Marie Marguerite qui a été trouvée le 9 juin 1698 cruadant dans deux pièces de blé de François DEFONTAINE.

Contre François DUBRUNFAUT pour sa femme qui a été trouvée le 16 juin 1698 cruadant dans un blé et faisant leur charge appartenant à la veuve Charles DENOYELLES.

Contre la veuve Etienne BRUXIN pour sa fille qui a été trouvée en pareil délit.

Contre François DE CALLONNE hôte pour sa fille ayant été trouvée de même.

Feuille à part :

Rapport de Jean François STIEN, sergent à Camphin.

Contre la femme de François DU BRUNFAULT pour avoir été trouvée cruadant dans un brun blé et faisant leurs fais devant les dits avestures appartenant à la veuve Charles DE NOYELLES le 16 juin 1698.

Contre la fille de la veuve Etienne BRUNIN prise en pareil cas et jour.

Contre la fille de François CALLONNE, hôte prise en pareil cas et jour.

Contre les enfants de Gabriel JANNIRS(?) y étaient aussi et n'ont pas été ajournés.

Plaid du 29 juillet 1705

Contre la fille Jean BEGHIN, Jacques DESROEULX, Charles CUVELIER fils de Pierre.

Contre la fille Jean BEGHIN prise cruadant chez le lieutenant le 5 juin 1705.

Contre la fille Jean François DE BAISIEUX et le fils Jacques DESROEULX cruadant dans un jardinage le dit jour.

Contre le chartier du meunier de Bourghelles nommé Jean Baptiste ABRAHAM pris déroband du fumier appartenant à la veuve Charles DE NOYELLE le 28 juillet 1705.



Cueilloir de Fournes à Genech

Les bons comptes...

COMPTABILITE - Nous avons déjà croisé quelques cueilloirs dans cette revue. En voici un nouveau concernant une seigneurie située à Genech à ne pas confondre avec Fournes en Weppes...

A Chaque page de ce document on inscrivait le nom du propriétaire d'une pièce de terre, le plus souvent les limites (*abouts*) de celle-ci (mais pas dans le présent document) et les rentes seigneuriales à payer à la St Rémy, à Noël ou autre. Le bas de la page resté blanc sera rempli à mesure des paiements (*solvits*) des rentes, pour indiquer quel locataire paye les rentes pour son propriétaire ou pour y mettre des notes : terre confisquée, insolvence, mort du propriétaire dont les successeurs doivent payer le relief... Nous avons donc un historique des propriétaires sur plusieurs années. Le *cueilloir* est également appelé *chassereau* ou *chassereau*.

A.D.59 - E 1173 Cueilloir de Fournes 1567 (utilisé jusqu'en 1573) payable en avoine orchioise. Cartulaire précédent de 1550 et cueilloir précédent de 1551.

f°1r° Le domaine des PAUVRES DE FOURNE pour 2 cents de terre à usage de pré, 2 cents de même et 5 quartrons de pré / Solvits 1567 à 1569

f°1v° Jacques HEDDEBAULT 6c de terre / Payé par François BRACONNIER. Solvits jsq 1574

f°2r° Jeanne LESTIENNE pour 3q de manoir / Payé par Antoine WAUCQUIER à cause de Jeanne LESTIENNE pour 1566 et 1567, de Jean LESTIENNE pour 1574 à 1576 / Jean LESTIENNE

f°2v° Jean LESTIENNE pour 6c et 1 quartier / Solvits jsq 1576 / Le quartier est à François BRACONNIER par achat

f°3r° Richard LESTIENNE pour 6c / Solvits jsq 1576

f°3v° Pierre HEDDEBAULT pour 1/3 de 18c 1q à usage de manoir, 6c et 1/6e cent de jardin, 1/3 de manoir sur 3c, 5c, 11c, un quartier, 14c jadis en deux pièces et 2c 3q / Solvits jsq 1571 par Pierre HEDDEBAULT le jeune

f°4v° Jacques MOISNET 3c / Solvits jsq 1577

f°5r° Mahieu DELEBASSEE 14c à usage de manoir / Solvits jsq 1571

f°5v° Marguerite MARTIN fille de feu Quentin et de Marguerite DELEZENNES pour la moitié d'un lieu manoir sur 5 cents 1/2 / Solvits jsq 1571

f°6r° Gilles BRACONNIER à cause de Jeanne DELEFOSSE sa femme pour un manoir sur 7 cents et 2c 1q de terre / Solvits jsq 1571

f°6v° Pierre FIEFVET pour 1/4 d'un manoir contenant le dit quart 5q / Solvits jsq 1570

f°7r° Psalmon DUTRIEU 5c à usage de manoir, 6c de terre nommée le Camp Jolly, 5c de manoir, 2c 1/2 et 1/5e de 2c de pré / Solvits jsq 1573. Reçu par Mahieu DUTRIEU fils du dit en 1572

f°7v° Jean WAUCQUIER et Gérarde MOISNER sa femme 11c de terre, 2c pris en un quartier, un quartier et autre quartier pris en la court de Lassus / En retard de paiement en 1573

f°8r° François DE MALDRE 7c de terre nommés le Tourelle à usage de bosqueau / Solvits jsq 1573

f°8v° Jean FIEFVET 3c 1/2 de manoir pris en 8c 1/2 / Solvits jsq 1570. Gilles, Marie et Jeanne FIEFVET [...]. Soit redressé le dénombrement du dit FIEFVET et Charles DEQUESNE selon l'ancien cartulaire sur Gille FIEFVET sans en faire division.

f°9r° Jean DELEBASSEE fils de Rémy pour 5c de manoir, 1/2b de terre et un quartier / Solvits jsq 1572 date à laquelle on doit le relief. Plein relief du dit Jean au siège de 1573

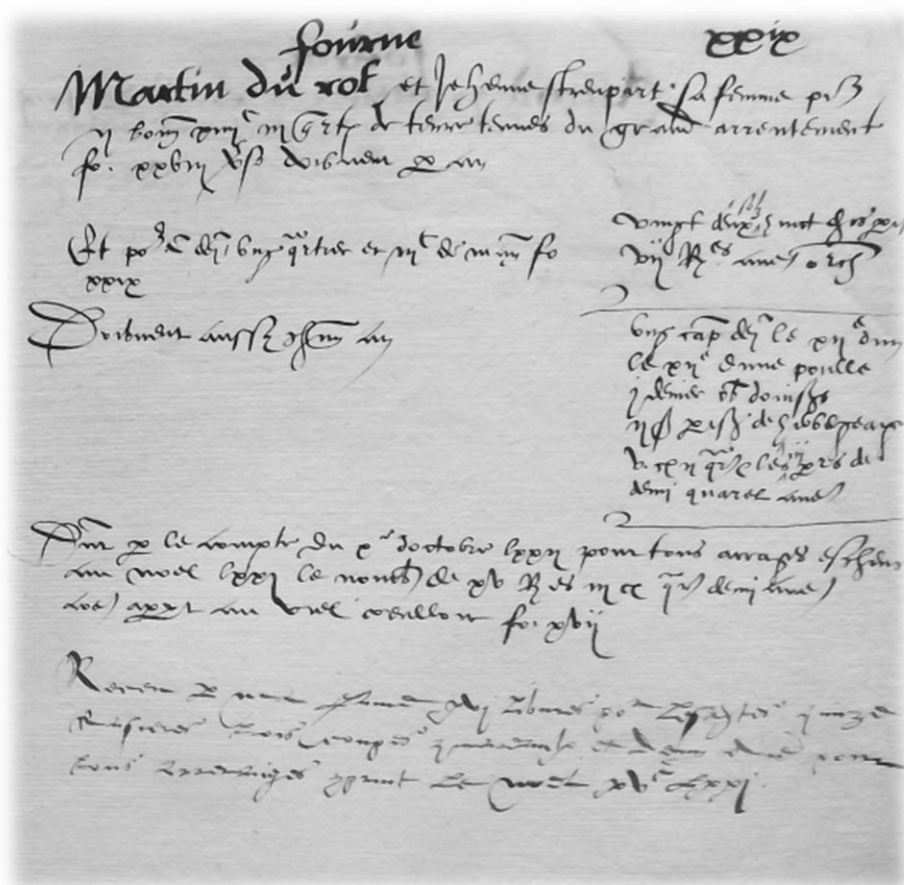
f°9v° Vincent DELEBASSEE fils de Jean pour un quartier de terre et autre quartier / Solvits jsq 1571

f°10r° Denis MOLLET d'Auchy 3 quartiers de terre, 3c 1/2 et 4c / Solvits 1571. Doit le relief par le trépas du dit Denis

f°10v° Denis DELEZENNE d'Ennevelin 5c de terre à usage de pré / Solvits jsq 1571

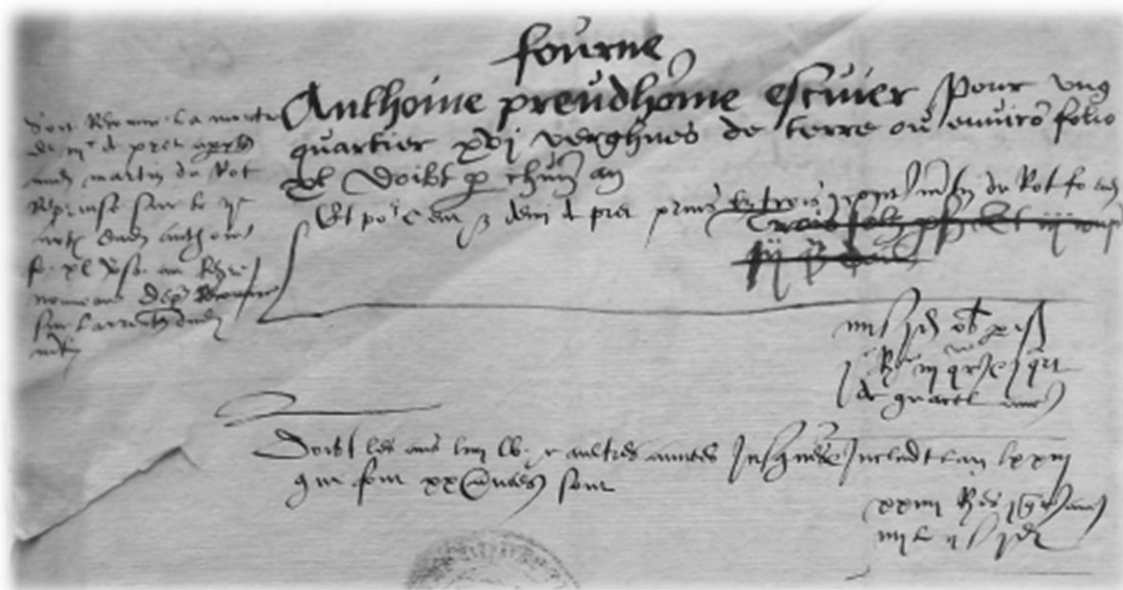
- f°11r° Grard DUFOUR un quartier de terre nommé le Camp Marvy / Solvit 1571
- f°11v° Valeurienne DELEBASSEE veuve de Jean DUFOUR 10c de manoir, 5c, 2c pris contre André DELEBASSEE, 2c et 6c de terres / Solvits jsq 1572 dont le dernier est payé par les hoirs de la dite
- f°12r° André DELEBASSEE 2c pris en un quartier contre Valeurienne DELEBASSEE et 2c / Solvits jsq 1571
- f°12v° Jacques STRUPART pour un quartier de terre / Solvits jsq 1572
- f°13r° Pierre ROSTY pour 5c 3q de manoir / Solvits jsq 1572
- f°13v° Laurence MARTIN veuve de Paul BERNARD 3c de terre pris en 10 cents 1q / Solvits jsq 1571 dont le dernier du avec le relief de la dite. Martin, Mathieu, Mahieu, Jeanne et Marie (REBROCQUART?)
- f°14r° Michel MARTIN 9c 1q de terre pris en 12c 1q contre Laurence MARTIN / Solvits jsq 1569. Pierre MASQUELIER par achat au lieu de
- f°14v° Martin DELEBASSEE ou Louis et Nicolas DELEBASSEE ses enfants qu'il eut de Catherine DELEZENNE 6c de terre pris en 12c / Solvits 1573. Tient aussi sur les parties de Catherine VATTEL au vieux cueilloir
- f°15r° Martin DELEBASSEE pour un manoir sur 6c, 2c pris en un quartier contre Grard DUBOIS, 2c 1/2 pris en 3c 1/2 contre les hoirs Philippe WAUCQUIER, 4c 1q de terre acquis de Christophe DELEBASSEE / Retard de paiements
- f°15v° Thomas DUTRIEU pour un manoir sur 7c 10v pris en 11c 10v en la rue Desconps / Solvits jsq 1568 incomplet
- f°16r° Roland DUQUESNE un quartier de terre pris en 11c 10v contre Thomas DUTRIEU / Solvits jsq 1567 incomplet au vieil brief à Thomas DUTRIEU
- f°16v° Bartholomieu PIEDASNA 5c de terre pris en 6c 1q contre Pierre, son père / Solvits jsq 1571
- f°17r° Denis DE WAUVRAIN 10c jadis en deux pièces et 2C 1/2 / Solvits jsq 1571 et relief par le trépas du dit reçu au siège en 1571
- f°17v° Quentin PIEDASNA fils de Pierre 3c 1q 1/2, moitié de 1/2b à cause de sa femme et 5q à usage de manoir. Et pour un quartier venu de Noël DESTOMBES / Solvits jsq 1572
- f°18r° Alexis LE THIERY à cause de sa femme Gervais (sic) PIEDASNA 3c 1q 1/2 de terre / Solvits jsq 1570
- f°18v° Pierre PIEDASNA pour un manoir, jardin et héritage, 4c 1/2 de manoir, 6c, 5q et 2c de terre / Solvits jsq 1571 dont l'an 1567 tant pour le dit Noël (sic, voir pièce suivante) que ses enfants. Le manoir et 4c 1/2 appartient à Philippe, Jean et Georette PIEDANA frères et soeur par achat à leur demi-frère le 15/02/1573. Le dit Philippe pour 1c pris en 4c 1/2. Les 6c sont à Jean et Philippe PIEDANA chacun par moitié par le trépas du dit.
- f°19r° Noël PIEDANA 2c de terre contre le dit Pierre son grand-père et 1C pris en 2c / Solvits jsq 1569. Voir pièce précédente
- f°19v° Allard et Péronne HEDDEBAULT frère et soeur pour la moitié de 6c de terre à usage de pâture
- f°20r° Jeanne WAUCQUIER veuve de Nicaise DELEZENNE 7c de manoir jadis en deux pièces / Solvit 1568 [Certaines autres pièces rayées et réattribuées à Luc DUFOUR et Louis DELEZENNES]
- f°20v° Péronne HEDDEBAULT veuve de Thomas WAUCQUIER 2c, 1c 1/2 pris en 5c 1/2, un quartier pris en un bonnier 2c / Solvits jsq 1568 compris 1/2 relief par Jeanne WAUCQUIER pour le trépas de la dite Péronne
- f°21r° Quentin WAUCQUIER 6c, un quartier, autre quartier, 1/4 de 15c à usage de manoir, 1c 1/2 pris en 3c et 3c / Solvits jsq 1570 [Certaines pièces rayées et réattribuées à Louis DELEZENNES, Nicolas WAUCQUIER et la veuve Louis WARTEL]
- f°21v° Charles DUQUESNE 8c 3q, 2c 1q de terre et 2c de manoir / Solvits jsq 1570 dont le relief à cette date / Le manoir à Jean FIEFVET à l'ancien brief. Mémoire que le dit a acheté et revendu 2c 1q à Pierre GUESQUIERE le 05/03/1572.
- f°22r° Michel TRESIEL de fretin 3c de manoir / Solvits jsq 1571 payés par François BRACONNIER à la place du dit
- f°22v° Grard DUBOIS 6c de terre pris en 1/2 bonnier et pour un quartier / Reconnaissance de dette pour les arriérages le 02/03/1569 par Wallerand DELEBASSEE au nom de Marie DELEBASSEE sa soeur
- f°23r° Jean VEVE l'aîné pour son manoir, jardin et héritage, 6c et autres 6c de terre / Solvits jsq 1569
- f°23v° Jean VEVE le jeune 3c 1/2 de terre, 2c en trois parties, un quartier et 1c 1/3 de cent de terres / Solvits jsq 1559 (sic). Au cueilloir précédent sur Jean VEVE et Mahieu FLORY. Le quartier de terre est à Pasquier LANSEL
- f°24r° Bonaventure VEVE 1c et 1/3 cent, 3c 1/2 et 6c à usage de pré / Solvits jsq 1569 payé par Jean VEVE l'aîné
- f°24v° Simon SIGIER 1c 1/3 cent pris en un quartier et 1 quartier de terre / Au vieux cueilloir sur Jean VEV et Mahieu FLORY
- f°25r° Antoine et Jeanne DELEFOSSE enfants de feu Simon et de Pasque DUTHILLOEUL 2c de manoir, 2c, 3c et 1c 3q de terres / solvits jsq 1569

- f°25v° Henri DELEBASSEE fils de Philippe 9c de terre à usage de jardin, 11c, 2c et 6c de terres / Compte fait en 1570 avec Jean VEVE le jeune au nom du dit Henri des arriérages
- f°26r° Pasque DELEZENNE pour elle et le dit Henri DELEBASSEE 5c de terre et 5c de manoir / Solvits 1570
- f°26v° Jean LEBARRE 9c / Solvits jsq 1572. Pierre FIEFVET par achat
- f°27r° Noël DESTOMBES un quartier de terre, 5c de manoir et 1c 1/2 de manoir / Le quartier est à Quentin PIEDASNA, le cent 1/2 est à Luc DUFOR. Quentin PIEDASNA a encore la moitié des 5c par achat et un cent par donation. Compte fait avec le dit Noël en 1572 avec problèmes de paiement. 15/02/1573 reçu à bon compte de la femme Quentin PIEDANA.
- f°27v° Nicolas DESTOMBES fils de Noël un manoir et 9c de terre / Compte avec Noël DESTOMBES au nom de Jeanne LANSEL veuve du dit Nicolas pour ce qui est du jusque mars 1569 et solvits jsq 1573
- f°28r° Jean DUPRIEUR à cause de sa femme fille de feu Nicolas HEDDEBAULT 2c, 2c et 11c de terres / Solvits jsq 1570
- f°28v° Grard DUFOR à cause d'Isabeau DUPRIEUR sa femme 7c de terre. 2c et 1 quartier / Solvits jsq 1571. Reçu du dit Grard et pour les parties de Grard DELEZENNE
- f°29r° Martin DUROT et Jeanne TREUPART sa femme 2b 14c 3qrtz de terre du grand arrentement, 1c 1/2 1 quartier et 3c / solvits jsq 1572



- f°29v° Allard POUILLIEU à cause de sa femme 1c 1/2 de pré / Solvit 1560 (sic)
- f°30r° Grard DELEZENNE 2c, 8c 3q et 5c de terres / Solvits payé par Grard DUFOR à la place des hoirs du dit jsq 1571
- f°30v° Mahieu TREHOURT 3c de manoir / Solvits jsq 1571 dont le demi relief par le trépas de Michel TRESEL. La veuve Michel TRESEL et ses enfants au nombre de sept
- f°31r° La veuve Martin CAUDRELIER et Rolandine CAUDRELIER sa fille 2c de terre / Solvit 1567
- f°31v° Jean DENEUVILLE 6c de terre / Solvits jsq 1569
- f°32r° L'EGLISE DE GENECH 2c 1q de terre / Solvit 1542 (sic)
- f°32v° Marie et Marguerite DELEBASSEE enfants de feu Augustin 4c 1q de terre, un quartier de manoir et 3c de terre / Solvits par Louis DELEZENNE jsq 1572
- f°33r° Thomas DELEZENNE 1c de terre / Solvit 1569

- f°33v° Catherine MOCHEL fille d'Hugues 2c et 6c de terre / Solvit 1567
- f°34r° Louis WARTEL 9c de terre, un quartier de noettes, 3/4 de 15c de manoir, 2c 3q, 1 quartier et autre quartier de terres / Compte fait le 18/03/1567 pour les reliefs échus par le trépas de feu Louis WARTEL fils de Jean du par Marguerite LEBACRE sa veuve, Jacquemine, Marie et Madeleine WARTEL ses enfants. Reçu de la veuve en 1568. Solvits jsq 1571
- f°34v° Jean WARTEL fils de Jean, frère du dit Louis un quartier de manoir et 13c 1/2 de manoir / Solvit par Louis DELEZENNE à sa place jusqu'en 1670
- f°35r° Allard RICARD et Marguerite WARTEL sa femme 13c de terre et 2c de manoir et 7c au lieu de Louise et Garde DELERUE / Reçu demi relief par RICARD pour le trépas de Jeanne (sic, voir article suivant) WARTEL. Solvits jsq 1571
- f°35v° Louise et Garde DELERUE 7c de terre / Jean et (Louise et Garde) / Solvits jsq 1570 et 1/2 relief par le trépas de Jeanne WARTEL en 1571
- f°36r° Pierre LEBARRE à cause de Madeleine SIGIER sa femme, fille de Jean 4c 1/2, un quartier et 5c de terres / Solvits jsq 1573. Au vieux cueilloir sur Roland DASSONNEVILLE
- f°36v° Jean DUTRIEU 12c 1/2 de manoir, 1c de noette, 1/2c, 5c, 2c, 2c et 1c de terres / Mention des redevances au cartulaire de 1550 et du cueilloir de 1551. Pierre GUASQUIERE au lieu de. Reçu de Louis DELEZENNES à Orchies à la place de Pierre GUASQUIERE jsq 1573
- f°37r° Roland DUQUESNE 5c de terre et 1 quartier / Au vieux cueilloir aux hoirs Collard WARTEL.
- f°37v° Pierre et Nicolas DELEBASSEE enfants de feu Philippe et d'Hélène CRAISINE 2c de pré, 3c et 3c 3q de terre nommés le Jollerie / Solvits jsq 1572
- f°38r° Hélène CRAISINE et les dits Pierre et Nicolas DELEBASSEE chacun par moitié 4c 1q de manoir / Solvits jsq 1572. Relief par le trépas du dit Pierre
- f°38v° Louis WARTEL de Templeuve 5c de bosquet / Solvit 1564 pour le relief
- f°39r° Jacques COCQUEL fils de Thomas 6c de manoir, moitié de 6c de pâture et un quartier de terre / Compte des arriérages avec le dit en 1570
- f°39v° Olivier DE WAUVRIN 5c de manoir / 1568 relief par le trépas du dit Olivier puis paiements par le curé de Genech
- f°40r° Louis DELEZENNE à cause d'Anne HEDDEBAULT sa femme, fille de Mahieu 3c et 5c de terre. 1 qrtz, 1c de bois et 2c de terre / Solvits jsq 1572
- f°40v° Luc DUFOUR 1/2b de manoir, 5c et 6c de terre / Compte des arriérages en 1568. Solvits jsq 1572. 7c de terre sur Jean MASNIER, 1/2b venant de la veuve Nicaise DELEZENNE et 5c 3q de manoir venant de Pierre ROSTY
- f°41r° Jacquemine WARTEL veuve de Mahieu HEDEBAULT 10c et 9c de terre / Laurent HEDDEBAULT / Solvits jsq 1571 et relief de la dite
- f°41v° Antoine PREUDHOMME, écuyer un quartier 16v de terre et 1c 1/2 de pré pris en 3c contre Martin DUROT / Doit les années jusqu'en 1573.



Brief d'Attiches

Mons en Pévèle et Seclin

ETAT DES LIEUX – Autre type de document issu d'archives seigneuriales : le brief. Il s'agit ici de répertorier les propriétaires de terres tenues d'une seigneurie. Contrairement au document précédent il n'y a pas de suivi des rentes annuelles.

Il faut l'autorisation du souverain pour demander aux tenanciers de venir faire un rapport et dénombrement de leurs biens sauf quand, comme ici, il s'agit de terres appartenant directement à ce souverain. Ceux qui n'obtempèreraient pas subiraient une amende ou verraient leur bien confisqué au profit du seigneur du lieu. On n'établi donc ce genre de document qu'assez rarement. L'intérêt principal étant qu'on y indique de qui vient le bien en question afin de relier ce chassereau au précédent et vérifier ainsi que les **reliefs** ont bien été payés. Cette attention toute fiscale est d'un grand intérêt pour les généalogistes.

Brief des rentes seigneuriales d'Attiches, hameau de Drumez paroisse du dit Attiches, Loffren à Mons en Pévèle, Plouich, Wattiesart et Martinsart paroisse de Seclin. Renouvelé par les officiers de la châtellenie de Lille sur les briefs précédents les 4, 5 et 7 mars, 12, 13, 25, 26 et 27 avril, 10 et 11 mai, 16, 17, 26 et 28 août, 23 et 24 septembre de l'an 1613 (A.D.59 – E 5756).

RELIEF : Rachat du droit que les prédécesseurs (le plus souvent les père et mère) avaient de la possession d'un droit (bourgeoisie) ou d'un bien (au seigneur du lieu). Lorsque le bien était propriété d'un couple le(s) successeur(s) payai(en)t demi-relief à la mort de l'un d'eux. Souvent le montant du relief consistait au double de la rente seigneuriale annuelle.

Les héritages séants au fon des Sart joindant le bois du sr de HERIGNIES jusqu'à la ruelle des Sart allant au bois des Mottes.

- 1 Jean FLINOIS receveur à Lille fils et héritier de feu Jean vivant bailli de Berlette pour 5 cents de labour.
- 2 Nicolas DELECOURT lieutenant d'Attiches pour 3 cents de labour par lui acquis de Jacques DE FLANDRES.
- 3 Eustache LE WILLAME fils et héritier de feu Jean qui fut frère et héritier de feu Bauduin pour 3 cents de labour.
- 4 Jean LEMESRE d'Attiches pour 3 cents de labour par lui acquis la moitié d'Hubert CARPENTIER et l'autre moitié de Pierre RINGO.
- 5 Jean LEGROUL d'Attiches fils et héritier de feu Marc et d'Isabeau JOVENEL fille de feu Jacques pour 4 cents de labour.
- 6 Jacques LEGROUL d'Attiches pour 2 cents de labour par lui acquis de Pierre LEGROUL fils de feu Jean.
- 7 Le susdit Jean FLINOIS receveur pour 6 cents de labour acquis de Michel LEGROUL.
- 8 Jacques FLINOIS d'Attiches pour 9 cents de labour.
- 9 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 13 cents d'annoy, les 12 cents de la pairie de Fretin par lui acquis de Balthazar CAULLIER fils de feu Gilles.
- 10 Le dit Nicolas DELECOURT pour 2 cents de labour de la pairie de Fretin par lui acquis de Balthazar CAULLIER fils de feu Gilles.
- 11 Le susdit Jacques FLINOIS pour 6 cents de labour de la pairie de Fretin par lui acquis de (blanc) et auparavant à Antoine TRACHE.
- 12- Le susdit Jacques LEGROUL à cause de Marguerite LESCHEVIN sa femme fille et héritière de feu François pour 4 cents de labour.
- 13 Jean DORCHIES boulanger à Lille, fils et héritier de feu Romain et de Marie DAPVRIL pour 4 cents de labour.
- 14 Le susdits Jacques LEGROUL fils et héritier de feu Jean pour 4 cents de labour.
- 15 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 9 cents de labour par lui acquis de Jacques DE FLANDRES.

- 16 Le dit Nicolas DELECOURT pour 4 cents de labour par lui acquis de Louis DUTRIEZ, par ci-devant fief à présent réduit en terre cottière.
- 17 Le susdit Jean FLINOIS receveur pour 2 cents de labour par lui acquis de Jacques RINGO.
- 18 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 4 cents de labour par lui acquis de Jacques DE FLANDRES.
- 19 Gilles CAULLIER d'Attiches pour 9 cents de labour par lui acquis de Jean CAULLIER son père fils de feu Henri.
- 20 Le susdit Jean FLINOIS receveur pour 6 cents de labour par lui acquis de Nicolas JOVENEL fils de feu Jacques.
- 21 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 4 cents de labour par lui acquis de Balthazar CAULLIER fils de feu Gilles.
- 22 Les hoirs de feu Jean LE WILLAME pour 4 cents 1/2 de labour.
- 23 Antoine DESMILLESCAMPS à cause de Marguerite FLINOIS sa femme fille et héritière de feu Jean, auparavant veuve de Pierre FRIT pour un cent 1/2 de labour.
- 24 Pasquier LEMESRE d'Attiches pour un cent 1/2 de labour par lui acquis la moitié de Thomas DEBOUT et de Catherine DOIGNIES fille de feu François et l'autre moitié des hoirs Colle FLINOIS mère du dit Pasquier.
- 25 Le susdits Nicolas DELECOURT pour 6 cents de labour par lui acquis de Jacques DE FLANDRES.
- 26 Le susdit Jean FLINOIS receveur pour 4 cents de lieu et jardin par ci-devant labour par lui acquis de Jacques FLINOIS son frère.
- 27 Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour 4 cents de lieu et jardin par lui acquis des hoirs Jacques FLINOIS dit Noir Leste (Tête ?) par ci-devant labour.
- 28 Les hoirs de feu Jean FLINOIS vivant bailli de Berlette pour 2 cents de lieu et jardin.
- 29 Isabeau LEFEBVRE veuve de Pierre BRABANT de Lille pour un cent de lieu et jardin par elle acquis en juin 1613 des enfants d'Hubert TOURNANT.
- 30 Jean LESCHEVIN laboureur à Attiches, fils et héritier de feu Jacques pour un cent de lieu et jardin.
- 31 Pierre FLINOIS laboureur à Attiches fils et héritier de feu Robert pour 9 cents de lieu, jardin et labour.
- 32 Le susdit Jean LEGROUL fils et héritier de feu Marc et d'Isabeau JOVENEL pour 5 cents de labour.
- 33 Martin LEGRAIN hôte à Attiches pour 3 cents de labour par lui acquis de Pierre DOIGNIES et Marie LEGROUL sa femme.
- 34 Le susdit Jean LESCHEVIN fils et héritier de feu Jacques pour 2 cents de labour.
- 35 Le susdit Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour 10 cents de labour que le dit Jacques a acquis, savoir 8 cents de Jean ROMON et les 2 cents de Denis LESCHEVIN fils de Jean.
- 36 Le susdit Jean FLINOIS receveur à Lille pour 6 cents par lui acquis de Jacques FLINOIS son frère.
- 37 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 3 cents de labour par lui acquis de Jacques DE FLANDRES.
- 38 Pierre CHUFFART à cause de Catherine JOVENEL sa femme fille et héritière de feu Balthazar pour 5 cents de labour.
- 39 Le susdit Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour 2 cents de labour qu'il a acquis de Jean DOIGNIES.
- 40 Eloi DOIGNIES laboureur à Attiches à cause de Marie FLINOIS sa femme, fille et héritière de feu Jean pour 2 cents de labour.
- 41 Claude DE BOTTEQUIN écuyer, Sr de la Haye pour un bonnier de labour par lui acquis du Sr de LONGUASTRE.
- 42 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 8 cents de labour par lui acquis de Louis DUTRIEZ auquel lui a été réduit de fief en terre cottière.
- 43 Jean LECONTE fils et héritier de feu Abel et de Catherine LEMENU fille de feu Jean pour 2 cents de labour.
- 44 Pierre LECONTE fils et héritier de feu Abel et de Catherine LEMENU pour 4 cents de labour.
- 45 Marguerite JOVENEL veuve de Claude DELECOURT et héritière de feu Balthazar pour 3 cents un quartier de labour.
- 46 Michel LESCHEVIN pour 8 cents de labour par lui acquis de Louis DUTRIEZ auquel il avait été réduit de fief en terre cottière.
- 47 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 8 cents de labour par lui acquis de Louis DUTRIEZ.
- 48 Les PAUVRES DU PLOUICH pour 17 cents de labour.
- 49 Le susdit Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour 12 cents de labour qu'il a acquis de Louis DUTRIEZ auquel il avait été réduit de fief en terre cottière.
- 50 Le susdits Nicolas DELECOURT pour 12 cents de labour à happe par lui acquis de Louis DUTRIEZ auquel il avait été réduit de fief en terre cottière.
- 51 Jean DAUSSY sayeteur à Lille à cause d'Anne ROLLO sa femme et Jeanne ROLLO sa soeur, filles de feu Jacques et de Catherine DELACHAPPELLE pour 6 cents un quartier de labour.
- 52 Les veuve et enfants de feu Pierre FLAMENG le jeune pour 3 cents 1/2 de labour.
- 53 Le susdit Jean LEMESRE pour un cent de labour.

- 54 Les veuve et enfants Pierre FLAMENG l'aîné pour un cent de labour.
55 Les dits veuve et enfants Pierre FLAMENG l'aîné pour la moitié et les veuve et enfants de Pierre FLAMENG le jeune pour l'autre moitié de 2 cents 3 quatrions de labour à happe.

Les héritages depuis le chemin de Bonnardrie jusqu'au chemin des Leupendus et retour jusqu'au moulin en l'église d'Attiches comprenant ce qu'il confronte à la grande rue et d'illecq jusqu'à la place de le Pesquerie et bancs du Fresnel.

- 56 Le susdit Michel LESCHEVIN pour 6 cents de labour par lui acquis de Louis DUTRIEZ auquel ils ont été réduit de fief à terre cottière.
57 Le susdit Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour 6 cents de labour par lui acquis de Louis DUTRIEZ réduit en terre cottière.
58 Les susdits veuve et enfant Pierre FLAMENG le jeune pour 3 cents 1/2 de labour.
59 Lucquette MULLIER veuve de Simon DELATTRE, fille et héritière de feu Michel et d'Antoinette CLICQUEL pour 3 cents 1/2 de labour.
60 La veuve Charles COUVREUR de Lille, fille et héritière de feu Jean MARIAGE pour 4 cents de labour.
61 Acarie LE MERCHIER fils et héritier de feu Jean pour 5 cents de labour.
62 Antoine DE FAUCOMPRET à cause de Quintine LE MERCHIER sa femme pour 3 cents de labour.
63 André JACQUART pour 5 cents de labour par lui acquis en février 1613.
64 Le susdit Jean DAUSSY à cause d'Anne ROLLO sa femme et Marie ROLLE filles et héritières de feu Jacques et de Catherine DELACHAPELLE pour 5 cents de labour.
65 Les susdits hoirs de Jean FLINOIS vivant bailli de Berlette pour 7 cents de labour.
66 Le susdit Antoine DE FAUCOMPRET à cause de Quintine LE MERCHIER sa femme pour 2 cents de labour.
67 Le susdit Acarie LE MERCHIER fils et héritier de feu Jean et de Jeanne DUGARDIN pour 3 cents de labour.
68 Jean GUTTIN laboureur à Phalempin à cause de sa femme pour 3 cents de labour.
69 Le susdit Acarie LE MERCHIER fils et héritier de feu Jean pour 8 cents de labour.
70 Les veuve et enfants de feu François DORCHIES qui fut fils et héritier de feu Romain pour 7 cents de labour.
71 Ferdinand DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANC sa femme pour 24 cents et 1/3 cent de labour pris en 2 bonniers 10 cents étant le surplus fief.
72 Le CIMETIERE où est assise l'église d'Attiches sur 3 cents 1/2.
73 Vincent CHRISTIEN pour un quartron de lieu et jardin pris en un cent 1/2 dont le reste portant 5 quatrions derrière est tenue de la seigneurie de la Cessoye par lui acquis d'Alexandre DELEMER.
74 Jacques LE WILLAMME à cause de Marie RICQUIER sa femme pour un quartron de lieu et jardin pris en un cent 1/2 comme dessus.
75 La CURE D'ATTICHES pour 2 cents de lieu et jardin pris en 4 cents dont les 2 autres cents sont tenus de la Cessoye et se tient à présent Sire Gilles GODIN prêtre et curé du dit lieu.
76 Jean RICQUIER fils et héritier de feu Jean pour 4 cents de jardin.
77 Robert DU CHASTEL écuyer, Sr d'Engleghien, la Cessoye etc. pour 9 cents de labour.
78 Madeleine DELERUE veuve de Pasquier CARPENTIER, fille et héritière de feu Eustache DELERUE pour 5 cents de labour.
79 La susdite CURE D'ATTICHES pour 2 cents de labour.
80 Les PAUVRES D'ATTICHES pour 7 quatrions de labour.
81-83 Le susdit Robert DU CHASTEL Sr d'Engleghien pour 12 cents de labour en 5 pièces compris 2 cents par ci-devant pris par son feu père en échange pour autres 2 cents baillés à l'église d'Attiches. Les dits 12 cents pris en 2 bonniers dont le surplus est gros de son fief de la Cessoye et pour 7 cents de labour.
84 Clément LEGROUL pour 7 quatrions 1/2 de labour par lui acquis de Pierre DOIGNIES et Marie LEGROUL sa femme.
85 Antoine TRACHE à cause de Marguerite CAULLIER sa femme fille et héritière de feu Nicolas qui fut fils de Robert pour 7 quatrions de labour.
86 L'EGLISE D'ATTICHES pour 3 cents 3 quatrions de labour venant les 2 cents d'échange avec Robert DU CHASTEL Sr de le Hovardrie, La Cessoye qui l'avait acquis de la veuve Nicolas FLINOIS fille de Jean CAULLIER dit Quedon pour autres 2 cents ci-dessus.
87 Le susdits Jacques FLINOIS pour 4 cents de labour par lui acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isembart PIPPELART.
88 La susdite EGLISE D'ATTICHES pour 4 cents de labour.

- 89 Le susdit Jacques FLINOIS pour 12 cents 3 quartrons de labeur à lui succédés par le décès de feu Thomas son père.
- 90 Les veuve et enfants de feu Regnault MARTIN pour 2 cents de lieu et jardin sur la place de le Pesquerie pour le dit feu acquis un cent des hoirs Catherine DANCOISNE veuve de Jean DELEHAYE et l'autre cent patrimoine du dit feu.
- 91 Anne LIETART fille non mariée de feu Bertin pour un cent de jardin.
- 92 Le susdit Jacques FLINOIS fils et héritier de feu Thomas pour un cent 1/2 et 1/2 quartier de labeur.
- 93 Les hoirs Martin LELIEVRE qui fut fils et héritier de feu Jacques pour 1/2 cent 1/2 quartier de jardin pris en un cent 1/2 et 1/2 quartier étant le surplus tenu d'Estrée.
- 94 Les enfants de feu Vincent CRESPEL qu'il eut de feue Catherine LELIEVRE fille et héritière de feu Martin qui fut fils de feu Jacques pour 1/2 cent 1/2 quartier de lieu et jardin pris en un cent 1/2 et 1/2 quartier le restant tenu d'Estrée.
- 95 Damoiselle [blanc] veuve de Gilles DUTHILLEUL de Lille pour un cent 1/2 de jardin par la dite veuve acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isembart PIPPELART.
- 96 Le susdit Eloi DOIGNIES pour un cent 1/2 de jardin par lui acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isembart PIPPELART.
- 97 Le susdit Eustache LE WILLAUME pour un cent de jardin et labeur par ci-devant dit Masurage pris en 6 cents 1/2 de lieu étant le surplus tenu de la seigneurie de Lannoy par lui acquis d'Eloi LE MARTIN.
- 98 Le susdit Eloi DOIGNIES pour 2 cents 1/2 de lieu et jardin par lui acquis de Jean RAMERY? sa femme et Isembart PIPPELART.
- 99 La susdite veuve DUTHILLEUL pour 2 cents 1/2 de jardin par elle acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isembart PIPPELART.

Les héritages depuis la ruelle des Sart allant aux bancs du Fresnel et d'illec jusqu'aux terres doyens rente à l'abbaye de Loos qui est l'enclos du Petit Attiches avec le retour jusqu'au chemin de l'Enfondre et moulin de Tourmignies.

- 101 Le susdit Jean FLINOIS receveur à Lille fils et héritier de feu Jean pour 9 cents de lieu et jardin pris en un bonnier, les 3 cents du lez de midi tenus de Hérignies et les 4 cents du lez de soleil levant tenus d'Estrée.
- 102 Le susdit Jacques LEGROUL fils et héritier de feu Jean pour 2 cents de lieu et jardin.
- 103 Pierre LEGROUL fils et héritier de feu Jean pour un cent de lieu et jardin.
- 104 Les veuve et enfants de feu Jean LOHIER pour 3 cents 1/2 de lieu et jardin allant à herche à usance de cabaret nomme "Le Harchelle" par le dit feu acquis des hoirs Jean LEGROUL fils de Michel.
- 105 Hubert CARPENTIER à cause de Marie LE MARTIN sa femme fille et héritière de feu Eloi qui fut fils de feu Jean pour 5 quartrons de lieu et jardin séant au devant des bancs de la seigneurie de Lannoy.
- 106 Martin WEDDIER à cause de Marguerite LE MARTIN sa femme fille et héritière de feu Eloi qui fut fils de feu Jean pour 5 quartrons de lieu et jardin.
- 107 Le susdit Gilles CAULLIER fils et héritier de feu Jean pour 3 cents un quartier de lieu et jardin.
- 108 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 3 cents de lieu et jardin par lui acquis de Balthazar CAULLIER fils et héritier de feu Gilles.
- 109 Pierre DOIGNIES pour 2 cents un quartier de lieu et jardin par lui acquis d'Isabeau LEFEBVRE veuve de Pierre BRABANT.
- 110 Le dit Pierre DOIGNIES à cause de Marie LEGROUL sa femme fille et héritière de feu Marc qui fut fils de Michel pour un cent de jardin.
- 111 Le susdit Jean LECONTE pour un cent de lieu et jardin par lui acquis de Jean LEGROUL fils de feu Marc qui fut fils de Michel.
- 112 La veuve François LESCHEVIN pour 1/2 cent de lieu et héritages acquis par le dit François d'Antoine TRACHE et Marguerite CAULLIER sa femme fille de Robert.
- 113 Le susdit Michel LESCHEVIN pour 4 cents 1/2 de lieu et jardin à lui succédés par le décès de François LESCHEVIN son père et Marguerite CAULLIER sa mère, soeur et héritière de Robert CAULLIER pour la moitié et acquis d'Antoine TRACHE et Marguerite CAULLIER sa femme qui fut fille du dit Robert pour l'autre moitié.
- 114 Hubert BRAEM demeurant à Saint Pol à cause de Marie FRIT sa femme fille et héritière de feu Pierre pour 3 cents de lieu et jardin.
- 115 Le susdit Jean LEMESRE pour les profits de cent ans et un jour de 3 cents de lieu et jardin à lui demeurés par décret vendu comme appartenant aux hoirs Jacques FLINOIS fils de feu Jean.
- 116 Abel LECONTE fils et héritier de feu Nicolas pour 3 cents de lieu et jardin.

- 117 Jacques DE BAUFFREMEZ pour 3 cents de lieu et jardin par lui acquis de Jacques FABVIER et de Catherine DORCHIES sa femme fille de feu Romain qui fut fils de feu Jean.
- 118 Les veuve et enfants Martin DORCHIES qui fut fils de feu Antoine pour 6 cents de lieu et jardin.
- 119 Daniel et Eloi MEURILLON frères, enfants et héritiers de feu Jacques et aussi héritiers de feu Nicolas MEURILLON leur frère pour 9 cents de jardin où il y a lieu dessus pris en 9 cents un quartron 1/2 étant le surplus tenu d'Estrée.
- 120 Les susdits veuve et enfant Martin DORCHIES qui fut fils de feu Antoine pour 7 cents 3 quartrons de labour.
- 121e susdit Jacques DE BAUFFREMEZ pour 5 cents de labour par lui acquis de Jacques FABVIER et de Catherine DORCHIES sa femme.
- 122 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 4 cents de labour par lui acquis de Balthazar CAULLIER fils de feu Gilles.
- 123 Le susdit Abel LECONTE fils et héritier de feu Nicolas pour un cent 1/2 quartron de labour allant à herche.
- 124 Le susdit Jean LEMESRE pour les profits et revenus de cent ans et un jour de un cent 1/2 quartron de labour allant à herche demeuré par décret, vendu comme appartenant à Jean FLINOIS.
- 125 Le susdit Jean FLINOIS receveur à Lille pour 2 cents un quartron de labour par lui acquis de Pierre DUPONT et Isabeau JOVENEL sa femme fille de feu Balthazar.
- 126 Le susdit Pasquier LEMESRE fils et héritier de feu Gilles pour 2 cents 3 quartrons de labour.
- 127 Le susdit Pierre DOIGNIES à cause de Marie LEGROUL sa femme fille et héritière de feu Marcq pour 2 cents 1/2 de labour.
- 128 Le susdit Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour un cent 1/2 de labour par le dit Jacques acquis de Jean CAULLIER boiteux.
- 129 Le susdit Gilles CAULLIER fils et héritier de feu Jean pour un cent de labour.
- 130 Le susdit Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour 2 cents 1/2 de labour par le dit Jacques acquis de Jean CULLIER boiteux.
- 131 Le susdit Abel LECONTE à cause de Marie DOIGNIES sa femme fille et héritière de feu Jean qui fut fils de Pierre pour 2 cents 1/2 quartron de lieu et jardin.
- 132 Le susdit Jean LEMESRE pour un cent de lieu et jardin par lui acquis de Péronne DOIGNIES fille non mariée de feu François qui fut fils de Pierre.
- 133 Thomas DEBOUT pour un cent de lieu et jardin par lui acquis des enfants de feu Pierre DOIGNIES qui fut fils de François fils de Pierre.
- 134 Noël CHRISTIEN pour 3 cents 1/2 de lieu et jardin par lui acquis de Jean DURIEZ et (blanc) CAULLIER sa femme fille de feu Pierre.
- 135 Le susdit Jacques DEFRETIN fils et héritier de feu Martin qui fut fils de Chrétien pour un cent 3 quartrons de lieu et jardin.
- 136 Le susdit Eloi DOIGNIES à cause de Marie FLINOIS sa femme fille et héritière de feu Jean et de Marguerite DEFRETIN pour un cent 3 quartrons de jardin.
- 137 Le susdit Thomas DEBONT pour 4 cents de labour par lui acquis les 3 cents des enfants de feu Pierre DOIGNIES fils de François et le reste de Jean HAVET et Robinette DOIGNIES sa femme fille du dit François.
- 138 Jean MORDACQUE à cause de Catherine DEFRETIN sa femme fille et héritière de feu François pour 1/3 de 5 cents de labour.
- 139 Les veuve et enfants de Martin DEFRETIN pour les 2/3 de 5 cents de labour au dit Martin succédés 1/3 par le décès de Chrétien DEFRETIN son père et l'autre tiers par lui acquis des hoirs Nicolas DEFRETIN son frère.
- 140 Le susdit Michel LESCHEVIN pour 6 cents de labour par lui acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isambart PIPPELART.
- 141 Eloi MEURILLON pour 3 cents de labour compris 1/2 cent à Daniel MEURILLON son frère, enfants et héritiers de feu Jacques.
- 141bis Monsieur D'ESTREE pour 9 cents de labour.
- 142 Le dit Sr D'ESTREE pour 11 cents 12 cents (sic) 5 quartrons de labour vers le Buisson Chocquet, le fief de le Pesquerie venant de Fransequin DUMORTIER au Petit Attiches, 10 cents de pré de le Tourmignies gisant à Fresnoy, 3 cents de terres qui furent à Monsieur DES COIVRES et auparavant à Madame DE TOURMIGNIES.

a d'elien de Jardy
 d'elien de Jardy
 enfant / Georgez

Du Noel - le vj^e dmy Jardy

Du marz - l'ij^e de le herbe dmy J^e
 Dame

Thomas Debout

133.

Primo d'elien de Jardy
 l'elien l'argant de d'elien de
 fen de d'elien quel fut
 fil de francois / fil de d'elien
 Quant dmy boult au Jardy
 meurant du Jardy a l'orge
 a l'ourenigment / dmy l'oung
 a la J^e de d'elien / d'elien
 boult a my l'abbe de d'elien
 Jardy de d'elien et apres l'oung
 137 / de d'elien l'oung a my d'elien
 de l'elien de Jardy de Noel
 restey enfant Georgez

Du Noel - le vj^e dmy Jardy

Du marz - l'ij^e de le herbe dmy J^e
 Dame

Noel Christian D'elien

134.

my d'elien de Jardy
 l'elien l'argant de Jardy de d'elien
 de d'elien sa femme

Des héritages depuis le dit moulin de Tourmignies comprenant 2 bonniers par delà la Marcq, jusqu'au grand chemin menant de la place d'Attiches à Avelin.

- 143 Monsieur DE BACHY héritier du feu Sr DE MERIGNIES pour 2 bonniers de pré, labour et portion de jardin.
- 144 Jacques DORCHIES lieutenant de Tourmignies fils et héritier de feu Romain pour 5 cents d'aulnoy.
- 145 Le susdit Se D'ENGLEGHEN pour 7 cents de labour.
- 146 Le susdit Claude DE BOTTEQUIN écuyer, Sr de la Haye pour un bonnier de labour par lui acquis du Sr DE LONGASTRE.
- 147 (n° absent)
- 148 Le susdit Jacques DORCHIES pour 6 cents de labour par lui acquis d'Hubert DORCHIES son frère en juillet 1612.
- 149 Le susdit Sr D'ENGLEGHEN pour 4 cents de labour.
- 150 Martin DUMORTIER fils et héritier de feu Jean pour 2 cents 1/2 de labour.
- 151 Les susdits veuve et enfants feu François DORCHIES pour 2 cents 1/2 de labour par le dit feu acquis de Denis DUPIRE.
- 152 Les susdits PAUVRES D'ATTICHES pour 8c cents de labour.
- 153 Marie LAMBELIN veuve de François DORCHIES pour 5 cents 18 verges de labour par elle acquis de Jean DORCHIES fils de feu Romain.
- 154 Toussaint DE LA CHAPELLE fils et héritier de feu Bauduin pour 4 cents de labour.
- 155 Le susdit Jacques DE BAUFFREMEZ pour 10 cents de labour par lui acquis de Jacques FABVIER et Catherine DORCHIES sa femme fille de feu Romain.
- 156 Les veuve et hoirs de feu Noël DORCHIES qui fut fils et héritier de feu Romain pour 10 cents de labour.
- 157 Thomas DE HORNAIN pour 5 cents de labour par lui acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isambart PIPPELART.
- 158 Le susdit Sr D'ESTREE pour 3 quartrons de labour pris en 8 cents étant le surplus tenu de son fief du Fresnel.
- 159 Le susdit Sr D'ENGLEGHEN pour 6 cents de labour pris en 8 cents étant le surplus tenu de son fief de la Cessoie.
- 160 Les susdits Jacques DORCHIES pour 8 cents de terre à labour par lui acquis d'Hubert DORCHIES son frère.
- 161 Le susdit Sr D'ENGLEGHEN pour 12 cents de labour.
- 162 Les héritiers de feu Demoiselle Jeanne PETITPAS fille non mariée et héritière de feu Germain pour 6 cents de labour.
- 162bis Les susdits veuve et hoir Noël DORCHIES qui fut fils de Romain pour 6 cents de terre aussi chargés en rente à la maladrerie ci-après 321.
- 162ter Les susdits veuve et enfant François DORCHIES pour 7 cents de labour chargés de rente à la maladrerie ci-après 321ter.
- 163 Hubert LELIEVRE neveu et héritier de Philippotte FLAMENG à son trépas femme de Toussaint FLINOIS pour 3 quartrons de lieu et héritages.
- 164 Le susdit Jacques FLINOIS pour 2 cents 1/2 de labour par lui acquis de Vincent CHRESTIEN y ayant en par ci-devant un lieu dessus, ayant widenghe d'environ 15 pieds de large entre les 2 cents de lieu et jardin de Quentin FLINOIS et hoirs Noël FLINOIS.
- 165 La susdite CURE D'ATTICHES pour 2 cents de lieu et jardin.
- 166 Quentin FLINOIS et hoirs Noël FLINOIS frères, enfants de feu François et d'Isabeau CAULLIER fille de Robert pour 3 cents de lieu, jardin et labour.
- 167 Jacques FLINOIS fils de feu Pierre et de Jeanne CAULLIER pour 3 cents de lieu et jardin.
- 168 Les veuve et hoirs Pasquier CAULLIER qui fut fils de feu Antoine pour un cent 1/2 quartron de lieu et jardin.
- 169 Jean CAULLIER hôte, fils de feu Antoine pour un cent 1/2 quartron de lieu et jardin.
- 170 Les hoirs de Jacques FLINOIS vivant charpentier pour un cent 3 quartrons de lieu et jardin.
- 171 Les veuve et enfants Pasquier CAULLIER qui fut fils et héritier de feu Antoine pour 2 cents de labour.
- 172 Le susdit Jean CAULLIER, hôte, fils et héritier de feu Antoine pour 2 cents de labour.
- 173 Jean FLINOIS fils et héritier de feu Henri pour un cent de labour.
- 174 Nicaise TOURNANT pour un cent de labour par lui acquis de Gilles LEGROUL.
- 175 La susdite EGLISE D'ATTICHES pour 4 cents 1/2 de labour.
- 176 Les enfants Mahieu LOHIER qu'il a eut de feu Marguerite LEMESRE sa femme fille de feu Henri pour 4 cents de labour.
- 177 Le susdit Jean RICQUIER fils et héritier de feu Jean pour 2 cents un quartron de labour.

- 178 Jean LEGRAIN pour 3 cents 1/2 de labeur par lui acquis de Jean BLEQUIN.
- 179 Les hoirs François DE FRETIN qui fut fils de feu Georges pour 3 cents de labeur.
- 180 Catherine CARPENTIER veuve de Roland DE FAUCOMPRET pour 4 cents un quartron de labeur par elle acquis la moitié de la fille Pollite(?) LERMITTE et l'autre moitié de Marie RICQUIER.
- 181 Les susdits veuve et enfants François DORCHIES qui fut fils de Romain pour 4 cents de labeur.
- 182 Balthazar CAULLIER pour 2 cents de labeur par lui acquis de Jean LEGRAND.
- 183 Le dit Balthazar CAULLIER à cause de Marguerite DUPRE sa femme fille et héritière de feu Denis pour 2 cents 1/2 de labeur
- 184 Grard FAUVEL à cause de Bauduine FLINOIS sa femme auparavant veuve d'Antoine FABVIER, fille et héritière de feu Jean vivant bailli de Berlette pour 6 cents de labeur.
- 185 Noël DORCHIES fils et héritier de feu Jean pour 4 cents de labeur.
- 186 Le susdit Antoine FLINOIS pour 2 cents de labeur par lui acquis de Jacques DE FLANDRES.
- 187 Le susdit Toussaint DE LA CHAPELLE pour 4 cents de labeur pris en 10 cents le tout retournant en sa cense de le Becque.
- 188 Le susdit Antoine FLINOIS pour 2 cents de labeur par lui acquis de Jacques DE FLANDRES.
- 189 Le susdit Sr D'ENGLEGHEN pour 2 cents de labeur.
- 190 Les susdits hoirs Jacques FLINOIS qui fut fils et héritier de feu Jean, charpentier pour 2 cents 3 quatrions de labeur.
- 191 Les susdits veuve et enfants de François DORCHIES pour 2 cents 3 quatrions de labeur acquis par le dit François de Simon DESNEULLIN.
- 192 Les hoirs Gilles RICQUIER pour 2 cents 1/2 de labeur.
- 193 Jean E FAUCOMPRET pour 2 cents de labeur pris en 4 cents, le surplus ci-après cotés 331, par lui acquis d'Antoine TRACHE.
- 194 Le susdit Noël DORCHIES fils et héritier de feu Jean pour 5 cents de labeur.
- 195 La susdite Madeleine DELERUE veuve de Pasquier CARPENTIER, fille et héritière de feu Eustache pour 5 cents de labeur.
- 196 Le susdit Jean CAULLIER hôte, fils et héritier de feu Antoine pour 2 cents 1/2 de labeur.
- 197 Le susdit Antoine DE FAUCOMPRET pour un cent de labeur par lui acquis de Jean CAULLIER.
- 198 Le susdit Noël DORCHIES fils et héritier de feu Jean pour 7 cents de labeur.
- 199 Jean BLEQUIN fils et héritier de feu Adrien qui fut fils d'Alexandre pour 6 cents de labeur.
- 200 Les susdits PAUVRES D'ATTICHES pour 4 cents de labeur.
- 201 Le susdit Claude DE BOTTEQUIN écuyer, Sr de la Haye pour 15 cents de labeur dits par les briefs 1541 f°25 art 2 un bonnier.
- 202 Les veuve et enfants de feu Jean DU BOSQUEL pour 5 cents 1/2 de labeur.
- 203 Hubert VALLOIS lieutenant de La Neuville pour 4 cents de labeur par lui acquis de Pierre DANTREULLE.
- 204 Les susdits veuve et enfants de feu Jean DU BOSQUEL pour 8 cents de lieu et jardin acquis par le dit Jean de Nicolas DELECOURT.
- 205 Jean DESNEULLIN dit Platus, fils et héritier de feu Pierre pour 3 cents de lieu et jardin.
- 206 Germain DEFRETIN pour 3 cents de lieu et jardin par lui acquis les 2 cents et le reste à cause de Madeleine OCHIN sa femme.
- 207 Jean OCHIN boquillon, fils et héritier de feu Jean pour 4 cents de lieu et jardin allant à happe.
- 208 La susdite veuve Roland DE FAUCOMPRET pour un cent 1/2 de lieu et jardin par elle acquis d'Hubert CARPENTIER son neveu.
- 209 Jacques FLAMENG pour un cent 1/2 de lieu et jardin par échange contre Romain DORCHIES avec pareils un cent 1/2 de lieu et jardin à côté de la ruelle Bonna du lez de Tourmignies.
- 210 Les susdits veuve et enfants de François DORCHIES qui fut fils et héritier de feu Romain pour 8 cents de labeur.
- 211 Les susdits veuve et enfants Jean DU BOSQUEL pour 8 cents de labeur.
- 212 La susdite veuve Roland DE FAUCOMPRET pour 4 cents de labeur par elle acquis des hoirs Jean TREFFEL.
- 213 Le susdit Antoine DE FAUCOMPRET fils et héritier de feu Roland pour 4 cents de labeur.
- 214 Les susdits veuve et enfants de Jean DU BOSQUEL pour 10 cents 1/2 de labeur.
- 215 Nicolas MEURILLON à cause de Jacquemine DESNEULLIN sa femme, fille et héritière de feu Simon pour 3 cents 1/2 de labeur.
- 216 Antoine DORCHIES fils et héritier de feu Jean pour 4 cents 1/2.

- 217 Damoiselle Catherine HANGOUART fille non mariée et héritière de feu Guillaume vivant écuyer, Sr de Pietre pour 6 cents de labeur.
- 218 Jean FLINOIS à cause de Catherine POUILLE sa femme pour un cent de labeur.
- 219 Pierre DESGREMONT à cause de (blanc) MAUROIT sa femme pour un cent de labeur.
- 220 Les veuve et enfants de feu Pierre BEAUVENTRE qui fut fils de feu Pierre pour 2 cents de labeur.
- 221 Nicolas CRETAL fils et héritier de feu Jean et de Sainte COCHEFER pour 4 cents de labeur.
- 222 Pierre BEAUVENTRE fils et héritier de feu Arnould pour 4 cents et Jean BEAUVENTRE fils et héritier de feu Pierre pour 2 cents de labeur faisant 6 cents.
- 223 Le susdit Jean FLINOIS fils de feu Pierre à cause de Catherine POUILLE sa femme pour 3 cents de labeur.
- 224 Le susdit Pierre DESGREMONT à cause de (blanc) MAUROIT sa femme, fille et héritière de feu Willame pour 3 cents de labeur.
- 225 Le susdit Nicolas CRETAL pour 5 cents de labeur.
- 226 Jean DUGARDIN dit Mon Ami pour 4 cents de labeur, fils et héritier de feu Jean demeurant à Wattiesart, paroisse de Seclin.
- 227 Le susdit Nicolas DELECOURT à cause de Philippotte BEAUVENTRE sa femme pour la moitié et Nicaise DUGARDIN à cause de Laurence BEAUVENTRE sa femme pour l'autre moitié de 4 cents de labeur, les dites Philippotte et Laurence filles et héritières de feu Arnould.
- 228 Le susdit Germain DEFRETIN fils et héritier de feu Christophe pour 5 cents de labeur à lui par succession la moitié par le trépas de son père et l'autre par le trépas de Catherine DEFRETIN sa tante.
- 229 Le dit Germain DEFRETIN fils et héritier de feu Christophe qui fut fils de Mahieu et de Jeanne CAULLIER pour 4 cents de labeur.
- 230 Isabeau MAUROIT veuve de Regnault BLEQUIN fille et héritière de feu Thomas pour 3 cents de labeur.
- 231 Le susdit Clément LEGROUL pour 3 cents de labeur par lui acquis de Jean DESNEULLIN.
- 232 Jean DESNEULLIN fils de Philippe pour 1/2 cent de labeur acquis par le dit Jean de Pierre DANTREULLE.
- 233 Le susdit Jean BLEQUIN fils et héritier de feu Adrien pour un cent 1/2 de labeur.
- 234 Nicolas BLEQUIN fils et héritier de feu Nicolas qui fut fils de Nicolas fils d'Alexandre pour un cent 1/2 de labeur.
- 235 Le susdit Nicolas MEURILLON fils et héritier de feu Allard et de Jeanne DANCOISNE pour un cent de lieu et jardin.
- 236 La susdite Catherine CARPENTIER veuve de Roland DE FAUCOMPRET pour un cent de lieu et jardin par elle acquis des hoirs Allard MEURILLON.
- 237 Jean VALLOIS à cause de Bauduine BLEQUIN sa femme fille et héritière de feu Nicolas pour 2 cents de lieu et jardin.
- 238 Le susdit Jean DESNEULLIN dit Platus fils et héritier de feu Pierre pour 1/3 de 4 cents de pré.
- 239 La susdite Isabeau MAUROIT veuve de Regnault BLEQUIN, fille et héritière de feu Thomas pour 1/3 des dits 4 cents à présent labeur.
- 240 Jacques DESNEULLIN pour le dernier tiers des 4 cents de labeur par lui acquis de Jean et Pierre DESNEULLIN ses frères, enfants de feu Philippe dit Platus.
- 241 Le dit Jacques DESNEULLIN pour 1/2 cent de labeur par lui acquis de Jean et Pierre DESNEULLIN ses frères.
- 242 François DESNEULLIN fils et héritier de feu Jean pour un cent de labeur.
- 243 Le susdit Nicolas DELECOURT à cause de Philippotte BEAUVENTRE sa femme fille et héritière de feu Arnould pour 2 cents de pré.
- 244 Le dit Nicolas DELECOURT à cause de sa femme pour la moitié et Nicaise DUGARDIN à cause de Laurence BEAUVENTRE sa femme l'autre moitié de 6 cents de leu et jardin.
- 245 François DESNEULLIN frère et héritier de feu Jean qui fut fils de Pierre pour 3 cents de lieu et jardin.
- 246 François RICQUIER à cause de Jeanne DESNEULLIN sa femme fille et héritière de feu Vincent frère au dit Pierre pour 3 cents de lieu et jardin.

Item des héritages depuis et compris le moulin à wedde joindant la place de Martinsart jusqu'au chemin de le Pottrie jusqu'au bois du Parcq et chemin des Leu Pendus.

- 247 Pierre BEAUVENTRE fils et héritier de feu Arnould pour 8 cents de labeur avec dessus un moulin à wedde.
- 248 Pierre BEAUVENTRE fils et héritier de feu Pierre pour 7 quartrons de labeur.
- 249 Le susdit Jean BEAUVENTRE fils et héritier de feu Pierre pour 7 quartrons de labeur.
- 250 Jean CRETAL pour 10 cents de labeur par lui acquis de Philippe BERNARD.

- 251 Damoiselle Agnès DE FOURMESTRAUX veuve d'Arnould DELECAMBRE de Lille, nièce et héritière de la veuve François POUILLE pour 10 cents de labour.
- 252 Hubert CORMORANT à cause de Michelle LECLERCQ sa femme fille et héritière de feu Hubert pour 3 cents de labour.
- 253 Antoine WAUCQUIER à cause de Marguerite MOUREL sa femme pour 2 cents de labour.
- 254 Le susdit Jean CRETAL à cause de Sainte HOCHEFER sa femme, fille et héritière de feu Pasquier pour 4 cents de labour.
- 255 Le susdit Jacques DESNEULLIN fils et héritier de feu Philippe pour 5 cents de labour.
- 256 Maître Charles MIROUL et autres héritiers de feu Damoiselle Anne LEROY veuve de Josse DU CHASTEL pour 12 cents de labour.
- 257 Le susdit Jean DUGARDIN dit Mon ami fils et héritier de feu Jean pour 12 cents de labour.
- 258 François DUGARDIN sergent forestier pour la moitié et son neveu l'autre moitié de 3 cents de pré à St Euwin.
- 259 Arnould THIELLAINE écuyer, Sr du Fermont fils et héritier de feu Arnould pour 4 cents 1/2 de pré à St Euwin.
- 260 Maître François POUILLE à cause de Simone DUGARDIN sa femme, fille et héritière de feu Jean pour 4 cents 1/2 de pré à St Euwin.
- 261 Les susdits Nicaise DUGARDIN à cause de Laurence BEAUVENTRE sa femme fille et héritière de feu Arnould, Nicolas DELECOURT à cause de Philippotte BEAUVENTRE sa femme et Pierre BEAUVENTRE, les dits BEAUVENTRE enfants et héritiers de feu Arnould pour 3 cents de pré à St Euwin.
- 262 Les hoirs Nicolas BLEQUIN pour 4 cents de labour.
- 263 Le susdit Ferdinand DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme pour 4 cents de labour.
- 264 Les susdits PAUVRES ET EGLISE D'ATTICHES pour 8 cents de labour chacun par moitié.
- 265 Le susdit Ferdinand DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme pour un bonnier de labour nommé le bonnier Clément.
- 266 Le susdit pour 8 cents de labour à le Fontenelle.
- 267 Le susdit pour 20 cents de labour pris en 28 cents, le surplus fief ci-après coté 539.
- 268 Le susdit Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour 4 cents 1/2 de labour pris en 9 cents, le surplus fief ci-après coté 547.
- 269 La susdite Lucquette MULLIER veuve de Simon DELATTRE, fille et héritière de feu Michel pour 8 cents d'aulnois et bois montant.
- 270 Le susdit Jacques FLINOIS fils de Thomas pour 8 cents d'aulnois et bois montant par le dit Jacques acquis de Jean BLEQUIN.
- 271 Les susdits veuve et enfants de feu Jean DU BOSQUIEL pour 12 cents d'aulnois allant à happe par le dit feu acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isambart PIPPELART.

Item des héritages ayant les rentes par ci-devant été données à l'abbaye de Loos et retenus les reliefs et droits seigneuriaux.

- 272 Jean DAUSSY sayeteur à Lille à cause d'Anne ROLLO sa femme et Jeanne ROLLO sa soeur, filles et héritières de feu Jacques et de Catherine DE LA CHAPELLE pour 24 cents de labour allant à herche.
- 273 Jacques FLINOIS fils de feu Thomas pour 5 cents de labour par lui acquis la moitié de Pasquier LEWILLAME et l'autre de Pierre DOIGNIES fils et héritier de feu Eloi et de Marie CAULLIER.
- 274 Les hoirs de feu Regnault LE MARTIN pour 3 cents de labour.
- 275 Les hoirs de feu Jean LE WILAME pour 2 cents de labour acquis par le dit d'Eustache DELERUE.
- 276 Michel LESCHEVIN pour 2 cents 1/2 de labour par lui acquis d'Eloi DOIGNIES.
- 277 Jean BERNARD bourgeteur à Lille pour 6 cents de labour.
- 278 Le susdit Michel LESCHEVIN pour 3 cents de labour par lui acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isambart PIPPELART et Françoise PENNEQUIN un cent.
- 279 Les enfants Vincent CRESPEL qu'il eut de feu Catherine LELIEVRE pour 2 cents de labour.
- 280 Hubert LELIEVRE fils et héritier de feu Martin pour 2 cents 1/2 de labour.
- 281 Jacques DORCHIES pour la moitié par lui acquise de Noël DORCHIES et Antoine DORCHIES son cousin, fils de Jean pour l'autre moitié de 6 cents 1/2 de labour.
- 282 Les hoirs Noël DORCHIES qui fut fils et héritier de feu Romain pour un cent 1/2 de labour.
- 283 Abel LECONTE pour 6 cents de labour par lui acquis Jean RAMERY, sa femme et Isambart PIPPELART.
- 284 Le susdit Jean BERNARD pour 11 cents de labour.

- 285 Nicolas DELECOURT pour 8 cents de labeur par lui acquis d'Eloi DOIGNIES et Marie CAULLIER sa femme.
 286 Balthazar CAULLIER sergent forestier pour 10 cents de labeur par lui acquis de diverses personnes.
 287 Jean LEMESRE pour 2 cents de labeur par lui acquis de Pierre RINGO et Catherine JOVENEL sa femme.
 288 Melchior JOVENEL d'Attiches, fils et héritier de feu Nicolas pour 2 cents de labeur.
 289 Melchior JOVENEL de Beaurain en Artois, fils et héritier de feu Balthazar pour 4 cents 1/2 de labeur.
 290 Les enfants de Jean FLINOIS qu'il eut de feu Marguerite DAPVRIL pour 5 cents 1/2 de labeur.
 291 Le susdit Abel LECONTE pour 4 cents 1/2 de labeur pris en 19 cents, le surplus tenu d'Estrée, par lui acquis de Jean RAMERY, sa femme et Isambart PIPPELART.
 292 Les enfants d'Hubert BRAEM qu'il eut de feu Marie FRIT sa femme, fille et héritière de feu Pierre pour 3c.
 293 Pasquier LEMESRE fils et héritier de feu Gilles pour 3 cents de labeur allant à herche.
 294 Eloi DOIGNIES à cause de Marie FLINOIS sa femme, fille et héritière de feu Jean qui fut fils de Regnault pour 4 cents 1/2 de labeur.
 295 Antoine CARPENTIER maréchal à Tourmignies pour 4 cents 1/2 de labeur par lui acquis de Jean DELECOURT.
 296 Les susdits enfants Hubert BRAEM qu'il eut de feu Marie FRIT pour 4 cents de labeur.
 297 Le susdit Balthazar CAULLIER sergent forestier pour 2 cents 1/2 de labeur par lui acquis de Marc FLINOIS et Jeanne RINGO sa femme.
 298 Le susdit Abel LECONTE pour 2 cents de labeur par lui acquis de Marc FLINOIS et Jeanne RINGO sa femme.
 299 La CURE DE TOURMIGNIES pour 7 cents de labeur.

Item des héritages ayant des rentes par ci-devant été données à la Bonne Maison des ladres bourgeois de Lille en retenant les reliefs et droits seigneuriaux.

- 300 Charles FLAMENG pour 4 cents de labeur par lui acquis d'Adrien DESQUIEN.
 301 L'EGLISE D'ATTICHES pour un cent de labeur.
 302 Les hoirs Jean FLINOIS pour 5 cents de labeur.
 303 Noël et Antoine DORCHIES frères, neveux et héritiers en ligne directe de Robinette DAPVRIL à son trépas veuve d'Antoine DORCHIES pour 4 cents de labeur.
 304 La veuve Jean LEWILLAME pour 2 cents de labeur par lui acquis de Jeanne CAULLIER veuve de Pasquier LEKEULX.
 305 Jean DORCHIES fils et héritier de feu Romain et de Marie DAPVRIL pour 6 cents de labeur allant à happe.
 306 Les PAUVRES D'ATTICHES pour 2 cents de labeur.
 307 Eloi MAURILLON pour 5 cents de labeur par lui acquis de Jean LEFEBVRE et Marie FLINOIS sa femme.
 308 Jacques DEFRETIN fils et héritier de feu Martin pour 6 cents de labeur, un tier par succession de son père et les autres tiers par lui acquis.
 309 Thomas DE HORNAIN pour 2 cents de labeur par lui acquis d'Anne FLINOIS veuve de Jean CAULLIER, fille et héritière de feu Jean.
 310 Les hoirs Martin DORCHIES pour 7 cents de labeur.
 311 Jacques DORCHIES lieutenant de Tourmignies, fils et héritier de feu Romain pour 3 cents de labeur.
 312 Les veuve et hoirs de feu Noël DORCHIES qui fut fils de feu Romain pour 7 cents de labeur.
 313 Le susdit Thomas DE HORNAIN pour 2 cents de labeur par lui acquis de Jacques FLINOIS.
 314 Antoine FLINOIS fils et héritier de feu Chrétien pour 6 cents de labeur allant à happe et acquis de Jacques DE FLANDRES.
 315 Catherine DUMORTIER veuve de Pierre LE CHIEUVRE, fille et héritière de feu Jean pour 2 cents de jardin pris en 3 cents 1/2 de lieu et jardin étant le surplus tenu d'Estrée.
 316 Les susdits hoirs Martin DORCHIES pour 3 cents de labeur.
 317 Le susdit Eloi MEURILLON à cause de Catherine FLINOIS sa femme, fille et héritière de feu Jean, vivant charpentier pour 3 cents de labeur.
 318 Jean RICQUIER fils et héritier de feu Jean pour 2 cents de labeur.
 319 Les enfants d'André LEFEBVRE qu'il eut de Catherine LESCHEVIN pour 7 cents de labeur.
 320 Antoine DESNEULLIN pour 2 cents de labeur par lui acquis de Jean CAULLIER.
 321 Antoine LECLERCQ fils de Vaast et de feu Antoinette CAULLIER pour 2 cents de labeur.
 321bis Les susdits veuve et hoirs Noël DORCHIES qui fut fils de Romain pour 6 cents de labeur.
 321ter Les veuve et enfants de feu François DORCHIES pour 7 cents de labeur.
 322 Noël DORCHIES fils et héritier de feu Jean pour 5 cents de labeur.
 323 Robert DU CHASTEL écuyer, Sr D'ENGLEGHEN, la Cessoye etc. pour 5 cents de labeur.

Item des héritages doyant soistés à la chapelle de La Neuville, suivant donation faite par Ginotte dame DE LIGNY, châtelaine de Lille au mois de mars 1336, chargés les aucuns de dix rasières, autres de huit rasières et autres de 6 rasières, le tout à l'avesture à l'avenant du bonnier comme s'ensuit.

Premiers sensuivent les héritages chargés de 8 rasières séants entre le chemin de l'Enfondre et chevin d'Avelin.

- 324 Eloi MEURILLON à cause de Catherine FLINOIS sa femme, fille et héritière de feu Jean vivant charpentier pour 2 cents de labour.
- 325 Jean FLINOIS receveur à Lille pour 3 cents de labour à li demeurés les profits de 100 ans et un jour par décret au baillage, vendus comme appartenant aux enfants Jacques FLINOIS son frère.
- 326 Isabeau LEFEBVRE veuve de Pierre DE BRABANT de Lille pour 4 cents de labour par elle acquis d'Hubert BRAEM.
- 327 Noël DORCHIES fils et héritier de feu Jean pour 5 cents de labour.
- 328 Charles FLAMENG pour 5 cents de labour par lui acquis d'Adrien DESQUIENS.
- 329 Noël et François BLEQUIN frères, enfants et héritiers de feu Jean pour 4 cents de labour.
- 330 Les hoirs de Jacques FLINOIS fils et héritier de feu Jean vivant charpentier pour 2 cents de labour.
- 331 Jean DE FAUCOMPRET pour 2 cents de labour pris en 4 cents, le surplus cotterie ci-dit coté 193 par lui acquis d'Antoine TRACHE.
- 331bis Toussaint DE LA CHAPELLE fils et héritier de feu Bauduin pour 14 cents de labour.
- 332 Antoine DESNEULLIN pour 2 cents 3 quartrons de labour par lui acquis des hoirs Pierre LOHIER.
- 333 Jean RICQUIER fils et héritier de feu Jean pour 2 cents 3 quartrons de labour.
- 334 Martin DUMORTIER fils et héritier de feu Jean pour 5 cents 1/2 de labour.
- 335 Robert DU CHASTEL écuyer, Sr D'ENGLEGHEN pour 17 cents de labour.
- 336 Les veuve et hoirs de feu Jean LEMESRE qui fut fils et héritier de feu Jean et d'Isabeau CAULLIER pour 5 cents de labour.
- 337 Jacques FLINOIS pour 2 cents de labour par lui acquis de Balthazar CAULLIER.
- 338 Les enfants de Toussaint FLINOIS pour 3 quartrons de labour.
- 339 Jean DEHENNIN fils et héritier de feu Jean pour 2 cents 3 quartrons de labour.
- 340 La CURE D'ATTICHES pour 2 cents 1/2 de labour.
- 341 Ferdinande DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme pour 2 cents 1/2 de labour.
- 342 Les veuve et enfants de Jean DU BOSQUIEL fils fut fils de feu Souply pour 5 cents de labour.
- 343 Charles FLAMENG pour 2 cents 3 quartrons de labour par lui acquis d'Adrien DESQUIEN.
- 344 Vaast LECLERCQ d'Attiches pour 2 cents 3 quartrons de labour.
- 345 Les susdits hoirs Jacques FLINOIS qui fut fils et héritiers de feu Jean vivant charpentier pour 5 quartrons de labour.
- 346 Le susdit Ferdinande DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme pour 5 cents de labour.
- 347 Simon FLINOIS fils et héritier de feu Jean, vivant charpentier pour un cent 1/2 de labour.
- 348 Jean LEGRAIN pour 3 cents 1/2 de labour par lui acquis de Jean BLEQUIN.
- 349 Les susdits veuve et enfants Jean DU BOSQUIEL pour 4 cents de labour par lui acquis des veuve et enfants Nicolas DELECOURT.
- 350 Nicolas DELECOURT pour 2 cents de labour par lui acquis d'Antoinette DELESCOLLE.
- 351 Louis DESNEULLIN fils et héritier de feu Simon pour un cent 1/2 de labour.
- 252 Antoine DESNEULLIN pour un cent 1/2 de labour par lui acquis de Jean DESNEULLIN son frère.
- 353 Clément LAGACHE à cause de Marie DESNEULLIN sa femme pour un cent 1/2 de labour.
- 354 Gilles LEGROUL pour 2 cents 1/2 de lieu et jardin par lui acquis d'Alix DESNEULLIN son beau-père.
- 355 Le dit Clément LEGROUL à cause de Marie DESNEULLIN sa femme pour 4 cents de lieu, jardin et labour à happe.
- 356 André LE WILLAME pour 1/2 cent de lieu et jardin par lui acquis d'Hippolyte LERMITTE et ses enfants qu'il eut de feue Aldegonde LECLERCQ.
- 357 Eloi DE FAUCOMPRET fils et héritier de feu Clément pour 3 cents 1/2 de jardin et labour allant à happe.
- 358 Les enfants Jean OCHIN qu'il eut de feue Marie DE FAUCOMPRET pour 1/2 cent de lieu et jardin.

- 359 Jean FLINOIS fils et héritier de feu Jean vivant parmentier pour 1/2 cent de lieu et jardin.
360 Nicaise TOURNANT fils et héritier de feu Jean pour 2 cents de lieu et jardin.
361 Jean DE FAUCOMPRET fils et héritier de feu Jean et de Collette CHRETIEN pour 2 cents de lieu et jardin.

S'ensuivent autres héritages chargés de six rasières à l'avesture à l'advenant du bonnier séants entre le dit chemin d'Avelin et terroir de Martinsart.

- 362 Hubert VALLOIS lieutenant de La Neuville pour un cent 1/2 de labeur par lui acquis de Pierre DANTREULLE.
363 Le dit Nicolas DELECOURT pour un cent 1/2 de labeur par lui acquis des hoirs Damoiselle Marguerite GRUETTE dite de Lescorre de Lille.
364 Jean DE FAUCOMPRET pour 5 cents de labeur par lui acquis de Nicolas FABVIER.
365 Jean DESNEULLIN fils et héritier de feu Philippe pour 3 cents de labeur.
366 Les veuve et enfants de Jean DU BOSQUIEL pour 4 cents 1/2 de labeur.
368 Le susdit Nicolas DELECOURT pour 4 cents 1/2 de labeur par lui acquis des hoirs Damoiselle Marguerite GRUETTE dite de Lescorre.
369 La susdite Isabeau MAUROIT veuve de Regnault BLEQUIN, fille et héritière de feu Thomas pour 2 cents 1/3 cent de labeur, tiers de 7 cents nommé de Hurlpier.
370 Le susdit Jean DESNEULLIN fils et héritier de feu Philippe pour 2 cents 1/3 cent de labeur.
371 Nicolas DELECOURT à cause de Philippotte BEAUVENTRE sa femme pour la moitié et Nicaise DUGARDIN à cause de Laurence BEAUVENTRE sa femme pour l'autre moitié de 2 cents 1/3 cent de labeur.

S'ensuivent autres héritages chargés de dix rasières du bonnier à l'avesture séants à le warde proche du moulin de wedde joindant la place de Martinsart.

- 372 Le susdit Eloi DESNEULLIN fils et héritier de feu Simon pour un cent 1/2 de labeur.
373 Louis DE FAUCOMPRET fils et héritier de feu Clément pour un cent 1/2 de labeur.
374 Les susdits enfants de Jean OCHIN boquillon qu'il eut de feu Marie DE FAUCOMPRET sa première femme pour 3 cents de labeur.
375 Nicolas BLEQUIN à cause de Barbe OCHIN sa femme pour 3 cents de labeur.
376 Le susdit Jean DESNEULLIN fils et héritier de feu Philippe pour 3 cents de labeur.
377 Louis LEMESRE fils et héritier de feu Jean pour 2 cents de labeur.
378 Nicolas MEURILLON à cause de Jacquemine DESNEULLIN sa femme pour 4 cents de labeur.
379 Le susdit Eloi DE FAUCOMPRET fils et héritier de feu Clément pour 3 cents de labeur.
380 Pierre DESGREMONT à cause de Marie MAUROIT sa femme pour un cent 1/2 de labeur.
381 Jean FLINOIS fils de feu Pierre à cause de Catherine POUILLE sa femme fille et héritière de feu Simon pour un cent 1/2 de labeur.
382 La veuve Vincent DESNEULLIN pour 4 cents de labeur par elle repris à titre de proximité sur la vente faite par Pierre DESNEULLIN à Hubert VALLOIS.
383 Le susdit Hubert VALLOIS pour 4 cents de labeur.
384 Marc MAHIEU de Seclin pour un bonnier de labeur doyant soistes à la chapelle du Plouich de 10 rasières à l'avesture par lui acquis des enfants Pierre CRETAL. Tenant en partie à 10 cents de fiefs de Jean RONCHE à cause de sa femme auparavant veuve de Pierre MARIAGE.

Item des héritages retournant en la cense du Plouich appartenant au châtelain.

- 385 La chapele, chastel, bassecour et motte du Plouich entouré d'eaux, le jardin des Vignes à côté et jardins aux entes contenant ensemble 2 bonniers 10 cents 18 verges haboutant à la place du Plouich.
386 Une pièce de terre à labeur de 11 cents 12 verges tenant aux fossés de la dite motte et jardin aux entes.
387 Une autre de labeur dit Le Pré Madame contenant 17 cents.
388 Item une autre de labeur dit Le Camp au Cardon contenant 2 bonniers 6 verges.
389 Une autre de labeur compris un petit pré dit le Pré Machart contenant 2 bonniers 7 cents.
390 Item un pré de 4 bonniers au coin duquel sont séants les trois tilleuls.
391 Item une pièce de labeur de 12 cents.
392 Une autre pièce de labeur à l'opposé des trois tilleuls.
393 Une autre pièce de labeur de 5 bonniers 12 verges.
394 Item labeur sur 6 bonniers un cent.
395 Item labeur allant à herche dit Neuf Bonniers contenant 8 bonniers 7 cents.
396 Autre de labeur de 3 bonniers.



- 394 Autre de labour allant à happe de dite 14 bonniers contenant 13 bonniers 13 cents.
398 Un petit pré dit le Herronnière séant au bout des Prés de Phalempin contenant 2 cents.
398bis Le riez du Plouich dit Clerbois servant de pâture et en un coin se font tuiles, le tout entouré des bois du châtelain.
399 Le lieu et jardin où fait sa demeure le chapelain de la chapelle du Plouich.

Item des héritages tenus en coterie du dit châtelain séants en l'enclos du Plouich et à l'environ.

- 400 Jeanne BEGHIN veuve de Jean MULLIER pour 5 cents de lieu et jardin par elle acquis de Luc PARSIS et autres.
401 Jean TOURNANT fils et héritier de feu Philippe pour un cent de lieu et jardin.
402 Pierre, André et Jean POLLET pour un cent 1/2 de lieu et jardin venant de Philippe TOURNANT.
403 La susdite veuve Jean MULLIER pour 2 cents de lieu et jardin.
404 Lucquette MULLIER veuve de Simon DELATTRE, fille et héritière de feu Michel pour 5 cents de lieu et jardin.
405 Zacharie LE MERCHIER pour la moitié, et les enfants de feu Pierre LE MERCHIER ses neveux pour l'autre moitié d'un cent de jardin y ayant eu un lieu dessus pris en 5 cents un quartron de lieu et jardin, étant le surplus tenu du fief de le Cocquelerie.
406 La CHAPELLE SAINT JEAN L'EVANGELISTE en l'église et abbaye de Phalempin pour 7 cents de jardin derrière les fossés nommés le Haut Jardin y ayant eu un lieu dessus.
407 Jean BLONDEL à cause de Françoise BLECQUIN sa femme la moitié et l'autre moitié de 3 quartrons de lieu et jardin par lui acquis de Jean LEGROUL.
408 Martin TOURNANT pour 3 quartrons de lieu et jardin par lui acquis de Nicolas CHIVORE et Catherine CAMU sa femme.
409 Pasquier BELLEVAL pour 3 quartrons de lieu et jardin par lui acquis d'Antoinette et Ambroise BIGODE.
410 Mahieu LASSON pour 3 quartrons de lieu et jardin par lui acquis de Martin DELEPLANCQUE.

Item des héritages séants à Watiesart paroisse de Seclin sur le chemin menant de Phalempin à Martinsart.

- 411 Olivier BATTELER pour 5 cents de labour par lui acquis de Jean CRETAK.
412 Jean DORCHIES boulanger à Lille pour 4 cents de labour.
413 Damoiselle Agnès DE FOURMESTRAUX veuve d'Arnould DE LE CAMBRE pour 4 cents de labour.
414 Jean DUGARDIN dit Mon Ami pour 7 cents et Antoine DUGARDIN 2 cents de labour faisant une pièce de 9 cents.
415 Jean CRETAL pour 7 cents de labour par lui acquis par décret venant de Philippe BERNARD.
416 François DUGARDIN sergent forestier, fils et héritier de feu Allard pour la moitié, maître Robert DURIEZ fils et héritier de feu Jacques et de Mariette DUGARDIN l'autre moitié de 18 cents de labour allant à happe.
417 Philippe DUGARDIN fils et héritier de feu Antoine pour 3 cents de labour.
418 Nicaise DUGARDIN fils et héritier de feu Antoine pour 3 cents de labour.
419 Maître Charles MIROUL et autres héritiers de feu Damoiselle Anne LEROY veuve de Josse DU CHASTEL, prévôt de Lannoy pour 12 cents de labour.
420 Le susdit Olivier BATTELER pour 4 cents de labour par lui acquis de Pierre MARCHEL.
421 Le susdit Jean DUGARDIN dit Mon Ami pour 3 cents de labour par lui acquis de Simon CRESPEL et sa femme.
422 Les veuve et enfants Jérôme MOREL pour 3 cents de labour.
423 Les hoirs de feu Antoine DUGARDIN qui fut fils de feu Pierre pour 3 cents de labour.
424 Georges LAMBELIN à cause d'Anne DUGARDIN sa femme pour un cent de labour à sa dite femme donné en avancement de mariage par Nicaise DUGARDIN son père.
425 Simon VREDIERE fils et héritier de feu Luc pour 6 cents de labour.
426 à 429 Quant à 14 cents de lieu, jardin et labour à Marguerite DUGARDIN veuve de Charles DELEVALLEE, 4 cents de lieu, jardin et labour à Damoiselle Jeanne CARDON veuve d'Antoine DE SAILLY, 3 cents de lieu, jardin et labour à Vincent HACOUL et 10 cents de labour aux veuve et enfants Jacques DELEFORTRIE compris 1/2 cent à Piatine DUGARDIN veuve du dit Jacques DELEFORTRIE, les 4 pièces sont portées au brief de Phalempin article 318.

Item des héritages séants près la chapelle de Martinsart, paroisse de Seclin.

- 430 Jean PHILIPY de Lille pour 4 cents de labour par lui acquis de Robert COCHET.
431 Les veuve et enfants de feu Hubert LECLERCQ pour 2 cents de labour nommés Le Foulouze.

Item des héritages séants au hameau de Loffren, paroisse de Mons en Pévèle.

- 432 Antoine FAUVELLE pour 10 cents de lieu et jardin par lui acquis des hoirs Charles DUBOIS.
433 Le dit FAUVELLE pour 3 cents de labour par lui acquis des hoirs Charles DUBOIS.
434 Le dit FAUVELLE pour 3 cents de labour par lui acquis de Jean BARDAILLE fils et héritier de feu Jean.
435 Jean BARDAILLE fils et héritier de feu Jean pour 4 cents 1/2 de labour.
436 Le dit BARDAILLE pour un cent 1/2 de lieu et jardin.
437 Olivier BATTELER pour 9 cents de pré dit le Pré Norin par lui acquis la moitié de Noël LEMESRE et Nicole GRUELLE sa femme et l'autre moitié de Jean BARDAILLE fils et héritier de feu Jean.

Item des héritages séants au hameau de Drumez, paroisse d'Attiches.

- 438 Jean FLINOIS fils de feu Gilles pour 4 cents de jardin à présent labour.
439 Le dit FLINOIS fils de feu Gilles pour 13 cents de labour.
440 Le dit FLINOIS pour 6 cents de lieu et jardin.
441 Jean BARRAT pour 2 cents de lieu et jardin par lui acquis de (blanc) HUVINO.
442 Le dit BARRAT pour 2 cents de jardin.
443 Jean DUQUESNE pour 4 cents de lieu et jardin pris en 6 cents, étant le surplus tenu de la Srie de la Haye, par lui acquis de François BARBIEUR.
444 Mathieu DUQUESNE à cause de Madeleine BARRAT sa femme, fille et héritière de feu Gilles et d'Isabeau DEWILDE pour 3 cents de labour.
445 Jean FLINOIS fils et héritier de feu Guillaume et de Robinette PARMENTIER, nièce et héritière de feu Jean LEWILDE pour 5 cents de labour.
446 Le susdit Mathieu DUQUESNE à cause de sa femme pour 7 cents de labour.
447 Jean LEWILDE fils et héritier de feu Pierre pour 7 cents de labour.
448 Daniel MEURILLON pour 4 cents de labour par lui acquis de Daniel TURBELIN.
449 Le susdit Jean LEWILDE fils et héritier de feu Pierre pour 5 quartrons de cingle.
450 Le susdit Jean DUQUESNE à cause d'Antoinette BARDAILLE sa femme fille de feu Jean qui fut fils de Jean dit Quinnarel pour 5 cents de labour.
451 Jean DESCLOCQUEMAN à cause de (blanc) BARDAILLE sa femme, fille et héritière de feu Jean pour 5 cents 1/2 de labour.
452 Le susdit Jean BARRAT fils et héritier de feu Balthazar de Loffren pour 4 cents de labour par lui acquis.
453 Le dit Jean BARRAT pour 6 cents de labour par lui acquis.
454 Jean DESCLOCQUEMAN à cause de (blanc) BARDAILLE sa femme comme dessus pour 2 cents de labour.
455 Le dit DESCLOCQUEMAN comme dessus pour 5 cents de lieu, jardin et labour.
456 Le dit DESCLOCQUEMAN comme dessus pour 13 cents de bois.
457 Le susdit Jean DUQUESNE à cause de sa dite femme pour 5 cents de pré.
458 Le susdit Jean BARRAT pour un bonnier de bois par lui acquis de Louis DUTRIEZ, réduit de fief en coterie.
459 Le dit BARRAT pour 8 cents de labour par lui acquis de Louis DUTRIEZ, réduit de fief en coterie.

Et des fiefs tenus du dit châtelain séants au dit Attiches.

- 501-502 Antoine TRACHE de La Neuville tient un fief de 5 cents de labour par lui acquis de Gilles FRIT et Marie CAULLIER sa femme en deux pièces de 2 et 3 cents.
503-509 Damoiselle Catherine HANGOUART fille non mariée et héritière de feu Guillaume vivant écuyer, Sr de Piètre tient un fief en plusieurs pièces en cents de 6, 17 de labour, 18 d'aulnois, 18, 14, 6 de labour et 2 bonnier à présent labour dit le Bois Robelet.
510 Jeanne BEGHIN veuve de Jean MULLIER tient un fief d'un bonnier de labour pris en 24 cents, étant le surplus le fief ensuivant allant à happe.
La dite veuve MULLIER tient un fief de 8 cents de labour pris en 24 cents ci-dessus.
511 Jean FLINOIS receveur à Lille tient un fief de 8 cents de labour par lui acquis de Jacques FLINOIS son frère et Catherine JOVENEL sa femme, fille et héritière de feu Jacques.
512-514 Jacques DORCHIES fils et héritier de feu François qui fut fils de feu Romain tient un fief de 27 cents de labour en trois pièces de 9, 8 et 10 cents.
515-516 Nicolas DELECOURT tient un fief de 6 bonniers es paroisse d'Attiches et La Neuville, dont à Attiches 290 cents de labour par lui acquis de Balthazar CAULLIER en deux pièces de 23 et 6 cents pris en 10 cents, le reste en coterie ci-devant 122.

- 517-538 Ferdinande DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme, tient le fief d'Attiches comprenant en son gros : 5 cens à happe, 17 et 26 cents, un bonnier un cent 2/3 cent pris en 2 bonniers 10 cents étant le surplus coterie, 5 cents, 27 cents 10 verges de lieu et jardin, 24 cents de labour, 2 cents de pré par ci-devant vivier, 15 cents de pré nommé Bas Pré, 18 cents de pâture nommés la Pâture des Vaches, 2 bonniers 7 cents 9 verges de bois, un bonnier 1/2 de labour, 8 cents pris en 2 bonniers 1/2, le surplus tenu d'autre fief, un bonnier 1/2 de labour dit la Petite Longue Pièce, un bonnier 1/2 de labour dit la Grande Longue Pièce, 8 cents de labour, 12 cents à happe, 24 cents de labour, 18 cents de labour, 10 cents, 5 cent 1/3 cent de bois dit Bois Robelet, 4 cents 1/2 de labour.
- 539-540 Ferdinande DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme, tient un autre fief de 2 bonniers 1/2 en deux pièces de 8 cents pris en 28 cents, la surplus en coterie article 267 et 2 bonniers pris en 2 bonniers 1/2, le surplus étant gros du fief d'Attiches coté 529.
- 541-542 Ferdinande DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme, tient un autre fief de 24 cents en deux pièces de 8 cents et un bonnier.
- 543 Ferdinande DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme, tient en fief 4 cents 1/2 de pré es Prés de St Euwin.
- 544 Ferdinande DE MAUBUS écuyer, Sr de Sconnedorp à cause de Damoiselle Isabeau LEBLANCQ sa femme, tient le fief de 6 cents de labour nommé le fief de le Cocquelerie.
- 545 Antoine FLINOIS tient en fief 3 cens d'aulnois et bois montants par lui acquis de Jacques DE FLANDRES venant par ci-devant de Joachim FABVIER.
- 546 Jacques FLINOIS fils de Thomas par le dit Jacques acquis par décret vendu comme appartenant à Robert MACHECLIER, tient un fief de 12 cents d'aulnois.
- 546 Louis DUTRIEZ fils et héritier de feu Hugues et de Marie DE VENDEVILLE tient en fief 8 cents d'aulnois.
- 547 Le susdit Jacques FLINOIS tient en fief 4 cents 1/2 de labour pris en 9 cents, étant le surplus en coterie ci-devant 268.
- 548 Madeleine DELERUE veuve de Pasquier CARPENTIER tient en fief 10 cents 1/2 de labour pris en 15 cents, le surplus tenu de Srie de la Haye.
- 549-552 Jean ROUCHE à cause de Catherine DORCHIES sa femme auparavant veuve de Pierre MARIAIGE tient en fief 3 bonniers 8 cents en cinq pièces de 9, 15, 13, 10 et 8 cents parti labour et pré à St Euwin.
- 553-563 Claude BOTTEQUIN écuyer, Sr de la Haye tient en fief consistant en son gros de un bonnier de bois, 13 cents, un bonnier, 5, 15 et 26 cents, 17 cents de labour pris en 18 cents dont le surplus est éclissé où est à présent le moulin d'Attiches, 10, 8 et 18 cents joindants le moulin de Tourmignies et 25 cents à Tourmignies.
- 564-568 Pierre POUILLE à cause de Damoiselle Jeanne DE BERTAULT dite de Hollande sa femme, fille et héritière de feu Jean tient un fief et seigneurie de Saint Eloi contenant en son gros 6 bonniers 3 cents de labour en 4 pièces de 15 cents, 22 cents nommés le Camp Bria, 8 cents nommés Pillefour et 3 bonniers 6 cents.
- 569 Le sieur d'ESTREE tient en fief 3 bonniers 12 cents de labour pris en 9 bonniers étant le surplus ses héritages.
- 570 Charles DE SAINT VENANT écuyer, Sr de la Cessoye, fils et héritier de feu Louis tient un fief de 22 cents de labour.
- 571-573 Le dit Charles DE SAINT VENANT tient un fief de 25 cents 1/2 en trois pièces de 8, 10 et 7 cents 1/2.
- 573bis Damoiselle Jacqueline DUBOIS veuve de Louis DE SAINT VENANT vivant écuyer, Sr de la Cessoye tient un fief d'un bonnier dont 12 cents de labour et le reste bois.
- 574-583 Robert DU CHASTEL écuyer, Sr d'Englehien tient le fief et seigneurie de la Cessoye consistant en son gros d'un château, bassecour, eaux et jardin sur 20 cents tenant au chemin allant de la place d'Attiches au moulin de Tourmignies, 4 cents de labour, 4 cents de jardin, 3 bonniers de labour, 9 bonniers, 7 bonniers, 14 cents, un bonnier, 20 cents pris en 2 bonniers le reste en coterie coté 81, 14 cents compris 2 cents pris en 9 cents cotés 145.
- 584 Le dit Robert DU CHASTEL tient un fief de 2 bonniers 2 cents de labour.



Vente du village à clocher, terre et seigneurie d'Attiches, hameaux et dépendances et le fief et seigneurie du Plouy avec leurs haute, moyenne et basse justice, chasse dans le bois de sa majesté le roi de France à Philippe Marie DU BOIS des Hoves écuyer, Sr de Mannain, fils aîné du Sieur Wallerand François, les deniers provenant de son père. Payment 16 600 livres en louis d'or, d'argent et monnaie à Paris le 02/01/1705.

Fiefs tenus d'Aigremont

Exemple d'exploitation d'un document

SAISIR – Il n'est pas toujours facile de retrouver des documents intéressant un secteur sur lequel nos ancêtres ont vécu. De nombreuses cotes des archives départementales du Nord en contiennent et parfois ces documents sont recotés pour être insérés dans une nouvelle sous-série. La série E contient des documents divers, inclassables qui finissent parfois par être classés. C'est le cas de ce document du E 1059 qui est entré en 8 J (Famille JACOBS) parce qu'il concerne la seigneurie d'Aigremont que cette famille possédait.

Je vais me servir de ce document pour vous montrer comment l'exploiter et vous apprendre au passage quelques éléments indispensables à connaître sur le fonctionnement seigneurial sous l'Ancien Régime. Il s'agit d'un registre de rapports et dénombrements. Il ne s'agit pas d'un chassereau comme nous venons d'en consulter un qui donne une photographie des propriétaires de terres de la seigneurie à une date donnée mais des rapports effectués par les propriétaires à l'occasion d'une succession. Ces déclarations sont faites sur papier libre et scellées. Lorsque le propriétaire n'a pas de sceau personnel il emprunte celui d'un ami. Le présent registre est une copie de ces actes (conservés en 8 J 178 à 180). On trouve un autre rapport des fiefs en 1665 au 8 J 191.



b = bonnier (1600v); c = cent (100v); q = quartron (25v); v = verge (0,0088 ares)

Une institution (ici les Jésuites) est quasiment immortelle. Le seigneur du lieu ne percevra donc plus les reliefs à la mort. D'où l'accord qui doit être trouvé.

Contrat d'accord devant le notaire BOISACQ de Fretin le 10/05/1663 entre noble homme Henri d'EECHAUTE Sr d'Aigremont, Pumbecque, Rozuel etc. et les Révérends Pères de la Société de Jésus d'Armentières concernant la donation de Damoiselle Marguerite MARISSAL morte à Lille le 17/02/1657 de plusieurs portions d'héritages sur 22 cents tenus d'Aigremont pour quoi les dits Jésuites donnent 500 livres et promettent de nommer à perpétuité homme vivant

Pour palier l'absence de relief à la mort l'institution nomme un "homme vivant et mourant" aussi appelé "responsable" sur la tête duquel repose le relief. A la mort de celui-ci l'institution paye le relief. Elle le choisit donc jeune et en bonne santé. Ici son père est encore vivant.

et mourant à commencer par Louis POTTIER fils de Mahieu demeurant à Ardompriet, paroisse de Templeuve.

Rapports et dénombremments

- Charles TREZEL, prêtre et chapelain de la cathédrale St Pierre, fils de feu Antoine pour 2c 1q de pré pris en 4c 1/2 à l'encontre des veuve et hoirs Gilles MARISAL aux Mainsery à Templeuve. 24/12/1664
- Antoinette HESPEL veuve de Gilles MARISSAL qui fut fils de feu Georges comme mère de Nicolas, Pierre Gilles, Marie Madeleine, Marguerite Isabelle et Catherine MARISSAL de la moitié de 4c 1/2 de pré à l'encontre des héritiers d'Antoine TREZEL. 18/12/1664 (88?)

- Simon DELECOURT époux en premières noces de Marguerite CROMBET de Fretin comme père et tuteur de Jean et Marie DELECOURT 2c de pré venant de sa femme et avant de Mahieu CROMBET son père. 24/06/1664 (82)

Il est clair ici que le "père" est celui de l'épouse mais on peut dite "père" pour parler d'un beau-père par mariage (de Simon).

"A l'encontre" signifie que le bien a été partagé. Soit l'autre partie appartient à la famille, soit elle a été achetée à un membre de la famille. Ici on retrouve dans les deux parts des HEDDEBAULT. Il est donc fort probable que Pierre et Madeleine étaient frère et soeur.

- Guillaume DARRAS fils de feu Mathis de Templeuve 2c de pré pris en 4c par succession de Madeleine HEDDEBAULT sa mère qui l'avait de Pierre HEDDEBAULT son père à l'encontre de Philippe DESTREFAUX. 07/12/1664 (86)
- Philippe DESTREFAUX fils de feu Mahieu et Madeleine HEDDEBAULT 2c pris en 4c à l'encontre de Guillaume DARRAS et 2c par succession de son père. 07/12/1664 (86/87)
- Jean DELEMERE fils de feu Robert de Lesquin 3c 1q de pré par succession de Jeanne HEDDEBAULT sa grand-mère femme de Mahieu CROMBET. 17/01/1664 (85)
- Robert LEROY marchand à Lille 2c et 3q 1/2 de pré par achat des curateurs de Jean LANDRIEU.
- Jacques PIETIN 2c de pré marais par succession de Rogière DESTROIFFAU sa belle-

mère. 24/06/1663 (90)

- Nicolas DESCATOIRE 1c de pré marais à cause de Marguerite CROMBET sa femme. 24/06/1663 (91)
- Catherine PASQUIER fille à marier de feu Liévin 1c de pré par succession de son père qui l'avait d'Olivier PASQUIER son père. 22/07/1663 (92)
- Toussaint GUILLAIN de Péronne 4c à cause de Marie Catherine BERNARD sa femme. 09/06/1663 (93)
- Jean MINET dit Liégeois fils de Nicolas de Templeuve 1c acquis d'Olivier LECLERCQ fils de Pierre qui l'avait d'Olivier GODIN son oncle. 22/06/1664 (94)
- Bauduin GRANDSIRE 10c de fief, achetés à Toussaint GRANDSIRE à Marcq en Pévèle pré à présent labour. 08/06/1663 (33 et 36)

Marcq en Pévèle est l'ancienne dénomination de Pont à Marcq.

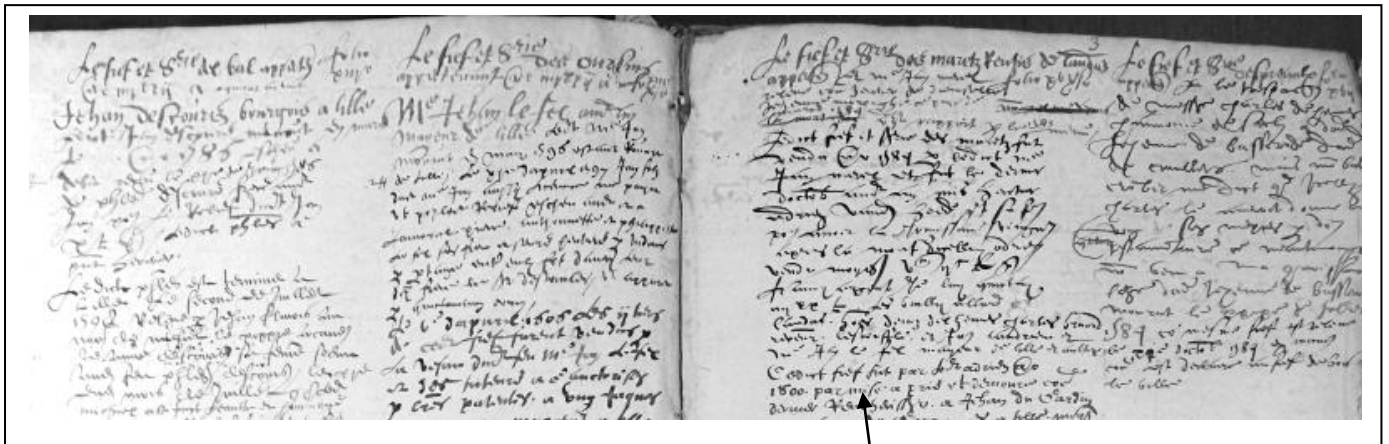
Il s'agit d'une copie de documents. Et qui dit copie dit erreur possible. Lorsque les noms de familles sont inconnus du scribe et que la déclaration est orale leur orthographe peut être assez folklorique surtout pour un scribe franco-phonie et un interlocuteur flamand. Ici il faut lire CHUFFART.

- Jean SUFFART fils et héritier de feu Julien un fief (7c?) de pré à Ennevelin dit fief Bourgeois. Note en marge : f°20v° Jacques DEVENDEVILLE fils de Nicolas, voir si c'est la même partie. 01/03/1621
- Olivier PASQUIER Sr Despreaulx 1/2b de pré venant de Louis et Jean PASQUIER ses père et grand-père. 13/08/1615 (38)
- Simon LUCAS fils et héritier de feu Nicolas un fief dit du Metz de 5b venant de son père. 16/03/1645
- Jean Baptiste DE LANNOY écuyer, Sr des Pretz le fief de Rabodenghes à Avelin venant de son père mort le 25/12/1644 et avant de Jean LEVASSEUR mort en avril 1644. 22/03/1645

- François DELEZENNES bourgeois de Lille un fief de 33 chapons et autres venant de François son père. 21/10/1642

Une seigneurie est un fief tenu d'un autre seigneur. A l'origine il y a le roi qui donne des terres à ses comtes. Ces comtes en donnent à des seigneurs qui en donnent également à d'autres seigneurs ou fiefés. Ces divisions nécessitent l'accord du seigneur dominant comme nous le verrons plus loin.

D'Aigremont étaient tenus plusieurs fiefs dont certains tenaient des sous-fiefs. On dit que les fiefs sont *mouvants* d'un autre, c'est-à-dire qu'ils lui doivent des rentes seigneuriales, le service d'oste autrement dit de servir en armes auprès du seigneur dominant lorsqu'il le demande, d'autres services annuels à sa demande et des reliefs en argent, gans blancs, éperons...



Pour qu'aucun relief ne se perde et pour savoir qui doit payer les rentes le seigneur d'Aigremont a demandé de faire un tableau reprenant chaque fief et d'y inscrire le nom, la qualité et la date du relief de chacun.

Seigneur = noble ? Posséder une seigneurie ne confère pas la noblesse. On devient noble par réception du roi d'un titre d'écuyer ou supérieur : chevalier, baron, vicomte, comte, marquis ou prince.

Fief ou seigneurie ? Les seigneuries sont toutes fiefs mais tous les fiefs ne sont pas seigneurie. On peut admettre que des seigneuries sont mouvants des fiefs alors que d'un fief ne sont mouvants aucun autre fief. Mais c'est loin d'être systématique...

Mouvant de qui ? Dans les actes de vente ou les baux on précise de quel fief ou seigneurie est tenue chaque terre puisque l'acheteur devra faire enregistrer son achat auprès des hommes de fief correspondants et leur payer le relief. Pour les baux le locataire payera les rentes seigneuriales en lieu et place du propriétaire. Cette indication vous permettra de savoir dans quels registres vous trouverez des renseignements sur vos ancêtres.

Tableau de suivi des fiefs tenus d'Aigremont (Cf. tableau ci-dessus) :

Certains fiefs portent un nom. Nous verrons plus bas que d'autres n'en portent pas. Ils sont juste désignés par leur surface.

- **Gruerie** Guillaume DE VLIEGHE écuyer par relief de Messire Jean, chevalier, son père
- **Drumes** idem
- **Boisville** Jean DE HENNIN écuyer, Sr de Cuvillers à cause de Damoiselle Jeanne DE BASSERODE son épouse qui trépassa le 29/07/1584, par partage à Eustache DE

HENNIN frère de Luis DE HENNIN LIETART baron de Foisseulx.

- **Ardompret** Messire Pierre DE SAINT OMER Chevalier, Sr de Ollebecque mourut, relevé 28/07/1583 par Ghislain BULTIEL écuyer, Sr de Clyte comme tuteur de Pierre HOUTTIN écuyer et héritier. Le dit HOUTTIN décédé à Courtrai et succédé à Damoiselle Jeanne HOUTTIN sa soeur. A Pierre et (blanc) Sr de Glimes fils au Sr de Glimes de Jordoingne, pays de Wals Brabant, bailli du dit pays et de Nivelles.

- **Les Pretz Bourlivet** à (blanc) DU CHASTELE Sr de Moubais fils de Messire Jean. A Jeanne DU DURET veuve de François DE MADRE de Bachy à qui Guy ROLLAND, greffier de Cysoing par achat fait en 1588. Le dit ROLLAND trépassa en 1592, le dit ayant donné sa moitié à Louis DE MARDRE fils du dit François, en privant ses héritiers tels que Gilles SAMMEGE(?) et autres. Reçu le 17/02/1610 du dit Louis DE MARDRE fils et héritier de la dite Jeanne DU DURET la moitié du relief par la mort de la dite le 07/12/1609.

Intéressant à savoir non ? Surtout lorsqu'il s'agit de simples laboureurs. Parce que tous les fiefés ne sont pas nobles ou bourgeois comme nous le verrons plus loin. Peu de registres de sépultures remontent aussi loin !

- **Del Ville** en 1582 à Jean BAYART bourgeois de Lille qui mourut en mars 1583. Relief payé par sa veuve Jean BAYART son neveu en procès contre le Sr MELBAUS précité. Relief du dit Jean mort en 1596 par la veuve au nom de Pierre BAYART son fils.
- **Del Val** en 1592 à Jean DESCOURS bourgeois de Lille mort en mars 1586 échu à Philippe DESCOURS son frère. Le dit Philippe mort le 02/07/1598 relevé par Jean FLINOIS au nom de Michel LE PIPPRE à cause d'Anne DESCOURS sa femme, soeur du dit feu Philippe. Puis (blanc) LE PIPPRE son fils.
- **Les Oursins** 1582 Jean LEFEL mayeur de Lille qui est mort en mai 1596 étant rewart de Lille. Son fils Jean, licencier, relève avec Lamoral, Pierre, Antoinette et Philippotte LEFEL ses frères et sœurs. 05/04/1606 les 2/3 sont vendus par la veuve du dit maître Jean et les tuteurs à Jacques DE CLIPPLE marchand à Lille.
- **Les Maretz Rentis de Landas** à maître Jean MEREL relève comme héritier de Demoiselle Jeanne MARENGHE le 13/03/1584. Vendu en 1584 par le dit MEREL, mis héritier Adrien VANDEN HEEDE et sa femme pour avoir jouissance viagère après la mort d'icelle. Vente aux enchères par le dit Adrien en 1600 à Jean DU GARDIN marchand de garance à Lille.
- **Les Préaulx** par le trépas de Messire Charles DE HERIMEZ(?) chanoine de Seclin à Damoiselle Jeanne DE BASSERODE dame de Cuvillers sa nièce morte le 29/07/1584. Voir au fief de Bois le Ville.
- **Faucquepel** en 1582 à Damoiselle Marie DE PONTRUWART dame d'Antreulle, femme du Sr Quintin A LE GAMBE bailli de Marchiennes. Vente en 1604 à Martin MUETTE marchand. Le dit MUETTE mort le 25/10/1607, relevé par Damoiselle Marie LEFEBVRE sa veuve.
- **Rabodenghes** 1582 à Jean LEVASSEUR bourgeois de Lille mort le 02/06/1583. Le 31/12 relief par Jacques DELANNOY son beau-fils, échu à Jean LEVASSEUR fils du dit Jean.
- (blanc) Louis DUBOIS écuyer, Sr de Fennerie mort en janvier 1583 à Lille, échu à (blanc). Relevé par le dit Louis par la mort de Jean son père.
- **Bourgeois** en 1582 à Nicolas DEVENDEVILLE bourgeois de Lille. 10c esclissés par le dit Nicolas. Vendu en janvier 1586 à Martin POULTRAIN qui a vendu à Jacques FABVIER partagé en deux fiefs de 4 et 6 cents. Puis les 4 cents à Martin fils du dit Jacques qui l'a vendu en 1591 à Olivier GRANDSIRE. En juin 1609 le dit Martin est mort et relevé par Marguerite LE MICQUIEL sa veuve au nom de Nicolas FABVIER son fils aîné. Le dit Martin mort à la Toussaint 1609 et relevé par Philippe POULTRAIN fils du dit Martin.
- **Del Plancques** Nicolas DE VENDEVILLE bourgeois de Lille qui fut vendu avec le fief précédent en 1591 à Julien CHUFFART de Marcq.
- **Pret Huart** en 1582 à Denis DELZENNES à Ennevelin mort en 1591, appartient à Allard DE LANDAS à cause de Marie DELEZENNES sa femme.
- **Cappon** Denis DELEZENNES d'Ennevelin vendu en 1589 à Martin MUETTE. 25/10/1607 le dit Martin est mort, relevé par Damoiselle Françoise MUETTE veuve de Jean DELEZENNES, sa soeur.
- 4 cents Denis DELEZENNES d'Ennevelin puis Marie DELEZENNES et le dit DE LANDAS. Mort en 1593.
- 5c de pré à Marcq Olivier GRANDSIRE de Lille.
- 5c à Gilles LANDRIEU fils d'Olivier. Relevé par les tuteurs en 1580 puis au dit Gilles marchand de draps sur le Beaugard. A Jean MARESSAL bourgeois de Lille par achat et Gilles son frère receveur.
- 1 bonnier au Fayel Pierre HOVART héritier de Guillaume TREZEL.
- 3c à Templeuve à (blanc) HEDDEBAULT fils de Nicolas dit Quedin expaysé réputé mort en 1592, relevé par Marie HEDDEBAULT fille du dit Nicolas par relief.
- 1/2 bonnier de pré à Templeuve Olivier PASQUIER.
- 6 cents à Templeuve Antoine HEDDEBAULT fils d'Adrien par relief de son père le 27/12/1579, second fils du dit Adrien.
- 6c de pré et bois à Templeuve à Marguerite DUGARDIN femme de Charles BERNARD, receveur de Fretin.
- 1 bonnier à Ennevelin nommé le Marlix. Jean LETHERY censier. Janvier 1587 vendu par Gilles THERY fils du dit Jean à Julien CHUFFART de Marcq.
- 10c à Ennevelin Jean DELZENNES bourgeois et marchand à Lille mort en février 1583 relevé par Denis DELZENNES.
- 1/2 bonnier à Ennevelin. A noble homme Philippe MARQUANT Sr de la Cessoye par le décès de Guillaume DE BOULOINGNE chanoine à Lille. Puis le fils du dit Philippe puis le fils du dit fils en 1601.

Esclisser : Action de diviser un fief en plusieurs fiefs (nous verrons un exemple concret plus loin).

Ces fiefs ci ne portent pas de nom.

Expaysé : Hors du pays. Souvent en raison de l'adoption du protestantisme.

- 4c à Avelin à Nicolas DE FOURMESTRAUX à cause de Marguerite LEGRAND sa femme morte et le fief non relevé jusqu'en mars 1587. A Nicolas DE FOURMESTRAUX fils du dit Nicolas. En 1664 à Albert DE FOURMESTRAUX fils du dit Nicolas.

A cause de sa femme : ou *causa uxoris*. Signifie que le bien vient du côté de la dite femme. Voir **démiselage** plus loin.

- 9e de bois à Ennevelin au dit Philippe MARQUANT par le dit DE BOULOIGNE. Idem.

- 26c de bois et pré à Ennevelin à noble homme Messire Jean DE HENNIN chevalier, Sr de Cuvillers à cause de Damoiselle Jeanne LE PROVOST dit de BASSARODE sa femme. Morte le 29/07/1584. Relief par Gilles RESPIN

comme à Bois le Ville. Fief vendu par le dit Sr en 1589 à Jean MOREL, procureur à Lille.

Non relevé : Le relief ou droit de succession n'a pas été réglé. Le seigneur est en droit de confisquer la terre. Toutefois les seigneurs font souvent preuve d'une certaine compréhension à ce sujet comme ici "jusqu'en mars 1587". Ou ici.

- 4c de bois à Templeuve à Messire François DE MONTMORENCY chevalier, Sr de Wastines, Bersée etc. Non relevé.

- 7 quartrons à Templeuve à Pierre BIGODDE, en 1592 à Jacques BIGGODE son fils. En 1596 à Martin CASTELIN par achat. En 1664 à Alexandre MOLLET à cause d'Anne HEDDEBAULT sa femme, fille de Pierre et Péronne CASTELAIN, fille et héritière du dit Martin.

- 1/2c à Ennevelin à Jacques VILLETTE fils de Pierre et de Clarette DANTREULLES. Relevé en 1583. Vente en 1584 par décret à Martin MUETTE marchand à Lille.

- 3c à Ennevelin à Jean DANTREULLES censier d'Aigremont qui mourut le 19/01/1584. Vente en 1587 à Gilles LETHERY fils de Jean puis à Allard fils du dit Jean en 1592.

- 23c à Avelin à Jean ROLLAND à Lille mort en 1580 laissant deux enfants tels que Jean et Pierre. Jean relève en 1587. Considérant leur pauvre état sont quittes. Relevé par le trépas du dit Jean en 1606 par Marie PREVOST veuve du dit Jean et mère de Roland fils aîné.

- 4c à Templeuve à Jeanne MOLLET veuve de Denis DU DURET, morte le 06/09/1586, échu à Catherine CROMBET femme d'Allard BARBIEUR de Douai. Morte en 1595, le dit Allard BARBIEUR a payé le relief. Jude BARBIEUR est héritier.

- 2c de jardin à Jacquemine GODDIN fille de Simon.

- 8c de pré à Templeuve à Quintin DELZENNES qui a vendu à Jean DUBOIS en 1584. Le dit Jean mort en 1596, échu à son fils Mathieu.

Nous ne sommes plus ici en présence de nobles ou de bourgeois mais de simples laboureurs du coin.

- 6c à Templeuve à Quintin CAUDRELIER qui l'a vendu en 1593 à Simon CAUDRELIER. Nota que Mathieu DARRAS a acheté pour les enfants DELESPINE marchand de pourchelets et la dite femme(sic) l'a repris.

- **Le Mes** à Avelin à Grard TACQUET bourgeois de Lille. Vendu en 1582 par le fils du dit Gérard de Cologne à la veuve Nicolas FOCAR(?).

- 2c de jardin à Templeuve à Jean CROMBET par relief de Jean son père en janvier 1603.

- 1c de manoir à Péronne CROMBET. Reçu de Pierre DANGREMONT en l'acquit de Quintin DANGREMONT fils de Jean et de la dite Péronne pour relief succédé au dit Quintin par le trépas du dit Pierre son oncle. 21/07/1609 Pierre DANGREMONT au nom de Louis DANGREMONT frère et héritier du dit Quintin mort en février 1609 paye le relief.

- 1c de manoir à Jacquemine CROMBET. En juin 1593 au dit Quintin.

- 1/2 bonnier à noble homme Messire Jacques BETHS chevalier, Sr d'Angreau, Péronne mort la nuit de St Jean Baptiste 1591. A Jean BETZ son fils aîné.

- 2c au même que le précédent.

- Antoine VANDEN GRACHT Sr de Scardau, Fretin, Bouvines, Hove etc. tient deux fiefs d'un nommé d'Aigremont, l'autre **Courrouble** à Fretin. En 1597 à Messire Philippe DE ROBLES Sr de Lawalle.

- 1/2c Antoine BARINNE. A Martin MUETTE marchand par achat en octobre 1584(?).

- 5 quartiers à Avelin et Ennetières à noble homme Messire Georges CORNUZE chevalier, Sr de Péruwez, Molinel etc. Vendu en 1589 pour suppléer au meurtre par lui de maître Claude MIROUL à Gilles SIMON, bourgeois de Lille.



La ferme d'Aigremont aujourd'hui

Rapports et dénombrement des fiefs tenus d'Aigremont :

- Guillaume DE Vlieghe écuyer, Sr de la Gruerie et Drumez, fils de feu Messire Jean vivant chevalier, Sr des dits lieux pour le fief et seigneurie de **Gruerie** à Templeuve avec manoir seigneurial sur motte entourée d'eau sur 18 bonniers avec 37 manoirs dont le presbytère et sous-fiefs. Le fief de **Drumez** consistant en rentes seigneuriales avec 3 manoirs. 22/04/1572 après Pâques.

- Jean DE HENNIN écuyer, Sr de Cuvilliers, de Boullant, Du Fect, père de Cambrésis etc. le fief et seigneurie du **Bois de Ville** à Templeuve et Aubers lez Fromelles avec manoir sur motte et fossés sur 2b 11c acquis à Allard DE PONCHIET avec les sous-fiefs de la **Grande et Petite Anquelle (Anglée)** en rentes. 08/05/1566. [Ajout : A Eustache DE HENNIN LIETART son fils par relief en 1584].

- Pierre DE SAINTOMER dit de Marbecque, chevalier, Sr de Hollebecque, du biez, Embligan, le Val, Ardopret etc. pour le fief et seigneurie d'**Ardopret** avec motte sur 2 bonniers avec 10 hommages. 08/01/1565. [Ajout : A Pierre HOUTTIN écuyer, son héritier par relief en 1584].

- Jean DU CHASTELLER chevalier, Sr de Moulbais, Dandegnies, de Wadinpreaulx, des Bois, de Louvignies et Sr de Bersée à cause de ses fiefs et seigneuries de le **Motte** et **Destennes** pour le fief dit **Pré Bourlignet** à Templeuve sur 4 bonniers 1/2. 02/12/1566. [Ajout : A Jeanne DE DURET veuve de François DE MARDRE et à qui Guy ROLLAND de Cysoing par achat du fils du dit Jean en 1588].

- Jean BAYAERT fils de feu Quentin, bourgeois de Lille du fief et seigneurie **de le Ville** ayant appartenu à noble homme Pierre DU CHASTELLER dit de Moulbaix, depuis à Philippe DU CHASTELLER écuyer, Sr de Moulbaix son neveu qui le vendit à feu Jean DUQUESNE vivant conseiller et procureur en court laye à Lille consistant en rentes sur divers lieux manoirs et héritages aux hameaux du Fayel et Ardopret à Templeuve et environs. 17/02/1565 [Ajout : par relief 1584 comme neveu héritier]

A la fin de chaque rapport recopié le scribe a ajouté des informations plus récentes. L'écriture est différente. Par ailleurs on peu trouver des mentions de ventes ou successions antérieures à l'établissement de l'acte. On ne peut donc pas se fier à la date d'origine du document pour savoir si la période qu'il indique couvrir nous intéresse.



Jean Descours

- Jean DESCOURS fils de feu Jacques du fief et seigneurie **del Val** à Avelin, Pont à Marcq, Ennevelin et Templeuve consistant en rentes. 03/07/1566 [Ajouts : A Philippe DESCOURS son frère par relief 1586. A Michel LE PIPPRE à cause d'Anne DESCOURS sa femme, soeur du dit Philippe par relief du 11/07/1598].

- Jean LE FEL, Sr de Thielleul, Plancquelitier etc. du fief et seigneurie des **Oursins** à Avelin par lui acquis de noble homme Jean DE PREUDHOMME Sr de Haillies sur 30c de gros. 24/12/1571 [Ajout : Jean MEREL docteur en médecine héritier d'icelle].

C'est un **fief en l'air**, autrement dit ne nécessitant pas que son seigneur possède une terre particulière.

- Jeanne MORENGHE veuve de Pierre LEROY de Lille du fief des **Marés Rentis de Landas** à Templeuve avec motte, fossés, eau et prés sur 17c près de la seigneurie de Bonanche avec rentes. 13/03/1565 [Ajout : A Jean MEREL docteur en médecine héritier; le vendit à Adrien VANDEN HEEDE dépositaire 1586]

- Charles DE HERRINNES écuyer, Sr de Fâches à cause de sa terre, royaume des Estimaux, de la Haie, Lannoit, Lespault, Quennel etc. pour le fief et seigneurie d'**Espréaux** à Templeuve consistant en rentes. 16/04/1573 [Ajout : A Eustache DE HENNIN LIETART baron de Fosseulx par relief. Olivier DASIGNIES Sr Despreaulx a fait rapport le 14/08/1615]

- Noble Damoiselle Gertrude DE LE PLANCQUE baronne de Gamvelles, Dame d'Antreulle, Marcq en Pévèle etc. veuve de haut et puissant homme Philippe DE PONTREWART écuyer, Sr des Anneaux, Has, Fauquepel etc. douairière des dits fiefs, mère et tutrice de Philippe et de Marie DE PONTREWART du fief de **Fauquepel** à Ennevelin assez près du Pontambault entre Ennevelin et Marcq en Pévèle contenant le gros 7 cens et rentes sur 38 bonniers 12 cents 1/2 à savoir :

En revanche ici le seigneur doit posséder un certain nombre de terres dites **gros du fief** pour en être seigneur. Généralement sur ce gros du fief on trouve un château, une maison de plaisance ou une ferme dont il ne reste parfois qu'une motte.

Aujourd'hui
Pont Thibaut

-- Philippe VILLETTE par sa femme repris à titre de proximité lignagère pour la vente faite par Wallery CROMBET et Pélonne DELATTRE 6c pris en 14c 1/2 6v contre Jean DANTREULLES son beau-frère venant anciennement de Florent DEGGREMONT.

-- Jean DANTREULLES fils de feu Jean, époux de Jacquemine DELATTRE 8c 1/2 6v venant 6c de sa femme et 2c 1/2 6v par achat à Marguerite DELATTRE.

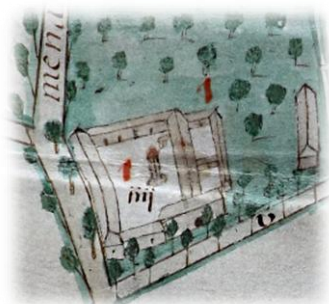
-- Marie DELATTRE veuve de Gardin CORTECUISSÉ et auparavant de Quentin WARTEL 4c pris en 12c à l'encontre des hoirs Jean DELATTRE son frère et 5c et 3c par achat à Hacquin et Rogelet CAMBIER ses neveux.

- Les hoirs Jean DELATTRE tels que Simon DELEPLANCQUE à cause de Margotière DELATTRE sa femme, Gillette, Florence et Blotine DELATTRE sœurs 8c pris en 12c contre Marion DELATTRE et 11c à la Rozière.
- Grard WILLEMOT un lieu manoir sur 2c 1/2 par lui acquis à Laurent DESCATTOIRE et Florence DELATTRE.
- Les hoirs Marguerite DELATTRE tels que Jean DANTTREUL par sa femme, Philippe VILLETTE par sa femme, Wallery CROMBET par sa femme, Laurent DESCATTOIRE par sa femme, Jeanne DELATTRE veuve de Quentin LEGRAND et Marie DELATTRE veuve de Gardin COURTECUISSÉ 3c 1/2 pris en 6c contre Grard WILLEMOT.
- Jennin WILLEMOT fils de Grard à cause de Jeanne WILLEMOT sa femme fille de Martin et de feu Jeanne CAMBIER 4c.
- Collette WILLE épouse de François BERENGHIUËR et auparavant Jean LEPESQUEUR et ses enfants tels que Denis, Thomas et Mathienette LEPESQUEUR 2c conjointement avec la dit Jean LEPESQUEUR aux filles Catherine LEPESQUEUR et 4c acquis comme veuve des hoirs Jean LEPESQUEUR et venant de Lambin DOIGNIES.
- Les enfants de feu Guilbin DESSAULX 7q 1v 1/4v pris en 3c à l'encontre de Pierre LEMESRE fils de Jean et acquis par le dit Guilbin à Jean DANTTREUL et Suzanne LEPESQUEUR.
- Pierre LEMESRE fils de feu Jean 5q moins d'une verge 1/4v restant de 3c à l'encontre des précédents.
- Wallerand CALAU par achat au lieu de la veuve et enfants Jean DUTERTRE tels que Jean, Collette, Margot, Marie et Jeannette 4c ayant été amassés.
- Antoine BARINE par achat au lieu de la dite veuve Jean DUTERTRE et ses enfants 6c.
- Le dit BARINE par achat à Jean DUTERTRE fils de feu Jean 4c de terre nommée à **le Caurette** venant de son père.
- Nicaise CALAU 5c 1/2 pris en 11c contre les hoirs Michel FACON et Florence CALAU.
- Les enfants de feu Michel FACON et Florence CALAU tels que Hacquin FACON, Pierre LEPESQUEUR fils de feu Jean, Tonnin et Pierre DESSAULX frères, les dits LEPESQUEUR et DESSAULX par leurs femmes 5c 1/2 pris en 11c contre le dit Nicaise CALAU a acquis par le dit FACON et sa première femme.
- Le dit Antoine BARINE par achat des dits enfants Michel FACON ci-dessus 2c pris en 2c 1/2, le reste vendu par Thonin DESSAULX au dit Antoine BARINE.
- Les dits enfants Michel FACON 2c 1/2 acquis de par le dit Michel avec la dite Florence CALAU pris en 8c contre la suivante.
- Jeanne DELATTRE veuve de Quentin LEGRAND [et ses enfants] tels que Jean, Quentin, Wallery, Pélonne et Jeannette pour un lieu manoir sur 5c pris en 8c contre les hoirs Michel FACON. Cité la veuve de Pierchon DESSAULX beau-fils du dit feu Michel FACON.
- La dite DELATTRE et ses enfants 2c 1/2 pris en 5c contre les hoirs Michel FACON et Antoine BARINE par achat du dit Quentin.
- La dite DELATTRE et ses enfants 5c pris en 10c contre Nicolas HEDDEBAULT par sa femme et au lieu des veuve et hoirs Jean LELEU.
- La dite DELATTRE 1/2c acquis alors veuve à Pierchon DESSAULX par sa femme fille de feu Michel FACON.
- L'EGLISE DE MARCQ EN PEVELE 6c.
- L'EGLISE ET ABBAYE DE PHALEMPIN 7c de bois nommé le Bois Labbey.
- Antoine PETIT 4c par lui acquis aux hoirs Tassart FACON.
- Jacques DANTTREULLES au lieu de Marion GRUMILLIER veuve de Jean DANTTREULLES sa mère 3c venant de son père et avant de David DUPIRE et 11c.

On peut supposer qu'ils ont épousé des DELATTRE.

Méfiance ! *Acquis* peut signifier *acheté* ou *hérité*.

Au lieu : Fait référence au chassereau précédent. On ne précise pas par quel biais ou moyen il est devenu propriétaire.



Cense de Fauquepel

- Les enfants de feu Antoinette DANTTREULLES fille de la dite Marion 2c.
- Jean DANTTREULLES fils de la dite Marion 4c.
- Venette DANTTREULLES fille de la dite Marie GRUMILLIER 4c venant du dit DUPIRE.
- Noël LEMESRE fils de feu Gilles 2c venant d'Hector DESTAILLEUR.
- Antoine BARINE fils de feu Antoine et de Catherine DE LE CAPPELLE sa mère un lieu manoir vulgairement nommé le **Cense de Fauquepel** venant moitié au dit feu Antoine par la mort Laurent BARINE son père et auparavant de Messire Antoine LETHERY et l'autre moitié acquise par le dit feu Antoine et sa femme de Nicolas BARINE, Pierre MULET sa femme et Jean LE TELLIER par sa femme ses nièces et neveux.
- Le dit Antoine BARINE 3b 7c 1/2q venant du dit feu Laurent et Messire Antoine LETHERY, laquelle pièce et plusieurs suivantes appartenant la moitié au dit feu Antoine BARINE, le tiers de l'autre moitié acquise par le dit feu Antoine et sa femme de Pierre MULET à cause d'Anne BARINE sa femme, le 2ème tiers acquis par le dit Antoine fils de feu Antoine en démiselage à Colinet BARINE son cousin et le troisième tiers acquis par le dit Antoine de Louise BARINE sa tante veuve de Jean CARLIER et nièce du dit feu Laurent qui fut son grand-père.

-- Le dit Antoine BARINE comme dessus 9c, un bonnier nommé le **May Bonnier**, 18c, 14c, 4c de terre nommé le **Courtil Claicquiy(?)**, 25c, 15c, 11c, 6c de bosquiel la moitié succédée à feu Antoine par la mort de son père et l'autre à titre de proximité par la vente par Colin BARINE, 6c venant de ses parents et au dit feu Antoine par succession de ses frères

Ratraité à titre de proximité lignagère : Possibilité qu'un membre d'une famille vendeuse d'un bien immobilier avait de se substituer à l'acheteur dans un délai d'un an pour éviter que le bien ne sorte de la famille. Il remboursait tous les frais à l'acheteur et récupérait le bien vendu par son proche parent.

morts sans enfants pris en 12c contre les hoirs Jean et Quentin LEMESRE et Philippotte LETHERY, 6c 1/2 pris en 13c contre les hoirs Jean et Quentin LEMESRE, 13c pris en 26c, 4c pris en 8c contre les dits hoirs, 3c pris en 6c contre les mêmes, 3c pris en 6 contre les mêmes, 12c pris en 12c et 18c contre les mêmes, 1c pris en deux idem et LETHERY, 4c en 8c idem, 1/2c par lui acquis en démiselage à Thonin DESSAULX à cause de sa femme fille de feu Michel FACON et Florence CALAU.

-- Jennin et Pasquette LEMESRE enfants de feu Quentin et Philippotte LETHERY et Jacquemine LEBLANCQ fille de Pacquo et de la dite LETHERY pour un lieu manoir

En démiselage : Hors mariage. Lorsqu'un bien est acheté ou hérité par un célibataire il porte seul le relief à sa mort, son successeur paye le *plein relief*. Lorsqu'il l'achète alors qu'il est marié chaque membre du couple porte une partie de ce relief. A la mort de l'un d'eux le successeur paye *demi-relief*. D'où cette mention qui intéresse particulièrement le receveur de la seigneurie. Le *démiselage* est la version masculine du *causa uxoris* vu ci-avant.

sur 2c les dit Jennin et Pasquette la moitié suite à l'achat à eux fait par leur père et l'autre moitié à Jacquemine LEBLANCQ leur soeur à cause de leur mère pris en 5c 1/2 et 1/4q appartenant au dit Jennin seul par la mort de Jeanne BRIET vivante femme de Jean LEMESRE, grand-mère du dit Jennin.

-- Les dits enfants 2c 1/2 pris en 4c contre Cousin et Antoine LEMESRE leurs oncles. 3c 3q pris en 6c à l'encontre d'Antoine LEMESRE leur oncle. 4c 1/4q pris en 5c 1/2 contre Grégoire LEMESRE leur oncle. 1c 3q 1/2 pris en 3c contre les dits Antoine et Grégoire LEMESRE. 8c 1/2q pris en 13c contre Nicaise LEMESRE leur oncle en 2 pièces. 2c 1/2 pris en 4c contre le dit Grégoire. 1/2c 1/2q pris en 1c contre le dit Grégoire. 2c 1/2 pris en 4c contre Antoine LEMESRE leur oncle. 12c pris en 18c et 6c contre Antoine BARINE. 3c pris en 6c contre Antoine BARINE.

-- Antoine BARINE par achat au lieu de Grégoire LEMESRE fils de feu Jean 2c 1q 1/2 et 1/4q pris en 6c contre Jennin et Pasquette LEMESRE et Jacquemine LEBLANCQ ses nièces et neveu. 1q pris en 1c contre les dits ses neveu et nièces. 1c 1/2 pris en 4c idem et 1q 1/2 pris en 1c 1/2q contre Antoine LEMESRE.

-- Jean DANTREULLES 3c 1/2q et le reste au dit BARINE, par achat de Nicaise LEMESRE fils de feu Jean 4c 3q 1/2 pris en 13c contre les dits LEMESRE et LEBLANCQ.

-- Antoine BARINE 1/2c pris en 1c 1/2 contre Antoine LEMESRE.

-- Antoine LEMESRE fils de feu Jean 2c 1q pris en 6c contre Jennin et Pasquette LEMESRE et Jacquemine LEBLANCQ ses nièces et neveu.

-- Le dit Antoine LEMESRE 1c 1/2 pris en 4c contre les enfants Quentin LEMESRE. 3q pris en 1c 1/2 contre Grégoire LEMESRE. 1c pris en 1c 1/2 contre Nicaise LEMESRE.

-- Clément, Jacquet et Pierre PASQUAULT, frères, enfants de feu Nicaise un lieu manoir sur 11c gisant au Flot du Gras. 4c 1q pris en 1b contre Antoine BARINE qui a le reste.

-- Wallerand CALLAU par achat au lieu de Guillaume DE VENDVILLE au lieu de maître Roger DE VENDVILLE et auparavant de Jean LACHIER 1b pris en 2b contre Noël DE MONCHY par sa femme, nièce de feu Jacques LEMESRE ci-devant du lieu de Hercin.

-- Le dit 4c 1/2 pris en 9c contre Nicolas HEDDEBAULT par sa femme, nièce du dit Jacques LEMESRE.

-- Gaspard PETIT époux de Marine LEMESRE fille de feu Jacques 1/3 de 30c 1/2 et 1/2q acquis par le dit feu Jacques des hoirs Jean LACHIER.

-- Philippe PIPELART époux de (blanc) PENNEKIN fille de Jacques et les enfants Noël BARBIER censier du Sart au nombre de six qu'il eut de feu Antoinette PENNEKIN fille du dit feu Jacques, chacun par moitié 1/3 des dits 30c 1/2 1/2q acquis par le dit feu Jacques par échange avec Jacques LEMESRE fils de feu Jacques avec une terre à Fâches.

-- Jacques CHUFFAERT par achat à Jacques LEMESRE fils de feu Antoine, neveu de feu Jacques pour 1/2 du tiers des 30c 1/2 et 1/2q.

-- Jean, Pierre et Louis LE THERY frères et héritiers de feu Denis leur frère 1/12e des 30c 1/2 et 1/2q que le dit Denis a acquis pour 1/6e à Philippe LEMESRE fils de feu Antoine et neveu du dit feu Jacques.

-- Wallerand CALAU fils de Nicaise époux de Marie DE GRANDSIRE et auparavant femme de feu Denis LE THERY 1/12e des 30c 1/2 et 1/2q à elle comme achat conjoint avec le dit Denis.

-- Nicolas HEDDEBAULT époux de Marie PETIT, nièce de feu Jacques LEMESRE 4c 1/2 pris en 11c contre Guillaume DE VENDVILLE.

-- Le dit par sa femme 10c et 5c pris en 10c contre les veuve et hoirs Quentin LEGRAND.

-- Noël DEMONCHY à cause de Jacquemine PETIT sa femme, nièce de feu Jacques LEMESRE 1b pris en 2b contre Guillaume DE VENDVILLE venant auparavant de Jean LACHIER.

-- Jean DELEZENNES fils de feu Jean et de Jeanne LEMESRE 30c 1/2 3q pris en pareil contre les hoirs et ayant cause de feu Jacques LEMESRE acquis par le dit feu Jean des hoirs Jean LACHIER. 15c venant de Nicaise LEMESRE son grand-père par lui acquis des dits hoirs. 17c comme dessus et avant de Pierre DE VENDVILLE. 3c venant des hoirs Jean LACHIER.

Contre : Il ne s'agit pas de la situation spatiale de la propriété mais de posséder un bien qui a été divisé. On devrait dire à l'encontre de. 1 cent a été divisé en plusieurs pièces dont l'une mesure 1 quattron, soit ¼ de cent, ce qui peut vouloir dire qu'il y a eut 4 héritiers du cent d'origine, probablement frères et sœurs.

- La cure d'Antreulle 5c.
- Dont sont tenus les fiefs suivants :
- Jacques DUBOSQUIEL président de la Chambre des Comptes à Lille au lieu de Damoiselle DE LE RACHERIE veuve d'Hues DE BOSQUIEL sa mère tient un fief seigneurial à justice de vicomte venant de maître Jean DENIS et auparavant d'Hubert COPPIN en rentes.

Lieu manoir : N'implique pas un état majestueux du bâtiment. C'est l'expression consacrée pour une maison, quelle que soit sa splendeur.

-- Jean LEMESRE fils de feu Henri de Marcq en Pévèle 1b de fief par le trépas de Michel LEMESRE son frère venant d'Hector DETAILLEUR et Bertrand HANGOUART tenant à la terre Noël LEMESRE fils de feu Gilles.

-- Jean DATICHES au lieu de Jacques LEMESRE fils de feu Jacques un fief de 4c acquis par le dit feu Jacques de Hacquinot DE VENDVILLE tenant au lieu manoir du dit DATICHES venant de Grard WILLEMOT et auparavant de Laurence DESCATTOIRE sa femme. Février 1565 [Ajout ultérieur : Damoiselle Marie DE PONTROVART par relief]

- Jean LE VASSEUR fils de feu Jean et de feu Damoiselle Antoinette DISCOUS pour le fief et seigneurie de **Rabodenghes** à Avelin et environs en 5b 12c, 4c, 14c au mont de Has et 10c à Ennetières et des rentes sur 2b et 18b 3c compris cinq metz qu'on dit lieux manoirs appartenant à :

- Marie FAVIERE fille de feu Thomas, épouse d'Ambroise BLAVART sur 6c
- La veuve Pierre DELEBOE sur 2c
- Balthazar WILLEMOT par achat des hoirs Jean LEGRANDS sur 3c 6v
- Pierre LEGROU meunier d'Avelin par achat à Jean LENEPVEU sur 1c 15v
- Jean WALLET par achat des hoirs Charles FAVIERES sur 2c. 03/07/1566 [Ajout : A Jean fils de Jean par relief 1583]

- Louis DUBOIS écuyer, fils de feu Jean vivant capitaine au château de l'Ecluse en Flandre, Sr de Fennerie etc. un fief en rentes sur 8b 12c à Fretin et environs. Décembre 1566.

- Jacques DE VENDVILLE fils de feu Nicolas, bourgeois et marchand à Lille un fief à Ennevelin et Marcq en Pévèle sur 14c et sur 7 parties d'héritages et 2c y compris un lieu assez pré de l'église du dit Marcq. Sans date.

- Le dit Jacques DE VENDVILLE pour un fief de 52c à Ennevelin et Marcq en Pévèle avec lieu manoir, motte et bassecour. Sans date.

- Denis DELEZENNES fils de feu Jean et de Jeanne LEMESRE un fief sur 3c 1/2 nommé le **Pré Huart** à Templeuve. 11/12/1565.

- Le dit Denis DELEZENNES un fief à Ennevelin au lieu que l'on dit du **Pré Tartron** sur 3c. 11/12/1565.

- Le dit Denis DELEZENNES un fief de 3c à Ennevelin. 11/12/1565.

- Quentin GRANSIRE fils de feu Jean un fief à Marcq en Pévèle de 5c de pré par rapport de Guilbert GRANSIRE son frère. 16/01/1565.

ms. Quentin gransire

Nom rayé avec croix de mort et l'année "72"

Motte : Indiquant l'ancien emplacement d'un château ou d'un moulin.

- Jean LANDRIEU (+1579) fils de feu Grard un fief de 5c à Templeuve. 26/11/1565. [Ajout : Olivier fils du dit Jean par relief]

- Guillaume TRESEL bourgeois de Lille (+1577) un fief d'un bonnier avec maisons à Templeuve au hameau du Fayel. 28/02/1565

- Nicolas HEDDEBAULT dit Quedin, fils de feu Jean un fief de 3c en la campagne des Mollières à Templeuve. 12/01/1565.

- Marcque DE VRENAY (+1573) veuve de Louis PASQUIER comme mère et tutrice d'Olivier PASQUIER un fief de 8c à Templeuve. 12/11/1573.

- Mahieu CROMBET et Noël BARBIEUR curateurs d'Adrien HEDDEBAULT un fief de 6c à Templeuve. 02/10/1572. [Ajout : relief le 27/12/1579 par Antoine, second fils du dit Adrien]



Martin Dugardin

- Martin DUGARDIN bourgeois de Lille, père et tuteur de Marguerite DUGARDIN qu'il eut de feu Marguerite DUGARDIN fille de feu Antoine un fief de 6c en pré et bois à Ennevelin. 02/03/1665

- Jean LE THERY un fief d'un bonnier à Ennevelin nommé le Marlix. 02/03/1565 [Ajout : A Gilles THERY fils de Jean. Vendu par décret par le dit Gilles en 1587 à Julien CHUFFART de Marcq]

- Jean DELEZENNES fils de feu Jean, marchand à Lille un fief de 10c près du lieu qu'on dit à le Goullée à Ennevelin. 31/12/1565.



Guillaume de Boulogne

- Guillaume DE BOULOINGNE prêtre (+1577) un fief de 1b à Ennevelin tenu de Pietin. 14/12/1565.

C'est le

Subtile ! Chaque document commence par : *C'est le rapport...* Dans le C initiale le scribe a ajouté l'année du décès du déclarant (ici 1577). Il fallait le voir !

- Nicolas DE FOURMENTRAUX à cause de Marguerite LEGRAND sa femme un fief de 4c à Avelin. 19/03/1570.

- Guillaume DE BOULOINGNE prêtre un fief de 9c de bois dit Bois du Flos Watier à Ennevelin. 14/12/1565.

- Messire Jean DE HENNIN chevalier, Sr de Cuvillier, Boulland, le Fecq etc. époux de noble dame Jeanne LE PREVOST dit de Basserode un fief de 26c en bois et pré à Ennevelin nommé le **Bois Fourcomme** au Neuf Hamel. 08/07/1572.

- François DE MONTMORENCY chevalier, Sr des Watines, Bersele etc. un fief de 4c de bois à Templeuve. 04/10/1572.

- Pierre BIGODE fils de feu Simon un fief de 7q à Ardompret et le Plancque acheté de Gilles FERY son beau-frère. 15/12/1566.



Jacques Dantreulles

- Jacques DANTREULLES (+1578) un fief de 4c vers le Flos Watier. 02/03/1566.

- Jean DANTREULLE (+1573) un fief de 3c de lieu manoir à Ennevelin. 02/03/1565.

- Jean ROELANDT fils de Mahieu un fief de 23c à Avelin par déclaration de son père. 08/07/1566.

- Jeanne MOLLET veuve de Denis DUDURET un fief de 4c dit **Pré Labbé** à Ardompret et le Quieze à Templeuve. 02/03/1565.

- Simon GODDIN fils de feu Bertelmen un fief de 2c à Templeuve. 02/12/1565.

- Quentin DELEZENNES fils de feu Henri un fief de 8c es Pré Bourlivet à Templeuve compris 4 corps et le mollon. 16/08/1566.

- Quentin CAUDRELIER un fief de 6c à Templeuve. 25/07/1575.

- Martin LEGRAND fils de feu Jean un quartier (4c) de fief pris en 12c à Avelin, 8c pris en 1b contre les veuve et hoirs Jacques LEMAIRE, par le trépas de Marguerite RAVARY sa mère et à elle par feu Catherine RAVARY veuve de Guillaume DUBUS. 06/11/1549.

- Grard TERQUET (TAQUET?) fils de feu Michel bourgeois et marchand à Lille un fief venant de son père mort le 10/08/1574 par achat de Jean DE PREUDHOMME écuyer, Sr d'Annappes etc. fils et héritier de feu messire Charles, le fief et seigneurie du **Mez** à Avelin et environs dont le gros est de 7b 9c compris une motte enclose d'eau et des rentes sur 2b 15c et 5 hommages, le premier sur 1b 1/2 et le reste en rentes. 30/10/1574.

- Pierre HONARTZ un fief de 2c à Templeuve. 11/12/1574.

- Péronne CROMBET un fief de 1c avec deux maisons pris en 2c contre Jacqueline CROMBET sa soeur à Templeuve. 12/11/1574.

- Jacquemine CROMBET l'autre cent. 12/11/1574.

- Jacques BETHZ chevalier, Sr d'Angreau, Péronne, Warcanne, Fontaines etc. un fief d'un bonnier à Templeuve. 18/03/1572.

- Le dit BETHZ un fief de 2c à la Haute Rue. 18/03/1572.

- Antoine BARINNE un fief de ...c à Ennevelin. 08/11/1574.

- Denis DELEZENNES fils de feu Jean et de Jeanne LEMESRE le fief des **Cappons** au Bois Le Ville à Templeuve en rentes sur 9b 8c, savoir :

-- Noble homme Jean DE HENNIN Sr de Cuvillers à cause de Dame Jeanne DE BASSERODE son épouse 5 quartiers.

-- Mahieu HAUWET 4c 1q 1/2.

-- Grard DAIGREMONT à cause de Jeanne HAUWET sa femme 1/2c 1/2q.

-- Mathieu MINET 5c pris en 9c.

-- Jeanne MINET 2c pris dans les dits 9c.

-- Nicaise DUDURET 2c parfait des dits 9c et 2c 1/2 et 1/2q de manoir.

- Hélène WAROCQUIER 1q 1/2 de manoir.
- Jean CAUDRELIER et ses enfants 2c de manoir.
- Nicolas DU PONCHIEL et sa femme 2c de manoir.
- Pierre MOUCQUE à cause de Jeanne MOLLET sa femme 9c de manoir.
- Jean DUBOIS et sa femme 9c de manoir.
- Catherine et Gardine DENNETIERE 5c de manoir. 11/12/1565.
- Jacques BETS chevalier, Sr de l'Angreelles, Péronne etc. un fief de 4c à Templeuve.
- Antoine MOLLET fils de Denis par le trépas de Simon MOLLET son frère un fief de 8c à Templeuve. 17/03/1587.
- Messire Don Philippe DE ROBLES chevalier, Sr de Laleval, Fretin etc. un fief en rentes sur 6b 4c avec arrières-fiefs :
 - Madame HUWENGHEM et avant François WERQUIGNEU Sr de la Motte de 5b 1/2.
 - Le fief de **Courouble** au dit Sr de Laleval sur 1b 1/2c.
 - Un fief par Jean MARISSAL 2c acquis de Gaspard POTTIER à Ardompret. Sans date.

Comment fabriquer un fief ?

Autorisation donnée par l'empereur le 10/02/1651 à Philippe LE PIPPRE écuyer, Sr de le Val, Despreaux etc. d'éclisser son fief de le Val à Avelin, Ennevelin et environs tenu d'Aigremont sur 4c avec 4 arrière-fiefs et 46b en 4 fiefs. Enregistré le 21/02/1651 par les hommes de fief d'Aigrement. Savoir :

- **1er fief VALPIPRE** 1c à Avelin pris en 4c dont seront mouvants :
 - Un fief d'un bonnier 1/2 appartenant à Georges DE FOURMESTRAULX à Ennetières.
 - 3q parfait des dits 3c (sic) appartenant à Simon LE MICHIEL.
 - 1c 5v de manoir et jardin appartenant à Jean DE TOURMIGNIES.
 - 4c appartenant à François DELANDAS à cause de Marguerite DE TOURMIGNIES sa femme.
 - 1c appartenant aux hoirs Michel POTTIER à cause de leur mère Françoise DE TOURMIGNIES.
 - 1c à Jean Baptiste, Jacques, Noël et Elisabeth DU CHATILLON enfants d'Antoine.
 - 1c 1/2 à Monsieur Guillaume DU BOSQUIEL Sr des Planques.
 - 4c à Martin DU CLERMORTIER maréchal à Ennevelin.
 - 3c de manoir au dit DU CLERMORTIER.
 - 5c à Louis DESMONS hôte à Ennetières à cause de Catherine DE BEAUVENTRE sa femme.
 - 2c à Antoinette LEMESRE occupés par Allard LEMESRE.
 - 3c à Allard LEMESRE et Antoinette MAUROY sa femme.
 - 2c au dit LEMESRE.
 - 2c 1/2 aux hoirs Jean DU CHASTEAU.
 - 3q à Antoinette JACQUART veuve de Charles DESPRETS.
 - 3q aux hoirs Laurence JACQUART soeur de la dite Antoinette.
 - 5c 1/2 et 1/2q aux hoirs Hubert FAUVEL.
 - 3q 3/4q aux hoirs Jacques ISACQ.
 - 5c 1/2 aux pauvres d'Avelin.
 - 5c 1/2 et 1/2q à Gilles et François FAUVEL enfants d'Hubert.
 - 10c à Damoiselle Marguerite DAUDENARDE veuve de Jean DE NOIREUL.
 - 1b à Jean Baptiste GRENU fils de Nicolas et (blanc) ROUVEROY.
 - 4c à Pierre VANHEULSE fils de Damoiselle Catherine BREAM femme d'Allard VANHEULSE.
 - 9c 37v Jean DE TOURMIGNIES.
 - 2b 3c 3q 1/2 avec manoir à Messire Philippe BACQUEHEM, de Tournai.
 - 3c de pré à Mérignies Antoine DU BOSQUEL.
 - 3c 10v à Don Jean Alphonse LADRON.
 - 3c 10v Antoine DUFOREST à cause de Marguerite DOUAY sa femme.
 - 42v et 3c 10v et 84v au dit LADRON.
 - 2c Gilles DUGARDIN à cause de Jacqueline CARPENTIER sa femme auparavant veuve de Jacques DEHOUPINES.
 - 4c aux veuve et hoirs Jean DESMONS et au Sr d'Antreulle.
 - 4c aux hoirs Jacques LEMESRE.
 - 2c de manoir à Avelin proches de l'église et du cimetière aux hoirs Jean JACQUART.



- **2ème fief DE LE VAL** 1c pris en 4c dont seront mouvants :
- un fief de 8c à Ennetières appartenant à Marguerite LAISSIER femme de Guillaume LEBATTEUR
- 3q Philippe FAUVEL.
- 1c Piat DU CHATILLON.
- 1c 1q, 4c, 3c, 1c au dit Piat.
- 3c 1/2 à Jacques, Jacques, Noël et Elisabeth DU CHASTILLON enfants d'Antoine.
- 2c 1/2 Jacques FASSE marchand et (blanc) FASSE veuve de Jacques VANLART.
- 3c à Piat DU CHATILLON.
- 2c aux hoirs et veuve Nicolas BAVE.
- 2c 3q à Monsieur PEREGRIN à cause de Damoiselle Anne BLONDEL sa femme.
- 3c Pierre DEROUBAIX.
- 3c Charles DU CHASTILLON.
- 3c 2v Pierre DEROUBAIX.
- 5q Piat LEQUINT.
- 3c Jean GRANDSIRE.
- 4c 1/2 Antoine DEHELLIN et consorts.
- 2c Quentin ISERBY.
- 2c et 2c Piat LEQUINT.
- 3c Nicolas DECLERMORTIER à cause de feu Jeanne THIBAUT sa femme.
- 13c Nicolas Alexandre PENNEQUIN, Pierre DUWIN à cause de Claire PENNEQUIN sa femme, Pierre WACRENIER à cause d'Adrienne PENNEQUIN.
- 5c 1q 1/2 Gabrielle DESMONS de Lille.
- 2c 1/2 et 1c 1/2 et 12c aux veuve et hoirs Jacques CARLIERE de Lille.
- 12c Nicolas NOULLET de Lille.
- 2c 1/2 Pierre DEROUBAIX.
- 2c aux pauvres de l'église d'Avelin.
- 3c Piat LEQUINT.
- 4c Thomas BRIET.
- 4c Romain RAMERY et Damoiselle HERRENG sa femme.
- 1c Pierre DEROUBAIX.
- 3c et 11q Piat DUCHATILLON.
- 1c 1/2q Piat DESMONS.
- 1c 1q Jean HACOUL
- 4c Jacques FASSE et Demoiselle FASSE veuve de Jean VANLART.
- 2c hoirs Jean DU TRAU.
- 5c 1/2 Damoiselle Catherine NIANI(?)
- 1/2c Jean DE WARENGHEM.
- 2c 1/2 Gilles et François FAUVEL.
- 2c 1/2 Piat DU CHATILLON.

A Ennevelin :

- 2c 1/2 Noble Dame (blanc) DELEFIE dame d'Ennevelin.
- 1/2 de 2c de pré Olivier FACON à cause de Marie MINGER sa femme.
- 1/3 de 2c de pré et 7c 1/3 Charles BERNARD fils de Robert et Françoise DOBY depuis peu alliée à Pierre MINGER.
- 2c de pré Antoine BASSECOURT époux de Louise POTIERE auparavant veuve de Jean DUPRIETS.
- 1c et 1c 1/2, 2c 1/2, 1 et 1/2q de pré Michelle DESMONS.
- 7q de pré à Damoiselle Françoise CHASTEL veuve de Jean CARDON.
- 9c et 1/2b Antoine DURIES.
- 2c de manoir aux hoirs Pierre DELANNOY.
- 5c Henri LANDRIEU.
- 7q 1v aux hoirs Jean DELAVALLEE
- 7q 1v de pré à Jean et Antoinette MINGER.
- 3c 1/2 3v Jean DETOURMIGNIES.



- **3ème fief TREUPINIE** en gros du fief 1c pris en 4c dont seront mouvants :

- Un fief de 5c de pré à Marcq appartenant à Jacques DEVENDEVILLE.
- 4c et 3c Simon DUTILLOEUL
- 6c et 2c et 4c 1/2 Jean DUTILLOEUL
- 1c 1/2 Pierre et Grégoire LELIEVRE
- 5c Michel DAPVRIL
- 4c et 6c Gilles DAPVRIL
- 1b 6c 1/2 noble homme Alphonse DE BEAUFREME Sr du Roseau
- 13c Antoine CARPENTIER
- 5c les hoirs Jean CARPENTIER et Marguerite DANTREUL sa femme
- 3c Philippe POUTRAIN lieu manoir
- 11c Pierre LEMESRE
- 2c 1/2 Etienne VINCHENT à cause de Léonore DORCHIE sa femme
- 3c Denis DE HORNAIN
- 1b Philippe POUTRAIN à cause d'Antoinette FABVIER sa femme
- 6c François FABVIER
- 11c Lucette FABVIER
- 4c François FABVIER
- 3c de bois Grard FABVIER
- 12c moitié à Lucette et Grard FABVIER
- 10c 1/2 Alphonse DE BEAUFREME écuyer, Sr du Roseau
- 5c moitié à Louise CORNETTE veuve de Simon GHIS et l'autre moitié à Jean, Jacques et Anne CORNETTE enfants de feu Charles
- 5c Françoise FABVIER veuve de Florent BRAEM
- 4c 1/2 Gérard, Marguerite et Catherine WINART enfants de Jean
- 5c de manoir Denis THIBAUT à cause d'Anne FABVIER sa femme

Vous remarquerez que le fief en lui-même repose sur une très petite surface (0,88 ares), ce sont les fief et terres qui en dépendent qui en augmente considérablement la valeur. De même la seigneurie d'Aigremont n'occupe pas une très grande superficie, ce sont ses fiefs qui en font l'une des plus importantes de la région.

- **4ème fief** d'un cent de gros contre les dits 4c nommé **VALINPRET** dont sont mouvants :

- Un fief de 1b à haut et puissant seigneur Messire Guillaume DE BETTE marquis de Leide, Sg de Péronne
 - 8c Jean DETILLOEUL
 - 1/2b Antoine CRESPIEN
 - 9c Jean DUTILLOEUL
 - 13c Jacques HOCHIN et Laurence DUTILLOEUL sa femme
 - 6c Louise CORNETTE veuve de Simon GHIS, Jean, Jacques et Anne CORNETTE enfants de feu Charles
 - 2b 1c Françoise FABVIER veuve de Florent BRAEM
 - 4c au Sg TERISART et auparavant aux Templiers de Cobrieux
 - 11c Damoiselle Catherine BERTE veuve de maître Denis HERRENG
 - 4c 1/2 Nicolas LEMIEUVRE et avant aux hoirs Gautier EVE.
 - 4c aux hoirs et enfants Charles CORNETTE
- Les parties précédentes à Avelin
- 8c à Marcq à Antoine DURIEZ
 - 4c à Marcq à maître POUTRAIN (Les parties suivantes à Templeuve)
 - 1c de jardin à Templeuve aux dits hoirs Charles CORNETTE
 - 2c Pierre DELANNOY à Templeuve
 - 2c Marguerite MARISSAL
 - 4c aux hoirs Jacques BRIES
 - 1/2b Michel WARTEL
 - 1b 5c au marquis de Leide
 - 6c Olivier DEVRENAY à cause d'Antoinette WACQUIER sa femme et à Jeanne WACQUIER
 - 6c Charles WARTEL
 - 3c Jean POTIER
 - 4c Charles HANCQUIER à cause Jeanne HOVART sa femme
 - 4c Jean BONNIER
 - 1/2b et 6c Marguerite MARISSAL

Brief d'Aigremont 1665

Instantané n°1

BRIEF - Passons aux terres non-fiefs de la seigneurie d'Aigremont. On y trouve d'avantage de petits laboureurs. Ce brief ci est un instantané de ces terres (en 1665) sans le suivi annuel du chassereau.

Brief de la seigneurie d'Aigremont appartenant à noble homme Gilles DE EECOUTHE Sr de Pumbecque et d'Aigremont etc. à cause de damoiselle Barbe THIEULAINÉ sa femme rapporté par les héritiers de décembre et janvier 1665 et suivants. A.D.59 - 8 J 189.

ENNEVELIN

- Martien CHRETIEN et ses enfants à savoir Melchior, Denis, Jeanne et Bonne CHRETIEN 6 cents 1/2 de manoir à savoir le dit Martin et ses enfants pour 5 cents 1/2 et Catherine DESSAULT pour un cent, [Ajout : 1 cent 1/2 pris en 9 cents contre Jacques DANTROEULLE et 1 cent 2 verges de manoir.]
- Gabriel LELEU 3 cents de manoir au neuf hameau.
- Antoine LELEU 3 cents de manoir pris en 6 cents contre Gabriel LELEU son frère.
- Mademoiselle Marie DE LANDAS veuve de maître Jacques FEBVRIE vivant maître des comptes à Lille 6 cents de terre.
- Guillaume DE BOULLOGNE prêtre 30 cents de terre [Ajout : A Messire Jean DE POTTES chevalier, Sr d'Aunoy de Mons en Hainaut par relief 1578. Le dit messire Jean trépassa en août 1578].
- Jean LETHERY et Florence CHUFFART sa femme 16 cents 2 verges de terre et manoir.
- Jacques DANTREULLE 7 cents 1/2 avec maison [Ajout : Pierre VILLETTE fils de Jean causa uxoris].
- Jean DANTREULLE 5 cents 1 quartier et 3 verges 1/2 de terre étant autrefois en deux parties [Ajout : Jean FERY par achat 1578].
- Sire Grand DANTREULLE curé du dit lieu 2 bonniers de terre compris le presbytère tenant au cimetière et 26 cents de terre tenant à la terre du chapelain du dit lieu et 6 cents de terre.
- Jeanne et Marguerite LACHIER 2 bonniers 1/2 pris en 5 bonniers.
- Louise BUSQUET 1 bonnier de terre pris en 2 bonniers 1/2.
- Jacques BRIET à cause d'Agnès LETHERY sa femme 10 cents de terre pris en 2 bonniers 1/2.
- Michel HEDDEBAULT à cause de Catherine LETHERY sa femme 2 cents de terre pris en 2 bonniers 1/2.
- Wallerand CALAU à cause de Chrétienne LETHERY sa femme 3 cents en pré et terre et la veuve et hoirs Jean MEURISSE 4 cents qui font 7 cents de terre pris en 2 bonniers 1/2.
- Antoine BARINE 5 cents pré et terre pris en 2 bonniers 1/2.

TEMPLEUVE EN PEVELE

- Jeanne MOLLET veuve de Denis DUDURET 3 cents de pré et terre nommé le Pré Labbé et 2 cents de terre par moitié avec Jean DUDURET son fils.
- Allard BARBIEUR à cause de Catherine CROMBET sa femme 3 quartiers de terre vers le Faiel.
- Simon FOURMENT à cause de Jeanne HEDDEBAULT sa femme 3 cents de terre.
- Michel FERIT 6 cents 1/2 de terre qui étaient en deux pièces.
- Mahieu DUBURCQ 6 cents de terre tenant au fief Philippe DUBURCQ.
- Jean HOVART 6 cents de terre, 3 cents 1/2 pris en 7 cents contre Jean DESMONS et 5 cents de terre pris en 10 cents contre Chrétienne HOVART sa soeur.
- Antoine GODDIN à cause de Marie CHUFFART sa femme 3 cents de terre qui étaient en deux pièces.
- Philippe CROMBET à cause d'Agnès CAUDRELIER sa femme 2 cents de terre.
- Jean CROMBET 2 cents 1/2 de manoir pris en 5 cents contre Gilles FIENNE(?) et sa femme.

- Gilles FERIT à cause de Cassiotte HEDDEBAULT sa femme 9 cents de terre.
- Jean HACHIN 3 cents de terre qui étaient en deux pièces.
- Gilles CORSIN à cause de Quoi~te CAUDRELIER sa femme 3 cents de manoir, 2 parts de 7 cents.
- Jean DANCQUEGNIE 2 cents de jardin, avec sa femme 1/3 de 4 cents 1/2 de laveur nommé le Camp Cornelle.
- Mahieu PIETIN 2 cents 1/2 pré et terre.
- Antoine FRANQUET à cause de Gabrielle CAUDRELIER sa femme 2 cents 1/2 de terre, 2 cents 1 quartron, 5 cents 1 quartron de mesure et 1 cent de pré.
- Jean LANDRIEU et Marie LEFRANCQ sa femme 5 cents de terre.
- Mathieu PIETIN à cause de Marie PARTIN sa femme 4 cents 1/2 de terre.
- Michel OLLIVIER à cause d'Agnès DESMONS sa femme 4 cents de terre.
- Pierre DELEMOTTE 1 cent de terre.
- Jeanne DE VRENAY fille d'Antoine 3 cents de terre.
- Nicolas HEDDEBAULT un lieu manoir sur 6 cents et avec Marie MASENGHE sa femme 2 cents de terre pris en 4 cents, lui 2 cents pris en 5 cents, lui et sa femme 2 cents, 1 cent pris en 3 cents contre Simon GODDIN et lui 3 cents.
- Simon GODDIN 4 cents de manoir et avec Chrétienne HOVART sa femme 2 cents pris en 3 cents contre Nicolas HEDDEBAULT, 5 cents pris en 10 cents contre Jean HOVART et 6 cents.
- Jean, Mariette, Catherine, Jennette et Barbette MYNET 3 cents de terre.
- Quintin DANCQUEGNIE et Agnès DESMONS sa femme 1 cent 1/2 de terre.
- Jean BERNARD à cause de Jacqueline MASENGHE sa femme 12 cents et 2 cents de terre.
- Simon DE VRENAY 4 cents de terre.
- Jeanne DELECROIX veuve de Jean POTTIER et ses enfants à savoir Antoine et Jeanne POTTIER 11 cents de maison et jardin et 5 cents de terre en la campagne des Mollières au lieu qu'on dit à Lannoit.
- Gabriel WARTIEL et Marie MAHIEL sa femme 3 cents de terre venant d'Henri GODDIN et Isabelle CROMBET sa femme.
- Jean CHUFFART 3 cents 1 quartron de terre.
- Gilbert GRANTSIRE et Marie PETIT sa femme 9 cents de terre qui furent en 3 parties. (NOTE EN MARGE A REPENDRE)
- Pierre BIGODDE et Jeanne FERIT sa femme 5 cents 1 verge et 1/4 verge qui font 10 cents 2 verges 1/2.
- Simon CAUDRELIER 5 cents 1/2 et 2 parts de 1/2 cent de terre qui furent en deux pièces [Ajout : Par partage à Noël CAUDRELIER un cent et le dit Noël par achat à ses frères et soeur les autres parts. Le dit Noël mourut sans enfants en 1580 et sont les héritages échus sicomme (blanc)].
- Robert DU BOSQUIEL à cause d'Isabelle CAUDRELIER sa femme 1/3 de 7 cents de terre à l'encontre de Gilles CORSIN et sa femme.
- Pierre BRETON un lieu manoir sur 5 cents 1 quartron.
- Nicolas HEDDEBAULT dit Quedin 3 cents de terre.
- Jean DESMONS à cause de Péronne FOURMENT sa femme 6 cents 1/2 de terre qui étaient en 3 parties.
- Maître Louis DE SOMAIN chanoine de Lens un lieu manoir sur 11 cents 1 quartron et 3 cents 1 quartron.
- Mathieu, Simon, Antoine et Grard MOLLET 2 cents de terre.
- Pierre HEDDEBAULT et (blanc) CAUDRELIER sa femme 2 cents de terre.
- Vincent CAUDRELIER fils de feu Jean 6 cents de terre.
- Quintin, Honnere, Olivier, Vincent, Jeanne et Annette CAUDRELIER 2 cents 1 quartron de terre.
- Gilles WAUCQUIER à cause de Marie CAUDRELIER sa femme la rente de 6 cents de terre.
- Artus FIENNE pour la rente de 2 cents 1/2 de manoir tenant au manoir de Gilles FIENNE son père.
- Gilles FIENNE 2 cents 1/2 de manoir tenant au manoir d'Artus FIENNE son fils.
- Maître Jean THIELAINE 3 quartrons de bosquiel.
- Antoine POTTIER un lieu manoir sur 10 cents à Ardompret, 1 cent 1/3 de 1/2 cent de terre.
- Agnès BERNARD veuve de Pierre CAUDRELIER et ses enfants à savoir Jean, Marguerite et Françoise CAUDRELIER 4 cents 1/2 de terre [Ajout : la dite Agnès mourut le 28/05/1580 - Par décret aux plaids d'Aigremont demeurés à Jérôme CUVELIER(?) censier de Gorghel le 30/04/1584 comme biens vacants par la mort de Jean CAUDRELIER fils de la dite], 5 cents de terre pris en 10 cents contre la veuve André FRANQUET et ses enfants [Ajout : Les 2 cents 1/2 à Jean FERY causa uxoris par don de mariage], 4 cents de terre.
- Quintin, Jean, Simon, Marie et Jeannette CAUDRELIER enfants de feu Simon 3 cents de terre.

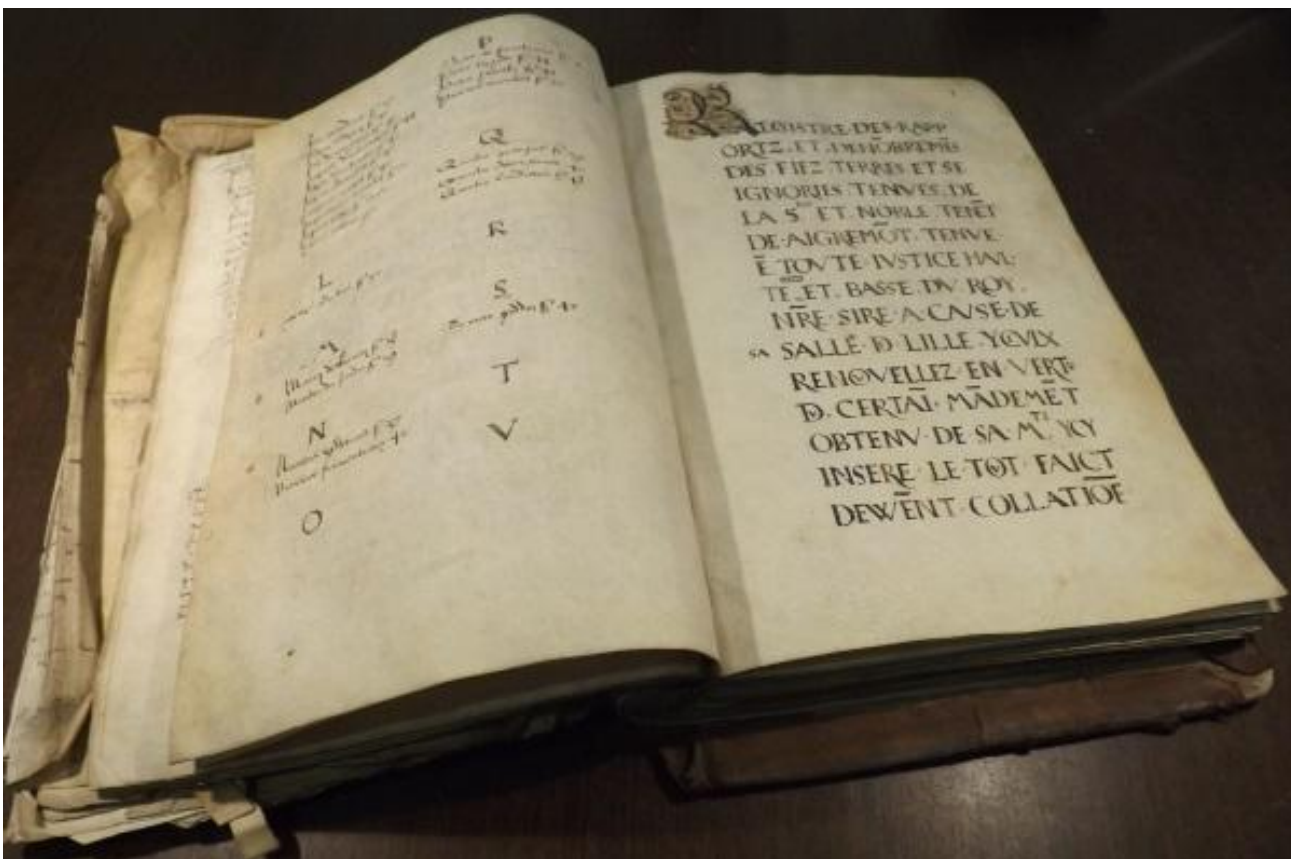
- Alexandre LE VINCHANT à cause d'Isabelle DANCQUEGNIE sa femme 2 cents de manoir pris en 4 cents contre Agnès DANCQUEGNIE.
- Agnès DANCQUEGNIE 2 cents de manoir pris en 4 cents contre Isabelle DANCQUEGNIE sa soeur.
- Olivier PETIT à cause de (blanc) POTTIER sa femme 2 parts de 4 cents 1/2 de terre nommé le Camp Cornelle.
- Mesdames les religieuses des Prez en Douai 1 bonnier 1/2 de terre.
- [- Robert DU BOSQUIEL époux d'Isabeau CAUDRELIER pour - rayé].
- Jacques THIEULAIN comme jouissant viagèrement de la chapelle d'Aigremont 10 bonniers 3 cents en terres, prés et bois en plusieurs pièces.

FRETIN

- Jeanne PIPELART veuve de Bertrand HEDDEBAULT et ses enfants à savoir Guillaume et Bertrand HEDDEBAULT 4 cents 1/2 de labeur [Ajout : Modo à Lion et Marie HOVINE(?) enfants de feu Pierre et de François HEDDEBAULT fille de feu Bertrand et de Jeanne PIPELART par le trépas de la dite PIPELART].
- Jean CARETTE à cause de Jacquemine TRESIEL sa femme 4 cents 1/2 de terre [Ajout : Modo à Pierre TRESIEL à Fretin retrait lignager de la vente faite par Jean CARRETTE et Jacquemine TRESIEL sa femme].
- Martin LEGRAND 4 cents 1/2 de terre et avec Jeanne CORNILLE(?) sa femme 4 cents 1/2 de terre.
- Jean DEROUBAY et Jeanne DELZENNE sa femme 22 cents.

AVELIN (voyez à la fin de l'article suivant)

- Nicolas DE FOURMESTREULX à cause de Marguerite LEGRANT 8 cents 10 verges de terre.
- Guillaume LACHIER de Lille 11 cents de terre.
- Jean, Jacquars et Pierre BIGODDE 4 cents de manoir à Ennetières.
- Pierre DESMONS à cause de Jeanne LEMESRE sa femme 2 cents 15 verges de terre derrière le hameau de Fourmestrau.
- Madame de BOUSBECQUE 20 cents de terre.
- Maître Guillaume DE BOULONGNE de Lille 30 cents de terre.
- Laurent HEDDEBAULT censier de Hertaing près Tournai 1/2 bonnier.
- Les pauvres d'Avelin (blanc).

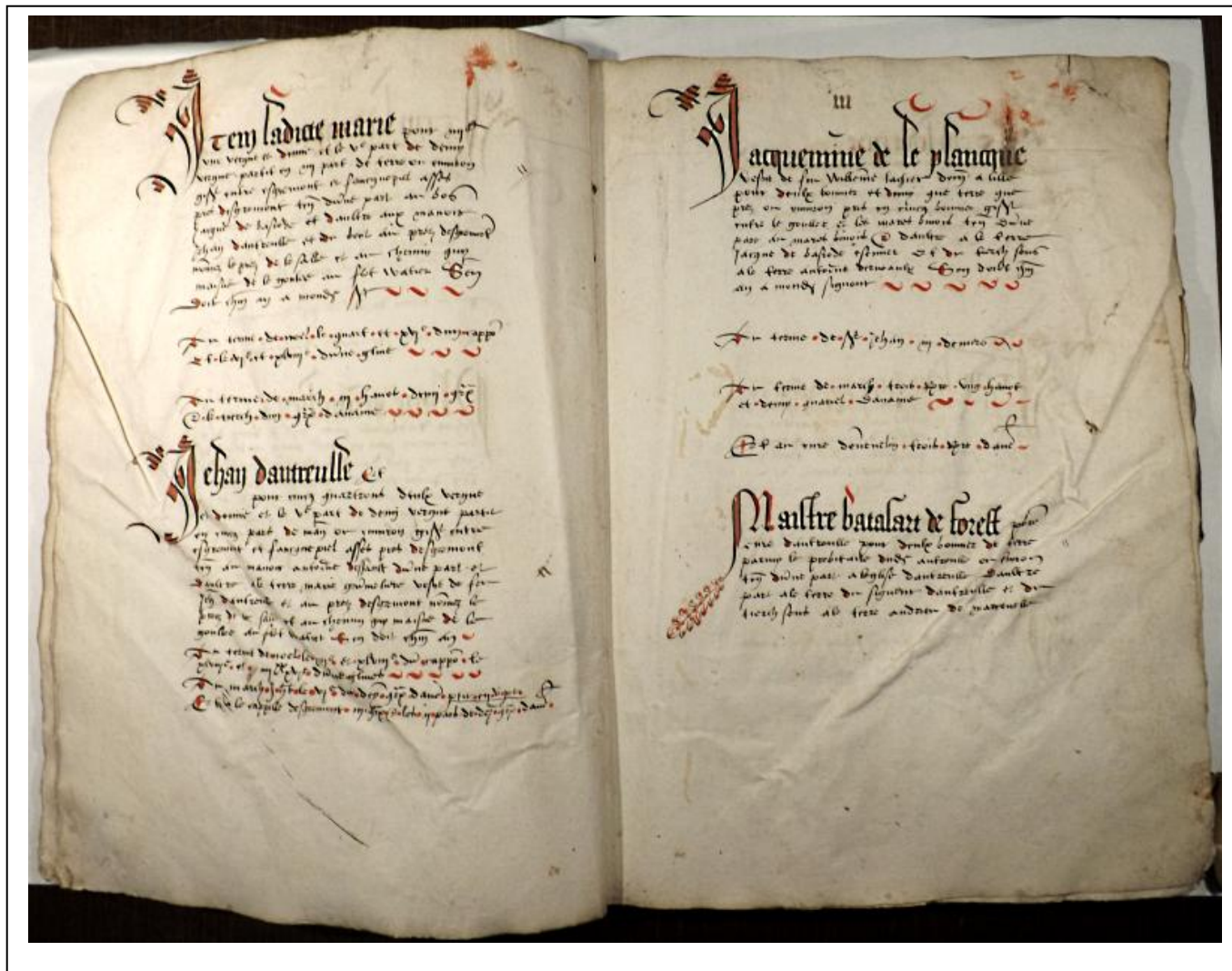


Brief d'Aigremont 1537

Instantané n°2

BRIEF – Même terres que dans l'article précédent mais leur rapport et dénombrement est plus ancien ce qui peut permettre de le relier à celui de 1665 et d'établir ainsi des généalogies. Toutefois 130 ans séparent ceux-ci, on aurait souhaité moins...

Brief de la seigneurie d'Aigremont renouvelé en 1537. Ce sont les rapports, brief et dénombrement des rente d'Ennevelin, Templeuve en Pévèle, Avelin, Fretin, Antreulle et Marque revenant et appartenant à la court et hôtel d'Escremont au dit lieu d'Ennevelin tenu de la Salle de Lille, appartenant à très honorable signent maître Nicolas TIEULAIN licencier en lois Sr d'Escremont, bourgeois et manant de la ville de Lille en juin et juillet quinze cent trente sept par vertu d'une lettre patente donnée de notre sire l'empereur requérant aux héritiers de fait rapport de leurs héritages dont les rentes se payent à St Jean, St Rémy denier et œufs et l'argent, cappons, glines, ouwée et œufs au terme de Noël et l'avoine à mi-mars à la mesure de Lille. Effectué par André LE MICQUIEL huissier d'armes de l'empereur depuis la St Pierre 29 juin 1537 (A.D.59 - 8 J 188).



ENNEVELIN

- Antoine DESSAULT et Marguerite LAGACHE sa femme pour 6 cents 1/2 de manoir, 1 cent 2 verges et 1/6e de 1/2 verge de manoir en l'enclôture de son manoir pris en 6 cents 1/2 et 1 cent 1/2 de terre pris en 9 cents contre Marie GRUMMELIERE veuve de Jean DANTREULLE.
- Marie GRUMMELIERE veuve de Jean DANTREULLE 7 cents 1/2 pris en 9 cents contre Antoine DESSAULT, 4 cents 1 verges 1/2 et 1/5e de 1/2 verge parti en 4 parts de terre.
- Jean DANTREULLLE et (blanc) 5 quartrons 2 verges 1/2 et 1/5e de 1/2 verge parti en 5 parts de manoir.
- Jacquemine DE LE PLANCQUE veuve de Willemme FACHIER de Lille 2 bonniers 1/2 de pré pris en 5 bonniers.
- Maître Balthazar DE FOREST prêtre, curé d'Antreulle 2 bonniers de terre avec le presbytère tenant à l'église, 26 cents de terre, 6 cents.
- Jean LELEU et Isabelle GRANTSIRE sa femme 6 cents de manoir.
- Jean DELEMARRE veuve de Jean DUTERTRES et ses enfants à savoir Jean, Collette, Mariette, Margo et Mariette DUTERTRES, la dite Collette femme de Lambert PORTOIX pour un lieu manoir et jardin sur 10 cents 2 verges et 6 cents de terre.
- Antoine DERVEAUX et la veuve de Germain HADEVIEU 2 bonniers 1/2.
- Messire Guillaume AMEIDE à St Pierre de Lille 4 cents de pré.
- François DE LANDAS fils de Monsieur le président des comptes dernier trépassé 6 cents de terre.

Feuille à part :

Déclaration des parties d'héritages aux enfants de feu Martin CHRETIEN à savoir :

- Denis CHRETIEN 3 cents 1/2 de lieu.
- Melchior CHRETIEN 2 cents 1/2 de terre.
- Bonne CHRETIEN 1/2 cent avec maison.
- Mariette CAULIER veuve de Martin CHRETIEN 1 cent 1/2 avec maison.

TEMPLEUVE EN PEVELE

- Jean CROMBET 5 cents de manoir et jardin.
- Mahieu PIETIN à cause d'Agnès CROMBET sa femme 2 cents 1/2 de manoir et jardin pris en 5 cents.
- Collart CROMBET 2 cents 1/2 de manoir.
- Pierre MAILLART 3 cents de terre et 3 cents.
- Simon MOLLET 2 cents de terre.
- Jean OLLIVIER demeurant à la Cappelle 3 cents de pré et terre.
- Henri HOVART 7 cents de terre et Jeanne CUFFART sa femme 3 cents que sont 10 cents de terre et 6 cents et 3 cents 1/2 de terre pris en 7 cents contre Mahieu DESMONS.
- Michel OLLIVIER 2 cents de terre.
- Pierre HENNET 2 cents 3 quartrons de terre et avec Péronne OLLIVIER sa femme 2 cents 1/2 de terre.
- Mahieu DESMONS 4 cents de terre [Ajout : à Michel DESMONS]
- Le dit Mahieu DESMONS et Agnès HEDDEBAULT sa femme 3 cents 1/2 de terre pris en 7 cents contre Henri HOVART [Ajout : A Michel DESMONS 2 cents et cent 1/2 à Mahieu DESMONS son frère]
- Agnès MEURILLON veuve de Simon FERY et ses enfants à savoir Collart, Gilles, Pierre, Michel, Jeannette et Giotte FERY 10 cents 2 verges 1/2 de terre, 3 cents 1 quartier de terre et 3 cents 1 quartier de terre.
- Jean DU BURCQ à cause de Caisotte CROMBET sa femme 6 cents de terre.
- Gilles CROMBET dit Pieronche et Martine DESGREMONT sa femme 3 cents de terre.
- Jeanne BEAUVENTRE veuve de Collart HEDDEBAULT et ses enfants à savoir Collin, Hacquin, Melsiot, Jeanne et Caisotte HEDDEBAULT 3 cents de terre et 9 cents de terre.
- Gilles BRETON 5 cents 1 quartier de manoir, 2 cents 1 quartier, 5 quartrons [Ajout : A Jean DESMONS par achat], 2 cents de terre pris en un quartier contre Pierchon CAUDRELIER.
- Pierchon CAUDRELIER fils de Jean qu'il eut de feu Marie BRETON qui fut sa première femme 5 cents 1 quartier de jardin, 2 cents 1 quartier et 2 cents de terre.
- Pierre PARTIN et Jeanne CROMBET sa femme 4 cents 1/2 de terre.
- Collart HEDDEBAULT 6 cents de manoir et jardin et 2 cents de terre pris en 5 cents contre Tonnette HEDDEBAUT.
- Tonnette HEDDEBAULT fille de feu Jean qu'il eut de Jacquemine (blanc) qui fut sa deuxième femme 3 cents de terre.

- Tonnette CAUDRELIERE fils de Mahieu qu'il eut de feu Catherine HEDDEBAULT qui fut sa première femme 2 cents de terre et 2 cents de terre.
- Mahieu CAUDRELIER à cause de Louise HACHIN sa femme 2 cents de terre pris en 1 quartier et 1 cent de terre.
- Antoine MALENGHE à cause d'Agnès DESMONS sa femme 6 cents de manoir et jardin au hameau du Faies [Ajout : A Jean CAUDRELIER par achat].
- Antoine DE VRENAY 3 cents de terre.
- Betreumieux GODIN et Marie CAUDRELIER sa femme 12 cents de terre.
- Jean POTIER un lieu manoir à Ardomprenz sur 11 cents de manoir et jardin auparavant en plusieurs pièces et 5 cents de terre en la campagne des Molière.
- Olivier HACHIN 2 cents de terre.
- Nicolas DANCQUEGNIES à cause de Jeanne HACHIN sa femme 2 cents de terre et 1 cent.
- Isabelle et Agnès DANCQUEGNIE, la dite Isabelle femme d'Alexandre VINCANT un lieu manoir sur 4 cents à Ardomprenz.
- Catherine OLLIVIER veuve de Jean DELEZENNE 4 cents de terre.
- Mahieu CABIT fils de Simon qu'il eut de feu Marie HEDDEBAULT qui fut sa première femme 3 cents de mesure et labeur.
- Jean HEDDEBAULT un lieu manoir sur 4 cents [Ajout : A Bertrand GODIN par achat].
- Simon CAUDRELIER 4 cents 1/2 et 2 parts de 1/2 cent de terre pris en 7 cents contre Antoine POTIER et Piero et Hacquino CAUDRELIER.
- Piero et Hacquino CAUDRELIER enfant de feu Jacotin CAUDRELIER qu'il eut d'Agnès (blanc) 1 cent de terre pris en 7 cents contre Antoine POTIER et Simon CAUDRELIER leurs demi-frères du côté paternel.
- Jean MAILLART 3 cents de terre contre le bois Obert et à cause de Barbe POTIER sa femme 6 cents de terre.
- Les hoirs Mathieu HEDDEBAULT à savoir Collart, Jacques, Mathieu et Denis HEDDEBAULT, le dit Denis touchant avec sa part la part de Martin son frère par lui acquis [Ajout : A Pierre(?) CAUDRELIER] 4 cents 1/2 de terre et 3 cents de terre.
- Thomas DELEMOTTE et Jeanne HEDDEBAULT sa femme 1 cent de terre pris en 2 cents contre Gilles CUFFART.
- Jean CAUDRELIER dit Tahuriel et ses enfants à savoir Jean, Pierchon et Simon CAUDRELIER qu'il eut de feu Marguerite CROMBET qui fut sa première femme 3 cents de terre [Ajout : A Simon CAUDRELIER] et 6 cents [Ajout : A Jean CAUDRELIER le jeune] et 1 cent 1/2 de terre [Ajout : A Jean CAUDRELIER], 2 cents 1/2 [Ajout : A Gabrielle CAUDRELIER].
- Tonnin CAUDRELIER fils de feu Quintin un lieu manoir sur 3 cents, 7 cents de terre et 1 cent [Ajout : A Jean CAUDRELIER par achat / A Gabrielle CAUDRELIER].
- Maître Jean TIEULAIN 10 cents de terre [Ajout : A Pierre CAUDRELIER 5 cents, à Gabrielle CAUDRELIER 2 cents 1/2, à Jean CAUDRELIER dit Cabor 2 cents 1/2], 4 cents de terre [Ajout : Thomas GROGNIES(?) / A Pierre CAUDRELIER], 3 quartrons de bosquiel.
- Gilles CUFART et Madeleine CROMBET sa femme 3 cents 1 quartron de terre pris en 6 cents 1/2 contre Antoine POTIER, 2 cents, 1 cent et 3 cents.
- Antoine POTIER et Pasque CABIT sa femme 9 cents 1/2 et le dit Antoine et ses enfants à savoir Mariette, Catherine et Jennotte POTIER qu'il eut de feu Pasques CASTELAIN qui fut sa première femme 2 cents que sont 11 cents 1/2 d'héritage en manoir et jardin, 3 cents 1 quartron pris en 6 cents 1/2 contre Gilles CUFFART, 10 cents, le dit avec Pasques CABIT sa femme 1 cent et 1/3 de 1/2 cent de terre pris en 7 cents contre Simon CAUDRELIER et 5 cents de terre.
- Mariette, Jennotte et Catherine POTIER enfants de Jean qu'il eut de feu Pasques CASTELAIN qui fut sa première femme 4 cents 1/2.
- Gilles HEDDEBAULT expatrié ... de terre.
- Collart FOURMENT 1 cent de terre.
- Michel FOURMENT 1 cent de terre.
- Catherine CROMBET fille de feu Michel 3 quartrons de terre.
- Mesdames les religieuses des Prez près de Douai 1 bonnier 1/2 de terre.

FRETIN

- Jean, Pierre et Amand DEROU[BAY?] 6 cents de terre.
- Michel LEGROU 1 bonnier de terre.

- Gilles LABBE et Georges DELEDEULLE à cause de Marguerite LABBE sa femme et Collinet LAGACHE, chacun pour 1/3 de 4 cents 1/2.
- Pierre TRESIEL de Coutiches 4 cents 1/2 de terre à Warlers.
- Marguerite RAVARY veuve de Jean LEGRANT 4 cents 1/2.
- Simon DE BARTRANGLE écuyer 4 cents 1/2 de terre.
- Gilles ... à cause ... Collin... [Partie détruite]

Tentative de réconciliation pour les terres à Avelin

AVELIN - 1537

- 1- Jean LACHIER 11 cents de terre.
- 2- Catherine RAVARY veuve de Guillaume DUBUS 13 cents 10 verges de terre entre l'abre de Vendeville et le Vallée de Warengnien tenant à Jean MOREAU de Cambrai, à la terre Jean LEGROUL, de deux sens à (blanc) et à 4c de fief appartenant à la dite Marguerite tenu de mon dit Sr. Doit à St Rémy 1 denier.
- 3- Jean BIGODE ... VREDIERE sa femme 4 cents de terre à Ennetières [A Pierre BIGODE par achat].
- 4- Mademoiselle (blanc) DELECAMBRE 30 cents de terre [Ajout : A Robert DE BOULLOGNE].
- 5- Madame de BOUSBECQUE 20 cents de terre. [Note à part : Dame Agnès GOMMER veuve de Messire Gilles GHUISELIN chevalier, seigneur de Bousbecque, soeur et héritière de maître Jean GOMMER 10 cents de terre au dîmage d'Avelin tenant à 10 cents à elle tenus de la seigneurie d'Aigremont].
- 6- Pierre DESMONS à cause de Jeanne LEMESRE sa femme 2 cents 15 verges de terre.

AVELIN - 1665

- 1- Guillaume LACHIER de Lille 11 cents de terre.
 - 2- Nicolas DE FOURMESTREULX à cause de Marguerite LEGRANT pour 8 cents 10 verges de terre gisant à Avelin tenant à la terre Lion JACQUART, à la terre des veuve et hoirs Gaspard LEMESRE, au chemin menant d'Avelin à Lille et à 4c de fief appartenant à la dite Marguerite tenu de mon dit Sr. Doit à St Rémy 1 denier.
 - 3- Jean, Jacquars et Pierre BIGODDE 4 cents de manoir à Ennetières.
 - 4- Maître Guillaume DE BOULONGNE de Lille 30 cents de terre.
 - 5- Madame de BOUSBECQUE 20 cents de terre.
 - 6- Pierre DESMONS à cause de Jeanne LEMESRE sa femme 2 cents 15 verges de terre derrière le hameau de Fourmestrau.
- Les pauvres d'Avelin (blanc).
 - Laurent HEDDEBAULT censier de Hertaing près Tournai 1/2 bonnier (8c) à Avelin selon son **rapport fait en 1578** tenant à la terre Nicolas DE FOURMESTRAUX, à la terre Jean VAUCQUIER, à la terre Thomas JACQUART et à la terre de Messieurs du chapitre St Amé de Douai. Doit à la St Jean Baptiste 2 deniers.

En 1537 on signale 13 cents 10 verges à la pièce 2, en 1665 : 8 cents 10 verges. Erreur de copie ? Il est peu probable que la terre ait été remesurée comme il arrive parfois, la différence est trop importante. La rente est par contre identique (1 denier).

Il manque les deux dernières terres du document de 1665 dans celui de 1537 mais l'écriture indique que ces terres (avec la pièce 4) ont été ajoutées après la clôture du registre. D'ailleurs la dernière est basée sur une déclaration faite entre les dates des deux documents.

Il arrive parfois que des terres échappent au receveur qui peut avoir du mal à réconcilier les déclarations des propriétaires avec le brief précédent parfois bien antérieur. Ou peut-être y a-t-il eut échange de terres entre deux seigneuries en 1578 : 5 cents seraient sortis d'Aigremont et 4 cents y seraient entrés ? Si c'est le cas le seigneur d'Aigremont y a gagné 2 deniers par an de rente seigneuriale...

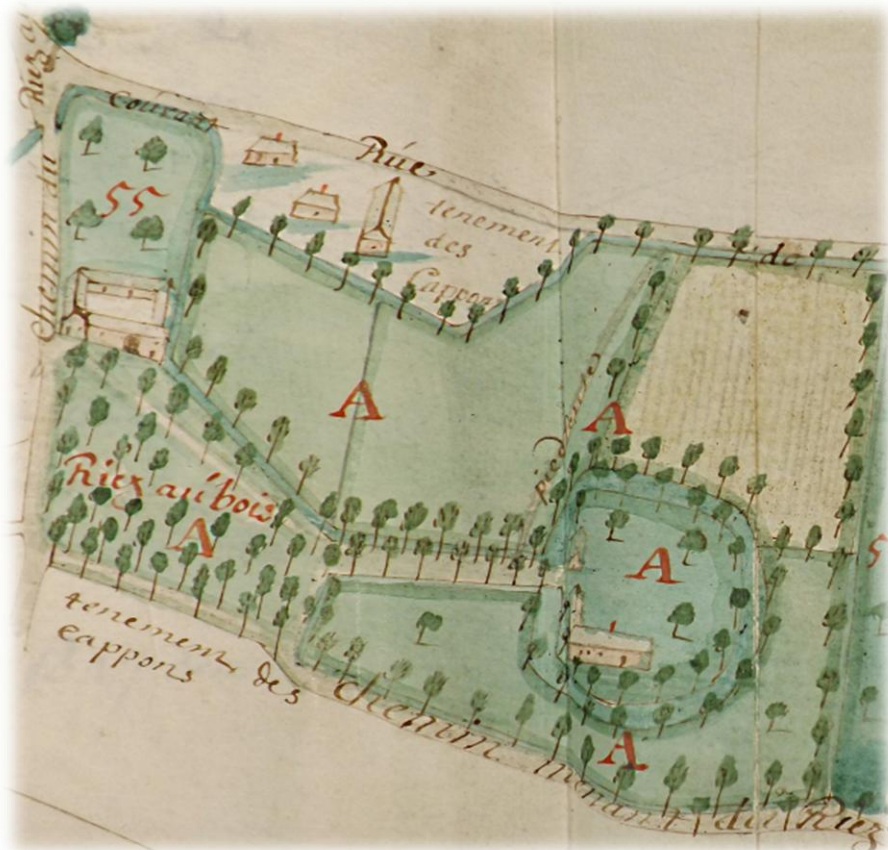
Seigneurie de Boisleville

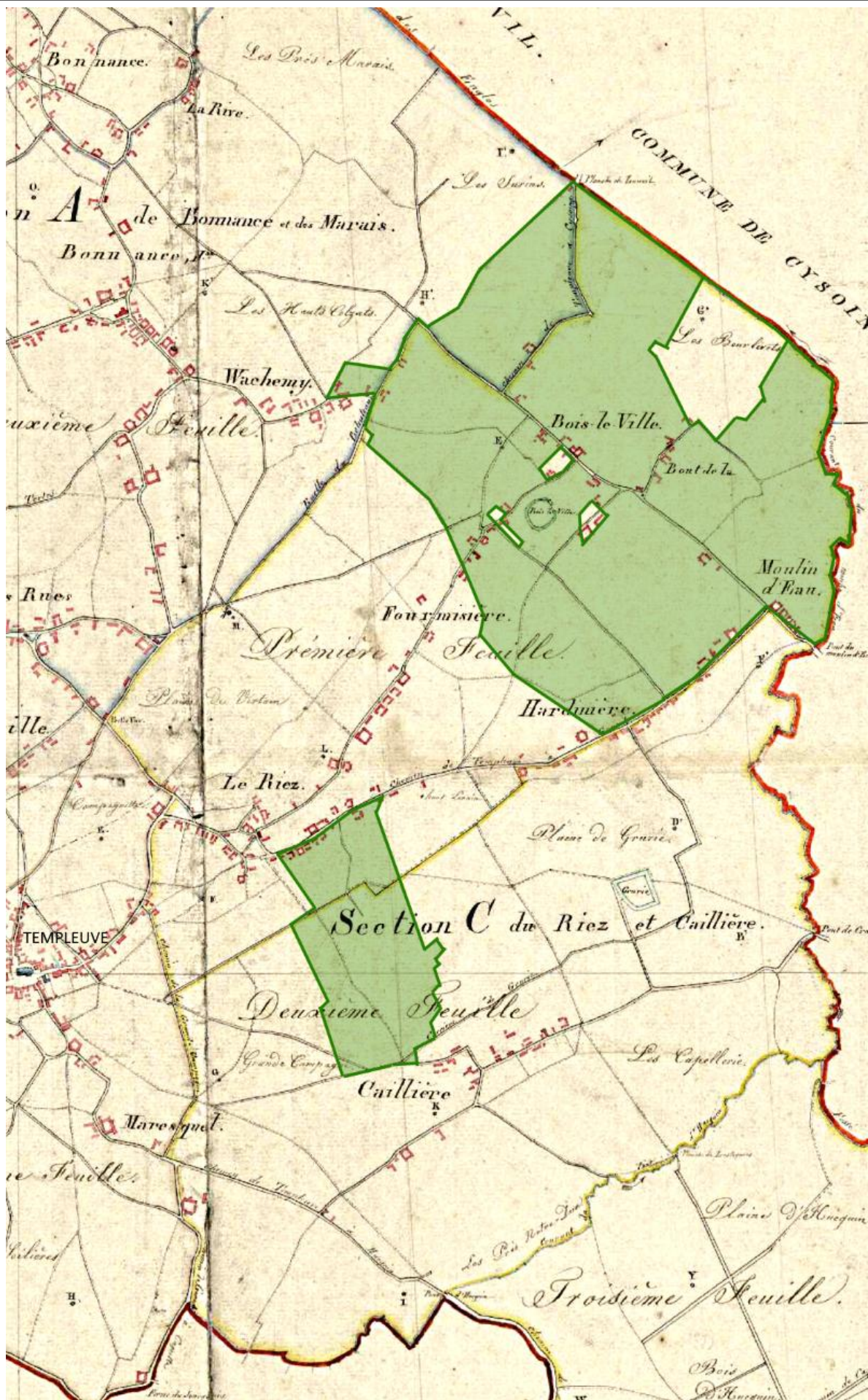
A Templeuve et Fromelles

SOUS-FIEF – Nous avons vu dans un article précédent que de la seigneurie d'Aigremont étaient mouvants de nombreux fiefs dont celui de Boisleville. Nous avons la chance d'avoir encore un chassereau/chassereil illustré de cartes pour cette seigneurie ainsi que celles d'Espreaux, des grande et petite Anglée et de leur portion de terre à Fromelles, c'est-à-dire bien loin de Templeuve.

Rentiers et tenants des seigneuries de Bois le Ville, Grande et Petite Anglée appartenant à Monsieur Jean Baptiste JACOBS écuyer, Sg de Vertain, et des dites seigneuries, Espreaux etc. fils et héritier de Martin vivant écuyer, Sr de Vertain, Ascq, Beauvoir etc., conseiller secrétaire du roi, Maison et couronne de France en sa châtellenie établi près la cour du parlement de Tournai qui l'a acquit le 14/01/1700 de Messire Louis François DE LA TRAMMERIE, marquis du Forest, Sr d'Oby etc. demeurant dans son château de Forest s'étendant à Templeuve, Aubers lez Fromelles et environs. Autorisé par lettre de terrier du roi de 1686. A Templeuve le 27/09/1710 (A.D.59 – 8 J 193). Les numéros de pièces correspondent aux parcelles des plans.

- Le gros du fief de Bois le Ville tenu d'Aigremont à Templeuve 4b 5c de lieu manoir, motte, fossés etc. (5 A du 2^{ème} et 3 B du 6^{ème} plan)
- Le gros des fiefs et seigneuries de Grande et Petite Anglée vers la Planche à Louvil à Templeuve Tenus de Boisleville sur 3b 1c de terres. (C, D, E, F, G du 6^{ème} plan)

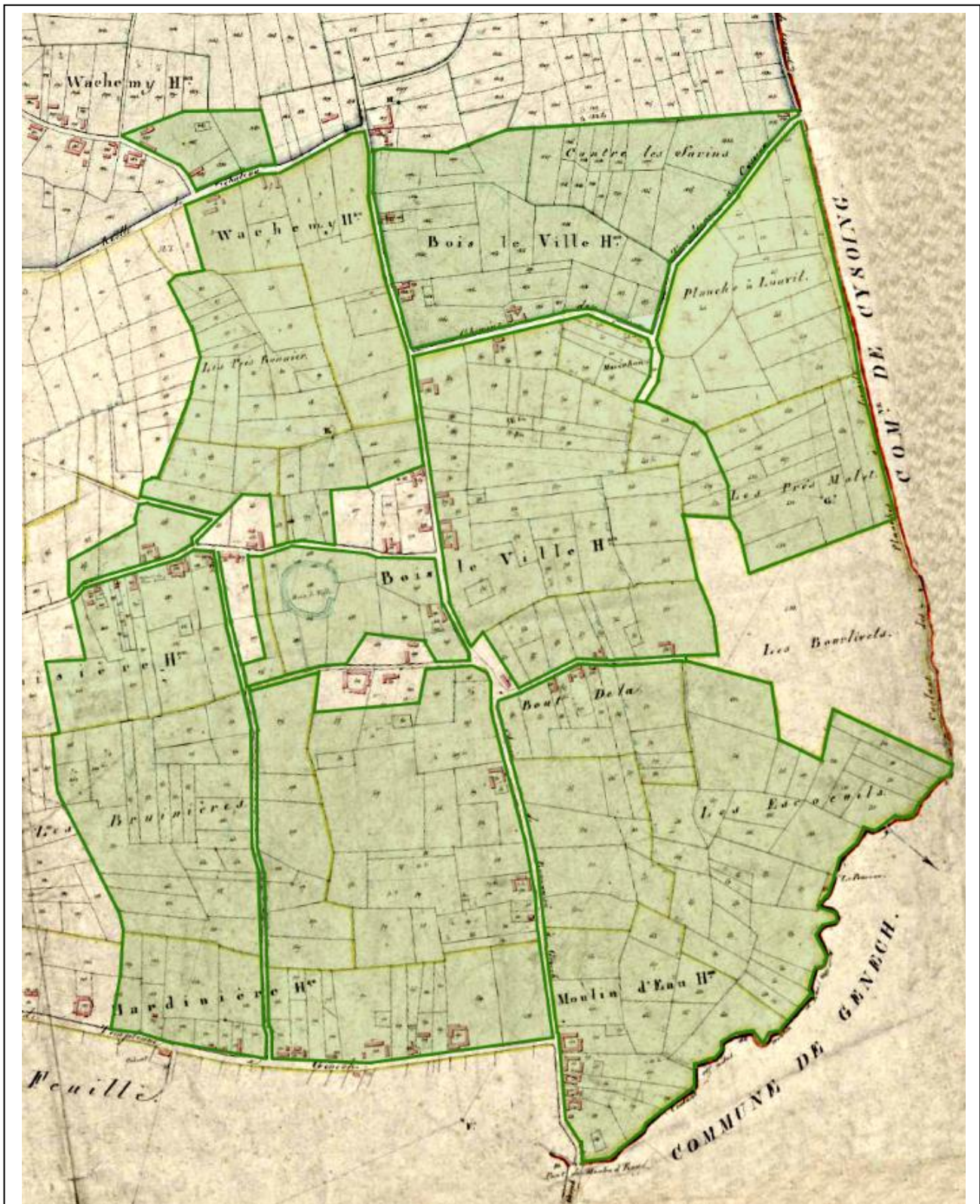




Situation des seigneuries de Boisleville (en haut) et Anglée (au centre) à Templeuve sur le cadastre de 1826

Commençant au Floribert

- 1- Les veuve et hoirs Louis BERNARD 7 cents 1/2 de manoir et jardin acquis avec sa femme de la veuve François CASTELAIN.
- 2- Marie Madeleine FICHELLE veuve de Jean Baptiste François POUTRIN de Templeuve 2c 1/2 de manoir.
- 3- Les veuve et hoirs Olivier WARTEL fils de Jean 5c de manoir et jardin.
- 4- Les hoirs Philippe WARTEL de Cysoing 6c 1/2 de manoir et jardin pris en 15c 1/2 à l'encontre des hoirs Jean DESRUELLES.
- 5- Jean DESRUELLES vivant procureur et notaire à Lille 9c de manoir et jardin pris en 15c 1/2 ci-dessus.
- 6- Gérard CABY à cause de Catherine DELEZENNES sa femme 4c 43v 1/2 de labour.
- 7- Jean ROGIER à cause de Jeanne DUBURCQ sa femme, fille d'Antoine 4c 43v et 3/4v de labour.
- 8- Jacques ROGIER à cause de Marie Thérèse DUBURCQ sa femme, fille de feu Philippe de Templeuve 4c de jardin et labour.
- 9- Pierre CABY à cause de Jeanne CABY sa femme de Templeuve 3c de manoir et jardin.
- 10- Les veuve et hoirs Anselme WARTEL qui fut fils de Philippe 10c de jardin et labour.
- 11- Charles WARTEL fils de feu Jean à cause de Marie CASTELAIN fille de feu Jean la moitié et Jeanne CASTELAIN sa belle-sœur pour l'autre moitié 12c 1/2 de manoir et jardin.
- 12- Les hoirs Alexandre DELINSELLES par succession de leur père 2c de pré et labour nommé le Pré Troupau.
- 13- La dite Jeanne CASTELAIN fille de feu Jacques 3c de pré nommés le Pré Troupeau.
- 14- Les dits hoirs WARTEL fils de feu Jean 8c de labour par achat de Jean MARTINACHE.
- 15- Jean DUPONT de Capelle en Pévèle à cause de Marguerite DUBURCQ sa femme fille de feu Gilles 5c 1/2 de labour.
- 16- Les veuve et hoirs Louis WAUCQUIER fils de Simon 2c 1/2 de pré par achat des hoirs Jeanne DESPRETZ.
- 17- Joseph HOVART à cause de Marie Madeleine WAUCQUIER sa femme, fille de feu Mathurin de Templeuve 1c 1/2 de pré l'encontre du suivant.
- 18- Jean WAUCQUIER fils de feu Mathurin de Templeuve 1c 1/2 de pris à l'encontre du précédent.
- 19- Philippe DARRAS fils de feu Allard de Templeuve 2c 1/2 de pré compris 1c par achat de Quentin DUQUESNE et le surplus à cause de Catherine WARTEL sa femme.
- 20- Les hoirs Jean DARRAS fils de feu Pierre 1c 1/2 de pré par succession de ses (sic) parents.
- 21- Gérard CABY à cause de Catherine DELEZENNES sa femme de Templeuve 2c 1q, **1/3 du 24ème de la moitié du tiers d'un cent.**
- 22- Les enfants Jean DELEZENNE à cause de feu Marguerite DENGREMONT leur mère 2c 1q.
- 23- Martin CASTELAIN fils de feu Antoine 4c 1q de labour.
- 24- Le dit Charles WARTEL fils de feu Jean à cause de Marie CASTELAIN sa femme et à Jeanne CASTELAIN sa belle-sœur par moitié 4c de labour à présent pré.
- 25- Les mêmes enfants Jean DELEZENNE à cause de leur mère 2c de labour.
- 26- Les dits hoirs Jean DARRAS 4c de labour.
- 27- Les dits hoirs Jean DARRAS fils de feu Pierre 6c de labour.
- 28- Les veuve et hoirs Philippe BERNARD 8c de labour pris en 8c 1q par achat des veuve et hoirs Charles WARTEL.
- 29- Michelle WAUCQUIER veuve de François BONNIER, fille et héritière de feu Simon de Templeuve 3c de labour pris contre le dit Charles WARTEL.
- 30- Le dit Charles WARTEL fils de feu Jean 3c de labour par achat de la veuve Denis FRY.
- 31- Le dit Charles WARTEL 3c de labour pris en 6c contre les hoirs Simon WAUCQUIER (sic) par succession de son père.
- 32- Le dit Charles WARTEL 3c de labour par achat de Jean Baptiste CROMBE.
- 33- Quentin WAUCQUIER de Templeuve 2c de labour.
- 34- Olivier WARTEL fils de feu David 1c 87v 1/2 de labour.
- 35- Pierre GUILLAIN fils de feu Jean de Templeuve 4c 1/2q de labour.
- 36- Les hoirs Pierre DENGREMONT 4c 1/2 de labour par succession de Laurent DARRAS.
- 37- Le dit Quentin WAUCQUIER 3c de labour.
- 38- Les veuve et hoirs Charles DHENRYS par achat des hoirs Catherine WAUCQUIER 3c de labour.
- 39- Charles DESCATOIRE fils de feu Nicolas 4c de labour venant des enfants Jean DARRAS.
- 40- Les dits hoirs Jean DARRAS fils de feu Pierre 7c de manoir et jardin par succession de leurs parents.
- 41 et 42- Pierre WAUCQUIER à cause d'Anne Jeanne DARRAS fils (sic) de feu Charles de Templeuve 4c de terre nommée le Camp Poncellet compris 1c avec grange par succession de ses parents.



Seigneurie de Boisville sur le cadastre de 1826. Les parties enclavées sont de la seigneurie des Capons.

Entre la Fromigère et le courant de la Becquette

- 43- Olivier DUPONCHEL de Templeuve 2c 1q de manoir, 5q par achat et 1c venant de Catherine WAUCQUIER.
- 44- Jean Baptiste CROMBE de Templeuve par succession de ses parents 2c 3q de jardin.
- 45- Jean François WILLEMAU de Templeuve 2c 3q de labour pris en 5c 1/2 contre le dit CROMBE par achat de Gilles CROMBE.
- 46- Jean Baptiste CROMBE à cause de Marie Péronne MARTINACHE sa nièce par ratriat 3c 3q de jardin.
- 47- Les veuve et hoirs Pierre BOIS la moitié venant du chef de son mari pour 62v 1/2 de manoir pris en 5q contre la partie suivante.
- 48- Jean BOIS 62v 1/2 de manoir contre le précédent.
- 49- Françoise DELERUE de Lille 5c de manoir, jardin et labour.
- 50- Le dit Philippe DARRAS fils de feu Allard de Templeuve 2c de labour pris en 7c contre Catherine DELERUE.
- 51- Le dit Philippe DARRAS 12c 2/3c de manoir, jardin et labour par succession de son père.
- 52- Pierre WARTEL fils de feu Jean de Templeuve 9c de manoir et jardin.
- 53- Mathieu BERNARD fils de feu Pierre de Templeuve 1c 1/2 et 1/2q de labour par donation de mariage.
- 54- Philippe Noël DELEZENNE de Templeuve 4c de jardin et labour par achat des hoirs Denis FRY.
- 55- Anne BEUDAER veuve d'Antoine Claude FICHEL vivant bailli de Templeuve 4c de manoir à usance de cabaret par achat de Marie LESQUIERE (voir l'image au début de cet article).

Au canton entre le courant de la Becquette et la Hardinière dit le Brunière.

- 56- Le dit Quentin WAUCQUIER 4c 1/2 de labour en jardin par succession de son père.
- 57- Olivier WARTEL fils de feu David de Templeuve 4c de labour auparavant pré.
- 58- Le dit Olivier WARTEL 29c de labour nommé le Camp Oudain.
- 59- Françoise BERNARD veuve de Mathieu CASTELAIN de Templeuve 14c de manoir, jardin et labour en 3 parties.
- 60- Jean DUBROEUCQ à cause de Marie PETIT sa femme 1c et autre cent par achat de Charles PETIT faisant la moitié et Catherine Jeanne PETIT sa belle-sœur l'autre moitié de 4c de manoir et jardin, filles de feu Charles PETIT.
- 61- Nicolas DELABASSEE de Cysoing, fils et héritier de feu Pierre et de sa mère au lieu d'Henri WARTEL 4c 3q de labour pris en 15c.
- 62- Charles DENGREMONT à cause de Marie Marguerite DELABASSEE sa femme 4c 3q de labour pris en 15c.
- 63- Vincent DELATTRE à cause de Jeanne DELABASSEE sa femme de Genech 6c de manoir et jardin pris en 15c.
- 64- Mathieu CABY fils de feu Philippe de Templeuve 8c de manoir et jardin venant de Gérard WARTEL fils de feu Jean.
- 65- Joseph DELEZENNE fils et héritier de feu Jacques de Templeuve 3c de labour par achat de Philippe CAUDRELIER venant de Martin DERENAUCOURT.
- 66- Guillaume HOVART fils de feu Denis de Templeuve 3c de labour pris en 6c contre le dit Joseph DELEZENNE.
- 67- Le dit Joseph DELEZENNE fils de feu Jacques 3c 3q de labour es Camp Oudin.
- 68- Mathieu DARRAS de Fretin 1c 1q 4v 1/2 de labour, tiers de 4c pris contre Louis PASQUIER.
- 69- Les veuve et hoirs Louis PASQUIER 2c et 2/3c de labour par succession de Marguerite DENGREMONT sa mère.
- 70- Pierre DELEZENNE fils de feu Jacques 6c de manoir, jardin et labour.
- 71- Pierre DESPRETZ à cause de sa mère 6c 8v 1/2 de labour.
- 72- Jean WARTEL fils de feu Philippe à cause de Marie Madeleine PIEDDENNA sa femme 3c 95v 5/6e verge de labour par succession de ses parents.
- 73- Le dit Charles WARTEL fils de feu Jean de Templeuve 4c 31v 1/4v.
- 74- Antoine Claude BERNARD fils et héritier de Pierre, procureur à Lille 6c 1/3c de labour, savoir 5c par succession de sa mère et 1c 1/3c par achat.
- 75- Le dit Olivier WARTEL fils de feu David de Templeuve 4c 10v de labour par succession de Marie MOLLET sa mère.
- 76- Jean WARTEL fils de feu Gérard de Templeuve 3c 3q de labour es Brunière à cause de Marguerite BONNIER sa femme.
- 77- Les dits hoirs Pierre DENGREMONT 1c 10v de labour es Brunière venant de Jean WARTEL fils de feu Pierre par achat de Quentin PASQUIER.
- 78- Le dit Olivier WARTEL fils de feu David 14c 8v 1/2 de labour.
- 79- Anne DARRAS veuve de Jean OLIVIER 3c 1/2 de labour par succession d'Allard DARRAS.
- 80- Mathieu BERNARD fils de feu Pierre 3c 1/2 de labour par achat que son père a fait de Quentin PASQUIER.

- 81- Philippe DE BUISSY d'Ennevelin à cause de sa femme au lieu de Fleuris HERBAULT 2c 3q de labeur.
- 82- Les hoirs Françoise DUBURCQ veuve de Jean CABY 6c de labeur.
- 83- Les dits hoirs Françoise DUBURCQ par échange avec Pierre BERNARD 2c de labeur.
- 84- Le dit Jean WARTEL fils de feu Philippe 2c de labeur, moitié à cause de sa femme et moitié par achat de Philippe Noël DELEZENNE.
- 85- Les dits hoirs de Françoise DUBURCQ 6c de labeur par ratriait de Philippe BONNIER.
- 86- Philippe MOLLET fils de feu Charles de Templeuve 8c 28v 1/4v de labeur, la moitié par succession, l'autre par achat de Pauline DE BUISSY.
- 87- Nicolas DANVERS à cause de Marie DELANNOY sa femme 3c de labeur.
- 88- Le dit Olivier WARTEL fils de feu David 2c de terre.
- 89- Le dit Charles WARTEL fils de feu Jean 3c 3q de labeur.
- 90- Pierre DELANNOY par achat d'Anne DELANNOY 2c de labeur.
- 91- Grégoire WAUCQUIER à cause de Françoise DELEZENNES sa mère 2c de labeur.
- 92- Le dit Antoine Claude BERNARD fils de feu Pierre, procureur à Lille 8c et 2/3 c de labeur par achat de son père.
- 93- Pierre WARTEL par achat de Jean Antoine DELECOUR à cause de sa femme 2c de labeur par achat des hoirs Madeleine WARTEL pris en 6c contre feu Pierre BERNARD.
- 94- Maître Jacques DERVEAUX de Cysoing 3c 1q de labeur par achat des héritiers de Gérard FRY.
- 95- Les hoirs Gilles WARTEL à cause de Françoise DELEZENNES leur mère 3c moins 1/2q de labeur.
- 96- Le dit Pierre DELEZENNES fils de feu Jacques 3c 1/2q de labeur.
- 97- Le dit Olivier DUPONCHEL 3c de labeur par achat de Marie et Simon CROMBE.
- 98- Les hoirs Jean DARRAS fils de feu Pierre à cause d'Anne CROMBE sa femme 3c de labeur.
- 99- Le dit Philippe MOLLET fils de feu Charles 6c de labeur.
- 100- Le dit Gérard CABY à cause de sa femme 3c 1/2 de pré.
- 101- Mathieu MAHEEL à cause de Marguerite DELEZENNES sa mère 7c 1/2 de manoir.
- 102- Le Sieur (blanc) MONNART, receveur à Lille à cause de Damoiselle Marie Anne HOCHART sa compagne, fille et héritière de feu Claude vivant procureur à Lille 7c 16v 2/3v de manoir et jardin.
- 103- Philippe DOIGNIES de Louvil 1c de jardin pris contre Jacques et Antoine DOIGNIES à l'Hardinière.
- 104- Les hoirs Jacques DOIGNIES de Louvil 1/2c de jardin et partie manoir pris contre Philippe et Antoine DOIGNIES.
- 105- Jean Philippe et Catherine BONNIER enfants de feu Piat 1c 1q de manoir et jardin.
- 106- Ignace BONNIER et Marie Catherine BONNIER fille de feu Pierre 1c 1q de manoir et jardin contre Jean Philippe et Catherine BONNIER en 2c 1/2 pris contre les dits hoirs Jean DOIGNIES.
- 107- Antoine DOIGNIES par succession 1c pris en 2c 1/2 contre les hoirs Jacques et Philippe DOIGNIES.
- 108- Jacqueline DE FROMONT de Lille par achat 3c.
- 109- Pierre PACQUIER à cause de Michelle WARTEL sa mère 4c de labeur pris en 7c contre la dite Jacqueline DE FROMONT.
- 110- Les veuve et hoirs Mathieu DE RENAUCOURT de Mérygnies venant de Martin HERBAULT 4c 16v 2/3v de manoir, jardin et labeur.
- 111- Marie Jeanne FRY veuve d'Antoine ROGIN 2c 7v de manoir, jardin et labeur pris en 6c 21v contre Jean et Nicolas FRY venant de Péronne WARTEL en 2 parties.
- 112- Jean et Nicolas FRY par succession de Péronne WARTEL leur mère 4c 14v de manoir, jardin et labeur pris en 6c 21v contre Antoine ROISIN à cause de sa femme venant de la dite Péronne WARTEL leur mère en 2 parties.
- 113- Le dit Pierre PACQUIER à cause de Michelle WARTEL sa mère 2c 1q de manoir, jardin et labeur pris en 7c 1/2 et 1/2q contre ses héritiers.
- 114- Jean DENEUVILLE fils de feu Philippe par succession 2c 1q et 1/3q de manoir.
- 115- Joseph DELEZENNES fils de feu Jacques par succession 7c 1q 1/2q de manoir, jardin et labeur pris en 10c 1/2 et 1/2q.
- 116- Les dits hoirs Pierre DENGREMONT 3c 1q de jardin et labeur pris en 10c.
- 117- Martin HERBAUT fils de feu Jean par succession de son père 2c de manoir et jardin.
- 118- Jean WARTEL fils de feu Gérard à cause de Marguerite BONNIER sa femme fille de feu Jean un lieu manoir sur 4c 3q.
- 119- Mathieu CABY à cause de feue Péronne WARTEL sa mère 10c de manoir et labeur.
- 120- Les veuve et hoirs Philippe DUBURCQ 10c de jardin et labeur, sicome 2c 1/2 d'arrentement et reste coterie.

Au canton de l'Escoeuil, depuis le moulin d'eau jusqu'au bout De La et les prés de Borlivet.

- 121- Les veuve et hoirs Louis WAUCQUIER fils et héritier de Simon, auparavant de Ghislaine WAUCQUIER un lieu manoir sur 5c.
- 122- Mathieu et Elisabeth DES TROISFAUX de Templeuve 6c moins 6v de manoir.
- 123- Jean DENGREMONT fils de Gérard à cause de Jeanne DUBOIS sa femme 1c 91v 1/2 et 1/6v.
- 124- Elisabeth HERBAUT veuve de Philippe DUBURCQ par donation de mariage 5c 2/3c de manoir.
- 125- Le dit Jean DENGREMONT fils de feu Gérard à cause de sa femme 4c 1/2 de manoir.
- 126- Les veuve et hoirs Philippe BERNARD à cause de leurs parents 7c de labour.
- 127- Le dit Jean DENGREMONT dit Fournier, fils de feu Gérard au lieu de Gérard WARTEL 2c de labour.
- 128- Pierre BERNARD fils de feu Pierre par partage 9c 1q de labour par achat qu'il en a fait des veuve et hoirs Quentin WAUCQUIER.
- 129- Le dit Pierre BERNARD fils de feu Pierre comme dessus 9c de labour par achat de Mathieu MALLET, tonnier à Lille.
- 130- Les hoirs Gaspard DE MADRE à cause de leur mère 3c de labour dit le pré à Lescoeuil à présent labour.
- 131- Pierre GUILLIN fils de feu Jean 4c 1q moins 3v 1/2 de labour pris en 7c 1q 1/2 contre Pierre BERNARD.
- 132- Le dit Pierre BERNARD fils de feu Pierre 4c de labour par achat.
- 133- Les hoirs Henri WAUCQUIER, je dis à la veuve par succession d'Amand DELINSELLE son père venant de Catherine DELEZENNES fille d'Henri 4c 1/2 de labour.
- 134- Le dit Pierre BERNARD 3c 16v de labour par achat de son père nommé le Camp à Trois Pointes.
- 135- Le dit Jean WARTEL fils de feu Gérard à cause de Marguerite BONNIER sa femme 4c de labour et portion de pré venant de Gilles DUBURCQ.
- 136- Les veuve et hoirs Jean DENNETIERES 2c de labour.
- 137- Le dit Jean DENGREMONT fils de feu Gérard 2c de labour à cause de Jeanne DUBOIS sa femme.
- 138- Les pauvres de Templeuve 2c de labour par donation de Philippe BERNARD par achat de Pierre HERBAUT.
- 139- Les dits hoirs Françoise DUBURCQ veuve de Jean CABY 4c de labour par rachat de Philippe BONNIER.
- 140- La dite Isabelle DELEZENNE veuve d'Hubert GODIN par succession de Mathieu DELEZENNES son père 3c de labour.
- 141- La dite Françoise BERNARD veuve de Mathieu CASTELAIN par achat de son père aux hoirs Adrienne MOUCQUE 2c de labour ci-devant pré.
- 142- Les dits veuve et hoirs Mathieu DERENAUCOURT de Molpas à Mérignies 8c de labour et pré venant de Jeanne DARRAS fille d'Allard leur grand-mère.
- 143- Antoine DELEZENNES à cause de Marie DENGREMONT sa femme de Genech 3c 1q de labour.
- 144- Les pauvres de Templeuve par donation de Gilles DUBURCQ 2c de labour venant par achat de Gérard PACQUIER.
- 145- Les héritiers de Gaspard DE MADRE à cause de leur mère 18c.
- 146- Les dits héritiers DE MADRE 4c dit le Boisquet Cottreel.
- 147- Michelle WAUCQUIER veuve de François BONNIER 2c de pré à présent labour.
- 148- Les veuve et hoirs Etienne ROUSSEL par succession de leur père, venant d'Etienne DEBOE 2c de labour.
- 149- Pierre DUBURCQ fils de feu Gilles 6c par achat de Michel WAUCQUIER et Barbe WARTEL sa femme.
- 150- Olivier WARTEL fils de feu David 2c.
- 151- Les héritiers Gaspard DE MADRE 4c 28v 1/8v.
- 152- Les dits héritiers DE MADRE 8c 1q de manoir, jardin et labour.
- 153- Idem 3c 1/2.
- 154- Elisabeth HERBAULT veuve de Philippe DUBURCQ et Marie HERBAULT sa soeur, enfants de feu Eloi chacune la moitié de 1c 3q.
- 155- Le dit Antoine DELEZENNE à cause de sa femme au lieu de Jean DENGREMONT 1c 3q.
- 156- Les dits héritiers DE MADRE 8c 3q de pré et labour nommé le Mortier.
- 157- Les dites HERBAULT 7c de jardin et labour par achat de Nicolas DELEZENNE.
- 158- Françoise BERNARD veuve de Mathieu CASTELAIN 9c par achat par feu Pierre BERNARD son père de Quentin WAUCQUIER.
- 159- Jean WARTEL fils de feu Gérard à cause que dessus 4c.
- 160- Le dit Pierre BERNARD fils et héritier de Pierre 17c 1/2 de jardin et labour.
- 161- La dite Françoise BERNARD veuve de Mathieu CASTELAIN par partage de sa grand-mère 8c pris en 17c 1/2 contre Adrienne MOUCQUE.

- 162- Le dit Charles WARTEL fils de feu Jean 8c 6v 1/4v de manoir et héritage en 2 parties.
- 163- Pierre DENGREMONT par succession de Madeleine WARTEL sa mère 3c et 1/3c de manoir et jardin contre Marie Madeleine DENGREMONT et Pierre WARTEL en 11c 1/3.
- 164- Les hoirs Marie Madeleine DENGREMONT d'Auchy par succession de Madeleine WARTEL 4c pris en 11c 1/3c contre Pierre DENGREMONT et Pierre WARTEL.
- 165- Pierre WARTEL fils de feu Jean par achat des héritiers de Madeleine WARTEL 4c pris en 11c 1/3 précédents.

Au canton depuis le chemin du Boul De La jusqu'au courant d'eau dit la Becquette, de la grande Anglée.

- 166- Les dits filles HERBAULT 2c de jardin venant de François HERBAULT pris en un lieu manoir.
- 167- Les dites 4c 1q de manoir par achat de leur père de Charles SAUVAIGE.
- 168- Le dit Jean DENGREMONT fils de feu Jean 7c 3q 1/2 de manoir et jardin pris en 12c 3q 1/2 contre Philippe DELEZENNE par achat d'Angélique DENGREMONT.
- 169- Gérard PACQUIER fils et héritier de Jean par succession d'Anne et Pasque DUHEM 1q 1/2 de manoir.
- 170- Les enfants Mathieu DESMAZIERES à cause de feu (blanc) DUBURCQ leur mère 6c 62v 1/2 de jardin.
- 171- Les hoirs Nicolas DUBIEZ fils de feu François à cause d'Elisabeth WARTEL sa mère 26c de manoir, jardin et labour en 2 parties par achat de Philippe VANDEZEU à cause d'Elisabeth WARTEL sa femme.
- 172- Philippe Noël DELEZENNE 5c de labour pris en 12c 3q 1/2 contre Jean DENGREMONT par achat d'Angélique DENGREMONT.

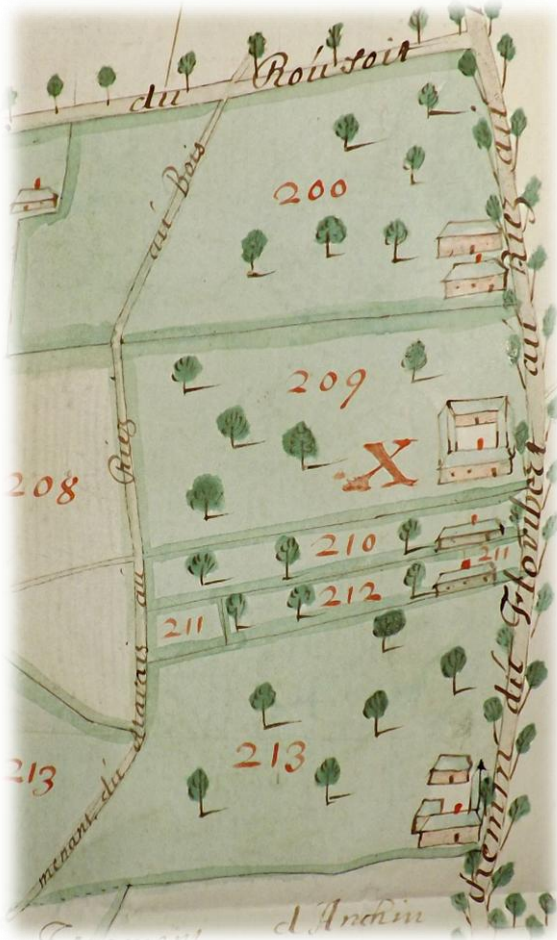
Au canton depuis la dite Becquette jusqu'à la rue du Rousoy aussi de la grande Anglée.

- 173- Michel FICHEL de Capelle, bailli de Vertain 5c 1/2 de labour et pâture.
- 174- Les héritiers Jean WARTEL fils de feu Pierre 8c 1/2 de jardin et labour en 3 parties savoir 2c 1/2 par achat, 2c de ses parents et 3c 1/2 par achat des hoirs Olivier WARTEL.
- 175- Gérard PACQUIER fils de Jacques à cause de Claire WARTEL sa femme 4c de labour.
- 176- Les hoirs Jean WARTEL fils de feu Pierre de Templeuve un lieu manoir sur 2c pris en 3c 1/2 contre Marie DENGREMONT.
- 177- Marie DENGREMONT fille de Gérard un lieu manoir sur 1c 1/2 contre le précédent.
- 178- Philippe DARRAS fils de feu Allard à cause de Catherine WARTEL sa femme 6c de labour.
- 179- La dite Marie DENGREMONT fille de Gérard 4c de labour.
- 180- Les hoirs Valentin WARTEL par succession de leur grand-père 8c de labour auparavant pré Bourlivet.
- 181- Les dites filles HERBAULT 4c de labour nommés le Mauvais Cartier par achat de leur père à Nicolas DELEZENNE et Catherine WAUCQUIER sa femme.
- 182- Les dits hoirs Valentin WARTEL 3c 1q de pré nommé le Pré des Enfants.
- 183- Philippe WARTEL fils de feu Philippe à cause de Marguerite HERBAULT sa femme 6c 2q de pré.
- 184- Marguerite DARRAS veuve de Martin DELEZENNE par succession de ses parents 1c 1/2 et 1/2q de pré.
- 185- Philippe DARRAS fils de feu Allard 7q de labour pris en 3c 1q contre Marguerite DARRAS.
- 186- Les dites filles HERBAULT 12c 1/2 de labour en 2 parties pris en 14c 1/2 dont les 2 autres cens sont fief tenu de Boisleville.
- 187- Les hoirs Nicolas DUBIEZ fils de feu François à cause que dessus 4c de labour nommés le Grand Cartier.
- 188- Marie Catherine STEUX à cause de sa mère 2c de jardin.
- 189- Le dit Pierre WARTEL fils de Jean 4c de labour.
- 190- Mathieu DARRAS fils de Jean par succession de Laurent DARRAS son oncle 6c de manoir, jardin et labour.
- 191- Gérard CABY 3c 1/2.
- 192- Henri WAUCQUIER fils de feu Gilles 3c 1/2 de labour.
- 193- Sébastien FLINOIS 1c 1q 1/2 de manoir au Ronchy.
- 194- Noël et Marie Jeanne FLINOIS 1c 1q 1/2 de manoir.
- 195- Robert CARPENTIER à cause de Marie DELABASSEE sa femme fille de feu Pierre par succession de son père et Marguerite WARTEL sa mère fille d'Henri 4c 6 petites verges de pré nommé le Pré Fossoy.
- 196- Les hoirs Pierre DENGREMONT venant de leurs parents 4c de labour par achat de François CHOCQUET.
- 197- Les hoirs Roger DUBURCQ par succession de Péronne DUBURCQ leur tante 4c 1q de labour.
- 198- Charles Philippe DARRAS fils de feu Charles 4c de plat bois nommés le Bocquet à Sansure.
- 199- Les pauvres de Templeuve 2c de pré nommés le Marischon.



Seigneuries des grande et petite Anglée sur le cadastre de 1826. Enclavement : Gruerie.

Au canton du petit Anglée entre la rue du Rousoy et le marais de Landas.



200- Le dit Charles WARTEL fils de feu Jean par succession et par achat des hoirs Martin HERBAULR et des hoirs Jean DENGREMONT 13c 1/2 et 1/2q de manoir, jardin et labour.

201- Les hoirs Valentin WARTEL 6c 1/2 de manoir et jardin.

202- Vincent HERBAULT dit Vasin à cause de Marie Thérèse DUBURCQ sa femme 4c 1q.

203- Gilles BOULANGIER à cause de sa femme par succession d'Allard DARRAS 2c de labour pris en 4c contre Gilles DUBURCQ.

204- Les hoirs Gilles DUBURCQ fils de feu Jean pour 2 de labour venant des hoirs Jeanne DUBURCQ pris en 4c contre les hoirs Allard DARRAS.

205- Antoine WARTEL à cause de Françoise MINET sa mère 2c 1/3c pris en 3c 1/2 contre Philippe et Antoine MINET.

206- Philippe et Antoine MINET pour 1c 16v 2/3v pris en 3c 1/2 contre Antoine WARTEL.

207- Les veuve et hoirs Olivier WARTEL fils de feu Jean par succession de Marie DUBOIS sa mère 9c 1/2 de labour.

208- Les veuve et hoirs d'Anselme WARTEL par succession 7c de labour.

209- Les dits d'Anselme WARTEL 6c 1q de manoir pris en 10c 1q dont 4c tenus en fief de la dite seigneurie avec édifice.

210- Michel Albert et Françoise DESTOMBES enfants de Jean à cause de Catherine CROMBE leur mère 2c 1/2q pris en leur manoir.

211- Philippe et Antoine MINET 70v 2/2 et 2/6v pris en 2c 1/2q contre Antoine WARTEL à cause de Françoise MINET sa mère en 2 parties.

212- Le dit Antoine WARTEL à cause de Françoise MINET sa mère 1c 40v 1/3v et 5/6v de manoir pris en 2c 1/2q contre Philippe et Antoine MINET.

213- Pierre et Gérard DUBURCQ fils de feu Gilles 18c 1q de manoir, jardin et prairie en 3 parties venant de Gilles DUBURCQ son oncle.

Au canton des Bosquereaux encore petite Anglée.

214- Les veuve et hoirs Olivier WARTEL fils de feu Jean comme dessus 5c.

215- Les hoirs Henri WAUCQUIER 2c 1/2 de pré par succession d'Amand DELINSEL son père (sic).

216- Michel WAUCQUIER par achat d'Elisabeth WARTEL fille de feu Mathieu 2c 1/2 de labour.

217- Philippe MOLLET à cause de Marie Anne DARRAS sa femme et Charles Philippe DARRAS et Marie Anne CROMBEZ 1c de labour auparavant pré pris en 2c contre les héritiers de Valentin WARTEL.

218- Les héritiers Valentin WARTEL par succession de son père 1c de labour pris en 2c contre Philippe DARRAS, à présent ses hoirs.

219- Philippe DELANNOY par succession de Noël son père 2c de labour.

220- Alexandre DELINSELLES par succession de leur père 1c et 1/3c de labour.

221- Ignace DELANNOY à cause de Marie DARRAS sa femme fille de feu Philippe venant de Jeanne BERNARD sa mère 1c 1/2 de labour pris en 3c, les autres 1c 1/2 fief tenu de la dite seigneurie.

222- Gérard BONNIER à cause de Marie CROMBE sa mère fille de Balthazar 4c de labour maintenant pré nommé le Camp Lequien.

223- Les veuve et hoirs Charles DARRAS fils de feu Charles 1c 1/2.

224- Olivier DUPONCHEL par achat des héritiers de Madeleine WARTEL 2c 1/2 de pré pris en 4c contre les veuve et hoirs Philippe DARRAS.

225- Les veuve et hoirs Anselme WARTEL 2c 60v.

226- Le dit Gérard CABY 2c de pré.

Au canton es Vallée.

- 227- Elisabeth HERBAUT fille de feu Eloi, veuve de Philippe DUBURCQUE 2c 1/2 de labour pris en 5c contre Marie HERBAULT sa soeur à présent à Nicolas DELABASSEE à cause de Marguerite OLIVIER sa femme.
- 228- Nicolas DELABASSEE à cause de Marguerite OLIVIER sa femme de Genech 2c 1/2 de labour.
- 229- Jean HERBAUT par succession de Gabrielle HERBAUT fille d'Antoine 5c de labour.
- 230- Mathieu et Jean BERNARD fils de feu Philippe par achat des hoirs de feu Philippe Henri LEFEBVRE 5c de labour.
- 231- Mathieu MOLLET fils de feu Charles par achat du Sieur Jean PARENT 1c 1q de labour.

Déclaration des fiefs et hommages tenus de la seigneurie du Bois le Ville conformément aux rapports et dénombremments faits et baillés par les propriétaires des dits fiefs.

- Jean Baptiste JACOBS écuyer, Sr de Vertain, Boisleville, Espreaux etc. le fief et seigneurie de la Petite Anglée sur 3b 1c C,D,E,F,G.
- Le même le fief et seigneurie de la Grande Anglée sur 3b 1c H.
- Martin CASTELAIN fils de feu Antoine un fief d'un quartron de pré par achat de François MOLLET I.
- Le même trois fiefs de 11c pris 36c de pré nommés les Prés Bauduin K.
- Les hoirs Jean CABY fils de feu Jean un fief de 4c 1/2 de pré pris dans les 36c L.
- Jean DESMONS greffier de Bersée à cause d'angélique DEBURCQ sa femme un fief de 4c 1/2 de pré dans les dits 36c (Ajout : 07/06/1758 relief de Marie Gabrielle MARTIN veuve de Mathieu DUBURCQ décédée le 28/05/1757) M.
- Olivier WARTEL fils de feu David un fief de 3c 1/2 de pré pris dans les 36c N.
- Pierre BERNARD fils de feu Pierre de Blandin un fief de 3c 1/2 de pré pris dans les 36c O.
- Mathieu MOLLET fils de feu Charles un fief de 5c de pré pris en 36c P.
- Jean MOLLET fils de feu Charles un fief de 4c de pré pris dans les 36c (Ajout : Relief en 1711) Q.
- Le dit Olivier WARTEL fils de feu David 2 fiefs de 3c de pré R.
- Pierre WARTEL fils de feu Jean fief de 3c de pré pris en 5c contre le suivant S.
- Gérard CABY fils de feu Mathieu un fief de 2c de pré pris en 5c contre le dit Pierre WARTEL T.
- Elisabeth HERBAUT veuve de Philippe DUBURCQ et Marie HERBAUT sa soeur, enfants de feu Eloi un fief de 2c pris en 4c V.
- Les veuve et hoirs Philippe BERNARD un fief d'un quartron W.
- Les veuve et hoirs Anselme WARTEL un fief de 4c de jardin avec édifices (Ajout : relief d'Angélique DUBUS femme d'Allard MATHIEU le 24/06/1768 laissant 10 enfants) X.
- Ignace DELANNOY à cause de Marie DARRAS sa femme fille de feu Philippe venant de Jeanne BERNARD sa mère un fief de 1c 1/2 pris en 3c, le reste en coterie (Ajout : A Charles Philippe DARRAS. Est du le relief. Jean Baptiste DARRAS fils du dit -- Antoine Philippe propriétaire. Le dit Jean Baptiste DARRAS décédé le 14/06/1765) Y.
- Les hoirs Nicolas DUBIEZ fils de feu François à cause d'Elisabeth WARTEL sa mère un fief de 4c pris en leur lieu manoir (Ajout: Relief à la mort de Marie Thérèse BERNARD en 1770).
- Philippe Antoine LESPILET écuyer, Sr du Hautbois etc. à cause de Dame Catherine Michelle PREVOST de BASSERODE son épouse de Béthune par partage avec les frères et sœurs de son épouse en janvier 1707, fille de Ferdinand à cause de Michelle POULLE sa mère fille de feu Pierre venant de Damoiselle Marie DE FOURMESTRAUX veuve de Jean POULLE pour la moitié et Damoiselle Marie Jeanne DUTOIT fille de feu Jérôme vivant conseiller du roi à la Gouvernance de Lille, mère et tutrice du Sr Henri Antoine Ferdinand POULLE seigneur de Marquant et de la Croix et des Demoiselles Marie Philippotte et Marie Marguerite POULLE ses enfants qu'elle eut d'Antoine Ferdinand qui fut fils de Pierre pour l'autre moitié de deux fiefs à Aubers et Fromelles de 9 bonniers avec la cense du Plouich et 4 bonniers 5 cents.

Séparation de fief à Aubers

A la demande du marquis d'AIGREMONT, seigneur de Boisleville et par messire Jean François Joseph ROBERT, baron de St Symphorien, le 20 mars 1786, François Marie WATRELOS, arpenteur et expert juré à Lille procède à l'estimation d'un fief de six bonniers quatorze cents cinquante verges ayant été séparés d'un fief de neuf bonniers à Aubers mouvant de Boisleville pour estimer le droit seigneurial du au marquis d'Aigremont à cause de la donation entre vifs du dit fief de six bonniers etc. au profit du dit baron par Demoiselle Henriette Sylvie DELHEEDE, le bien étant occupé par la veuve Jacques Philippe CROMBEZ. Le tout estimé 12 440 livres.



La ferme entre Aubers-Fromelles-Herlies

Seigneurie d'Espreaux à Templeuve

Rapport au brief de 1620, chassereaux de 1675 et 1699.

Le gros du fief à Templeuve consiste en un rejet et flégard plantés de bois en longueur de 50 pieds sur la largeur de 5 pieds front au chemin menant du riez à le Haige à la Hardinière A.

- 1- Jean ROGIER maréchal ferrant à Templeuve 4c de manoir en 2 parties par succession de sa mère et par achat de Jean TESSE.
- 2- Arnould CROMBE 7c 1q de manoir, jardin et labour par achat de Mathieu MALLET.
- 3- Louis WAUCQUIER par succession de ses parents 2c 96v 3/4v de manoir et jardin.
- 4- Jean DELANNOY fils de feu Gérard par succession de son père venant de Jean DESTOMBE 1c de manoir et jardin.
- 5- Mathieu WARTEL fils de feu Pierre par achat des enfants de Bartholomé HERBAULT 2c 15v 1/8v.
- 6- Les veuve et hoirs Roger DUBURCQ par succession de leur père 8c de manoir et jardin.
- 7- Les dits hoirs de Roger DUBURCQ 2c de labour par succession de Péronne DUBURCQ soeur du dit Roger.
- 8- Gérard CABY à cause de Catherine DELEZENNE sa femme 2c pris en 4c contre les veuve et hoirs Roger DUBURCQ.
- 9- Catherine DE DENS de Templeuve 3c de labour.
- 10- Simon DENOEUVILLE par achat de Jean Baptiste DENGREMONT 4c de labour.
- 11- Jean Baptiste BONNIER fils de feu Antoine venant de son père 14c 1/2 de manoir, jardin et labour.
- 12- Le dit Simon DENOEUVILLE 2c de labour par achat de Quentin WARTEL.
- 13- Le dit Simon DENOEUVILLE par achat de Jean Baptiste DENGREMONT 15c 4v 1/9v.
- 14- Maître Jacques DERVEAUX à cause de Jeanne DUBRUSLE sa mère 3c.
- 15- Le sieur DE LA VALLERIE seigneur de Neuville par succession du Sr Henri LEFEBVRE à cause de sa compagne 12c de labour.
- 16- Marie DESCATOIRE fille de Jean Baptiste à cause de sa mère 3c.
- 17- Mathieu WARTEL fils de feu Pierre à cause de Marie WARTEL sa mère 6c.
- 18- Simon DENEUVILLE par achat des Srs GRASSIS 8c.
- 19- Henri DESCATOIRE par succession et à cause de sa femme, venant d'Antoine BONNIER 2c.
- 20- Les veuve et hoirs Olivier WARTEL fils de Jean par achat de Mathieu MALLET tonnelier à Lille 6c.
- 21- Les enfants Nicolas CABY à cause de leur mère 2c 1q pris en 6c à l'encontre de Jean DELANNOY et Jean ROGIER.
- 22- Jean ROGIER maréchal ferrant par achat d'Elisabeth DELANNOY 3c 3q.
- 23- Marie Catherine DENGREMONT veuve d'Anselme WARTEL par achat de Denis LEFEBVRE Sr de Lassus 6c 1q.
- 24- Les hoirs Paul SAINT MARTIN de Lille 3c.
- 25- Charles DENGREMONT par succession de sa mère 3c.
- 26- Le dit Jean ROGIER venant de Jeanne DELANNOY 3c.
- 27- Les veuve et hoirs Jean Baptiste François POUTRAIN 3c.
- 28- Louis WAUCQUIER 1/3 par achat et les hoirs Jeanne DELEMOTTE pour 2/3 de 2c.
- 29- Philippe DARRAS fils de (blanc) par achat 2c 1/2.
- 30- Marguerite BARBIEUR veuve de Roger FLAMENG de Douai 1c pris en 5c, le reste tenu de Grurie.
- 31- Jean WARTEL fils de feu Philippe par achat du Sieur Denis LEFEBVRE 5c et 4/5 de 4c qui font 3c 20v faisant ensemble 8c 20v.
- 32- La dite BARBIEUR et ses enfants du dit FLAMENG 80v qui est 1/5e de 4c pris en 7c, le reste tenu d'Anchin.
- 33- Jacques VARLET à cause de Marie BONNIER sa femme 6c par achat de Philippe DUBURCQ.
- 34- Les hoirs Françoise DUBURCQ veuve de Jean CABY 5c.
- 35- Le Sr de la VALLERIE, seigneur de Noeuville par achat de Denis LEFEBVRE, seigneur de Lassus venant d'Henri son père 15c 43v.
- 36- Philippe MOLLET par donation de Jeanne et Catherine JACQUART 1b.
- 37- Martin WARESQUIEL Sg des Candrelier et Claire WARESQUIEL veuve du Sr CAILLET 3c 1/2.
- 38- Les veuve et hoirs Jean DESRUELLES notaire et procureur à Lille 3c 1/2 venant de Mathieu BERNARD.
- 39- L'église de Templeuve 2c 1/2.

Les prés de Louvil

- 40- Antoine FRANQUET maréchal ferrant à Genech 2c 1/2q et 1/2 de 1/2q de pré en 4c 1q 1/2 par succession de Jean FRANQUET son père contre Quentin WARTEL.
- 41- Quentin WARTEL à cause de feu Marie ROGIER sa femme 2c 1/2q et 1/2 de 1/2q de pré pris à l'encontre du précédent.
- 42- Nicolas PETIT à cause de Marie Françoise FLAMENG sa femme de Douai 1c 1/2 de pré.
- 43- Arnould CROMBE par succession de ses parents 1c 1/2 de pré pris en 2c 1/2 contre Jean CROMBE.
- 44- Les hoirs Jean DARRAS à cause de feu Jeanne CROMBE fille de feu Jean 1c de pré.
- 45- Marguerite DARRAS par achat de Michel MALLET tonnelier à Lille 2c de pré.
- 46- Michel FICHEL par achat de Denis LEFEBVRE Sr de Lassus 4c de pré.
- 47- Charles CHUFFART à cause de Jeanne BONNIER sa femme fille de feu Mathieu 3c de pré que le dit père a acquis de Jean CROMBE.
- 48- Le Sr de la VALLERIE Sr de Neuville 3c de pré venant de Jean DELEPIERRE.
- 49- Simon VERNIERE à cause de sa femme Marguerite ROGIER 2c de pré.
- 50- Pierre BERNARD 4c de labour devenu pré.
- 51- Jean DESMONS greffier de Bersée à cause d'Angélique DUBURCQ sa femme fille de feu Philippe 4c de labour.
- 52- Joseph ROGIER par succession de Jean son père 3c de labour.
- 53- Jacques ROGIER à cause de Thérèse DUBURCQ sa femme 4c pris en 8 à contre Jean DESMONS à cause d'Angélique DUBURCQ sa femme.
- 54- Charles WAUCQUIER à cause de feu Françoise DELEZENNE sa femme 8c de labour pris en 10c contre Jacques ROGIER.
- 55- Jean WARTEL fils de feu Gérard à cause de sa femme 2c de labour.
- 56- François WARTEL à cause de sa femme par succession de son père 6c de labour.
- 57- Jacques DAMPS par achat du Sr Henri LEFEBVRE de Lille 3c 1/2 de labour.
- 58- Les enfants Pierre WARTEL à cause d'Isabelle LOTTE leur mère fille de Guillaume 3c de labour.
- 59- Les hoirs Philippe DARRAS par succession de Sainte WARTEL sa mère 4c pris en 8 contre les hoirs Pierre BERNARD.
- 60- Claude BERNARD fils de feu Pierre, procureur à Lille 4c pris en 8 contre les hoirs Philippe DARRAS par succession de ses parents.

Fait le 27/09/1710, exhibé à maître Pierre CARON bailli d'Espreaux.



Le fief du Mez

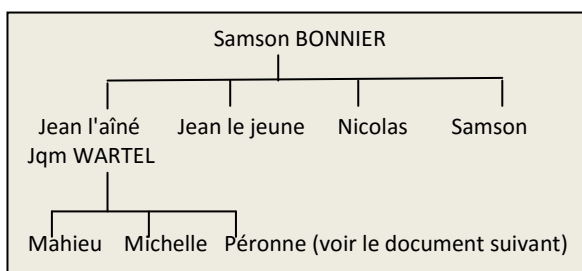
A Ennevelin

BRIEF & COMPTE – Si certains documents apportent plus de renseignements que d'autres, il est toujours intéressant de les comparer. Leurs renseignements croisés permettent en effet aux enquêteurs que nous sommes de renforcer nos hypothèses. Prenons l'exemple de ce fief dont nous possédons à la fois un brief et un compte à la même époque.

Copie authentique des briefs de la terre et fief du Mez gisant en la paroisse d'Ennevelin au hameau de Hellin (sans date, XVI^{ème} siècle, avant 1584) (A.D.59 - C 2525)

- Péronne HEDDEBAULT veuve de Gilles WAUCQUIER 3c
- Nicolas HEDDEBAULT 8c 1q pris en 12c à l'encontre de Jeanne HEDDEBAULT sa soeur
- Le dit Nicolas HEDDEBAULT et Jeanne HEDDEBAULT sa femme (*sic*) 6c de pré / A Pierre HEDDEBAULT par relief
- Jean CAUDRELIER et Jeanne BONNIER sa femme 4c de manoir pris en 12c 3q à l'encontre des hoirs Claude LANDRIEU
- Le dit Jean CAUDRELIER 3c à cause de sa femme à l'encontre de Claude BONNIER son frère en 6c
- Claude BONNIER 3c pris en 6c ci-dessus
- **Jean BONNIER l'aîné, fils de feu Samson** 4c 1q de manoir pris en 12c 1/2 à l'encontre de ses frères
- **Jean BONNIER le jeune, fils du dit Samson** 4c 1q de manoir
- Nicolas BONNIER 4c pris en 12c 1/2 à l'encontre de ses frères / Jean BONNIER l'aîné 2c et Jean BONNIER le jeune 2c par achat
- Samson BONNIER fils de feu Samson 3c 1/2
- Jean BONNIER le jeune 4c pris en 7c 1/2 à l'encontre de Samson BONNIER
- Le dit Jean BONNIER le jeune 3c

Deux frères portent le même prénom. Pour les différencier on indique l'aîné et le jeune.



- Mahieu DUBURCQ 3c de pré. Péronne HEDDEBAULT et ses enfants ce qui est mis au premier article
- Nicolas MINET 4c 1/2q
- Pierre HEDDEBAULT dit Le Petit 7c 3q de manoir et pré
- Le dit Pierre HEDDEBAULT 4c pré et bois
- Nicolas HEDDEBAULT dit Le Petit 4c 1q manoir et pré
- Gilles HEDDEBAULT 3c 1q jardin et pré
- Agathe BONNIER femme d'Allard DUBOIS 2c de pré
- Nicolas et Gilles HEDDEBAULT frères 5c
- Jeanne BONNIER femme de Jean CAUDRELIER 7q de pré
- Adrien HEDDEBAULT et Jacquemine DELEZENNES sa femme 3c, 7q, 5c le 1/5° moins / A Jean CROMBET par proximité

- Le dit HEDDEBAULT et sa femme 3c / A Adrien HEDDEBAULT
- Jean LANDRIEU 3c 1/2 / A Olivier LANDRIEU par relief
- Caisotte FOUCQUART veuve de Jean DESPRETZ 4c de manoir et 2c de labeur, 3c
- Jean HEDDEBAULT dit Doublet 4c de pliet
- Jacques CORSIN 2c 1/2
- Marguerite PIETIN veuve de Jean HEDDEBAULT dit Le Petit et ses enfants tels que Nicolas, Thomas, Pierre, Isabeau et Claire 3c
- Les hoirs Jean HEDDEBAULT dit Le Petit tels que Nicolas, Thomas et Pierre 4c de pré et bois
- Marguerite PIETIN veuve de Jean HEDDEBAULT 5c pris en 9c 1/2 à l'encontre d'Antoine POTIER
- La veuve et hoirs Jean CORSIN tels que Gilles et Jacques CORSIN 2c 1/2
- Pierre BERNARD à cause de Pasquette DESGREMONT sa femme 7q
- Eloi HUART à cause de Jeanne PARTIN sa femme 5c / A Simon WAUCQUIER par achat
- Marie FOUCQUART 4c / A (blanc) Jeanne et Marie et Sainte (Ecrit : Saint) FOUCQUART par relief
- Gilles CROMBET 4c 1/2, 2c 1/2
- Jean MONNET (MINNET?) 6c
- Mahieu CROMBET 6c de pré / Aux enfants du dit feu Mahieu par relief tels que Gilles, Jean et André, Jacqueline et Marie CROMBET
- Le dit pour 1b 10c 1q manoir, pré et labeur
- Le dit Mahieu CROMBET et Jeanne HEDDEBAULT sa femme 4c 1q
- Allard PIETIN 5c 1q de manoir
- Les hoirs Jean DELOZ et Suzanne DE LANDAS tels que Jean l'aîné, Jean le jeune, Jacques, Jeanne et Pasque DE LOZ 7c 1/2
- Quentin DE LANDAS 4c de pré pris en 9c 1q à l'encontre d'Antoine DE BUICHY
- Antoine DE BUICHY 5c 1q parfait des dits 9c 1q ci-dessus
- Antoine DE BUICHY 6c 1/2 et 5q
- Nicolas LANDRIEU 5c / A David DE LANDAS par sa femme
- Le dit Nicolas LANDRIEU à cause de Jeanne WAUCQUIER sa femme 1/6^e pour les 2 parts et 1/6^e de bonnier et 4c 1/2q
- Adrien et Gilles LANDRIEU enfants de feu Claude et de Catherine HACHIN pour 4c 1q 1/2 de manoir pris en 8c 3q à l'encontre de la dit Catherine leur mère
- Pierre PIETIN à cause de Catherine HACHIN sa femme 4c 1q 1/2 parfait des dits 8c 3q
- Les dits enfants Claude LANDRIEU et de la dite HACHIN 4c 3q
- Jean CROMBET dit Hennicque 8c
- Pierre DESPRETZ 3c
- Laurence DE BUICHY femme de Jean PIETIN 2c de manoir

+++++

Compte du fief du Mez gisant en la paroisse d'Ennevelin au hameau de Hellin rendu par Allard LESCOUFLE receveur demeurant à Fretin à Mademoiselle Catherine DU PRE veuve de noble homme Antoine DE LA VICHTE en son vivant Sr de Nieuwenhove aux échéances de la mi-mars 1585 jusqu'à celle de la mi-mars 1587 (A.D.59 C 2524).

Rentes en mars :

- Nicolas WAUCQUIER fils de feu Gilles pour 3c de terre à lui succédées par le trépas de Péronne HEDDEBAULT sa mère
- Nicaise GAHIDE pour la moitié de 8c 1q pris en 12c contre Pierre HEDEBAULT et les enfants de feu Nicolas HEDEBAULT tenant au fossé de la paroisse
- Les hoirs Nicolas HEDDEBAULT de Lille pour la moitié de 8c 1q pris dans les 12c ci-dessus
- Du rendant compte pour 3c de pré pris en 6c contre Martin CASTELAIN qu'il a acquis de Pierre HEDDEBAULT, les dits 6c succédés au dit Pierre par le trépas de Jeanne HEDDEBAULT veuve de Nicolas HEDDEBAULT sa soeur
- Martin CASTELAIN pour les 3 autres cents par lui acquis par décret de la Gouvernance de Lille comme ayant appartenu au dit Pierre HEDDEBAULT

- Jeanne BONIER veuve de Jean CAUDRELIER pour la moitié, Jean, Gilles, Gabrielle et Marie CAUDRELIER ses enfants pour l'autre moitié de 4c de manoir pris en 12c 3q à l'encontre de Jean LANDRIEU fils de feu Claude
- La dite Jeanne BONIER pour 3c pris en 6c contre Claude BONNIER son frère
- Claude BONNIER pour 3c de terre reste des dits 6c contre Jeanne BONIER sa soeur
- Mahieu BONIER fils de feu Jean pour 4c 1q de manoir pris en 12c 1/2
- Jean BONIER le jeune fils de feu Samson pour 4c 1q de manoir pris dans les dits 12c 1/2
- Le dit Jean BONIER le jeune pour 2c de terre pris en 4c parfait des dits 12c 1/2 qu'il a acquis de Nicolas BONNIER son frère
- Jacquemine WARTEL veuve de Jean BONIER l'aîné, Mahieu, Michelle et Péronne BONNIER ses enfants pour 2c de terre reste des dits 4c
- La dite Jacquemine WARTEL pour la moitié et ses enfants pour l'autre moitié de 3c 1/2 tenant à la Planque des Mortier
- De Mahieu DUBURCQ à cause de Thomasse BONIER fille de feu Jean, sa femme pour 4c pris en 7c 1/2 dont la dite Jacquemine WARTEL et ses enfants ont l'autre moitié
- Le dit Mahieu DUBURCQ à cause de sa femme pour 3c de terre
- Le dit Mahieu DUBURCQ pour 3c de pré à la Planque des Mortiers
- Wallerand DENNETHIERE à cause de Péronne LANDRIEU sa femme, fille de feu Nicolas pour 16c 1q de terre nommés le Camp Poury
- Du dit Martin CASTELAIN pour son lieu et manoir par lui acquis par décret comme appartenant à Pierre HEDDEBAULT sur 4q
- Le dit Martin CASTELAIN pour 4c de pré, bois et labeur tenant aux hoirs Jean HEDEBAULT dit le Petit
- Marthe DE GENEIS fille de feu Bauduin et de Martine HEDDEBAULT pour 2c et 1/2q de jardin pris en 4c 1q contre Gilles HEDDEBAULT
- Gilles HEDDEBAULT pour 2c 1/2q de jardin reste des dits 4c 1q contre la dite Marthe DE GENEIS

Lettre de 1568 suite au décès d'Anne DE FACUWEZ. Lettre de Jean Baptiste DE LA VICHTE malade, capucin au couvent de Gand en 1590 à sa mère Dame de Nieuwenhove à Lille avec hommages à son frère Nieuwenhove, sa compagne et Philippe son frère, sa prise de possession de frère capucin et demande de donner une bonne partie de ses biens aux pauvres "*Dieu n'at donné les richesses aux riches pour pécher, servant aux plaisirs et voluptés de la chair mais bien pour en faire part à ceulx qui en ont nécessité*" (1591)

- Le dit Gilles HEDEBAULT pour son lieu et manoir sur 4c 1q de jardin
- Pierre DUBOIS fils de feu Allard pour 2c de pré à lui succédés par le trépas d'Agathe BONIER sa mère
- Le dit Gilles HEDDEBAULT pour 3c 3q pris en 5c contre Claude DE GENEIS fils de feu Bauduin et de Martine HEDDEBAULT
- Claude DE GENEIS pour 5q pris dans les dits 5c contre le dit Gilles
- Jeanne BONIER veuve de Jean CAUDRELIER 7q de pré
- Jean CROMBET dit Briet pour 3c de terre par lui ratriait à titre de proximité lignagère suite à la vente faite par Pasque CROMBET femme de Louis DORCHIES sa soeur
- Le dit Jean CROMBET 7q ratriait comme dessus
- Le dit Jean CROMBET pour 5c et 1/5e cent moins
- Barbe HEDDEBAULT fille de feu Adrien 3c à elle par le trépas de son père et Jeanne DELEZENNE sa mère
- Les enfants de feu Olivier LANDRIEU tels que Jean, Gilles et Louis LANDRIEU 3c 1/2 pré et labeur venant de Jean LANDRIEU leur grand-père
- Caisotte FOUCART veuve de Jean DESPRETZ 4c de manoir et jardin et 2c de terre
- Pierre DESPRETZ 3c de terre que la dite Caisotte FAUCART sa mère lui a donné en mariage
- Les hoirs Jean HEDDEBAULT dit Doublet 4c de pré à Canteraine
- Jacques CORSIN 2c 1/2 de terre
- Marguerite PIETIN veuve de Jean HEDDEBAULT, Nicolas, Thomas, Pierre, Isabeau et Claire HEDDEBAULT ses enfants 3c de terre
- Les dits enfants HEDDEBAULT 4c de pré et bois
- La dite Marguerite PIETIN 5c de terre pris en 9c à l'encontre de Jean COMBLIEL à cause de sa femme
- Jacques et Gilles CORSIN chacun par moitié 2c 1/2

- Le dit Jean CROMBET dit Briet 7q par lui acquis de Balthazar CROMBET et sa femme venant auparavant de Pierre BERNARD, père de la dite femme
- Le dit Jean BONIER 5c par lui acquis des veuve et hoirs Simon WAUCQUIER
- Jeanne et Marie FOUCART filles de feu Marc 4c
- Gilles CROMBET fils de feu Jean, neveu et héritier de feu Gilles 4c 1/2 succédés par le trépas du dit Gilles son grand-père
- Le dit Gilles CROMBET 3c 1/2 à lui comme dessus
- Martin et André MINNET pour la moitié et Michelle LEPECQUEUR fille de feu Denis et de Pasque MINNET pour l'autre de 6c qui furent à Jean MINNET
- Gilles, Jean, Adrien, Jacqueline et Marie CROMBET enfants de feu Mahieu 6c de pré
- Les dits enfants CROMBET pour un bonnier 10c 1q de manoir, pré, jardin et labeur
- Jeanne HEDDEBAULT épouse de Guillaume JACQUART et auparavant veuve du dit Mahieu CROMBET la moitié et ses dits enfants l'autre moitié de 4c 1q
- Mahieu WARTEL 5c 1q de jardin acquis des hoirs Allard PIETIN
- Pasque DELOS et ses frères et soeur tels que Jean, Jean Jacques et Jeanne DELOS enfants de feu Jean et de Pasque DE LANDAS 7c 1/2
- Louis, Allard, Pierre et Antoinette DE LANDAS enfants de feu David 4c de pré pris en 9c 1q à l'encontre des hoirs Antoine DEBUCY
- Olivier, Jacquemine, Jeanne, Suzanne et Pasque DE BUCY enfants de feu Antoine 5c 1q de pré reste des dits 9c 1q
- Les dits enfants DE BUCY 6c 1/2 et 5q
- Le dit Wallerand DENNETHIERE époux de Péronne LANDRIEU 5c
- Jean LANDRIEU fils de feu Claude 4c 1q 1/2 de mesure pris en 8c 3q
- Le dit Jean LANDRIEU et Jeanne PIETIN chacun par moitié 4c 1q 1/2 de jardin parfait des dits 8c 3q
- Le dit Jean LANDRIEU 4c 3 quartiers de terre
- Le dit Jean CROMBET dit Briet 8c
- Le dit Pierre DESPRETZ 3c de terre
- Les dits Olivier, Jacquemine, Suzanne et Pasque DE BUCY 2c de manoir venant de Laurent DE BUCY
- Jean COMBLIEL à cause de Catherine HEDDEBAULT sa femme 4c 1/2 pris en 9c 1/2 contre Marguerite PIETIN veuve de Jean HEDDEBAULT et furent les dits 4c 1/2 à Regnault BRIET à cause de Marie POTIER sa femme

Le terme "neveu" désigne plutôt le petit-fils que le neveu au sens moderne du terme. Dans ce deuxième cas on précise souvent "en ligne collatérale".

Autres recettes :

- Guillaume HEDDEBAULT sayeteur à Lille pour l'achat à Nicolas HEDDEBAULT son frère du quart de 4c 1/2q le 28/03/1587
- Pierre DESPRETZ pour l'achat de Caisotte FAUCART sa mère d'un lieu sur 6c en mars 1587 à la charge de nourrir sa mère
- Le rendant compte pour l'achat de Pierre HEDDEBAULT fils de feu Jean de 9c en mars 1587 dont il est acquitté à condition de payer le mesurage de la terre
- Pierre HEDDEBAULT pour le plein relief en décembre 1586 de Marguerite PIETIN sa mère de 5c qu'elle lui donné en mariage et 1/2 relief de 3c
- Mathieu, Catherine, Marie, Jacquemine et Pasquette WARTEL enfants de feu Mahieu pour 1/2 relief de 5c 1q de jardin advenu en septembre 1587 par le trépas de leur père

Mises et débours (dépenses) :

- N'ayant pas de lieu pour tenir siège annuel il faut louer grenier à Hellin et le repas avec celui qui lui prête la place
- La publication des bans de mars et août
- L'avance sur recette par le compteur
- La rédaction de la présente
- Modération des rentes de la veuve Pierre HEDDEBAULT, pauvre et honnête femme
- Les sommes payées directement à la dite Dame
- Les gages du compteur

Le receveur devant pour les trois années 478 livres 20 sols 10 deniers. Compte rendu le 24/05/1588 chez la dite Dame à Lille. Quittance du compteur le 04/05/1591 entre les mains de Jean DE LA VICHTE, fils de la dite Dame avec trop payé de 15 livres 2 deniers reportés au compte suivant.

Henriette est à Avelin

Rapport d'un fief

RESTRICTION – Les rapports et dénombrements des seigneurs sont parfois assez détaillés pour y retrouver de simples paysans. Celui-ci a été retrouvé dans le fonds du marquisat de Roubaix dont le fief Henriette à Avelin est tenu. Il faut donc de la persévérance pour retrouver des archives concernant la Pévèle dans les fonds de Cysoing, de Roubaix, dans la série E ou dans celui des établissements religieux comme celui d'Anchin... Ici pas question de faire l'historique des propriétaires mais de faire un état des lieux à une date donnée.

Rapport et dénombrement du 15/01/1562 par Barbe LEBLANCQ veuve douairière de feu Messire Charles DE PREUDHOMME vivant chevalier, Sr d'Annappes, Flers, Haillies etc. comme mère et tutrice de Charles DE PREUDHOMME mineur à haute et puissante dame Madame Yolande dame de Werchin, princesse d'ESPINOY, douairière, sénéchale de Hainaut, dame héritière de la baronnie de Cysoing et de Roubaix etc. du fief Henriette à Avelin et environs tenu de Roubaix (A.D.59 – J 472 / 72)

- Jean DANTREULLE fils de Thomas 4c.
- Willaume MAUROIT maréchal 1c de manoir, 5c 8v pris en 10c 16v à l'encontre de Chonnette et autres enfants d'Henri BIGODE.
- Jean CARPENTIER brasseur au lieu de Gard DE VENDEVILLE 6c et 2c de jardin.
- Chonnette, Noëlle et Mariette BIGODE enfants d'Henri 1c.
- Pierre LESCOUFFLE à cause de sa femme au lieu de Jean CARPENTIER 9c 1/2.
- CARPENTIER fils de Jean, brasseur de le Vincourt 2c.
- Pierre DESMONS fils d'Henri 1/3 de 7c 3q contre Pierre et Jacques LESCOUFFLE et au 1/2 du dit.
- Henri, Pierre et Jacques LESCOUFFLE 1/3 du dit contre le dit.
- Pierre DESMONS 2c 1/2.
- Quentin DELEPLANCQUE 2c 3q et à cause de sa femme 4c pris en 6c contre Gardin DELEPLANCQUE à l'arbre de Has.
- Gardin DELEPLANCQUE 2c parfait des dits 6c.
- Philippe DECROYN au lieu de François DE HAS 5c pris en 10c contre Jean DE HAS.
- Jean DE HAS 5c parfait des dits.
- Quentin DELEPLANCQUE à cause de sa femme 2c 1/2 pris en 5c contre François DEFFONTAINES aux Argillières.
- François DEFFONTAINES 2c 1/2 parfait des dits 5c.
- Jean, Quentin et Wallerien LEGRAND enfants d'Henri 2c et 4c.
- Damoiselle Antoinette DE BETHENCOURT femme de Wallerand DE LANDAS 5c 17v et 5c nommés le Camp à Lerche.
- Hippolyte, Jean, Laurent, Jeannette et Laurence BIGODE enfants de feu Jean 1/5e de manoir sur 2c contre Ruffin, Micquelette et autres enfants de Philippe BIGODE qui ont 1/5e, Jean, Martine et Marion BIGODE 1/5e au lieu d'Henri leur père.
- Antoinette DE WARLENCOURT veuve de Liévin LE MESRE et ses enfants tels que Josse, Claude et Barbe LE MESRE 2c.
- Jean LAMBELIN au lieu d'Henri BIGODE 5c 3v.
- Chonnette, Mariette et Noëlle BIGODE au lieu d'Henri BIGODE leur père 2c et 6c tenant à la terre des premiers enfants d'Henri BIGODE tels que Philippe, Jean, Henri, Jeannette, Marion et Martine.
- Jeannin, Quinot, Henri et Lion DU CASTILLON enfants de feu Quentin 4c 3q.

- Chonnette, Mariette et Noëlle BIGODE enfants de feu Henri au lieu de Pasquier LEPERS 3c 1/2 pris en 5c 8v contre Antoinette DE WARLENCOURT.
- Antoinette DE WARLENCOURT et ses enfants 1c 1/2 1v pris en 5c 8v ci-dessus.
- Les hoirs Jacques LE MESRE de Fâches 2 parts de 2c de pré contre Antoine DUGARDIN et ses enfants.
- Antoine DUGARDIN et ses enfants tels qu'Antoine et Margotine pour l'autre part de 2c de pré.
- Denis, Jeannette, Catherine, Jacqueline, petit Jean et Margotine ELEZENNE enfants de feu Jean au lieu de Nicaise LE MESRE 6c 1/2 de pré et bosquiel.
- Henri VILLETTE au lieu de Cottin VILLETTE 1c 1/2 de pré es prés de Faucquepiel pris en 3c contre Antoine DUGARDIN.
- Antoine DUGARDIN et ses enfants tels qu'Antoine et Margotine pour 1c 1/2 pris dans les dits 3c.
- Mariette, Marguerite, Jennon, Jacquemine, Gillette et Florence DELATTRE au lieu de Roger DELATTRE et par ci-devant à Florence DENGREMONT 5c 3q de pré.
- Valentin, Charles, Jeannette, Catherine et Pierre LAMBIN au lieu de Jean LAMBIN 3q de pré.
- Jean GRANDSIRE brasseur à Ennevelin à cause de Marie PETIT sa femme et ses enfants sicomme Jeannette, Noëlle, Gilles, Margot et Pierre Farelt(?) enfants de Gilles (sic) 6c de pré acquis à Collard DURIEU.
- Catherine LEPECQUEUR 3c de terre et bosquiel.
- Antoine BARON(?) 10c 3q pris en 21c 1/2 contre Michel LEMESRE.
- Michel LEMESRE 10c 3q pris dans les dits 21c 1/2.
- Jean DE LA CHAPPELLE et ses enfants chacun par moitié 8c de lieu manoir au hameau de Treuppe et 5 quartiers.
- Philippe DE PONTREWAERT écuyer, Sg des Anneaux 10c et 11c 1/2 et 15c.
- Jeanne BERNARD veuve de Grégoire LEMESRE et ses enfants sicomme Jean, Jorine, Casine et Grégoire LEMESRE 3c pris en 18c et 1b.
- Jacques LEMESRE dit Boutriel 5 quartiers.
- Les hoirs feu maître Jean CARRETTE 11c par lui acquis de maître Jean HOVART à la Dapvrie et 5c 5q.
- Les hoirs Collard DPVRIE 3c.
- Lion DUBOIS 1/4 de 3c avec ses enfants sicomme Betreumieux et Mariette DUBOIS les autres 3/4.
- Jacques HOVART fils de François bonnetier à Lille 6c.
- les hoirs Madeleine DE BAILLEUL veuve d'Hues DELOBIEL 22c.
- Les hoirs Collard DAPVRIE 9c et 2c au lieu de Pierre LEMESRE.
- Jean DUTILLOEUL au lieu de Jean DELEMER 3c.
- Thomas FAVIERE dit Perco au lieu de Perceval CAULLIER et puis à Jacques FAVIERE 9c.
- Claudine DELEMER par relief au lieu de Pierre FAVIERE 2c.
- Willame DE HENNIN dit Corselet un lieu manoir pris en 1b contre Nicolas GAILLART et Pierre LE THIEULLIER sur 5c 1q 18v au hameau des Prés.
- Nicolas GAILLART 6c 1/2 6v jardin et labour pris dans le dit bonnier et 5c 1/2 pris dans 14c contre Thomas FAVIERE venant des dits DE HENNIN par achat.
- Pierre LE THIEULLIER 4c pris dans le dit bonnier.
- Thomas FAVIERE 9c parfait des dits 14c contre Nicolas GAILLART.
- Caliphe et Marguerite LENFFANT 4c pris en 5c contre Péronne LENFFAN.
- Péronne LENFFAN 1c pris dans les dits 5c et 5c 1/3c.
- Jean MINNETTE et Collette FAVIERE 1/2 lieu manoir sur 4c contre Péronne MINETTE et 6c pris en 13c contre la suivante.
- Péronne MINETTE l'autre moitié et 4c pris en 5c contre les dits 3 FAVIERE qui ont le cent restant et 6c 1/2 pris en 13c contre les dits qui ont le reste.
- Jean FAVIERE fils de Thomas à cause de Jeanne DORCHIES sa femme 14c.
- Jean DE HORNAIN 4c 1/2.



VILLAGES D'AVELIN ET ENNEVELIN, LA FERME DE LA DAVRIL, CHATEAU, BASSE-COUR, ENTQURE' DE FOSSE'S,

Trois-bien plantés d'Arbres à Fruits & Bois montans, pour la valeur de 6000 florins au moins, contenant quatorze Bonniers ou environ d'Héritages, occupés par Jean-Baptiste Trefel, affermés à 650 florins par an, par Bail de neuf ans, commencé à la saint-Remy 1771, par-dessus la décharge des Vingtièmes Royaux, Et le Fief & Seigneurie du petit Fauquepelle, s'étendant à Ennevelin & aux environs, consistant en Avoine & argent, produisant annuellement 120 florins ou environ,

MIS A PRIX EN TOTALITE'

ON fait savoir que Mercredi 31 Mai 1780, on a vendu au plus offrant, par mise à prix & enchères, en la manière accoutumée, les Fermes, Château, Fief & Seigneurie mentionnés au Texte, avec les Bois montans qui sont considérables, consistans dans les Parties suivantes, savoir :

1.^o Quatre cens, sur lesquels sont édifiés le Château, Ferme & basse-Cour, entourés de fossés, tenus en coterie de la Seigneurie de Maréquina, aboutissans de tous côtés aux Terres ci-après.

2.^o Un Bonnier cinquante-huit Verges de Jardins & Vergers, nommés quatorze cens, tenu en Fief des Seigneuries d'Aigremont & du Rozou, aboutissans de levant à M. le Comte d'Avelin & au chemin du Pont-à-Mareq, de midi à la Pièce suivante, de couchant à la motte du Château & Ferme, & de nord au chemin de Mergnies à Lille.

3.^o Quinze cens de Labour, Verger & ancien Potager, que l'on croit être l'aricle 1 & 3 du fief, tenus en coterie de la Seigneurie de Malpene, aboutissans de levant au Seigneur du Rozou & aux trois Bonniers deux cens ci-après article 4, ainsi que de midi & de couchant au Potager suivant & aux deux articles précédens, & de nord audit chemin d'Avelin au Pont-à-Mareq.

4.^o Sept cens trente-six Verges en triangle à usage de Bois & de Jardin Potager au Fief précédent, de midi aux trois Bonniers suivans, de couchant à la pied-ferme de Mergnies, & de nord aux fossés du Château & Ferme.

5.^o Trois Bonniers deux cens dix-neuf Verges, tenus en coterie de Fauquepelle, aboutissans de levant aux Terres du Seigneur du Rozou, à la veuve Nicolas Durot & demi de Joseph Cellier, à quatre cens de Joseph Flois, à un Bonnier du Sr. Poutron, à quatre cens dudit Cellier, & à quatre cens dudit Trefel, &c. de couchant à la pied-ferme de Mergnies à Lille & à l'aricle précédens, & de nord à l'aricle 1 & audit Seigneur du Rozou.

6.^o Dix cens ou environ de Labour à happer traversés d'une carrière, tenus de la Seigneurie de Cappe pour 916 Verges, aboutissans de levant à deux cens de Labour, occupés par ledit Trefel & à l'occupation de Louis Davril, de midi à la veuve Davril, de couchant à la pied-ferme d'Avelin à Treuppe, & de nord à l'occupation de Jean-Baptiste Jacquart.

7.^o Cinq cens soixante-douze Verges de Labour, tenus en coterie de la Seigneurie du Croquet, aboutissans de levant à la Terre de la veuve du Sr. Pellion, de midi à Jean-Baptiste Jacquart, de couchant à ladite veuve Louis Davril & aux deux cens un tiers suivans, & de nord à l'occupation de Jean-Baptiste Trefel.

8.^o Deux cens trente-trois Verges, tenus de la Seigneurie du Croquet, aboutissans de levant à l'aricle précédent, de midi à l'occupation de ladite veuve Davril, de couchant à l'occupation de Charles Duhot, & de nord à Jean-Baptiste Trefel.

9.^o Trois cens cinquante-quatre Verges que l'on compte pour quatre cens, tenus en coterie de la Seigneurie du Croquet, tenus de levant aux Terres de la Commanderie de Cohrieux, de midi à l'occupation de Jean-Baptiste Trefel, de Jean-Baptiste Bonnier & aux huit cens suivans, la pied-ferme du Croquet entre deux, de couchant aux quatorze cens ci-après, & de nord aux Terres du Seigneur Comte d'Avelin.

10.^o Huit cens trente-neuf Verges, tenus en coterie de la Seigneurie du Croquet, aboutissans de levant & midi à Jean-Baptiste Bonnier, de couchant à Jean-Baptiste Faque, & de nord à la Pièce suivante, la pied-ferme du Croquet entre deux.

11.^o Treize cens soixante-douze Verges de Labour, comptés pour quatorze cens, tenus en coterie de la Seigneurie du Croquet, aboutissans de levant aux Terres de ladite Commanderie de Cohrieux, de midi à la Pièce précédente, la pied-ferme du Croquet entre-deux, de couchant à la Pièce suivante, le chemin de la Croix saint Acire entre deux, & de nord à M. de Mesplau.

12.^o Cinq cens quatre-vingt-huit Verges deux sers de Labour à happer, achetés en 1702, traversés de la pied-ferme qui conduit au Hamel Deleboque, tenus en coterie de la Seigneurie de Sauvignes, chargés d'environ cinq parquets par an, aboutissans

de levant au chemin des morts & à celui de saint Acire, de midi à l'occupation de Jean-Baptiste Faque, de couchant à François Caudreher & Laurent Palquier, & de nord à Aimable Jacquart.

13.^o Quatre cens vingt-neuf Verges de Labour, tenus en coterie de la Seigneurie du Croquet, que l'on compte pour quatre cens, tenus de levant à l'occupation de Charles Duhot, de midi au chemin du Croquet à la Croix saint Acire, de couchant à la veuve Duclairmortier, & de nord à l'occupation de Simon Dancoisne.

14.^o Dix cens de Labour, tenus de la Seigneurie du Rozel pour neuf cens, tenus de levant à l'aricle 16 ci-après, de midi à l'occupation de Jean-Baptiste Carpentier, de couchant & nord au chemin du Croquet à la Croix saint Acire & à la Pièce suivante.

15.^o Huit cens un tiers de Labour, tenus en coterie de la Seigneurie du Croquet, aboutissans à l'occupation de la veuve Louis Davril, à la Pièce suivante, de couchant à la précédente, la pied-ferme des morts entre deux.

16.^o Sept cens quatre-vingt-neuf Verges de Labour, traversés de la pied-ferme des morts, tenus en coterie de la Seigneurie de Labroye, aboutissans de levant à l'occupation Pierre-Philippe, dit bois de l'eau, de midi à celle de Charles Duhot, & de couchant au chemin des morts.

17.^o Deux cens cinquante-huit Verges de Labour, tenus en Fief du Roi, à cause de la Salle de Lille, tenus de levant au chemin de la Croix saint Acire, de midi à la veuve Desmons, de couchant au Sr. Quoq, & de nord aux Terres de la Commanderie de Cohrieux.

18.^o Quatre cens soixante-cinq Verges que l'on compte pour quatre cens, tenus en coterie de la Seigneurie Desmezeux, aboutissans de levant à l'occupation de Cyprien Martin, de midi à celle de Jean-Baptiste Trefel, de couchant à Charles Duhot.

19.^o Un Bonnier de Labour, tenus en coterie de la Seigneurie d'Henricie, pour 1540 Verges, tenant de levant aux grandes Parures & Manoir de la Ferme Davril, Dreve entre-deux, de midi à l'occupation de Simon Dancoisne.

20.^o Huit cens de Prairie, achetés en 1691, tenus des Dames de Flines, aboutissans de levant à M. le Comte d'Avelin, de midi au Sr. de Mesplau, de couchant audit Seigneur Comte d'Avelin, & de nord à l'occupation de Pierre Cromber.

21.^o Enfinalement, cinq cens de Labour, tenus de la Seigneurie de la Broye, aboutissans de levant à Jean-Baptiste Trefel, de midi, couchant & nord à Aimable Jacquart & à Jean-Baptiste Toaromnie.

Le tout occupé par Jean-Baptiste Trefel, au fermage de 640 florins par an, par Bail de 9 ans, commencé à la saint-Remy 1771, par-dessus la décharge des Vingtièmes Royaux.

ENNEVELIN.

Fief de Seigneurie du petit Fauquepelle audit Ennevelin, avec les appartenances & dépendances, tenus de la Seigneurie du grand Fauquepelle, auquel Fief du petit Fauquepelle est du quarante saeters d'Avoine, quatorze outels, un harôt, quatorze pairs & cinq parquets d'herbage de Rentes Seigneuriales chacun an, qui se lèvent au terme de mi-Mars, par huit Bonniers trois cens & demi de Terres, situés en ladite Paroisse d'Ennevelin; lesquelles Terres doivent à la mort de l'héritier, double Rentte de relief & le dixième à la Vente, Don ou Transport quand le cas y échet.

Mis à prix en totalité compris le Fief du petit Fauquepelle, à la somme de quarante mille florins, franc & net argent, par-dessus certains loans-coûts.

Enchérie de enchères, valables cent florins chacune, consommables comme ordinaire.

Ceux qui s'en veulent acheter le présent marché, pourront s'adresser aux Notaires WIDENH, rue du Moulin, LEROY, marchand au Verges, & DUREZ, rue des Bannes-Filles, chargés de ladite Vente & des Conditions.

On adjugera définitivement ledit Marché en l'Église de St. DUREZ, Noidon, rue des Bannes-Filles, le Mercredi 28 Juin 1780.

Quelques fiefs à Avelin

Antreulle, Anneaux, Marcq et Molin

UN DERNIER POUR LA ROUTE – Dernier ensemble de seigneuries à Avelin et Pont à Marcq. Là encore un brief qui a de l'intérêt en lui-même mais qu'on aurait préféré relier au précédent daté de 1541 (Cf. pièce 201) soit 90 ans auparavant. Peut-être quelqu'un retrouvera t-il le premier dans un fonds des archives départementales ou ailleurs.

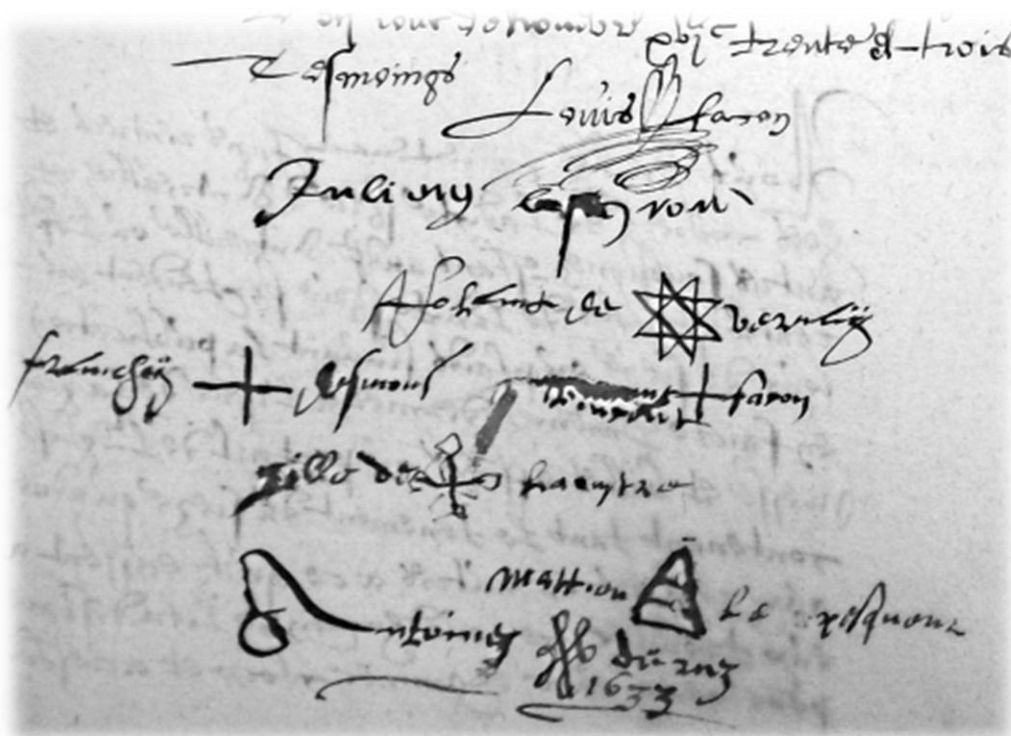
Brief des seigneuries d'Antreulle, des Anneaux, de Marcq en Pévèle, du Molin renouvelés en l'an 1633 appartenant à Noble Sr Don Alonso LADRON de GUEVARA du conseil de guerre de Sa Majesté Catholique et son maître de camps du régiment d'infanterie espagnole es Pays Bas, Sr du Buzelin comme tuteur ayant la garde noble de Don Jan Alonso, Don Jean Baptiste et de Damoiselle Marie LADRON de GUEVARA ses enfants qu'il eut de feu noble Dame Madame Charlotte ALEGAMBE qui en avait hérité de feu noble Dame Marie DE PONTREWART et à elles succédées en partie par le trépas de feu noble Sr Philippe DE PONTREWART chevalier, Sr des dits Anneaux, Has, Fauquepel etc. et en partie par le trépas d'aussi noble Dame Gertrude DE LA PLANCQUE vivante baronne de Gavrelles, Dame de St Laurens en Ymercourt et du dit Antreulle, Marcq en Pévèle, du Molin etc. ses parents à eux échus par succession de nobles Srs Noël DE PONTREWART et Jean DE LA PLANCQUE leurs père. Tenues à savoir Antreulle de Warcoing, celles des Anneaux tenue du Breucq réincorporée au marquisat de Roubaix, Marcq en Pévèle de Hem et celle du Molin d'Esquennois à Templeuve en Pévèle. Renouvelés par l'entremise de M^e Louis FACON, bachelier formé en la Ste théologie, pasteur d'Antreulle avec l'assistance de Pierre CARON notaire publique et greffier des dites seigneuries (A.D.59 – E 5755).

Briefs de la seigneurie d'Antreulle et de ses appendances et despendances sextendantes tant en la paroisse dudict Antreulle que celles d'Avelin et Annevelin renouvellez en l'an XVI^c trente et deux et clos en l'an XVI^c trente et trois.

ANTREULLE

- La veuve et hoirs Jean DESMONS à Antreulle un lieu manoir avec grange sur 3 cens succédés à lui par le trépas de Grégoire DESMONS et Isabeau JACQUART ses parents.
- La dite pour 2 cens de jardin au Pontimbaut achetés à la veuve et hoirs Gilles WILMO qui l'avait de Gaspard son père.
- Antoine DESSAUX pour un lieu manoir à Antreulle venu de Frédéric son père et de Marguerite DUPONT sa mère sur un cent.
- Le dit pour 5 cens de labour venus comme dessus.
- Maître Louis FACON pour 4 cens 1/2 de lieu manoir.
- Le dit pour un cent 18 verges 1/2 parfait de 2 cents à l'encontre des hoirs Marie d'ANTREULLE et François CALLAU qui en ont ensemble par moitié trois quartrons 6 verges 1/2 par lui acquis de la veuve et hoirs Martin LEMAIRE venant auparavant de la veuve et hoirs Antoine DUTOICT.
- Les Dames prieure et religieuses de Syon en Tournai pour 5 parts de 6 de 3 cents 1/2 de lieu manoir et jardin et Julien LEGROU pour la sixième part qui en a hérité d'Antoinette DESSAUX sa mère et les dites Dames de la donation de Maître Jacques BOSQUILLON qui les avait acquis de Maurice BLECQUIN, d'Antoine DESSAUX et consorts. (Ajout : 1637 Gilles LEGRAND, laboureur à Antreulle est désigné homme vivant et mourant pour les biens de Dames de Sion en Tournai).
- François DESMONS fils de feu François qui l'avait hérité de Jacques DE LE CAMBRE pour 3 cents de lieu manoir.
- Mathieu PECQUEUR pour 5 cents de lieu manoir avec grange qu'il a de feu Denis son père.
- Bartholomine LEMAIRE fille et héritière de feu Martin qui l'avait en partie de Nicolas son père et en partie acheté de ses cohéritiers enfants du dit Nicolas pour un cent 1/2 de jardin.

- Guillaume WILMO fils de feu Jean pour 1/2 cent de lieu manoir et jardin à lui succédés par le trépas de Catherine LEMAIRE sa mère.
 - Philippe DEVRENAY fils de Roland pour 2/3 et Péronne PACQUAU pour l'autre tiers d'un lieu manoir et jardin, les 2/3 acquis des enfants Noël et Vincent PACQUAU frères de la dite Péronne qui en avaient hérité de Pierre PACQUAU leur père.
 - Jean WILMO fils de feu Jean pour un lieu manoir et jardin sur un cent succédés par son père.
 - Piat DUBUS pour un lieu manoir et jardin de nouvel arrentement sur 4 cents.
 - Denis VILLETTE pour un lieu manoir avec grange sur 5 cents autrefois en deux parties et encore séparées par un plat fossé et haies d'aulnes à lui par succession de Jean son père et de Jeanne FACON sa mère qui avaient acquis 3 cens de Jean POUILLE tenant à la terre d'Antoine DUBUS et ses enfants à cause de feue Françoise FACON sa femme.
 - Antoine DUBUS par achat des enfants de Grégoire WILMO qui en avait hérité de Jérôme son père pour un lieu manoir et jardin sur un cent.
 - Gilles DELAOUTRE pour cinq quartrons de lieu manoir, les 2/3 acquis de ses frères et soeur et l'autre tiers hérité de ses parents qui les avaient achetés.
 - Venant DE TOURMIGNIES pour un lieu manoir à usage de taverne où pend l'enseigne "L'Ecu de France" auparavant en deux parties par lui acquis des hoirs Jean DATTICHES et des hoirs Henri BAUDAR sur 3 cens 1/2 encore que le rapport dise 4 cents.
 - Gilles DUBUS pour 1/2 cent de leur manoir et jardin par lui acheté comme command de Jacques DURIEZ des hoirs de feue Françoise DUTOICT qui en avait hérité de Wallerand son père.
 - Les hoirs François CALLAU telle qu'Isabeau CALLAU et les hoirs de Marie d'ANTREULLE tels que Jacques, Bauduin et Marie CHRETIEN pour 3 quartrons 6 verges 1/2 avec un petit lieu manoir appartenant à la dite Isabeau.
 - Antoine DE LOGENHAGEN écuyer, Sr d'Inghelandt pour 9 cents à Ennetières pris en 18 cens à l'encontre de Marguerite LEFEBVRE fille et héritière de Marguerite MALATIRE qui en avait hérité de son père.
 - Marguerite LEFEBVRE fille de feu Jacques et de Marguerite MALATIRE de Lille pour 9 cents pris avec la pièce ci-dessus à elle par succession de sa mère et avant de son père.
 - Robert DE DOUAY de Lille par achat de Louis DESMONS fils de feu Jacques qui en avait hérité de feu pierre son père pour 5 cens de labour.
 - Le Sieur d'Antreulle pour un cent 1/2 de lieu manoir et jardin vers la porte du château d'Antreulle par lui acquis de Michelle LEMAIRE dite Micron veuve de Vincent DUTOICT.
 - Le dit LADRON de GUEVARA pour 18 cents de labour par lui acquis du Sr de WILERGY qui les avait hérités de sa soeur et auparavant de Mademoiselle Marie DE GHISELIN.
- Le tout faisant 5 bonniers 1/2, un cent et 3 quartrons (suivent les rentes et droits).

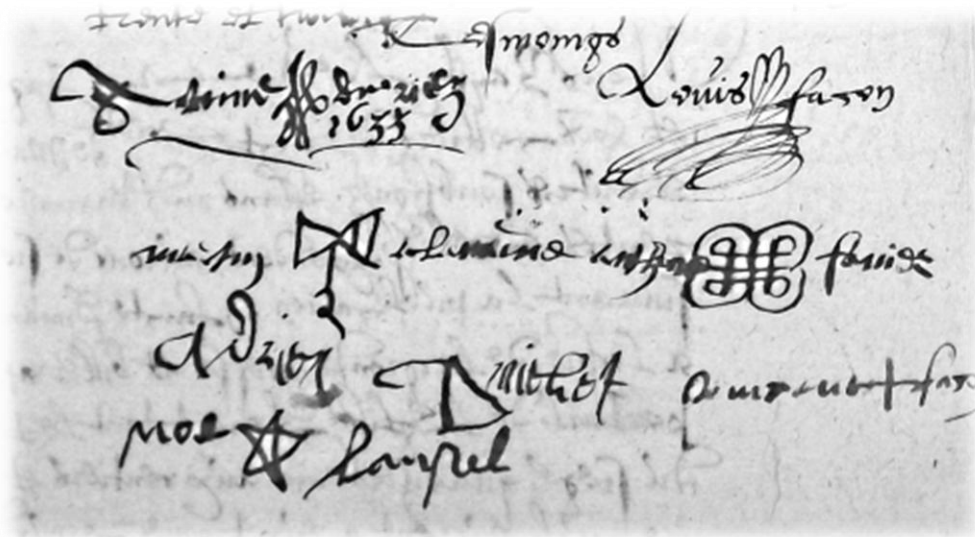


MARCQ EN PEVELE (Pont à Marcq)

- Antoine DURIEZ à cause de Marguerite CHUFART sa femme de Marcq pour un cent. Achat par la veuve Alexandre GRANDSIRE, brasseresse, fait le 09/10/1669 à Claudine POUTRAIN veuve de Pierre MAUROY qui l'avait par achat du dit DURIEZ du 17/02/1658.
 - Le dit Antoine de même pour 2 cens et 1/3 cent de terre. Ensuite de même.
 - Jean LEMAIRE fils de feu Cyprien pour 2 cent et 1/3 de labour acquis de Jacques WILMO et auparavant à Antoine DUJARDIN.
 - Adrien MIELLET carlier à Marcq pour 2 cents et 1/3 de terre acquis des hoirs Christophe CUVELIER.
 - Chrétienne CARDON veuve de Jean RAMERY le jeune de Lille et ses enfants tels que Catherine, Louise et Jacqueline RAMERY pour la moitié d'un cent 1/2 dont l'autre moitié est fief acquis par décret de la Gouvernance comme appartenant à Bauduin DE BEAUVENTRE qui les avait de Wallerand DESPREZ, tenant à l'héritage de Philippe POUTRAIN fils de feu Philippe.
 - Bauduin GRANDSIRE par achat de Noël LINSELLE fils de Simon pour 6 cents 2/3 de labour anciennement en trois pièces venant d'Eustache FRY à cause de Marie LANSEL sa femme par relief de Catherine LIETART sa mère et des enfants de Charles COUVREUR. (Ajout : Allard CHOCQUET à cause de Marie GRANDSIRE fille du dit Bauduin).
 - Le dit par achat de Guillaume CREPIN et Antoinette PILOT sa femme pour 4 cents 1/3 auparavant à Simon PILOT et sa femme et avant à Noël LEMAIRE. (Ajout : idem).
 - Le dit pour nouvel arrentement de 22 verges.
 - Noël LEMAIRE fils et héritier de feu Noël pour 1/2 cent pris en un cent de lieu manoir. (Ajout : Philippe POUTRAIN par achat).
 - Marie CROMBET veuve de Philippe POUTRAIN et ses enfants pour un lieu manoir avec grange sur 8 cents acquis de Marie LANSELLE veuve d'Eustache FRY et ses enfants autrefois en deux pièces à Pierre et Antoine LIETART, Henri LESCOUFLE et ses hoirs. (Ajout : Aux enfants Pierre MOROY).
 - Les dits pour un lieu manoir acheté à Jean et Charles RACHEL enfants de feu Marc qui en avait hérité de Jeanne DUHAMEL sa mère avec maison sur 3 cents.
 - Le Collège des Pères de la Compagnie de Jésus à Lille pour la moitié d'un cent 1/2 de pré pris au gros du fief par donation de Père (blanc) COMBLET et auparavant à Arnould COMBLET, à l'encontre du Sr de NOIRCARMES.
 - Jeanne FLINOIS et ses enfants qu'elle eut de feu Michel DESMONS pour la motte du moulin de Marcq achetée comme commands de Guillaume DE BRAY par la vente par décret à la Gouvernance comme appartenant à Eustache FRY et Marie LANSELLE sa femme sur le tènement du fief de le Rive appartenant aux religieux de Phalempin.
- Le tout faisant 2 bonniers 22 verges.

Fiefs et hommages de la dite seigneurie :

- Le dit Don Alonso LADRON de GUEVARA pour le fief du Buzelin par lui acquis de Jean DUJARDIN fils de feu Antoine avec une belle cense sur 8 bonniers 9 cents dont sont tenus 6 bonniers de terre à terrage.
 - Antoine DURIEZ à cause de Marguerite CHUFART par relief de Sire Antoine CHUFART oncle de la dite vivant pasteur de Templeuve en Pévèle un fief de 5 cens venant de Jean LEMAIRE sur le comble de Marcq. (Ajout : Michelle DEBEAUSART veuve de Richard, brasseresse par achat).
 - Le Collège des Jésuites de Lille un fief de la moitié d'un cent 1/2 de pré devant le ponchelet vers le Dauphin dont est responsable Grard CAUDRELIER fils de feu Pierre.
 - Chrétienne CARDON veuve de Jean RAMERY le jeune et ses enfants tels que Catherine, Louise et Jacqueline de Lille un fief de 1/2 cent et 1/2 pris en un cent 1/2 acquis par décret de la Gouvernance à Bauduin BEAUVENTRE qui l'avait de Wallerand DESPREZ et celui-ci de Jean DELAHAYE.
 - Noël LEMAIRE fils de feu Noël qui fut fils de Gilles un fief faisant la moitié d'un lieu manoir sur 1/2 cent pris en un cent.
 - Maître Louis FACON un fief sur une verge en quarrure avec un blanc bois.
 - Pierre CARON notaire publique, clerc paroissial et greffier de Marcq et des dites autres seigneuries et de quinze ou seize autres pour un fief d'une verge de terre et quarrure avec un blanc bois.
- Suivent les droits.



LES ANNEAUX

- Messire François Lamoral DE TENREMONDE chevalier, Sr de Mérignies etc. pour 4 cents de terre au ponchelet de Lannoy à Avelin.
 - Messire Philippe DE BACQUEHEM chevalier, Sr de la Saulx, Davrie etc. pour 14 cents 1/2 en son lieu de la Davrie.
 - Le dit pour 2 cents 1/2 pris en 14 cents.
 - Le dit 3 cents de terre.
 - Le dit pour 2 cents de terre vers Treuppe ayant appartenus à Denise DUJARDIN et Marie FAVIERE sa fille, auparavant à Louis LEMOSNIER.
- Toutes succédées par le trépas de noble homme Olivier DE BACQUEHEM Sr du Liez, Pont à Beuvry, de la Davrie etc. et auparavant de Jean CARRETTE président de la Chambre des Comptes à Lille.
- Noble Sr François DE BAUFFREMEZ écuyer, Sr du Roseau, Treuppe, Baudimont, Cappes, Asibourg etc. pour 9 cents par le trépas d'Henri son père qui les avait par décret de la Gouvernance de feu Jean DE LA CHAPELLE qui en avait hérité de Bauduin DE LA CHAPELLE son père derrière le bois dudit Roseau.
 - Florent BRAMME bailli de Mérignies pour 5 cents de terre autrefois en deux pièces acquis de François BARBIEU et Marie DUJARDIN sa femme et auparavant d'Antoine DUJARDIN et de la veuve Nicaise TREHOULT.
 - Les veuve et hoirs Grad FAVIERE pour 7 cents vers le ponchelet de Lannoy achetés de Jacques son frère fils de Pierre.
 - François, Nicolas, Marie, Lucquette et Françoise FAVIERE enfants de feu Jacques pour 12 cents de labour venant de Pierre FAVIERE leur grand-père tenant à la terre d'Hubert FAUVEL le jeune, fils de Philippe.
 - Simon DESWETZ fils de Jacques et de (blanc) FAVIERE pour 10 cents 3 quartrons de labour en deux pièces venant en partie de Jacques FAVIERE fils de Thomas et en partie de Denis DUJARDIN et de Marie FAVIERE sa fille.
 - L'église d'Avelin pour 4 cents de labour.
 - Jeanne DAVRIE veuve de Jean DESMONS fils de François pour 2 cents par elle achetés de Marie CHOQUET veuve de Jean ISACQ.
 - François DAVRIE fils et héritiers de feu Pierre pour 6 cents 1/2 quartier et 3/4 de quartier pris en 9 cents à l'encontre de Philippe FAUVEL qui a le reste d'Etienne JACQUART vers le Crocquet.
 - Le dit pour un cent de labour comme dessus pris en 3 cents à l'encontre des hoirs Germain FAUVEL.
 - Quentin CAMIER dit Brandvinier à cause de Jeanne LEMAIRE sa femme fille de feu Thomas dont elle a hérité venant auparavant de Robinette DAVRIE veuve d'Antoine DORCHIES pour 7 quartrons de labour derrière le Crocquet.
 - Nicolas VREDIERE fils et héritier de feu Simon qui en avait hérité de Josse son père pour un cent de labour.
 - Le dit pour 10 cents hérités de son père qui les avait de Damoiselle Antoinette DE BETENCOURT vis-à-vis de l'église d'Avelin.
 - Le dit pour 6 cents comme dessus.
 - Hubert FAUVEL l'aîné, censier de Beaufaict pour un lieu manoir au Crocquet avec grange sur 4 cents hérités de Germain FAUVEL son père.
 - Philippe FAUVEL fils et héritier avec d'autres de Germain pour 8 cents 1/2, 1/2 quartier et moitié de 1/2 quartier de lieu manoir et labour autrefois en trois pièces au Crocquet.

- Antoine FAUVEL fils du dit Philippe pour 2 cents 1/2 de labour au Crocquet par partage à l'encontre de son père l'ayant acquis durant son premier mariage d'Etienne JACQUART.
- Claude FAUVEL fils et héritier de feu Gérard qui fut fils et héritier avec d'autres de feu Germain pour 12 cents 1/2 de lieu manoir et labour au Crocquet par succession de son père.
- Marie FAUVELLE veuve de Nicolas REGNIER fille et héritière avec ses frères de feu Germain pour 4 cents de labour pris en 7 cents à l'encontre de Claude FAUVEL venant de Noël DORCHIES.
- Marie JACQUART veuve de Jean DE HORNAIN par relief de Guillaume son frère enfants de feu Jean pour 4 cents qui étaient jardin au Crocquet.
- Antoine CRETAL à cause de Catherine JACQUART sa femme fille et héritière avec d'autres de feu Etienne qui fut fils de Jean tant en son nom qu'au nom de Simon JACQUART son beau-frère pour 3/5e de 4 cents de lieu manoir et jardin au Crocquet dont 1/5e par succession du dit Etienne, 1/5e par lui acquis de Jean JACQUART son beau-frère et 1/5e au dit Simon.
- Jean BERTOU à cause de Marie JACQUART sa femme fille et héritière de feu Etienne pour un petit lieu manoir au Crocquet sur 1/5e de 4 cents.
- Antoine ISACQ à cause de Marguerite JACQUART sa femme fille et héritière d'Etienne pour un petit lieu manoir sur 1/5e de 4 cents venant du dit Etienne.
- Thomas VEUGLE à cause de Marguerite CORSIN sa femme fille de feu Jean pour 2 cents 3 quarts de labour vers le moulin à vent d'Avelin acquis par le dit Jean et Lucquette THIBAUT sa femme des hoirs Robert DELEZENNE et auparavant aux hoirs Luc MULIER.
- Thomas LEMANNIER pour 2 cents 3 quarts parfait de 5 cents 1/2 à l'encontre du dit Thomas VEUGLE par lui acquis des hoirs Arnould BEAUVENTRE.
- Le dit pour 3 cents qui furent en deux pièces à la Bouvacq d'Ennetières par succession de Martin THIBAUT père de Denis THIBAUT sa femme.
- Pierre DESMONS et ses cohéritiers enfants de feu Jean d'Antreulle pour 3 cents de labour entre Has et Ennetières venant de Jean DELOS à cause de Catherine LEMAIRE sa femme.
- La charité des pauvres d'Avelin pour 5 cents 1/2 de labour.
- Nicolas DU CLERMORTIER maréchal à Ennetières pour un cent 1/2 de terre à la Bouvacq d'Ennetières par achat de maître Louis FACON qui l'avait acquis de Laurent DANCQUIGNIES et avant à Jean RAOUL à cause de sa femme.
- Jeanne DESMONS fille et héritière de Louis par partage avec sa soeur pour un cent 1/2 de labour à la Bouvacq autrefois à Grégoire LEROY à cause de Martine DEPIENNE sa femme.
- Dames Marguerite et Marie CUVILLON filles et héritières de feu Simon et de Dames Agnès PREUDHOMME 10 cents de terre assez pré de Geullenfosse d'Avelin.
- Michel DELEFOLIE père et tuteur de Marie Jeanne et Isabeau qu'il eut de Jeanne ISACQ qui fut fille de Jean pour 3 cents venant de Jacquemine PETIT veuve de Noël DEMONCHY vers Gueullenfosse.
- Jean DE BOULOGNE fils de feu Martin pour 2 cents parfait de 5 cents à l'encontre de Michel DE LE FOLIE à Gueullenfosse.
- Charles BERNARD bailli de Fretin à cause de Dames Marguerite DUJARDIN sa femme fille de feu Martin pour 6 cents assez pré de l'arbre de Has.
- Les veuve et hoirs Gilles LANDRIEU qui en avait hérité d'Olivier son père pour 5 cents de labour qui furent en trois pièces à Ennevelin vers les Gibetpretz.
- Pierre FRANQUET fils et héritier de feu Oste qui en avait hérité de Michel son père pour 2 cents de jardin en son lieu manoir à Ennevelin.
- Martin DELANNOY par achat de Péronne LEMICHIE fille et héritière de Sainte BONNIER qui en avait hérité de Gilles BONNIER son père et d'Isabeau RAOUL sa mère pour un cent de pré aux Gibetpretz à Ennevelin.
- Les hoirs Jacques CHUFART tels que Jean, Antoine, Anne, Catherine et Claire de Lille pour 6 cents de terre à Gruson ratraits à titre de proximité lignagère sur Arnould CARLIER qui les avait achetés de Pierre LECOCQ qui en avait hérité de Jacques CHUFART son grand-père.
- Jean DELEMOTTE à cause de Marie CHUFART sa femme fille et héritière de feu Quentin qui les avait de Michelle DELOS veuve de Nicolas LAMBELIN pour 3 cents de terre et manoir à Gruson pris en 1/2 bonnier dont le surplus est tenu de Gruson.
- Oste LEROY fils et héritier de feu Gilles, marchand teinturier à Lille pour la moitié de 5 quarts de terre à Gruson à l'encontre de Vincent WATERLO à cause d'Anne LEROY sa femme et consorts.
- Le dit pour la moitié de 13 cents de labour à Gruson à l'encontre des dits.

- Vincent WATERLO à Lille à cause d'Anne LEROY sa femme, Bruno et Anne LEROY enfants et héritiers de feu Bruno LEROY et Jeanne LEROY fille de Louis qui fut fils du dit feu Bruno pour la moitié de 5 quartiers de terre à Gruson à l'encontre du précédent.
- Les dits pour l'autre moitié des 12 cents.
- Damoiselle Catherine BERTHE veuve de maître Denis HEREN vivant docteur en médecine à Lille pour un lieu manoir à Avelin sur un quartier 1/2 venant de Charles DE MILLY.
- Philippe VANDERBURG chevalier, Sr de Ricquevelde à cause de Dame Yolande MASSELOT sa femme, Louis DUBUISSON à cause de Dame Jeanne MASSELOT sa femme et Damoiselle Marguerite MASSELOT pour un lieu manoir à Avelin venant de maître Nicole DE POTTES sur 4 cents et un quartier 1/2.
- Messire Jean DE YEDEGHEM, comte de Watou, baron de Bousbecque etc. pour 10 cents de terre vers Gueullenfosse à Avelin à lui par succession de son père qui les avait hérité de Mademoiselle Marie DE BOUSEBECQUE.
- Pierre DEROUBAIX d'Ennetières pour 3 cents de labour sur le dîmage d'Avelin vers l'Obelet Calin Malade pour lui acquis d'Antoine RIVELLOIS à cause de Marguerite DESMONS sa femme fille de feu Louis duquel elle les a hérité.
- Pierre DE CLIPPELE fils de feu Jacques de Lille pour 11 cents de labour à Avelin entre le moulin du dit lieu et Ennetières que le dit Jacques a acquis des hoirs Philippe CROHIN Sr de St Symphorien.
- Le pasteur d'Antreulle pour 12 cents de terre appartenant à la cure.

S'ensuivent les fiefs et hommages dépendant de la dite seigneurie des Anneaux

- Noble homme François DE BAUFFREMEZ écuyer, Sr du Roseau, Cappes, Baudimont, Asibourg etc. tient le dit fief d'Asibourg à Avelin dont il a hérité d'Henri son père consistant en un lieu manoir guère loin du cimetière du dit lieu et contenant parmi jardin, pâtures et labours 4 bonniers en diverses pièces.
- Auguste PETITPAS écuyer, Sr de Warcoing à cause de Damoiselle Jeanne CARDON fille et héritière de feu Mathias, tient un fief en justice de vicomte dit fief d'Assonneville contenant au gros un bonnier 9 cents en cinq pièces à Avelin dont une pièce d'un quartier en triangle plantée de blancs bois faisant le touquet des chemins, l'un appelé le Favarcque et l'autre le chemin menant de l'église d'Avelin aux Anneaux, et dont sont appendantes plusieurs rentes seigneuriales.
- Pasquier TIELLIER fils de feu Pierre tient un fief d'un cent de labour sur le mont de Has.

Suivent les droits du seigneur des Anneaux. 07/11/1633

Briefs et cartulaires des lieux manoirs, jardins, prés et terres à labour devant rentes seigneuriales au fief et seigneurie du Moulin à Antreulle et Avelin mouvant du Sr DE MORSLEDE à cause de sa seigneurie d'Esquennois à Templeuve en Pévèle.

- Le dit Sr Don Alonso LADRON DE GUEVARA pour un lieu manoir et jardin sur 2 cents par lui acquis d'Olivier LEMAIRE vis-à-vis de la place d'Antreulle vers le chemin d'Ennevelin.
- Les veuve et hoirs Nicolas DE FOURMESTRAUX pour 1/2 bonnier de labour à Avelin venant de Marthe HEDDEBAUT.
- Les veuve et hoirs de Jean DESMONS pour un bonnier 1/2 de labour autrefois en deux pièces venant pour un bonnier de Denis DELEZENNE et le 1/2 bonnier de Martin LEGRAND.
- Guillaume VANDERGRACHT chevalier, Sr de Pasquendael etc. à cause de Dame Madeleine DE SAINT VENANT sa femme par relief de Charles DE SAINT VENANT chevalier, Sr de la Cessoye son frère pour un bonnier 10c de labour à Ennevelin vers la cense des Raines vers une pièce appelée les Noires Terres.
- Gaspard et Denis LEMAIRE enfants de feu Jacques pour 6 cents de terre qui furent en deux pièces, l'une de 5 cents appartenant naguère à Denis DELEZENNE et l'autre d'un cent autrefois à Marie LABIN dit Le Noire fille de feu François et auparavant à Jean CHOCQUET à Avelin guère loin du moulin d'Antreulle. / Ajout ultérieur : présentement à (blanc) LEMESRE de Gondécourt occupés par Antoine LEMESRE du Maresquel.
- Julien LEGROU fils de feu Gabriel par succession d'Antoinette DESSAUX sa mère pour un lieu manoir et jardin sur 2 cents 1/2 à Ennevelin.
- Antoine HAVET par relief de Catherine DESSAUX sa mère pour 2 cents 1/2 de lieu manoir et jardin à Ennevelin.
- Le dit Sr Don Alonso LADRON DE GUEVARA par achat des hoirs Jean LEPE pour 5 cents de terre à Ennevelin.

Total : 4 bonniers 12 cents.

Les fiefs en dépendant :

- Noble homme Jean DE YEDEGHEM comte de Watou etc. par relief de son père tient un fief en justice vicomtière appelé le fief de Labroye contenant par dessus un fléguard planté d'arbres et où est le lieu plaidoyable du dit fief 13 bonniers 4 cents en plusieurs pièces. / Ajout ultérieur : Don Alonso DE GUEVARA par achat.
- Messire Guillaume D'YVE chevalier, Sr de Therissart etc. par relief de Madame Catherine DE MAUVIS sa mère qui fut fille de Messire Guillaume, président de Namur tient un fief en justice vicomtière nommé le fief de Ronchinet contenant 23 cents de labour en quatre pièces. / Ajout ultérieur : Monsieur WARESQUEL, greffier de la Gouvernance de Lille, par achat.
- Noble homme François DU GROSPRET écuyer, Sr du Gorguehet, Lestoquoy etc. tient en justice vicomtière le dit fief de Lestoquoy auquel appartiennent plusieurs rentes seigneuriales sur 3 bonniers 13 cents par relief de Dame Catherine DE THIEULAIN sa mère. / Ajout ultérieur : Mathias AUCQUIER (en fait WAUCQUIER) bailli d'Ennevelin occupe le dit fief de Gorghele.
- Les Dames prieure et religieuses du couvent de la NOUVELLE ABBIETTE à Lille tiennent un fief de 11 cents 10 verges en deux pièces de 9 cents 10 verges et de 2 cents. / Ajout ultérieur : Denis VILLETTE responsable mort en l'an 1663. Gaspard CAMBIER occupateur.
- Jean DESREMAUX fils de feu Jean de Wambrechies tient un fief contenant 2 bonniers 13 cents derrière Antreulle. Venant auparavant du Sr DE MARCHENELLES. / Ajout ultérieur : Le dit DESRUMAUX est terminé à Wambrechies. Savoir en quelle année il a laissé le dit fief à Antoine, Jean et Philippe DESRUMAUX aussi terminés, à savoir les dits Antoine et Jean à Wambrechies et le dit Philippe en Hollande. Savoir en quelle année ils sont morts à Wambrechies. Ont délaissé des enfants et aucuns mariés demeurant au dit Wambrechies et on dit que le dit Philippe en son vivant a vendu sa part, savoir à qui. Gilles DESRUMAUX fils du dit Jean et frère aux susnommés est encore vivant et a passé procure à Jean son fils pour vendre sa part qui est de 10 cents d'héritage dont le jour d'icelle vente est assigné au 25 de juin 1670 au tripot.
- Paul LAMBELIN fils de feu Denis tient un fief venant de Jacques PENNEQUIN contenant 2 bonniers. / Ajout ultérieur : Appartient à Adrien et Madeleine LAMBELIN. Le 22/03/1663 (ou 67) le dit Adrien est mort, partant doit relief.

Suivent les droits du seigneur. 07/11/1633

Extraits du cachereau des rentes dues au seigneur d'Antreulle pour noble et illustre seigneur Messire Maximilien DE NASSAU, baron de Warcoing, Petit Preux, seigneur de Coroy, Frasne, Antreulle etc. pour commencer à se faire payer l'an 1648.

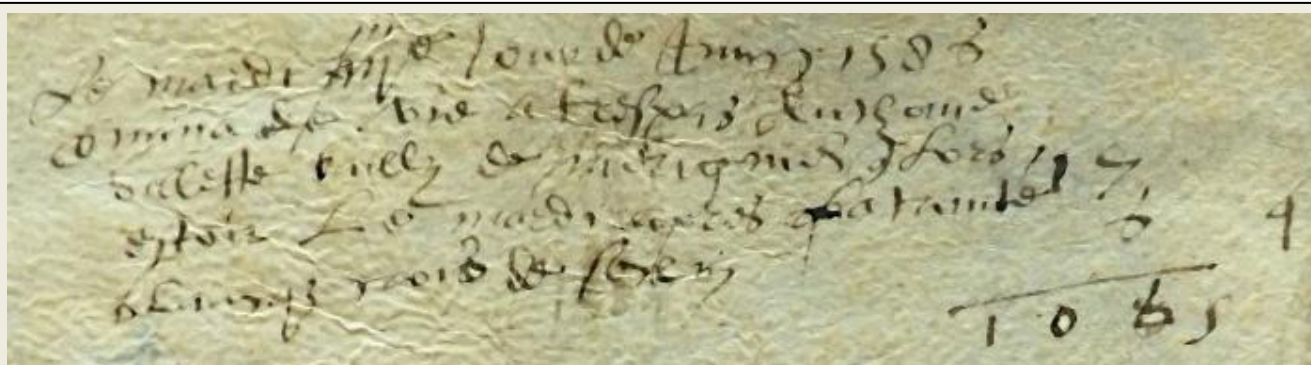
- Lambert DESFONTAINE représentant Pierre FERMAUX à cause de Marie DEMONT sa femme pour un lieu manoir sur 3 cents.
- Item pour un lieu manoir sur 1 cent.
- Item pour 5 cents de labour.
- Jean DERACHES représentant Don LADRON DE GUEVARA pour un lieu manoir sur 1 cent 1/2. / Ajout ultérieur : Au Sr BAUDUIN greffier des Etats de Lille, occupé par Pierre WARTELLE à Antreulle.
- Pierre WARTELLE par sa femme représentant Me Louis FACHON pour un manoir sur 4 cents 1/2.
- Les Dames de SION à Tournai pour un manoir sur 3 cents pris en 3 cents 1/2 et Gilles LEGRAND pour l'autre 1/2 cent. / Occupés par Jean DUBART.
- Martin WAUQUIER pour un lieu manoir sur 3 cents.
- Les hoirs Mathieu LE PECQUEUR pour un lieu manoir sur 5 cents.
- Gabrielle DUMONT représentant les hoirs Gilles WUILLEMOT pour un lieu manoir sur 2 cents. / Occupé par la veuve Pierre DESBOUVRIES au Pont Thibau.
- Jean DUBUS et Toussaint LEMAIRE pour un lieu manoir sur un cent 1/2 pris en 2 cents et Jean DUBUS pour l'autre 1/2 cent. / Marie DUBUS fille et héritière du dit Jean, femme de Gaspard DESCAMPS au Pont Thibau.
- Roland DE VERNAY et Jeanne PACQUO sa femme pour un lieu manoir sur un cent pris en 2 cents et Jean WILLEMOTE pour l'autre cent. / A présent à Laurent et Antoinette DE VERNET enfants du dit Roland et sa femme.
- Noël CHRETIENNE et Mademoiselle DE BEAUFREMEZ à cause de l'église d'Antreulle représentant Noël CHRETIENNE et les enfants François CATTEAU pour trois manoirs sur 2 cents. / L'église d'Antreulle en a un cent venant de Me Louis FACON vivant pasteur d'Antreulle et l'autre cent aux héritiers du dit CHRETIEN au Pont Thibau et à Sainghin en Mélanthois.

- La veuve Gilles DUBUS représentant Pierre PENNEQUIN pour 1/2 cent de lieu manoir. / A Catherine DUBUS fille du dit Gilles au Pont Thibau, occupé par Martin HAVET au Pont Thibau.
- Jean DE TOURMIGNIES pour un lieu manoir sur un cent. / Occupé par Donas CHRESTIEN hôte à le Brune Neuwé au Pont Thibau.
- Le dit pour un lieu manoir sur 2 cents 1/2.
- Allard MANGIEZ et Denis VILLETTE représentant la veuve et hoirs Grégoire WUILLEMOTE pour un cent de manoir pris en 3 cents et les hoirs Jean VILLETTE pour les deux autres cents.
- Denis VILLETTE pour un lieu manoir sur 3 cents. / A Jean VILLETTE fils du dit Denis à Lille, occupé par Jean WANTIER.
- Mademoiselle DE BEAUFERMEZ représentant le seigneur de WUILLIERSIS pour 18 cents de labour au bois des Anneaux. / A LUCAS par achat des curateurs LADRON qui l'avait acheté du Sr de WUILLIERSIS sans que LUCAS en ait été adhérité. Occupeer Nicolas DESMAZIERES.
- Jean DUBUS pour 4 cents au bois d'Antreulle arrentés de Quentin ALLEGAMBE. / A Marie DUBUS femme de Gaspard DESCAMPS.
- Les hoirs Robert DE DOUAY pour 5 cents de terres. / Occupés par Jacques DESMONS à Ennetières.
- Monsieur DESPRET et Jean ...QUE représentant les hoirs Jean MALLATIRRE pour 18 cents de terre. / Occupés par Nicolas MARESCAUX et on dit qu'il en a acheté la moitié sans avoir amené son achat à la connaissance du Sr d'Antreulle.

Rapport et dénombrement de 2 cents tenus de La Broye fait à Messire Philippe DE TENREMONDE, chevalier, Sr de Mérignies, La Broye etc. par Quentin ALGAMBE écuyer, Sr d'Antreulle, époux de Damoiselle Marie DE PONTROVART. 19/03/1591.

2 E 3 / 7479 acte 122 du 15/11/1702

Marie Marguerite OLIVIER jeune fille à marier de feu Philippe et Marguerite DUTRIE native du village de Genech, à présent femme de chambre à Mademoiselle de ROISEMBOIS au château du dit Roisimbois à Fournes, au lit, malade, néanmoins de bon sens et vif entendement disant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et de rien moins certain que l'heure d'icelle, ne voulant mourir ab intestat elle fait son testament. Elle aura sa sépulture dans l'église des Révérends Père Récollets de Roisimbois avec un obit annuel pour quoi elle donne 200 florins, 3 écus neufs et son manteau à Mademoiselle DINANT(?) veuve du Sr Jacques LAMERY(?) 54 écus aux pauvres ayant assisté à son service et le reste de ses deniers clairs aux dits Père pour prier pour son âme et celle de ses parents et amis trépassés à 8 patards la messe, à l'église de Genech un habit noir pour être appliqué à une chassur (sic) noir avec un chapelet garni de médaille d'argent et le reste à son frère Olivier sauf une bague d'or pour les dits Récollets.



Surprise ! Dans le registres aux plaids de La Neuville en Phalempin (A.D.59 – E 1893) on trouve mention du décès du bailli de Mérignies. Le jour de la Trinité cette dernière paroisse se rend à une procession à Saint Piat de Seclin. Les porteurs de croix et de banderoles et les musiciens qui participent à la procession sont rémunérés dans les comptes de l'église de Mérignies en 1547 et 1567 dépouillés par Bernard BEGHYN. Ceux de La Neuville ont du également y participer d'où cette mention du décès d'Antoine VILLETTE déjà bailli en 1565.

Le mardi III^e jour de juing 1586 termina de vie a trespas Anthoine Villette bailly de Merignies que lors estoit le mardi apres la Trinité blancz crois de Seclin.

Galerie de portraits

Visages du XV^{ème} siècle

ILLUSTRATIONS - Parmi les nombreux documents divers de la série E conservés aux archives départementales du Nord, on trouve un petit registre intitulé "Rentes du fief d'Assignies". Un peu fort ancien pour un généalogiste, il nous apporte toutefois quelques informations sur les familles présentes à l'époque à Tourmignies et Mérignies et même quelques portraits¹.

Appertient à Jacques DASSIGNIES, *ecuyer* nous indique la deuxième de couverture. La dernière page contient des notes de compte diverses et porte pour en-tête : Jacques DASSIGNIES Catherine DE LA VACQUERIE 1545. Ces mentions sont bien ultérieures à la rédaction du document daté de 1416, sous le règne de Jean DASSIGNIES, arrière-grand-père de Jacques. Catherine dite de Teauvel de LA VACQUERIE est la troisième épouse de Jacques DASSIGNIES², il l'épouse en 1545, année mentionnée ci-dessus. Sa deuxième épouse fut Jeanne JOUVENEL, nom (ou plutôt surnom) que l'on retrouvera plus loin. On y trouve aussi mention d'un Jehan LI BANDARS que le dictionnaire du moyen français³ propose de relier au mot *Bâtard* ce que semble confirmer une autre mention de ce personnage : Jehan LE BANDARD ASSEGNIES. Mme Micheline DERVAUX, historienne de Tourmignies⁴, confirme qu'il y a bien un Jehan d'ASSIGNIES, bâtard, fils de Jehan III d'ASSIGNIES (mort en 1473) qui épousa Marie DU RIE.

Assignies⁵ est une seigneurie dépendant de l'Artois qui sera rattachée à la châtellenie de Lille en 1769. Elle porte le nom de ses propriétaires venus, eux aussi, d'Artois. Théodore Leuridan en ignorait la nature, la contenance et la mouvance⁶. Nous trouverons dans le document de quoi combler, en partie, ces manques. Les terres citées se trouvent à Tourmignies et à Mérignies. On n'y trouve pas de mention de ferme ou de château mais c'est assez logique puisque ces biens là font parti du gros du fief, propriété du seigneur qui, ne se payant pas à lui-même les rentes féodales et autres reliefs, n'en fait pas mention dans ce document fiscal.

Che sont les rentes Jehan Dassegnies de son fief dassegnies faites et renouvelees par Pierot Merlin lan mil IIII cens et XVI, ens au mois de fevrier liquels terres est tenus de Monsigneur de Tourmegnies à LX sous de relief a le mort sa eus audit fief toute justice de viscontee et sa eus audit fief IIII bonniers de terre qui doivent II auwes a le saint Reny [Remy] et au Noel IIII capons et XVI rasiere davainne au my mars et doit on les avainnes a le mesure de Seclin par le maniere que sensuieut.

Il y a peu d'informations généalogiques qui auraient de toute façon assez difficilement exploitables car il est rare de se rattacher à des ancêtres au début du XV^{ème} siècle ! Toutefois j'ai relevé les personnes citées pour deux raisons. La première c'est que leurs noms nous permettent de savoir quelles familles étaient présentes sur ce territoire à l'époque. La seconde c'est que certains articles (surtout concernant Mérignies) commencent par le nom du propriétaire de la parcelle de terrain et par un visage incrusté dans l'initiale du prénom. Peut-être s'agit-il d'agrémenter le livret ? Mais on remarquera que les rares femmes citées ont des visages de femmes dont l'un a été rectifié. Peut-être l'article concernant les pauvres de Mérignies a-t'il été inversé avec celui qui est juste dessous qui concerne Pierre FAVIER puisque deux visages sont présent pour Pierre et un seul pour les pauvres or les biens des pauvres sont tenus en commun ? On peut espérer qu'il s'agisse des visages des propriétaires

¹ A.D.59 – E 2303.

² <http://gw.geneanet.org/wailly?lang=fr&p=jacques&n=d+assignies&oc=2>

³ <http://www.atilf.fr/dmf/>

⁴ "Histoire de Tourmignies" téléchargeable sur mon site dans la section Téléchargements / Sur ce site / Pévèle.

⁵ Cf. Article de Mme DERVAUX dans le *Castelo-Lillois* n°1 page 25.

⁶ Bulletin de la Commission historique du Nord, 1877, Tome 13 page 160 *Statistiques féodales : Pévèle*.

d'autant que Bernard BEGHYN, historien de Mérignies¹, confirme que la caricature de l'église de Mérignies liée à l'article la concernant ressemble fort à la représentation qui en est faite dans les albums de Croÿ² dessinés vers 1603 et à celle avancée par Alain PLATEAU pour l'époque qui nous concerne.

Voici donc un dépouillement partiel reprenant toutes les personnes citées, les superficies et natures des biens, les abouts lorsqu'ils permettent de situer les terres par rapport à des lieux identifiables et, entre crochets, les ajouts ultérieurs non datables.

A Tourmignies :

- Jehan FAVIEIR 9 cents 1 quartron de terre.
- Les hoirs Jehan FROISSART 4 cents 7 verges de terres petites et un cent 4 verges de même.
- Jehan FAVIERE 2 cents ½ et 6 verges de terres petites.
- Gillotte fille de Jehan FAVIERE 2 cents ½ et 6 cents.
- Jehan et Gillote FAVIERE ensemble pour les dits 5 cents 12 verges au terme de Noël [Et doit Gillard COGET]
- Jehan LI BANDARS pour sen mennoire et le terre sur 9 cents 8 verges de terres petites. Dois le coustume des 4 bonniers. Pour sen manoir seans a le Bouliere parmi le terre derriere contenant le dit manoir et terres 5 cents et le tiers d'un cent.
- Biertran VATIEL pour sen mennoir et le terre derriere seans a le Bourliere sur 4 cents 1/3 cent tenant au manoir précédent et au queminet par ou on va dassegnies a le Bourliere.
- Jehan VATIEL fil Pierot pour sen mennoir a le Bourliere sur 2 cents 3 quartrons tenant a 3 cents de terre qui furent a Jehan DASSEGNIES fils Pierard et 3 cents de terre seans entre le ruissel et le quemin de le Bourliere.
- La veuve Jehan LEGROUL 2 cents 3 quartrons ½, 3 cents 1/3 cent tenant au quemin qui va de le Bourliere as ponchiaus de Tourmegnies et 3 quartrons.
- Ly povres de Tourmegnies 3 cents un quartron entre le ruissel et le quemin de le Bourliere qui doit le coustume des 4 bonniers.
- Pierars DASSEGNIES pour 3 cents entre le ruissel et le quemin de le Bourliere [Jehan DUGARDIN] et un cent ½ pret séans deriere le manoir qui fut Pierot LEGROUL et aboutant a le Marque [La vesve Antoine DU WES].
- La vesve Pierot LEGROUL et Willemine fille audit Pierot pour leur manoir seans as Planques contenant 5 cents que pret que lieu et un cent 3 verges de pret qui doit le coustume des 4 bonniers et sous-rente en argent et un manoir qui comprend un cent ½ quartron de terre qui auparavant fu londe (?) Pierot LEGROUL et doit sous-rente [Willemine un cent 3 quartrons de pre]
- Jehan VATIEL fil de feu Jaquemart pour sen mennoir seans a Planque contenant 2 cents et 3 quartrons 17 verges avec sous-rente qui doit le coustume des 4 bonniers et 2 cents de terre qui doit de même.
- Jehan LE BIERTREMIEU dit Le Bouchier 7 quartrons de pret [La vesve Antoine DUWEZ], un cent une verge ½ de terre qui doit le coustume des 4 bonniers [Le dit (sic) Jehan LEGUEUX] et 12 verges de terre qui doit le coustume des 4 bonniers.

(1)- Marie vesve Jehan LESTIEVENON et les hoirs dou dit Jehan 18 cents 3 quartrons de terre tenant au lieu Jehan LE BANDARD ASSEGNIES qui doit le coustume des 4 bonniers.

(2)- Sire Quintin COURBAUT curé de Tourmegnies 3 cents de terre.

(3)- Symon VASTIEL fil Pierard 6 cents tenant au menoir Jehenninne VATIELLE [Jehan FRANQUET].

(4)- Marotte DASSEGNIES fille de feu Jehan DASSEGNIES Le Carpentier et niche de Lymon VATIEL 3 cents une verge de terre tenant a le terre Roger TURBELIN.

On admirera sur les dessins ci-contre la caricature du curé de Tourmignies (2)...



(1)



(2)



(3)



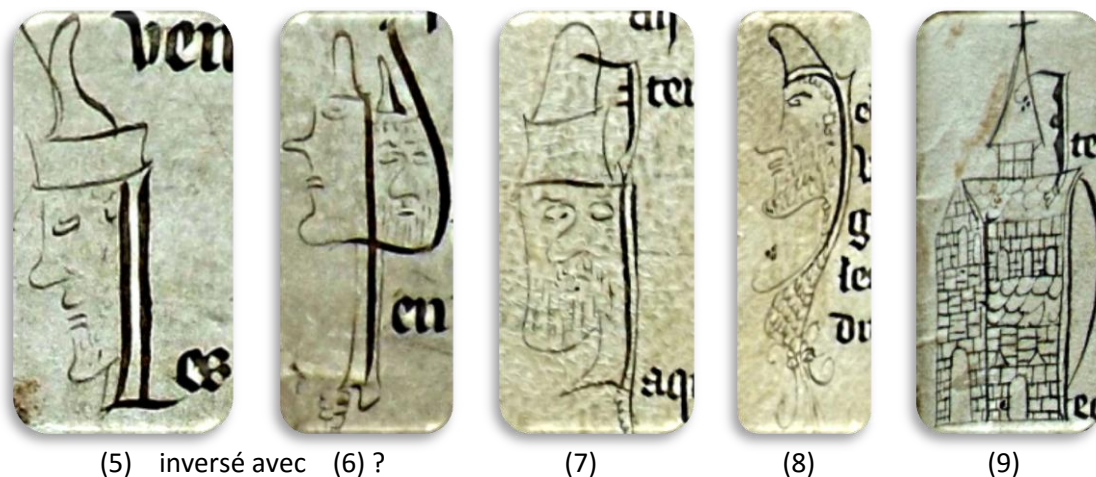
(4)

¹ <http://home.nordnet.fr/~bbeghyn/>, et <http://merignieshistoire.blogspot.fr> (voir en fin d'article).

² Sachant que cette église a été rebâtie vers 1576 après avoir reçu la foudre.

Che sont les rentes dou fief que Jehan DASSEGNIES a a Mergnies que le dit Jehan tient de Damoiselle Sebille¹ de leditte de son fief de Mergnies, ens auquel fief a toute iustice fonsiere et doit li dis fief une paire de blans wans² a le mort del hyretier et le X^e denier a le vente. Desquelles rentes les declarations sensievent.

- (5)- Les povres de Mergnies 11 cents que terre que pret ou environ tenant as pres de Mergnies que on dist le pret du Brues [Plus loin : *Bruech*].
- (6)- Pierart FAVIERE 5 cents ½ que terre que pre prins en 11 cents tenant au manoir Jehan DUPUICH.
- (7)- Jaquemart LE MANNIER dit Joveniel 5 cents ½ prins en 11 cents que terre que pre.
- (8)- Jehan CARPENTIER dit Doutrelus 6 cents de terre.
- (9)- L'eglise de Mergnies 4 cents que pré que terre ahennable tenans a le terre des hoirs Piere CRIOUL dit Merlin con dist le camp a le Monsielle et au pret Henri DE TENREMONDE³.



(5) inversé avec (6) ?

(7)

(8)

(9)

Ajout final ultérieur (lecture difficile) :

Item que che livre apertient a Jan DASSEIGNIES, quy le trevera se luy rengne⁴ il ara le vin a le saint Martin quant le salle ce devera persin.

A escript : Jacob BARBIEUR – Jhesu – Maria

Bernard BEGHYN :

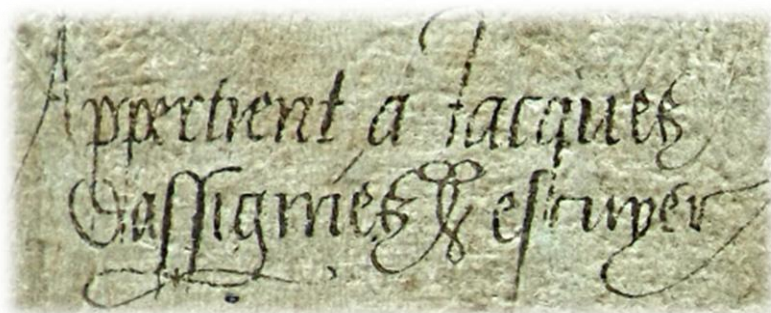
Mail : Merignies.histoire@sfr.fr

Site : <http://Merignies.histoire.perso.sfr.fr/index.shtml>

Blog : merignieshistoire.blogspot.com

Reuves sur la 2GM et la vie au XVI^e siècle à Mérignies consultables gratuitement en ligne :

<http://www.calameo.com/accounts/4466847>



¹ Sibille de la Clyte épouse de Robert de Nédonchel, Dame de Mérignies.

² Gants

³ Henri de TENREMONDE était donc déjà propriétaire de terres à Mérignies avant d'en devenir le seigneur en 1440.

⁴ qui le trouvera, s'il lui rend

Recensement

Mons en Pévèle en 1620

COMPTER – Après avoir fait l'état des recensements effectués sous l'Ancien Régime dans le Castelo-Lillois n°18, en voici un "nouveau" signalé sur le forum GenNPdC. Il concerne une commune de la Pévèle.

Chaque foyer a été numéroté. Les chiffres dans les notes sont les âges exprimés en années.

Classement par section comme dans le document d'origine.

http://www.archivesdepartementales.lenord.fr/?id=viewer&doc=accounts/mnesys_ad59/datas/ir/Ad59_xml_ref/FRAD059_ETAT_CIVIL.xml&page_ref=26474&lot_num=1&img_num=89

Vocabulaire

Meschine : jeune fille servante.

LE MONT

- 01 BASSECOURT Jean, MALBRANCO Françoise, BASSECOURT Hubert, Jeanne, BARATTE Pierre
- 02 DUPUIS Nicolas, BASSECOURT Françoise
- 03 DEREIGNAUCOURT Jean, DARRAS Françoise, DESPREZ Catherine fille du premier mariage, DEREIGNAUCOURT Jean, Marie, Jacques 14, Jude 12
- 04 CABY Martin, HAVET Michelle, CABY Michelle 18, Antoine 13, Jean 8, Martin, DEWEZ Jean serviteur
- 05 DESPREZ Olivier, CHOCQUET Marie, DESPREZ Pierre 26, Jacques 22, DUPONT Marie par la femme, DESPREZ Jean 4, Thomas 3, Françoise 1
- 06 PLOYART Marie veuve, HAVET Grégoire défunt
- 07 CARPENTIER Gérard, CARETTE Jeanne, CARPENTIER Jean, Hubert, BAUDUIN Martin serviteur, PICQUET Françoise fille d'Etienne, meschine
- 08 DUMEZ Anne, Jeanne veuve, FAVIER Luc défunt, Jean clerc de Jolain, DUMEZ? Vincent, DUMEZ Françoise, Luc, Jacques
- 09 BARINE Gilles, PLOYART Marie, BARINE Marie 21, Catherine 20 à Raimbeaucourt, Pierre 17, Michelle 15, Noëlle 5, Jeanne
- 10 DUTRIEU Pierre, BARBRY Jeanne, DUTRIEU Mathieu 20, Catherine 18?, Henri 16, Pierre 14, Jeanne 12, Philippotte 10, Jean
- 11 CARPENTIER Gérard, POULET Marguerite, PICQUET Jean neveu, Françoise nièce
- 12 TOURNEMINE Gilles, DUMEZ Catherine, TOURNEMINE Marie 13?, Catherine 12, Jean 7
- 13 RICOULT Gérard, FLORENT Marie, RICOULT Catherine 24, Pierre 20, Jacques 13, Jeanne 10, Jean 8
- 14 DARRAS Jeanne veuve, BAUDUIN Philippe défunt, Catherine nièce fille d'Antoine
- 15 BAUDUIN Jacques, BILOUAR ou BILOUET Marie, BAUDUIN Antoine 17, Françoise 15, Antoine 13, Marguerite 12, Jacques 10, Jean 2
- 16 DURIEUX Hubert, LAGACHE Marie, DURIEUX Marie, Jean



- 17 GRIMBEL Noël, DELATTRE Pasque, GRIMBEL Isabeau 21, Noé 18, Françoise 17, Anne 14, Jeanne 12, FOURDIN Françoise de part la femme, GRIMBEL Louis 4
- 18 CARPENTIER Jean, DEDRUMEZ Jeanne, CARPENTIER Pierre 18, Catherine 14, Jacques 12, Simone 10, Jeanne 8, Antoine 6, Françoise 3
- 19 LIENART Antoine clerc
- 20 COTELLE Marie veuve, PLOYART Martin défunt, Henri, DAUBRICOURT Françoise, (blanc) Martin?, Françoise, POTIER? Charles serviteur, PIPLAR Marguerite meschine
- 21 PLOYART Marguerite veuve, BONNET Robert défunt, Henri 16, Marie 13, Madeleine 10
- 22 BARY Antoine, CAUDRELIER Anne, BARY Marie 20, Françoise 17, Antoine 12
- 23 THIERRY Catherine veuve, PICQUET Thomas défunt, Pierre 20, Jeanne 18, Jean 14, Françoise 12, Marie 10
- 24 PLOYART Martine veuve, PICQUET Antoine défunt, Jeanne 20, Antoine 18, Françoise 16, Michel 14, Sainte 12
- 25 SAINSAULIEU Balthazar, MARCQUANT Pasque, SAINSAULIEU Pierre 12, Anne 10, Marie 8, Péronne 5, Jean 3, Antoine 1
- 26 DESCARPENTRIES Arnould 28
- 27 BARATTE Jeanne veuve, CARLIER Jean défunt, Philippotte, Catherine

LE HEM

- 28 BARATTE Marie veuve, PANIER Jacques défunt, Marguerite, Alexandre 5?
- 29 DUQUESNE Antoine, DEBAYE Jeanne, DUQUESNE Jean 22, Charles 20, Madeleine 19, Marie 16, Jeanne 14, Marguerite 12, Catherine 11, Antoine 7, Péronne 2
- 30 DEDRUMEZ Jean, QUELE Marguerite, DEDRUMEZ Catherine 18, Martin 15, Jacques 12, Nicolas 9, Pierre 1
- 31 DRUMEZ Vincent, BAUDOULT Jeanne, DRUMEZ Antoine 11, Vincent 9, Jean 7, Michel 3, FROIDURE Anne Belle mère, veuve, QUELE Jean défunt, Marie 15 fille
- 32 GALERE Ambroise, GRAUX Péronne, GALERE Françoise 6, Ambroise 4, Jean 2
- 33 BAUDOULT Olivier, CARLIER Marie, BAUDOULT Barbe, Ambroise
- 34 LEMESRE Gaspard, CARLIER Catherine, MAZENGGHIEN Antoine, LEMESRE Madeleine, Marie, Pierre
- 35 HENNET Fremin, COGET Catherine
- 36 BARATTE Anne, CARLIER Marie
- 37 BADER Michel, HENNET Antoinette
- 38 DUQUESNE Jacques, DEFRETIN Antoinette, Jacques neveu
- 39 CARLIER Pierre, BARATTE Catherine, CARLIER Jean 25, Péronne 18, Charles 11, Alexandre
- 40 BARATTE Jean, DEDRUMEZ Jacqueline, BARATTE Marie 22, Catherine 12
- 41 FROIDURE Marie veuve, BARATTE Michel défunt, Jeanne, Péronne, BAUDOULT Péronne nièce
- 42 BAUDOULT Daniel, Marie 24, Noëlle 22, Jean 16, Françoise 12
- 43 HENNET Jean, LEBORGNE Marie, HENNET Anne, Jean, DAVRIL Catherine

LE GRANDE VINCOURT

- 44 DUBUS Piat, GRACE Marie, DUBUS Pierre, Marie, FENAIN Jean neveu
- 45 ROGIER Marie veuve, POULET Jean défunt, Pierre, Marie, Pasque, PASSEBECQ Jean neveu, DEMONCHEAUX Charles Ecuyer, Sr de le Vincourt etc.
- 46 CARLIER Denis, Anne sa soeur
- 47 DASSONVILLE Thomas, FICHELE Anne, DASSONVILLE Philippe 24 en Flandre, Catherine 18, Marie 16, Pierre 15, Jean 10
- 48 DESMONS Simon, DASSONVILLE Jeanne, DESMONS Madeleine
- 49 DUBUS Olivier, DOIGNIES Marie, DUBUS Marie 10, Pasque 6, Marguerite 2, Jeanne 1
- 50 FOUBERT François, DUBOSQUEL Barbe, FOUBERT Jean, Marie
- 51 DEDEUXVILLE Hélène veuve, BLONDEL Olivier défunt, Laurent 26, Isabeau 24, Anne 18, Marguerite 14
- 52 DEFRANCE Jean, DELOQUIEGNIES Marguerite, DEFRANCE Jean 14, Marie 12, Eloi 10, Catherine 7, Jacques 4, Gilles, BARY Mathieu fils de Pasquier, berger
- 53 DEFRANCE Jean l'aîné, GRUIEL Anne
- 54 LEQUEUX Simon, JACOURE? Laurence, LEQUEUX Simon 1é, Bernard 10, Martin 7, Jeanne 4, Jean
- 55 GRANDSIRE Jean, CLICQUET Marguerite, GRANDSIRE Hélène 36, Jeanne 23, Marie 12
- 56 POULET Jean, DEDEUXVILLE Suzanne, POULET Pierre, Albert, Martin, Charles, Jean

HAUTE RUE DE MIROMONT

57 DASSONVILLE Jean, FENAIN Gillette, DASSONVILLE Marie 12, Isabeau, Anne

58 MAGRET Léon, LANSEL Péronne, MAGRET Laurence fille

59 DESPREZ Antoine, DEHELLEMMES Martine, DESPREZ Maximilien 21, Anne 18, Marie 16, Jeanne 13, Catherine 9

60 BAUDUIN Antoine, LEMESRE Marie, BAUDUIN Catherine 11, Martin 9, Anne 7, Françoise 4, Marie 2

61 BLARY Simone



8 août 1304 - Bataille de Mons-en-Pévèle

62 MAGRET Pierre, DARRAS Isabeau, MAGRET Antoine

63 BLONDEL Jacques

64 DELECROIX Martin, LEMESRE Suzanne, DELECROIX Barbe 14, Jean 13, Marguerite 7, François 4, Marie 1

65 BAUDOULT Noëlle veuve, BLONDEL Allard défunt

66 FACQ Renaud, BLONDEL Hélène

67 LEMESRE François, BLONDEL Catherine, LEMESRE Marie 17, Jacqueline 8, Jeanne 3, Hélène

68 DELECOURT Jacques, BLONDEL Hélène, DELECOURT Martine 15, Marie 13, Jacqueline 10, Maximilien 7, François

69 DUFOUR Jean, FIEVET Péronne, DUFOUR Marie 20, Jean 8, Etienne

70 GRANDSIRE Martin, LEROY Jeanne, GRANDSIRE Mathieu 14, Nicolas 11, Marie 7, Jean

LE COURANT

71 GRUIEL Martin, FAVIER Lucette, GRUIEL Pierre 16, Marie 14, LECLERCQ Sacré berger

72 GRUIEL Catherine veuve, LELEU Martin défunt, Pierre, Jean, André, Jacques, Bertin, Catherine

73 PINCQUEL Anne veuve, GRUIEL Pierre défunt, Louis fils, CATELINE Péronne meschine

74 CALLAU Hubert, CARPENTIER Marie, CALLAU Thomas 17, Marguerite 14, Mathieu 11, Jean 1

75 DARRAS Jean, DEDRUMEZ Péronne, DARRAS Nicolas 26, Marguerite, Hélène 22, Catherine, Anne 11, Jeanne 8

76 DELEPLANCQUE Mathieu, GRANDSIRE Marie, DELEPLANCQUE Jean, DUBUS Jeanne nièce, DELEPLANCQUE Marc neveu

77 DESAINSAULIEU Michel, BLONDEL Marie, DESAINSAULIEU Antoine 17, Marie 13, Michelle 9

78 LEMARTIN Madeleine veuve, TOURNEMINE Jean défunt, Marie à Lille, Marguerite, Françoise, Anne

79 DELEMER Gilles, BELLEVA Marthe, DELEMER Judith 14, Madeleine 11, Charles 9, Jacques 7, Pierre 5, Péronne 1

80 DESPREZ Jean, DUBOSQUEL Marguerite, DESPREZ Jean 12, Gilles 8, Pierre 6, Maximilien 3, Isabeau

81 DELEMER Jean, FICHELE Jeanne, DELEMER Marie 21, Marguerite 18, Adrien 14, Jean 12, Françoise 7, Isabeau 5

82 DUCHATEAU Arnould, CARON Sainte, DUCHATEAU Marie 16, Françoise 13, Etienne 7, Marguerite 3, COGET Antoinette 9

83 DESAINSAULIEU Louis, CARPENTIER Marie, DESAINSAULIEU Michel 21, Pierre 17, Anne 15

84 DEDRUMEZ Noël, COCQUELLE Isabeau, DEDRUMEZ Jeanne 16, Philippe 15, Antoinette 10, Mathias 6, Marie 1

85 DELECROIX Jean, DEDRUMEZ Gillette, DELECROIX Antoine 6, Catherine 6, Jean 3

86 DELECOURT Charles, BLONDEL Anne, DELECOURT Catherine 24, Jean 22, Noël 16, Philippe

SINQUINMONT

87 BARATTE Jean, DEDRUMEZ Marie, BARATTE Catherine 19, Françoise 17, Michelle 15, Péronne 13, Pierre 9, Marie 7, Jean 4, Marguerite 2

88 TREHOUX Gillette veuve, CARLIER Noël défunt, LELIEVRE Pierre neveu

89 DESNEULLIN Pierre, DESPREZ Marguerite, DESNEULLIN Madeleine 21, Catherine 16, Jean 7

90 FAVA André, DUTRIEU Antoinette, FAVA Thomas 18, Anne 14, Jeanne 12, Françoise 10, Marguerite 7

91 SETEN Denis, DARTOIS Marie, SETEN Marie 8, Pierre 4, Toussaint

92 COLLE Antoine, POULET Marguerite, COLLE Vincent, Jacques

- 93 DUQUESNE Charles, DUBOSQUEL Jeanne, DUQUESNE Charles 24, Françoise 22, Jean 18, Michelle
- 94 CALLAU Charles, DESAINSAULIEU Anne, CALLAU Gilles 21, Marie 18, Antoinette 17, Martine 13, Jean 12, Charles 10, Madeleine 9, Michelle 8, Jeanne 6, Pierre 4, Jacques 2
- 95 DEFENAIN Arnould, CALLAU Denise, DEFENAIN Martin 5, Marie 1
- 96 GRAUX François, BARATTE Marguerite, GRAUX Jean 26, Olivier 20, Pierre 18, Charles 14
- 97 DUQUESNE Gilles, DUBOIS Jacqueline
- 98 CARLIER Jacques, LOMELIN Catherine, CARLIER Laurent
- 99 LEROY Jean, BRYE Michelle, LEROY Christophe 17, Hubert, Gilles 15, Pierre 10, Jacques 4
- 100 DEDRUMEZ Jean, CARLIER Péronne, DEDRUMEZ Jacques 27, Jeanne 25, Jean 21, Simone 22, Pierre 20, Françoise 18
- 101 CARLIER Jean, COGET Catherine, CARLIER Antoine 16, Jean 14, Charles 5, Gilles 4, Jacques 2, Françoise à Templeuve
- 102 DESCLOCQUEMAN Etienne, DESPREZ Marguerite, DESCLOCQUEMAN Sainte 21, Jean 18, Pierre 14, Catherine 6
- 103 BARATTE Valérien, CAMBIER Noëlle, BARATTE Marguerite 16, Ghislain 12, Pierre 8, Michelle 6
- 104 FRY Jean, LERICHE Jeanne, FRY Antoine 21 à Saint Amand, Laurent 16 à Wahagnies, Marguerite 14, Marie 11, Marie 2
- 105 DANCOISNE Anne veuve, DESPREZ Jean défunt
- 106 LAGACHE Pierre, DUQUESNE Jeanne, PENNEQUIN Marguerite nièce
- 107 BAUDOULT Jean, FLORENT Jeanne, BAUDOULT Marie 15, Noël 12, Marguerite 10, Françoise 6, Jeanne 2
- 108 BANGIE Marie veuve, BARATTE Ogier défunt
- 109 BARATTE Pierre, DUBOIS Madeleine, BARATTE Jeanne 16, Jean 16, Noël 14, Mathieu 12, Jean 5
- 110 BADER Jean, HENVINE Adrienne, BADER Luc 20 à Douai, Allard 17
- 111 LOHIE Jacques, DARRAS Jeanne, LOYER ou LOHIE Gilles 24, Antoine 21, Catherine 17, Péronne 13, Nicolas 10, Marie 6
- 112 ROUSSEL Gilles, VREMAUT Antoinette, ROUSSEL Jeanne 23, Marie 18
- 113 BLONDEAU Gilles, MANCHE Anne, BLONDEAU Marie 16, Jacques 15, Gilles 8, Jeanne 7, Jean 3
- 114 DESPREZ Nicolas, BARINE Marie, DESPREZ Catherine 10, Pasque 8, Madeleine 6, Jean 1
- 115 LEWILLEME Pasquier, Charles 22, Jeanne 20, Marie 16, Jean 12, Marguerite 8, Anne 6
- 116 DURIEUX Jacques, BARINE Séverine
- 117 LECOMTE Jean, BARINE Antoinette, LECOMTE Antoine 7, Marie 5
- 118 BARINE Michelle veuve, BARDAILLE François défunt, Marie 16, Jeanne 12, Catherine 10
- 119 BARINE Jean, DUJARDIN Marguerite, BARINE Noé 17, Maximilien 15, Jacques 11, Isabeau 2
- 120 DANTREUILLE Anne veuve, BARATTE Louis défunt, Jacques 24, Marguerite 22, Marie
- 121 LEFEBVRE Guillaume, WARQUIN Anne, LEFEBVRE Simon 18, Françoise 16, Marie 14, Jeanne 12, Anne 10, Marguerite 7
- 122 HERBAUT Jacques
- 123 DUBUISSON Jean
- 124 BARATTE Catherine, DUBUISSON Arnould 26, Marie 22, Jean 18, Péronne 16
- 125 PECQUEUR Jean, CARLIER Anne, PECQUEUR Marie
- 126 CALLAU Innocent, PICQUET Jeanne, CALLAU Anselme 18, Françoise 16, Antoinette 14, Marie 11, François 9, Maximilien 5, Eléonore 1
- 127 WAUCQUIER Jean, BAUDOULT Marie, WAUCQUIER Marie 22, Nicolas 18, Jean 16, Antoine 14, Jeanne 12, Pierre 10, Henri 8
- 128 MONNIER Hector, HENNET Catherine, MONNIER Jean 8, Pierre 2
- 129 DOBY Martin, CARLIER Marie, DOBY Jean 12, Martin 8, Catherine 4
- 130 LECOMTE Marie veuve, DOBY Jean défunt

DEUX VILLES

- 131 WARTEAU Antoine, GRINCOURT Marie, Anne nièce, DORCHIES Antoine petit-neveu
- 132 WILLEMO Jacques, CUVELIER Jeanne, WILLEMO Isabeau, Simon, Péronne, Gilles, François, Nicolas, Marie, Gaspard
- 133 CALLAU Balthazar, BARDAILLE Antoinette, CALLAU Gilles neveu, (blanc) Jeanne meschine

- 134 MAZENGGHIEN Noël, CALLAU Marguerite, MAZENGGHIEN Antoine 10, Michelle 7, Jeanne 5, Catherine 2, Jacques
- 135 MEURILLON Maximilien, BAUDOULT Catherine, MEURILLON Michelle 21, Jacques 19, Thomas 17, Philippotte 14, Antoine 8, Pasque 4, Jean, FROIDURE Anne veuve, belle-mère, BAUDOULT Antoine défunt
- 136 BARLET Jean, FROIDURE Hélène, BARLET Jean 17
- 137 BARATTE Jean, HAVET Marie, BARATTE Antoinette 25, André 21, Antoine 19, Robert 16, Marie 12
- 138 WARTEAU Thomas, CLICQUET Antoinette, WARTEAU Jean 15, Jeanne 10, Marie 9, Noël 4, Antoine 1
- 139 LONNEL Pierre, FACQ Jeanne, LONNEL Jeanne 11, Antoinette 6, Marie 1
- 140 WAUCQUIER Piat, DESMONS Pasque
- 141 DANTREUILLE Antoine, Jeanne 16, Marie 11, Jeanne 9
- 142 DEDRUMEZ Isaac, LEMESRE Isabeau, DEDRUMEZ Marguerite 24, Jean 22, Antoine 19, Pierre 16, Antoine 13

JONCQUIERE

- 143 DEBACHY Allard, DELEVALLEE Françoise, DEBACHY Jean 10?, Nicolas 10, Simon, Anne
- 144 PECQUEUR Pierre, CARPENTIER Simone, PECQUEUR Jean 15, Françoise 12, Anne 4
- 145 PIN Jean, FROIDURE Catherine, PIN Péronne 21, Jean 18, Pierre 12, Philippe, Michelle
- 146 BROCHE Catherine
- 147 BAUDOULT Jacques, LAGACHE Jeanne, BAUDOULT Marie
- 148 PICQUET Henri, BARATTE Jeanne, PICQUET Etienne 17?, Marie 14, Sainte 11, Antoine 7, Noé 2
- 149 DUJARDIN Isabeau
- 150 BATTELET Pierre, BOULANGER Marguerite, BATTELET Françoise, Charles, LELEU Pierre
- 151 PECQUEUR Jean, YOLLENDE ou JOLEN Antoinette, PECQUEUR Françoise 30?, François 22, Noëlle 18
- 152 LEMESRE Noël, GRUIEL Noëlle, LEMESRE Marie 15, Jeanne 14, Etienne 11, Jean 8
- 153 DUBOIS Catherine veuve, DURIEUX Balthazar défunt, Marie 22, Jacques 20, Barbe 18, Françoise 15, Pierre 15, Jean
- 154 DESCLOCQUEMAN Jean, BARDAILLE Marie, DESCLOCQUEMAN Jean 15, Catherine 12, Etienne 9, Françoise 7, Marguerite 3
- 155 DUTRIEU Pierre, CARLIER Anne, DUTRIEU Jeanne, DELEHOIE Pasque, DUTRIEU Anne 29, Lucette 26
- 156 FACQ Jérôme, PICQUET Madeleine, FACQ Charles 12, François 10, Jean 4, Noëlle 1

LOFFREN

- 157 MARTINACHE Martin, FAVIER Marie, MARTINACHE Marie 25, Jean 23, Antoine 19, Barbe 16, Hélène 12
- 158 DUHAMEL Robert, CALLAU Marie, DUHAMEL Madeleine 14, François 12, Jean 10, Jacques 6, Anne 3, Noëlle 1
- 159 SIX Jean, BARATTE Louise, SIX Pierre 14, SIX Jean 12, SIX Anne 10, SIX Antoine
- 160 DESMONS Anne
- 161 PINCQUEL Mathieu, BARATTE Marguerite, PINCQUEL Mathieu 20, Françoise 18, Jeanne 17, Madeleine 13, Pierre 10, Martin 5, Jean
- 162 FAVIER Antoine, BARDAILLE Martine, CARLIER Jeanne 20, FAVIER Noëlle 19, Marie 17, Antoine 15
- 163 MAZENGGHIEN Hubert
- 164 MAZENGGHIEN François, MONNIER Jeanne, MAZENGGHIEN Catherine 12, Michel 10, Marie 8, Jeanne 4, Noëlle 1
- 165 BAUDOULT Jean, DUHAMEL Michelle, BAUDOULT Jean 9, Marie 5, Piat
- 166 BARATTE Jean, MARTINACHE Catherine, BARATTE Noëlle 10, Gilles 8, Quentin 6, Jacques 3, Jean 1
- 167 BARLET Clément, PECQUEUR Denise
- 168 BARDAILLE Ghislain
- 169 DUHAMEL Michel
- 170 BARDAILLE Anne, DUHAMEL Pierre 4, Marie 1
- 171 BARDAILLE Jean, DEDRUMEZ Louise, BARDAILLE Jean 20, Antoine 18, Pierre 15, Martine 10, André 6
- 172 MEURILLON Daniel
- 173 MEURILLON François, BARATTE Madeleine, MEURILLON Pasques 17, Allard 10, Marie 7, Michel 5, Noëlle 2
- 174 BARATTE Jean, DUJARDIN Isabeau, BARATTE Jeanne 8, Jean 6, François 3
- 175 FLINOIS Laurent 26, Lucette 20, Jean 17, Jeanne 15, Antoine 12
- 176 COGET Chrétien, (blanc) Péronne, COGET Pasques 7, Laurent 5
- 177 DUHAMEL Pierre
- 178 BOULANGER Antoine, LEFLON Marie, BOULANGER Antoine 18, Anne 14, Jean 10

- 179 PENNEQUIN Jean, DURIEUX Anne, PENNEQUIN Péronne, Antoine 17, Jean 13, Pierre 7
 180 BAUDOULT Gaspard, DEDRUMEZ Jeanne, BAUDOULT Antoine fils
 181 DEHAINAUT Adrien, PANIER Jeanne, DEHAINAUT Nicolas 20, Jacques 17, Marie 13, Jean 8, Michel 4, Antoinette belle-sœur
 182 BARATTE Anne, Barbe, Marie
 183 PENNEQUIN Barbe, Cécile
 184 CAUDRELIER Jean, DUBOSQUEL Jeanne
 185 BARATTE Jacques, CAULIER Antoinette, BARATTE Jeanne 20, Jacques 18, Marie 16, Michel 10?, Martin 6, Antoinette 4
 186 DEHAINAUT Marguerite veuve, DESMONS Jean défunt, Balthazar, Pierre 18, Jean 16, Jacques 17, Françoise 12, Jeanne 10
 187 PICQUET Jean, DESCLOCQUEMAN Péronne, PICQUET Marie 16, Antoine 13, Jacques 13, Michelle 5
 188 DESMONS Antoinette veuve, LEHEAU Chrétien défunt
 189 HANOTEL Thomas sa veuve, Jeanne 28, Jean 20?, Madeleine 16, Jacques 12?, Antoine 10?
 190 HENNET Valérien, DUPUIS Marie, HENNET Catherine 16, Jeanne 14, Jean 8, Antoine 1?
 191 HENNET Jean, DUPUIS Madeleine, HENNET Jeanne 12, Marguerite 7, Jacques 2, Antoine 1
 192 HENNET Claude
 193 BARY Jean, HAVET ou HAVEL Laurence
 194 COGET Jean, LEGROUX Martine, COGET Marie 20, Maximilien 17, Gilles 15, Jeanne 13
 195 COGET Jacques, DUBOIS Marguerite, COGET Marie, DEDRUMEZ Jean, LAGACHE Françoise
 196 BARY Jacques, DEDRUMEZ Noëlle
 197 BARATTE Jean, LEMESRE Catherine, BARATTE Antoine 9, Jeanne 6, Jacques 4, Gilles 2, Michelle
 198 DEWEZ Pierre, OLIVIER Marie, DEWEZ Jean 21, Marguerite 20, Betreumieux 18, Jeanne 14
 199 BETREUMIEUX Catherine veuve
 200 DURIEUX Christophe défunt
 201 COGET Jean, DURIEUX Péronne, COGET Mathieu, Antoinette



VENNELO ET PETRIE

- 202 (blanc) Marguerite veuve, DESMONS Gaspard défunt, Anne
203 COGET Antoine, DEPARIS Hélène, COGET Jean 22, Françoise
204 LECOMTE Antoine, BAUDUIN Jeanne, LECOMTE Anne 2
205 DESMONS Gilles sa veuve, Jean, Péronne, Grard, Gilles
206 MENSY Ghislain, BAUDUIN Marguerite, ENSY Jean, MENSY Michelle
207 DUJARDIN Antoine, CAUDRELIER Marie, DUJARDIN Jean 24, Michel 22, Anne 20, Jacques 13, Madeleine 9?,
LECOMTE André, DEDRUMEZ Anne, LECOMTE Françoise 26, Jeanne 19, Marie 19, Jacques 15, Péronne 12
208 DESPREZ Léon, DELEVALLEE Marie
209 PICQUET Madeleine veuve, DAUBRICOURT Jean défunt, Antoine 28, Olivier 23, Michelle 21, Jean 20, Michel
17?, Antoinette 15
210 DAUBRICOURT Louis, DESCLOCQUEMAN Michelle, DAUBRICOURT Marie 22, Olivier 19, Françoise 14, Péronne
11, Anne 9
211 LEGROUX Olivier, DUBOSQUEL Anne, LEGROUX Jeanne 20, Marie 18, Catherine 10
212 LAURENT Pierre, DAUBRICOURT Antoinette, LAURENT Nicolas 20, Antoine 18, Pierre 16, Claudine 14, Jean 12,
Marie 10, Anne 6, Jeanne 4, Martin 1
213 BROCHE Madeleine veuve, DESPREZ Olivier défunt, Antoine 21, Françoise 19, Jeanne 17, Jean 14, Marie 6
214 GRUE François, DUBOIS Catherine, GRUE Catherine 20, Pierre 14, Jeanne 11
215 DUBOIS Constantin, CARLIER Séverine, DUBOIS Jeanne 22?, Pierre 22, Jean 19, François 10
216 DUJARDIN Vaast, COGET Catherine, DUJARDIN Philippe 14, Claude 12, Maximilien 8, Jean 6
217 BARDAILLE Antoine, BRETON Jeanne, BARDAILLE Jean 20, Marie 18
218 DUBOIS Catherine
219 GRUIEL Toussaint, DUBUS Marie, GRUIEL Jean 4, Catherine 2, Pierre 1
220 MEGNOT Anne veuve, DUBUS Simon défunt
221 BIGOT Valérien, PARMENTIER Jeanne, BIGOT Jean 20, Betreumieux 18, Eloi 16, Antoine 10, Catherine 2,
PARMENTIER Anne belle-sœur
222 LEGROUX Marie veuve, DUPUIS Adrien défunt, Jean 18?, Jacques 14
223 MANNIER Jean, DUPARCQ Péronne, MANNIER Jean 22, Jacques 18, Antoine 16, Augustin 14, Isabeau 10,
Madeleine 8, Jeanne 6, Pontus
224 LEROY Jean, Michelle 24, Jeanne 21, François 17, Pierre 12, LEMESRE Michelle nièce
225 BONNET Claude, DUBOSQUEL Druette, DUBOIS Madeleine 15
226 FAVIER Jean, BONNET Madeleine, FAVIER Jacques 13, Marie 11, Jeanne 9, Madeleine 7, Michel 5, Charles 3
227 DUJARDIN Jean, BONNET Catherine, DUJARDIN Gilles 20, Claude 15, Jean 9, BONNET Anne belle-sœur
228 BONNET Jacques, MELANTHOIS Françoise, BONNET Louise 2
229 CORNILLE Michel, DUJARDIN Antoinette, CORNILLE Jean 10, Marie 4, Anne 2
230 MELANTHOIS Jean, BARATTE Marie, MELANTHOIS Michelle 13, Marie 12, Françoise 8, Anne 5, Jean 2
231 LEMESRE Simon, BARDAILLE Jeanne, LEMESRE Antoinette 22, Michel 14, Laurent 11, Philippe
232 DESPREZ Marguerite veuve, CALLAU Jacques? défunt, Marguerite, Michelle, Antoine, Catherine?
233 FACQ Noël, MARTHE Marguerite, FACQ Gilles
234 DUJARDIN François, DEDR... Martine, DUJARDIN Marie 22, Louis 17, Françoise 15, Jeanne 11, Gillette,
Guillaume 4?, Marguerite

LE HAMEL

- 235 POUTRAIN Marthe veuve, PINCQUEL Mathieu défunt, Martin 21, François 19, Marie 15, Agnès?, LEFEBVRE
Marguerite nièce
236 LELEU ou LELONG Nicolas, CARLIER Marie, LELEU ou LELONG Gutine 29, Jean 24, Gilles 22, Madeleine 20,
Marie 17, BARY Marie nièce

LE BLOCQU

- 237 CARLIER Jean, CARPENTIER Marguerite, CARLIER Pierre 12, Martin 9, Françoise 7, Jeanne 4, Jacqueline 1,
Jacques charton, CARON Jean berger, QUENNIPEL Jeanne servante
238 DESBOUVRY Marguerite veuve, belle-mère du précédent, CARLIER Pierre défunt, CARLIER Marguerite fille
239 HAVET Pasquier, Jacquemine, Gilles 22, Catherine 20, Marie 18, Philippotte 12, Adrien
240 DESPREZ Hector, HAVET Françoise, DESPREZ Antoine 9, Isabeau 6, Marie 3, Françoise 1, DUBUS Marie
meschine, de Coutiches

LA BLANCHE CROIX

- 241 FAVA Amand, DASSONVILLE Marie, FAVA Jeanne 9, Marie 5, DASSONVILLE Pierre beau-père
242 GRAVELIN Germain, DUBUS Marie, BARATTE Marie mère du dit Germain
243 DUBUS Louis, DURIEUX Catherine, DUBUS Jeanne 18, Catherine 16, Marie 15, Laurence 13, Martin 11, Jacques 7, Antoine 4, Françoise 1
244 DUBUS Jacques, BLAUWART Madeleine, DUBUS Laurent 13, Toussaint 11, Jean 5, Jeanne 5, Marie 3, Martine 1
245 PLOYART Jean, DUTRIEU Françoise, DESPREZ Antoine fils du premier mariage

LE PETITE VINCOURT

- 246 WARTEL Antoine, LEQUESNE Anne, WARTEL Lucette, Jean, Françoise
247 MORTELECQUE Jean, FAVIER Marie, MORTELECQUE Anne, Françoise, DUCHATEAU ou DUCATTEAU Anne nièce
248 GRESSEE Suzanne veuve, QUIEZE Pasquier défunt, Félix
249 BOSQUET Jean, Jean 13, Marie 10, Thomas 8, Antoine 5, Noëlle
250 PASSEBECQ Louis, POULET Augustine, PASSEBECQ Marie 19, Jean 18, Catherine 15, Sainte 13, Marguerite 8, Anne 6, Jacques 2
251 FENAIN Jean
252 LEGROUX ...in, DESPREZ Grardine, LEGROUX Laurence
253 COGET Antoine, FAVIER Sainte, COGET Gérard 20, Isaac 18, Claude 15, Louis 11, Laurence 7
254 PENNEQUIN Jacques, DUHAMEL Marie, PENNEQUIN Jacques, Barbe, Catherine 32?, Laurent 22, Madeleine 20, Marie 17
255 BARATTE Jean, TURBELINE Anne, BARATTE Valérien 23, Madeleine 20, Marie 16
256 BARATTE Charles, Hélène, Gabrielle, Catherine, Marie, Jean
257 BARATTE Pierre 20, Wallerand 18, Louise 16
258 CAULIER Jean, CAMBIER Catherine, CAULIER Pierre 8, Marie 5, Michel 3, Catherine, WIGNART Catherine servante
259 CAULIER Philippe, CAMBIER Jeanne, CAULIER Jean 2, WIGNART Marie servante

MARTINVAL

- 260 BARATTE Antoine, HAVET Madeleine, BARATTE Marie 13, Jean 2, Françoise 1
261 VASSEUR Jean, DUQUESNE Marie, VASSEUR Françoise 2, Pierre 1, LEGROUX Marie servante
262 COGET Louis, DUTHILLEUL Vincenette
263 TRANCHE Jean, BARATTE Marie, TRANCHE Madeleine 2, Marie 1, Denis 24, Marie 20, Michelle 15, Cath. 13
264 DUJARDIN Marguerite veuve, DUHAMEL Jean défunt, Anne, Adrien 22, Jean 16
265 COROIE Gilles, POLLARD Antoinette, COROIE Guillaume, Louise
266 LEMESRE Pierre, FACQ Marie
267 VASSEUR Noël, DUQUESNE Michel, VASSEUR Marie, PERTINE? Antoinette veuve, DUQUESNE Vincent défunt
268 LEVRAY Antoine, DUBOSQUEL Madeleine, DUPUIS Samuel premier fils par Madeleine, Jean fils du dit Samuel
269 WATTRELOS Jean, DUPUIS Marie, WATTRELOS Charles 18, Marguerite 14, Marie 11, Antoinette 8, Philippe 6?, Jean 2
270 DUHAMEL Gilles, BERNARD Madeleine, DUHAMEL Mathieu, MANNIER Jean fils de Madeleine, DUHAMEL Jeanne
271 WALLET Jacques, BLONDEL Jacqueline, WALLET Marie 20, Jacqueline 17

LE BOIS

- 272 MONNIER Pierre, LEMESRE Catherine, MONNIER Michelle 16, Marie 15, Antoine 10, Jean 3
273 MANNIER Jean, WYMEAU Marguerite
274 BILOUET Jean, WILLAME Gillette, HENNET Marguerite veuve, BILOUET Engrand défunt
275 BILOUET Nicolas, DUJARDIN Marie
276 VILLETTE Florence veuve, HAVET Jean défunt
277 HAVET Antoinette
278 HAVET Jeanne veuve, BARDAILLE Antoine défunt, Françoise 17, Catherine 14, Marie 12
279 DESAINSAULIEU Antoine, FACQ Martine, DESAINSAULIEU? Marie
280 DESPREZ Laurent, CALLAU Barbe, DESPREZ Marie 22, Anne 20, Madeleine 13, Catherine 11, Jeanne 9?

Un peu de répit

Le bébé et la mort

SURVIVRE - Le plus grand désir d'un Chrétien c'est de voir Dieu face-à-face. Deux choses peuvent l'empêcher : sa conduite sur terre et une mort avant le baptême. Entrons dans l'univers des enfants mort-nés.

Pour les Chrétiens il n'y a pas de pire lieu que l'enfer. Pour l'éviter il n'y a qu'une solution : vivre suivant le chemin proposé par le Christ dès lors que l'on a été sauvé du péché originel par le baptême. Si la première partie de l'affirmation est clairement celle de Jésus, la seconde partie est plus délicate. "Personne ne va vers le Père sans passer par moi" dit le Christ à ses disciples. En recevant le baptême qui est le passage de la vie à la mort et de la mort à la vie éternelle, nous participons à la promesse du Christ que la mort n'aura plus de prise sur nous. Mais si le baptême n'a pas été reçu ?

Il y a là une difficulté de compréhension qui a fait couler beaucoup d'encre et tourner beaucoup de langues de théologiens en particulier en ce qui concerne les nombreux enfants mort-nés. Sans péché personnel ils ne sont toutefois pas sauvés du péché originel puisque non baptisés. C'est saint Thomas d'Aquin, au XIII^{ème} siècle, qui formalise la doctrine de l'Eglise : le baptême est la seule source du Salut, et ceux qui ne sont pas baptisés ne peuvent donc pas être sauvés. Mais en même temps il est inconcevable de condamner des innocents à l'enfer d'où la construction théologique des limbes, ce lieu où reposent les innocents non baptisés. Ce n'est pas l'enfer mais ce n'est pas non plus le paradis !



Le désir des parents que l'enfant vive le temps d'être baptisé est tellement grand qu'ils sont encouragés par l'Eglise à le faire baptiser dès que possible, quitte parfois à sortir en plein hiver, l'enfant dans les bras, pour l'asperger d'eau pratiquement gelée... Lorsque l'accoucheuse (assermentée devant le curé) avait un doute sur la viabilité de l'enfant elle envoyait parfois, par une sorte de clystère, de l'eau bénie dans le ventre de la mère ou procédait à un baptême en urgence dès sa sortie : un ondolement en attendant de pouvoir suppléer aux cérémonies du baptême à l'église. Malgré ces possibilités de baptême rapide, de nombreux enfants étaient déjà morts à leur sortie du ventre maternel.

Les saints Etienne, Thomas d'Aquin, Claude et autres avaient, en leur temps, ressuscité des enfants mort-nés, pourquoi ne pas les invoquer ? La Vierge Marie elle-même n'avait-elle pas éprouvé la mort de son fils Jésus et n'était-il pas ressuscité ?

Dans de nombreux registres paroissiaux on trouve mentionnée la présentation de ces enfants morts à l'autel de l'un ou l'autre saint et particulièrement de la Vierge qui opérèrent des miracles, permettant, si ce n'est de redonner une vie entière, du moins de donner un "répit de vie" le temps du baptême. Notre-Dame de Halles, de Foy à Gravelines, de Caestre, de Grâce à Montreuil sur Mer, de Boulogne... sont des lieux où cette pratique c'était développée. A Notre-Dame la Blanche à Fernay (Doubs) en moins de 25 ans au XVI^{ème} siècle on relève 489 enfants ressuscités d'après les registres.

On déposait le corps de l'enfant sur l'autel entouré de chandelles et on priait le temps nécessaire. Parfois même on allait les déterrer pour le faire. La plupart des parents demandaient des messes le temps de leur prière qui pouvait demander plusieurs jours. On voit ici la dérive financière possible et qui arrivait en certains lieux.



*Miracle de St Maxime à Riez.
L'enfant reprend vie et peut être baptisé*

Un voyageur en l'abbaye de St Bénigne à Dijon écrit "Nous vîmes deux enfants mort-nés qui étaient depuis deux jours tout livides et noirs et presque corrompus. Les parents, qui étaient des meilleures familles de Dijon, faisaient célébrer plus de 200 messes à un écu pièce. Les moines auraient encore retardé un jour pour leur redonner la vie mais l'infection commençait à devenir si grande qu'il était presque impossible de demeurer dans l'église. A l'heure de la messe un jeune religieux en allant porter le livre du côté de l'évangile heurta l'autel où se trouvaient les deux enfants ce qui les fit remuer. Le célébrant stoppa la messe, on cria au miracle et ils furent baptisés." Le voyageur n'osa pas intervenir par peur de la foule mais ceux qui étaient venus avec lui avaient bien vu le religieux heurter (volontairement ou non) l'autel. A noter qu'il est ici

questions des "meilleures familles de Dijon" donc pas du "petit peuple ignare", il ne s'agit donc pas, a priori, d'une superstition bête, sans capacité des parents à réfléchir. Certains pasteurs n'auraient pas osé refuser cette foi en la résurrection de la part de parents vivant un moment douloureux d'autant que le miracle est bien un élément de la foi chrétienne. Dès lors pourquoi pas...

Extrait du registre des baptêmes de Mérignies

Le trente mars 1661 fut baptisé Chrétienne Françoise DEREGNAUCOURT fille d'Arnould et de Marie DUBOIS le parrain fut Michel BARATTE fils de Michel, et marraine sa mère. Enfant mort-né, raide l'espace d'environ 6 heures, après invocation de la sainte Vierge Marie qui est honorée dans notre église est ressuscité et revenu à la vie dans notre église où il est rené et sa vie a duré l'espace d'environ 24 heures.

Certainement, en lisant ces lignes, vous vous dites que les gens étaient bien crédules à l'époque et pouvaient se faire embobinés par une Eglise qui y trouvait bien son avantage. Et pourtant la première à refuser ces pratiques, cette superstition c'est justement l'Eglise. Plusieurs synodes diocésains depuis le XV^{ème} siècle au moins se sont élevés contre cette pratique : Toul, Grenoble, Besançon, Langres... C'est des actes du synode de ce dernier diocèse en 1479 qu'est extrait ce texte :

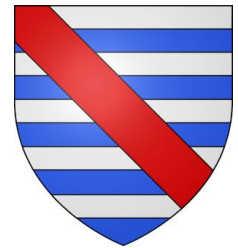
Nous condamnons et détestons en toutes manières l'abus introduit depuis quelque temps, qui consiste en ce que des enfants ayant été suffoqués en venant au monde tels que sont ceux qu'on appelle communément mort-nés, on les apporte d'ordinaire indifféremment à l'église où on les expose pendant un certain nombre de jours et nuits devant les images des saints. Ces enfants étant au commencement froids et raides comme un bâton, il arrive qu'on leur confère le saint baptême et qu'on leur accorde la sépulture ecclésiastique sous prétexte qu'amollis par le feu de quelques charbons (pour l'encens), et quelquefois même des cierges et des lampes allumées, ils reprennent pour un temps une couleur vermeille, le sang coule des narines, l'orifice de leur estomac paraît en sueur, les veines de leurs tempes, de leur front et celles d'autour de leur cou ont quelque mouvement : ils ouvrent et ferment un de leurs yeux et jettent même quelques soupirs assez forts pour souffler les plumes qu'on leur met sous le nez (sous l'effet de la putréfaction). Pour réprimer un tel abus nous défendons très étroitement, sous peine d'excommunication et d'amende arbitraire, de le réitérer dans notre ville et dans tout notre diocèse. Et d'autant qu'il y a des femmes que le désir du gain engage dans de tels abus (elles proposent, moyennant finance, d'obtenir un sursit), nous leur défendons de continuer dans la suite, et défendons toutes personnes de recevoir dorénavant les dites femmes pour de pareilles choses dans leurs églises.

La pratique s'est pourtant poursuivie un peu partout jusqu'à l'aube du XX^{ème} siècle au moins. En 2007 les théologiens du Vatican ont clairement affirmé que rien n'atteste l'existence des limbes.

Dans la Manche : un enfant enterré "vivant" : <http://www.manche.fr/archivesDepartementales/detail-histoire-et-documents.aspx?card=4492917>

Pottes contre Thieullaine

Une histoire de blason



de Pottes

A.D.59 - 2 E 3 / 4237 acte 121

Comparut en sa personne Messire Bauduin de CROIX¹, chevalier, Sr de Waiembourg, lequel Sr comparant suivant la requête à lui faite de la part d'Arnould de THIEULLAINE² Sr du Fermont nous a déclaré et pour vérité attesté que a toujours entendu que la maison de POTTES a été de tous temps connue pour le maison noble de ce pays et que lui est notoire que les descendants d'icelle portent pour armes un écusson faissé de dix pièces d'argent et d'azur à la bande de gueule sur le tout. Aussi que ceux de la famille et surnom THIEULLAINE ont d'ancienneté porté et portent encore à présent semblable arme sauf que sur la bande de gueule y a trois aiglettes d'or³ qui, apparemment, servent de rupture contre l'aîné de la dite maison de POTTES (Si les dits THIEULLAINE descendent d'icelle maison comme aucuns disent), d'avantage que les puînés de plusieurs maisons nobles ont laissé leur vrai surnom et pris le nom de leurs terres, gardant seulement les armes de la maison dont ils étaient issus, avec rupture.



de Thieullaine

Ayant aussi affirmé qu'il tient très difficile, voire impossibles, aux lignages orffrandes(?) de ces quartiers de Lille de vérifier leurs extractions par dessus le temps de trois cent vingt ans, fondant son dire sur ce qu'ayant recherché des titres vieux tant registres que autres en cette ville et ailleurs, n'en a peu recouvrer de plus vieux que les dits trois cent vingt ans ou environ, sauf quelque peu. Ce qu'il entend être à l'occasion des guerres et ruines advenues du temps passé en ces quartiers.

Que sait semblablement que maître Jacques THIEULLAINE, fils de Jacques, Sr d'Aigremont et du Fermont a été secrétaire du duc Charles de BOURGOGNE, de l'empereur Maximilien et de Monseigneur l'archiduc Philippe son fils et qu'il a été trois fois allié par mariage, la première à damoiselle Jeanne CLARET, la deuxième à damoiselle Antoinette de HAVESKERKE dit de Raisse fille de messire Antoine, chevalier et la troisième fois à damoiselle Jeanne GONNET⁴. Ainsi qu'il a eu de ses trois femmes grand nombre d'enfants sans savoir spécifier le dit nombre et entre iceux un nommé Oste THIEULLAINE Sr du Fermont procréé de son dit dernier mariage et ce plus de vingt ans après que le dit maître Jacques son père avait exercé [Manque des lignes non recopiées?] échus au dit maître Wallerand THIEULLAINE⁵ Sr du dit Aigremont, frère aîné du dit Oste.

Ayant dit de savoir ce qu'il a ci-dessus déposé parce qu'il a hanté et converse avec ceux de la dite famille de THIEULLAINE, leurs descendants et alliés, soi trouvé aux noces, obsèques et funérailles d'aucuns d'iceux et avoir vu, eu en sa possession plusieurs titres et enseignements d'icelle famille et alliés sicome contrats de mariage, partages et autres et pris regard de leurs armes qu'il a vu en divers lieux, même comme ayant tant les dites armes de THIEULLAINE que de POTTES en sa maison à cause de sa dite alliance et que a épousé en secondes noces en son vivant Marie de HAYNIN lors veuve de Jacques de POTTES en son vivant Sr Heronfontaines.

Ce fut ainsi fait, déposé et attesté à Lille le X^e d'avril 1601 par-devant moi notaire y résident en présence de Germain DE LE TOMBE, greffier du Quesnoy sur le Deûle, Gilles HESPEL clerc à moi notaire et Jean CLARISSE demeurant en cette ville, témoins à ce requis et appelés. Signé BEAUMAREZ.

¹ Bauduin de CROIX +1626 x Isabeau de THIEULLAINE de la Maillarderie +1583 fille de Wallerand Sr d'Aigremont et d'Isabeau de PETITPAS, xx Marie de HAYNIN +1587 fille de Ghislain Sr du Breucq et de Marguerite DOMMESSENT, xxx Catherine de VLIEGHE de la Guerie fille de Jean et de Jeanne HANGOUART.

² Probablement Arnould de THIEULLAINE dit de Pottes +13/02/1610 Lille, fils d'Oste et Catherine de MONCHICOURT dont il est question dans ce document.

³ Dans la *Marche de Lille* les aigles sont dits d'argent.

⁴ Des généalogistes disent GOMMER.

⁵ Wallerand de THIEULLAINE Sr d'Aigremont fils de Jacques et Jeanne GOMMER, époux d'Isabeau de PETITPAS. Le dit Wallerand a un frère Oste, Sr du Fermont, fils de HAVESKERKE d'après les généalogies publiées ce que contredit le présent document où Oste est fils de GOMMER et Wallerand son aîné. Wallerand bourgeois de Lille par relief en 1545 "fils de feu maître Jacques".

Succession : à Lille et Mouvaux

Prangier et de Tenre

Boulangers et notaires

ARBRES – Je vous avais déjà signalé des actes notariés donnant de nombreuses informations généalogiques. En voici un nouveau qui nous montre que les successions des célibataires ou des couples sans enfants vivants, aptes à leur succéder sont les plus intéressantes.

A.D.59 - 2 E 3 / 3912 acte 336 du 22/03/1632 devant Gaspard TAVERNE notaire à Lille
Succession de Pierre PRANGIER décédé le 7 décembre 1631 à Lille, boulanger, et de Suzanne DE TENRE sa femme sans enfants. Il s'agit donc de retrouver les héritiers collatéraux. J'ai ajouté entre crochets des informations ne figurant pas dans l'acte notarié.

Du côté de l'époux :

[PRANGIER Marc]

- PRANGIER Pierre [°Beaucamps, bourgeois de Lille en 1592] x DE TENRE Suzanne

[- - PRANGIER Catherine vivante en 1592, morte avant 1632]

- PRANGIER Liévin

-- PRANGIER Pierre à Nieppe

-- PRANGIER Philippe

-- PRANGIER Marie x LEROY Jean

-- PRANGIER Péronne x LEROY Mathieu

-- PRANGIER Suzanne

- PRANGIER Noël

-- PRANGIER Antoine

-- PRANGIER Jacques

-- PRANGIER Noël

-- PRANGIER Francine x VERHAGUE Jean à Neuve Eglise

-- PRANGIER Suzanne

- PRANGIER Claude

-- PRANGIER Isaac à Ypres

- PRANGIER Catherine x N. DEGRAVE xx N. SALEMBIER xxx N. LAIGNEL

-- DEGRAVE Martine célibataire à Lille

-- SALEMBIER Mathieu

-- LAIGNEL Jacques

-- LAIGNEL Marie

-- LAIGNEL Péronne

- PRANGIER Péronne x + BEHAGUE Pierre

-- BEHAGUE Pierre

-- BEHAGUE Liévin

-- BEHAGUE Marie x Grard CHARLET

--- CHARLET Jean

--- CHARLET François

-- BEHAGUE André

-- BEHAGUE Jean

-- BEHAGUE Catherine

- PRANGIER Barbe x DOMMESENT Antoine

-- DOMMESENT Christophe, Antoine, Jean, Suzanne, Chrétienne, Catherine, Péronne, Henri et Anne.



Du côté de l'épouse :

[DE TENRE Nicolas, maître]

- DE TENRE Suzanne x PRAINGIER Pierre

- DE TENRE Nicolas [Bg 1576 ° Mouvaux x DELECOURT Simone, notaire apostolique]

-- DE TENRE Jean auditeur à Lille [Bg x LECLERCQ Marguerite]

[- - - DE TENRE Guillaume, notaire Bg 1637 x DEHARDIN Yolande]

-- DE TENRE Jacques [Bg 1601 cordonnier x DELOBEL Catherine]

[- - - DE TENRE François, cordonnier Bg 1631 x FRANCOIS Catherine]

[- - - DE TENRE Nicolas Bg 1629 x BILLAUT Barbe]

-- DE TENRE Antoine [Peintre, marchand toilier Bg 1611 x DUQUESNOY Vinchenette]

[- - - DE TENRE Etienne Bg 1653 x DELANNOY Catherine]

[- - - DE TENRE Josse Bg 1643 x DESCAMPS Barbe]

-- DE TENRE Marie x DELOBEL Liévin [Bg 1609, cordonnier]

-- DE TENRE Catherine x DEGHESTEM Mathieu [Bg, tonnelier]

-- DE GHESTEM Jean auditeur [Bg 1624 x VANDENHAGHE Marie]

- DE TENRE Barbe x LEPERS Germain

-- LEPERS Suzanne à Lille

-- LEPERS Catherine x SELOSSE Noël à Mouvaux [x/1620]

-- LEPERS Reine x FLORENT/FLOREN Nicolas à Mouvaux [x/1604]

-- LEPERS Barbe x DERVEAUX Gilles à Roncq [Enfants à Mouvaux]

-- LEPERS Jeanne x LECLERCQ Mathieu à Marcq en Barœul [x/1619, enfant à Mouvaux]

-- LEPERS + Piat [x LEPERS Antoinette]

--- LEPERS Marguerite x SELOSSE Noël à Croix

--- LEPERS Jeanne x LECOMTE Jean à Bondues

--- LEPERS Marie x DUBART Nicolas à Flers

--- LEPERS Nicolas à Bondues [°1605 Mouvaux]

--- LEPERS Catherine célibataire à Flers [°1611 Mouvaux]

-- LEPERS + Marie à Mouvaux [x LAOUSSE Pierre]

--- LAOUSSE Thomas [°1604 Mouvaux]

- DE TENRE Marie x CHANTERY + Jean

-- CHANTERY Nicolas à Croix

-- CHANTERY Hugues à Wez les Tournai

-- CHANTERY Pasques x HERON Jean à Wez

- DE TENRE Marguerite x LEPOUTRE + Gilles

-- LEPOUTRE Marie x FERRET + Martin

--- FERRET Catherine à Mouvaux [°1606 Mouvaux]

-- LEPOUTRE Gabriel [x DELPORTE Isabeau]

--- LEPOUTRE Jacques à Mouvaux

--- LEPOUTRE Pierre à Mouvaux [°1608 Mouvaux]

--- LEPOUTRE Gilles [°1615 Mouvaux], tuteur : Josse FAUVARCQ à Mouvaux

--- LEPOUTRE + Antoine x DECOTTIGNIES + Pierre

---- DECOTTIGNIES Jean à Mouvaux [°1612 Mouvaux]

-- LEPOUTRE Marguerite x BOUSMART Robert à Lille

- DE TENRE + Catherine x ?

-- MOUTON Jeanne à Tournai x ?



De très nombreuses études notariales, principalement antérieures à 1671 ont aujourd'hui disparues. Cependant en consultant les séries FF des archives communales, on peut retrouver certains de ces actes. C'est le cas à Roubaix en FF 13bis dans un procès entre Jeanne LEGROU, veuve de Pierre LECLERCQ contre les créanciers de son mari naguère terminé en prison à Tournai. Dans ce plaid, la comparante présente une copie de son contrat de mariage passé le 31/01/1645 devant maître DECLERCQ, notaire à Comines. Maxime SENAVER

31/01/1645 Pierre LECLERCQ, fils de Charles, assisté de son père, de Jean et Robert LECLERCQ, ses oncles, d'une part et Jeanne LEGROU, fille de Jean et de défunte Mary WARLOP, assistée de son père, de Catherine LAMBIN, veuve de Georges WARLOP, sa mère-grande, de Guillaume et Jean WARLOP, ses oncles maternels, d'autre part. Lui apporte 800 florins, elle 200 livres de son père et 1000 livres par sa grand-mère à rapporter dans la succession.

Fragments

Concernant Erquinghem Lys

ARCHIVES - Dans les archives du chapitre saint Piat de Seclin on trouve quelques actes concernant Erquinghem sur la Lys. Les registres de cette commune étant peu nombreux Luc PETILLION en a fait un dépouillement.

17 G 82

1. 18/12/1612. Mesurage. Henri COUSTENOBLE (S) atteste le mesurage de 14c 2v de terre à labour à Erquinghem/Lys, appartenant à Antoine DU BACQUE, aboutant à la ruelle de la rue de la Lys au Petit Pré, au pré dudit du Bacque, à Michiel DESMARET et à Michiel DE SALLOMME.

2. 27/11/1612. Vente. Devant Jacques DIEUSSART, lieutenant de Jehan ROMON, mayeur héréditaire de la seigneurie de Catinghem, en présence de Paul DE LA BARRE, Henri COUSIN, Andrieu HOCHEDÉ, échevins d'Erquinghem/Lys. Antoine DU BACQ, fils de feu Pierre, et sa femme Christine GHEMART, fille de feu François, laboureur à Erquinghem/Lys, vendent à Jacques BACCART, receveur du roi à Armentières, pour Jacques HENNION, fils de feu Jacques, laboureur à Erquinghem/Lys, 14c 2v pour 105 livres parisis. Caution: deux manoirs avec 15c de jardin à Erquinghem/Lys, tenant à la rue de la Lys, à la terre des hoirs Pierre LE VAS, à Toussaint SAINTGIER et aux comparants.

3. 10/01/1619. Vente. Devant Pierre DIEUSSART, lieutenant de Jehan ROMON, en présence d'Andrieu GRENU, Thomas COUSTENOBLE, Pierre LE PETIT et Wallerand DE LAVAL, échevins d'Erquinghem/Lys. Antoine DU BACQ, fils de feu Pierre, laboureur à Erquinghem/Lys, vend à Jacques BACCART, receveur à Armentières, 4c de terre à labour à Erquinghem/Lys, aboutant à la ruelle des Petits Prés, à la veuve de Jacques ERNOULT, aux hoirs de Jehan ROMON et aux hoirs de François LE KEULCH, pour 40 livres de gros de Flandre. Caution: un manoir, une petite maison et 15c de terre aboutant à la rue de la Lys, au vendeur et à Thomas SAINTGIER.

4. 12/12/1642. Vente. Devant Pierre CRETON, bailli de Saint-Piat à Seclin, en présence de Martin FEUTRY, Pierre ERNOULT et Jean VAN HEULST, hommes de fief. Nicolas DEMARETZ, fils de feu Michiel, laboureur à Erquinghem/Lys, à Gérard DU BACQ, marchand à Sailly, 4c 4v de terre à labour à Erquinghem/Lys, aboutant à la ruelle des Petits Prés, à Antoine PERCHE (occupeur: la veuve d'Antoine MOREL), à Jan LEMPIRE et à Pierre BASEELE, pour 19 livres de gros de Flandre le 1c. Caution: Antoine DESMARETZ et Jan COUSTENOBLE, fils de Vaast, blanchisseur de toiles à Nieppe.

5. 03/03/1643. Vente. Antoine DESMARETS, laboureur à Erquinghem/Lys, au nom de Jan DESMARETS, son frère, laboureur, et Péronne SAINTGIER, sa femme, demeurant à Saint-Venant, 5c de terre à labour (occupeur: Jan COUSTENOBLE) à Gérard DU BACQ, marchand-laboureur, et sa femme Jeanne GEMART, demeurant à Sailly, aboutant à Michiel DESMARETZ, à Jan LEMPIRE et à la ruelle des Petits Prés, pour 103 de gros de Flandre. Caution en présence de Mathieu LALLAU, laboureur, et Jan ERNOULT, fils de Louis. Scribe : Jan COUSTENOBLE à Nieppe.

6. 05/05/1643. Vente. Michiel DESMARETS, fils de feu Michiel, demeurant à Estaires, à Guillaume LEFEBVRE, dit Delattre, receveur à Armentières, 3c et demi de terre aboutant à la ruelle des Petits Prés, à Jacques BACCART et à Pierre DESMARETS, pour 888 livres parisis. Caution: DESMARETS et sa femme Susanne DELATTRE, et Jan DESMARETS, laboureur à Saint-Venant, leur (beau-)frère.

7. 19/04/1677. Procuration. Devant Venant LE PLAT, notaire, Le Maisnil. François, Michel et Jehenne PETILLON, Pierre CUVELIER et sa femme Florence PETILLON, enfants de feu Georges et Catherine Buisine, demeurant François et Jehenne à Fleurbaix, Michiel à Illies et Pierre CUVELIER à Erquinghem/Lys, à (blanc), concernant la vente de la moitié d'un manoir avec 4c moins $\frac{1}{4}$ de terre, la moitié de 4c de labour et la moitié de 5 quartrons de labour à Pierre LUTUN, laboureur à Radinghem.

8. 16/04/1670. Vente. Devant Pierre CRETON, bailli de la seigneurie de Catinghem, Jean DEFACHE, Pierre CORDONNIER et Guillaume FEUTRIE, hommes de fief. Guillaume et Pierre BAZEELYS, à Saily, Jean HENNION et sa femme Magdeleine BAZEELYS, François DE LANGLE, fils de François et de feu Jeanne BAZEELYS, à Erquinghem/Lys, et Robert LOTEGER, procureur de Jacques BAZEELYS, leur frère, à Jacques BACCART, chanoine de l'église Sainte-Walburge à Furnes: 1° un manoir sur 38v de jardin et 13c 71r de terre à labour aboutant à l'acheteur, les enfants Gérard DU BACQ, Noëlle LEBLEU, les enfants Jan LEMPIRE, Thomas, Maximilien et Jeanne SAINTGIER, l'hôpital Saint-Jacques à Lille, la Lys et Antoine FOURMESTRAUX, chanoine à Cassel; 2° 12c 72v en 3 pièces aboutant à Thomas SAINTGIER à cause de sa femme, à la veuve et les enfants Jacques BAZEELYS, aux enfants Maximilien SAINTGIER à cause de sa femme et à l'hôpital; 3° un manoir sur 4c 1 quartier aboutant à Marguerite COUSTENOBLE, Simon CLEMENT, Mathieu COUSTENOBLE et à la rue de la Lys; venant de la succession de Pierre CLARISSE et Antoinette ERNOULT, leurs grands-parents.

9. Lettres de mise en fait et purge pour Jacques BACCART (voir n°8).

10. 23/09/1706. Vente. Charles François LE FEBURE de Lattre, écuyer, seigneur de la Fresnoy, demeurant à Lille, à Jean CLEMENT le jeune, laboureur à Erquinghem/Lys, et Mathieu VERWARDE, tonnelier à Estaires, tuteurs des enfants mineurs de Jean Baptiste DELECOEUILLERIE et Marie Marguerite CLEMENT, et de Pierre VERWARDE, son second mari, la moitié de 6c 53v de jardin à Erquinghem/Lys, aboutant à la ruelle, à Guillaume LEBLEU, à Gérard LENGART, aux hoirs de Marguerite COSTENOBLE, à l'acheteur et à Jean CERISIER, pour 568 livres parisis. Lettres de purge le 19/11/1706.

11. 14/06/1709. Lettres de purge concernant l'achat de 4c60v de terre à labour à Erquinghem/Lys par Charles François LE FEBURE de Jean CLEMENT, fils de feu Simon, et sa femme Jeanne CULLERIE, laboureur à Erquinghem/Lys, aboutant à Jean CLEMENT l'aîné, au sieur PILLOT et à Jean COSTENOBLE, pour 680 livres parisis.

17 G 140

1. 19/02/1734. Arrentement. Devant Pierre Charles Robert HEROGUER, notaire à Seclin, en présence de Pierre Antoine DESTOMBE, chapelain et secrétaire, et Jean BALLE, huissier. François BRIOIS, doyen, et Maximilien DELAGRANGE, chanoine de Saint-Piat à Seclin, à Adrien LELEU, fils de feu Adrien, fermier à Fleurbaix et bailli de Catinghem, 4 mesures et demi de jardin en deux parties, ci-devant manoir, à présent brûlé (depuis quelques mois), aboutant à la ruelle des Boulots, à Guillaume LEBLEU, au sieur Baron, à Jean CLEMANT et à Guillaume COURCHELLE.

2. 09/10/1539. Mise de fait. Concernant 2c de jardin, front à la rue des Glatiny, aboutant à la veuve et les hoirs de Jehan BACQUELER, au jardin qui fut Jacques CHARLES, de présent à Jehan CARPENTIER, et encore 2c de labour y tenant, aboutant aux hoirs Jehan BACQUELER, naguère appartenant audit feu Jehan et à présent à son fils sire Jehan BACQUELER.



Maître Barnabé SIX

Notaire à Wambrechies

ARCHIVES - On pourrait s'interroger sur la présence à Gand d'une année des archives de ce notaire habitant Wambrechies, y ayant exercé au moins de 1571 à 1599. Fils de Jean, né vers 1536, qu'allait-il faire dans cette galère ? Ce sont les pièces d'un procès qui nous le disent.

Il s'agit d'un premier procès entre Marie LESAFFRE et Jean VIENNE¹ qui eut lieu devant les hommes de fief de la Salle de Lille entre 1600 et 1602. N'ayant pas été satisfaite du jugement rendu, l'une des parties s'est portée appelante au Conseil de Flandre à Gand. Le dossier du premier procès est donc présenté au conseil. Je n'ai pas cherché le procès devant le conseil parce que, contrairement au dossier présenté ici, il n'est pas référencé dans les inventaires, il faudrait consulter les registres de l'époque.

Dans ce dossier il est fait mention de multiples fois de M^e Barnabé SIX qui a même été appelé à témoigner. Ses archives notariales ont été produites à Lille "*Extrait de certain registre en papier couvert de parchemin en grand volume contenant les contrats passés par devant Barnabé SIX, notaire et par son fils exhibé – f°144 v°...*". L'année 1577, seule restée aux archives de l'Etat à Gand, n'est pas reliée ce qui explique peut-être qu'elle soit restée dans le dossier contrairement aux grands volumes. Elle n'est pas la seule année isolée d'un notaire conservée à Gand, d'autres provenant de notaires hors de la ville de Gand s'y trouvent dans une sorte de vrac répertorié à la fin de l'inventaire NOT1. Tout comme les archives notariales de M^e Jean FARVACQ de Roubaix conservées à Lille², elles proviennent d'un fonds judiciaire parce qu'elles ont été apportées dans le cadre d'un procès. Avec M^e THIBREGHIEN, dont il sera question dans l'article suivant, ce sont les seuls notaires de notre secteur dont des archives ont été conservées à Gand.



Les personnages annexes

Commençons par M^e Barnabé SIX. Il comparaît en 1600, il est alors âgé de 64 ans et témoigne avec Regnault MALBRANCO, son clerc âgé de 18 ans, que les actes produits dans les registres dont il vient d'être fait mention sont authentiques ainsi que les signatures des contractants.

Signatures également authentifiées par Maximilien MUISSART 30 ans, Jean LESPILLIE clerc à Lille 22 ans, Jacques AGACHE clerc besognant à la Gouvernance, 40 ans et Josse DE PARMENTIER clerc signant au dit siège 27 ans.

Deux personnages ont assuré la garde des biens de Jean VIENNE lorsqu'il fut saisi pour éviter qu'il les soustrait à la justice : Philippe PARENT âgé de 49 ans et Jean CRETON âgé de 52 ans, assistants de justice, en l'occurrence *manneurs*, qui attestent que ce jour là Jean VIENNE a donné 4 livres à la dite Marie et à Jacques PLANTEFEVE oncle de la dite et qu'il a juré de donner caution pour le restant.

¹ A.E.Gand Raad Vlaanderen 23869.

² Castelo-Lillois n°5 page 36 et suivantes - A.D.59 : 8 B 1 / 3067.

Les protagonistes

D'une part Marie (DE)LESAFFRE fille mineure de feu Toussaint et de feu Marie DEROUBAIX habitant Marquette. Elle née vers 1578 et est déchargée de tutelle le 15 novembre 1597. Ses tuteurs sont Pierre LESAFFRE fils de feu Toussaint et Jacques PLANTEFEVE tous deux de Verlinghem puis est cité Henri PREVOST époux de Péronne DEROUBAIX de Marquette en remplacement de Jacques, tous trois ses oncles, le dit PLANTEFEVE du côté maternel.

D'autre part Jean VIENNE habitant Verlinghem en 1584 puis Quesnoy sur Deûle en 1588. Il a épousé Marguerite DUMOULIN dont le frère Jean, de Verlinghem, se porte caution. Le couple a un fils Jacques baptisé à Quesnoy le 25/03/1589. Il est frère de Louis VIENNE qui s'endette avec lui. Louis a épousé Jeanne LERNOULD et habite Quesnoy en 1584 puis Wervicq en 1588. Les deux frères, fils de feu Michel, sont cités avec leurs épouses dans les mêmes actes de 1584 à 1591. On les retrouve cités dans 2 E 3 / 1149 acte 24.

Le procès

Les tuteurs de Marie LESAFFRE ont prêté 425 livres à Jean VIENNE et 318 livres 15 sols parisis à son frère Louis le 07/02/1584 en présence de Mahieu PLANTEFEVE fournier et crachier à Wambrechies devant Barnabé SIX. Les sommes prêtées sont à rendre le 7 janvier suivant. Elles ne sont pas rondes parce qu'il y a une ruse là dessous. En fait chaque année, à échéance, les frères VIENNE payent réellement chacun 25 livres et 18 livres 15 sols au minimum et les tuteurs mettent à néant la cédula¹ précédente comme s'ils avaient payé la totalité. Puis, le même jour, font rédiger par le dit notaire une nouvelle cédula du montant initial réduit, si c'est le cas, de la somme remboursée en plus des 25 livres et 18 livres 15 sols.

Jean VIENNE produit ainsi les actes notariés du 03/02/1585 pour le même montant avec pour témoins Jean DEROUBAIX fils de feu Nicolas d'Houplines et Jean DUBOIS fils de feu Jean de Wambrechies. A nouveau un acte du 06/01/1588 lors duquel il est précisé que Jean est arrivé à Quesnoy et Louis à Wervicq et qu'ils doivent respectivement 371 livres 17 sols et 265 livres 12 sols. A nouveau un acte du 04/07/1591 avec Jacques PLANTEFEVE non plus comme tuteur, poste auquel il a été remplacé par Henri PREVOST, mais comme témoin avec Martin PERCQ fils de feu Antoine, chartier à Comines. Cette fois ci Jean VIENNE doit produire une caution : son beau-frère Jean DUMOULIN, laboureur à Verlinghem. Les sommes sont alors de 265 livres 12 sols 6 deniers et 159 livres 7 sols 6 deniers. Le 30 avril 1598 Marie LESAFFRE est devenue majeure et Jean VIENNE, sans son frère, reconnaît lui devoir 400 livres à cause d'argent prêté par ses tuteurs le 06/10/1590 et le 04/07/1591, à rendre le jour des rois² prochain. Il s'oblige avec sa dite femme et son beau-frère comme caution. Cette cédula est à nouveau mise à néant le 19/02/1599 et remplacée par une nouvelle.

C'est quoi ce système ?

Vous me demanderez : mais qu'est-ce que c'est que ce système ? Pourquoi annuler la dette précédente chaque année pour en créer une nouvelle d'un montant déduit de ce qui a déjà été payé ? Pourquoi ne pas laisser la dette courir ?

Ce sont les pièces produites lors du procès qui répondent : Un placard de sa majesté daté de 1587 interdit à ceux qui se mêlent de marchandise, de prêter leur argent pour en tirer quelque profit sous cédula à péril d'être punis comme usuriers public. De plus il est interdit, dans la châtellenie de Lille, de prêter son argent avec intérêt en dehors des actes passés devant les auditeurs du Souverain Bailliage, le gouverneur de Lille ou autre justice compétente. On retrouve bien ici le principe des rentes héritières dépouillées par Jean-Marie BOURREZ (A.D.59 sous-série 2 B 11).

L'idée de réduire à néant la cédula chaque année et de la réduire éventuellement en partie ensuite, permet aux prêteurs d'être garantis annuellement du paiement et donc de pouvoir procéder rapidement à une saisie des biens plus efficacement et rapidement que par une lettre de rente. Ça leur permet également de ne pas payer les droits d'enregistrement au Souverain Bailliage. Bien sur il y a des intérêts (25 livres par an en ce qui concerne Jean VIENNE – au *denier 16* dit-il) mais ils n'entrent pas en ligne de compte, c'est de l'argent prêté "virtuellement". Ce qui est donné en plus des 25 livres est déduit de la somme globale de 400 livres effectivement prêtée.

¹ Reconnaissance de dette.

² Epiphanie.

Le problème

Jean VIENNE ne manque pas de faire remarquer ce système aux hommes de fief et tente d'en tirer profit : il a payé au moins 25 livres par an comme il apparaît dans les comptes rendus annuellement (ou presque) par les tuteurs à la dite mineure passés devant Barnabé SIX. En 1589 avec pour témoins Nicolas et Antoine DELEVAL, frères à Wambrechies, en 1591, en 1593 et en 1597 en présence cette fois ci d'Antoine BROUTIN fils de Pasquier de Quesnoy et de Martin BRAEM fils de feu Jean de Lambersart, les tuteurs indiquent qu'ils ont bien perçu 25 livres (ou plus) annuellement du dit VIENNE. Certains renouvellements sont enregistrés, d'autres furent verbaux. Comme il ne peut s'agir d'intérêts pour la raison dite ci-dessus, il s'agit d'un remboursement partiel qu'il faut donc déduire de la somme initiale. D'autant que les tuteurs, lors de chaque renouvellement de cédule, ne précisent pas qu'ils lui donnent une nouvelle somme le jour du nouveau contrat (et pour cause). On peut donc en déduire qu'il s'agit toujours de celle de 400 livres prêtée en 1584 déduction faite du remboursement partiel. Les prêteurs ne sont pas blanc-bleus et ils le savent. Marie LESAFFRE fait d'abord croire qu'elle n'a aucune connaissance des règlements effectués auprès de ses tuteurs mais l'argument ne tient pas suite à l'exhibition des comptes rendus par eux à la mineure.

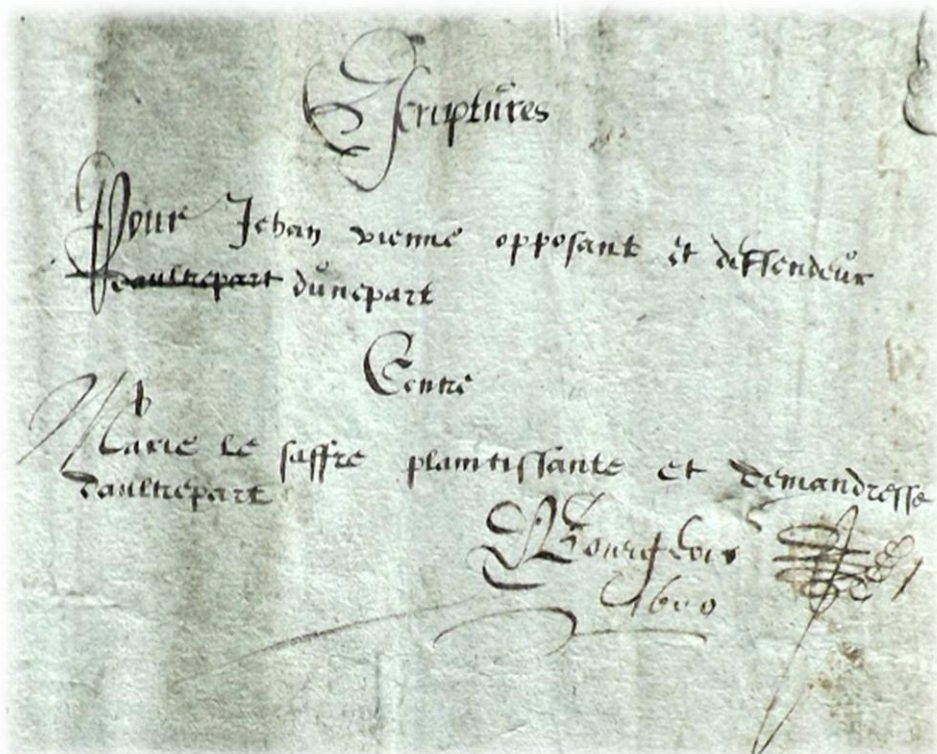
Ensuite elle affirme que pour servir de caution au dit VIENNE lorsqu'il fut saisi par elle, il a fait appeler Chrysole HASEBROUCK, pauvre homme mendiant et l'a habillé de manière à ce qu'il fasse illusion pour s'opposer ainsi à la saisie par elle opérée. Il doit alors garantir le remboursement sur 6 cents nommé le Bois Salleigre, un lieu manoir et terres sur 24 cens un quartron et ½ bonnier de labour à Quesnoy.

A bout d'arguments Marie LESAFFRE n'insiste plus (il vaut mieux...) sur les précédentes reconnaissances de dette mais sur la dernière datée de 1599 envers elle devenue majeure. Celle-ci est très claire : il lui doit 400 livres remises par ses oncles (sans date) à lui rendre au jour des rois prochain sauf si elle se marie d'ici là, auquel cas il devra les lui rendre sous un mois après qu'elle les ait réclamés. Le dit Jean DUMOULIN est toujours caution parce que Jean VIENNE est devenu insolvent puisque Marie BARBIEUR veuve d'Antoine TEREWORT de Lille, qui lui a baillé un lieu manoir sur 3 bonniers à Quesnoy en 1593, n'a pas perçu les trois derniers termes échéant en 1598 soit 19 livres 10 sols de gros. Elle a fait saisir ses biens.

Le début de la fin ou la fin du début

Le 13 janvier 1600, dès le terme échu et non respecté, la dite Marie LESAFFRE a donc porté plainte à cause de la somme remise au dit VIENNE par ses feus tuteurs.

Une lettre des archiducs autorisent le procès devant les hommes de fief en 1600 qui condamnent Jean VIENNE à payer les 375 livres restant le 13 juin 1602. C'est alors qu'il porte appel devant le Conseil de Flandre en sollicitant les archiducs le 3 juillet 1603.



Maître Arnould THIBREGHIEN

Notaire, faussaire, meurtrier et hérétique

ARCHIVES - Nous venons de voir que deux lots d'archives de notaires ont déjà été signalés dans des fonds judiciaires : M^e Jean FARVARCQ de Roubaix en 1641-1647 et M^e Barnabé SIX de Wambrechies en 1577. Un autre notaire apparaît aux Archives de l'Etat à Gand : M^e Arnould THIBREGHIEN originaire de Tourcoing, exerçant à Armentières.

Pourquoi dans des fonds judiciaires ? Probablement parce que les autorités ont eu besoin des enregistrements d'actes pour étayer les faits signifiés lors d'un procès. Lorsqu'un tabellion (chargé de réunir et conserver les archives des notaires) existe il est assez facile d'obtenir une copie d'acte. Mais le tabellion n'est établi dans la châtellenie de Lille qu'en 1671. Au cours de la période précédente il faut faire appel aux archives détenues par les notaires eux-mêmes. C'est pourquoi ces archives ne concernent le plus souvent qu'une année, celle qui intéresse les magistrats ou qui est restée "en rade" suite à l'exposition devant eux d'un ensemble de registres.

Celles de M^e THIBREGHIEN concernent 1548-1549. Vous me direz que ça fait deux années ! Et je vous répondrai : oui et non. A l'époque l'année commence après Pâques et non pas le 1^{er} janvier. Les actes conservés aux A.E.Gand et datés de 1548 sont donc, en fait, également de 1549 suivant notre calendrier actuel à l'exception des quatre premiers et du dernier qui est sur une feuille volante. Le reste de ces archives est en un seul cahier.

Pourquoi à Gand ? Et bien parce que le Conseil de Flandre s'y trouve depuis 1407. C'est le lieu d'appel pour toutes les Flandres.

Dans les archives du Conseil on trouve plusieurs affaires susceptibles de justifier la présence d'archives de ce notaire d'Armentières :

- 9571 Antoine CHARLET (Armentières) contre Jean DU RIETZ
- 10170 Jacques TACX (Armentières) contre Philippe DE HORNES, baron d'Hondschoote
- 10957 Marie DE VICQ (Armentières) contre Martin DE VICQ, Sr d'Oosthove
- 13675 Charles DE VOS (Armentières) contre Hélène DE SILLEBEKE et consorts 1656-1659., 1656-1659
- 14907 Jeanne BOUREL et consorts contre Nicolas DE HANNE maître charpentier à Armentières
- 15137 Bailli et échevins d'Armentières contre le Sr DE GELUVELD et consorts
- 23737 Nicolas CAUDRON (Armentières) contre Jean VAN HOUTTEN et Jean VAN HOUCKEN 1540-1544., 1540-1544
- 23746 François LE GILLON contre les échevins d'Armentières 1561-1562., 1561-1562
- 23816 Jacques LE CANDELE, marchand à Lille et consorts contre le comte Charles D'EGMONT Sg d'Armentières 1590, 1590
- 24033 Catherine DE CLICQUESNOY, veuve de Philippe HERTZ d'Armentières, contre Paul DE BRAY 1630-1631., 1630-1631
- 26274 André-Pierre VAN OYE, bailli de La Motte contre Noël VAN OYE et Tobie DELECAILLE, administrateurs des biens de l'école dominicale d'Armentières
- 27887 François EYSEL, tavernier à Armentières contre feu Gadifer GOMBERT (Armentières) et Jean DIDIER 1541-1542., 1541-1542
- 27888 Jean REUBRECHT contre Pierre HEEM, lieutenant bailli d'Armentières, règlement de draperie. 1542, 1542

Ce notaire est originaire de Tourcoing d'où les porteurs du nom THIBREGHIEN/THIBERGHIEEN sont presque exclusivement originaires et où il rédige ses premiers actes bien qu'habitant Lille. On le trouve cité dans cette fratrie : "*Pierre, Philippe, Arnould, Jean et Oste THIBREGHIEN enfants et héritiers de feu Jean de Tourcoing*". Entre le 15 janvier et le 7 février 1548 il s'installe à Armentières. Il a épousé Marie FREMAUT.

Sa vie n'est pas un long fleuve tranquille : faussaire, meurtrier, participant aux troubles religieux de la deuxième moitié du XVI^e siècle et condamné à mort pour cette raison. Ses biens sont confisqués comme nous le diront les actes ci-dessous.

Biographie d'Arnould THIBREGHIEN à travers les archives :

- Arnould THIBREGHIEN, procureur postulant et notaire à Armentières, a ajouté le 1^{er} février 1550 une clause de promesse de consentement dans un acte d'obligation entre Jean et Jacques VINCRE père et fils et Pierre HEEM. Il est condamné aux frais et renvoyé jusque quand il sera nécessaire¹.

- Bourgeoisie de Lille :

Arnould THIBREGHIEN natif de Tourcoing, procureur en court laye à Lille, fils de feu Jean, marié avec Marie FREMAULT, dont il a Jacqueline, par achat du 04/10/1561 (A.M.Lille 277 f°137 v°).

Ses frères :

Philippe THIBREGHIEN natif de Tourcoing, fils de Jean, marié, sans enfant, par achat du 07/11/1543 (276 f°24 r°).

Oste THIBREGHIEN natif de Tourcoing fils de Jean, marié avec Jeanne DE HALLUIN, sans enfant par achat du 07/09/1554 (277 f° 57 v°).

- *Les Bancs* à Prêmesques, fief en l'air, relevant de la Prévôté d'Esquermes à 32 sous 3 deniers parisis au terme de la Saint-Rémy appartenant à Pasquier GRADIN puis, par achat, à Arnould TIBERGHIEEN, procureur postulant en la Gouvernance de Lille en 1556 (voir plus bas : 1564) puis à Jacqueline TIBERGHIEEN sa fille aînée en 1577, épouse d'Antoine DELETTRE. Puis à Antoine DELETTRE, leur fils, qui entre au couvent des Jacobins de Lille et vend le fief le 15 juillet 1593 à Allard BAVE, marchand grossier à Lille².

- A.D.59 - B 1776 f°215 v° en novembre 1565 : Lettre de rémission à Arnould THIBREGHIEN, procureur postulant à Lille à l'époque des faits qui avait déjà obtenu lettre de rémission pour avoir tué en avril 1555 Regnault PONTFORT par blessure à la tête³.

En septembre 1561 André LE PIPPRE l'a agressé avec poignard et couteau à cause de la comparution qui lui avait été signifiée par le dit THIBREGHIEN pour avoir payement de 54 florins. Le dit Arnould l'a blessé au bras et a été jugé non coupable mais l'oncle du blessé, Jean LE PIPPRE, lui en veut. Le dit Jean a rassemblé une troupe armée pour le tuer, il a du se cacher alors qu'il se trouvait dans une chambre occupée par une femme qui avait accouché la veille. Le dit Jean est entré et a perturbé la maison. Il a juré plusieurs fois de le tuer devant témoins.

Le 19 août 1564 le dit Arnould revenait de Lille à cheval lorsqu'il a croisé le dit Jean qui allait dans le sens inverse. Ne pouvant pas voir s'il portait une arme sous son manteau, il a dégainé sa courte épée et l'a tenu en respect, craignant pour sa vie. Le dit Jean a poursuivi son chemin mais le dit Arnould eut peur qu'il se retourne et l'agresse. Il l'a donc suivi un moment puis, voyant qu'il n'était pas armé, il est reparti vers Lille. Plus loin il descendit de cheval pour refaire son étrier qui était rompu et vit le dit Jean revenir s'étant saisi en route d'un bâton pris à un laboureur avec lequel il se mit à le frapper. Le dit Jean laissa échapper son bâton dont le dit Arnould se saisit. Ayant peur d'être renversé et foulé aux pieds par le cheval il le prit à la bride et a frappé le dit Jean de son épée dont il fut atteint à la tête de trois coups. Il en est mort dix-huit jours après. On s'étonnera tout de même de lire qu'un piéton ait pu frapper un cavalier à la tête et qu'ayant le bâton dans une main, la bride du cheval dans l'autre il ait eut une troisième main pour tenir son épée...

¹ A.M.Lille 12121 Cf. *Castelo-Lillois* n°14 p 41. On le dit condamné à trois ans d'interdiction d'exercer dans la revue de la S.E.P.C. mais je n'ai pas trouvé cette condamnation dans le registre.

² Bulletin de la Commission historique du département du Nord, Statistiques féodales : Les Weppes, Tome XX, 1897, p165.

³ Je n'ai pas retrouvé cette lettre de rémission.

- A.D.59 - B 7239 : *Recette des biens meubles et immeubles ayant appartenus aux fugitifs condamnés ou exécutés à l'occasion des troubles, rebellions et désordres par placards du 21 juillet 1568 depuis le 5 avril 1565 jusque le 30 septembre 1568.*

f°117r° Feu Arnould THIBREGHIEN, exécuté¹.

- Jean DOULTRELOIGNE et Guillaume DESMILESCAMPS occupent une maison à Tourcoing sur 5 cens et son herbe. [Philippe THIBREGHIEN en 1568]

- **Les rentes seigneuriales du "fief des Bans de Prêmesques" qu'il a acquis de Pasquier GRADIN en 1564.**

- 1/5^e des revenus d'un fief tenu de la Srie de Hem gisant au dit lieu sur 3 bonniers acquis par le dit défunt de Philippe DEWILDE et Marguerite **FREMAULT** sa femme en 1564 [Laisse à la dite FREMAULT pour son alimentation].

- Une rente de 37 livres 10 sols par an obligeant Antoine COCQUIEL d'Armentières depuis 1566.

- Michel BOURGEOIS greffier d'Armentières doit 25 livres de rente par an depuis 1556.

- **Philippe** THIBREGHIEN de Tourcoing doit 6 livres 5 sols de rente par an au lieu d'**Oste** THIBREGHIEN son frère depuis 1561 et 9 livres 7 sols 6 deniers de même.

- Pierre DELATTRE olieur doit 9 livres 7 sols 6 deniers de rente par an depuis 1559 obligé vers Pierre, **Philippe, Arnould**, Jean et **Oste** THIBREGHIEN enfants et héritiers de feu Jean.

- Michel MATON couvreur d'étrain à Tourcoing doit 60 sols tournois de rente par an depuis 1536 vers **le dit feu Arnould fils de feu Jean.**

- Betreumieux DELEMASURE au lieu de Pasquier DUPISRE de Tourcoing doit 31 sols 3 deniers de rente par an depuis 1563 vers le dit feu Arnould qui en avait acquis droit de **Philippe** THIBREGHIEN son frère.

- François **FREMAULT** de Lille doit 9 livres 7 sols 6 deniers tournois de rente par an depuis 1565 et 6 livres 5 sols depuis 1567 etc.

- Rentes héritières : A.M.Lille 12158 acte 170 du 04/01/1577

Pasquier HEDDEBAULT fils de feu Jean et Marie VAILLAER sa femme demeurant à [...] vers Marie FREUMAULT veuve d'Arnould THIBREGHIEN, création d'une lettre de rente de 6 florins 5 patars par an au rachat de 100 florins.

- On trouve aux A.M.Lille 12161 acte 24 en 1578 un Gilles VANHULSTE administrateur des personnes et biens de Marie THIBREGHIN fille mineure de feu Arnould et de Marie **FREMAULT.**

LES ACTES NOTARIÉS

Archives de l'Etat à Gand – NOT1 / 1635

1 - f°1 du 12/09/1548

Olivier DELERUIELLE procureur et receveur du Sr Pierre DANIEL, recteur de la maison des pauvres dite Standonck à Malines, Alexandre CAUSIN et Isabeau BERNARE sa femme auparavant veuve de Jean DEBEAUCARNE condamnés à 20 florins carolus par les échevins de Lille que feu Jean DEBEAUCARNE devait au dit recteur pour la table et dépenses d'un an de Nicolas DEBEAUCARNE à présent religieux depuis le 30 octobre 1541. Etalement des paiements dont une partie sera assurée par Adrienne DEBEAUCARNE sœur et héritière du dit Nicolas.

2 - f°2 du 15/11/1548

Willame GRUART de Mouscron reconnaît que le 2 septembre 1546 il a pris en cense de Gilbert FARVACQUE, Willame DUCOULOMBIER, Jean CASTIEL et Willame TEVELIN alors ministres de la charité des pauvres de Tourcoing 2 cents de labour en 2 pièces à Tourcoing, ce qu'il reconnaît à **Philippe** THIBREGHIEN, Jean DESROUSSEAUX et Jacques FARVACQUE à présent ministres et dont se portent caution Antoine DESSAUVAGES, Pierre GRUART meunier et Pierre MAS de Tourcoing.

¹ *Castelo-Lillois* n°11 page 32.

3 - f°3 du 25/11/1548

Jean POULLAIN fils de feu maître Jacques de Lille, bailli des francs fiefs du Castel, enclavement en la paroisse de Tourcoing âgé de 29 ans et Josse BILLET homme de fief de la dite seigneurie âgé de 42 ans environ attestent qu'il y a environ trois mois Jean DUCASTEL fils de feu Pierre a vendu à Jean DESROUSSEAULX un fief d'un bonnier en plusieurs pièces à Tourcoing tenu de la dite seigneurie moyennant 500 livres dont il s'est déshérité et dont Jean DEHATTU de Tourcoing a fait ratraire par proximité lignagère dont il est tenu de payer les 100 livres en rente dues au denier seize vers Demoiselle Marie DELELACHERIE veuve d'Hues DUBOSQUIEL ou son fils.

4 - f°4 du 18/12/1548

Arnould MEURISSE fils de feu Jean d'une part, Pierre HAVET d'autre part. Le 7 août devant Jean BAYART, notaire, le premier a reconnu devoir au second 4 florins carolus à cause de prêt pour 22 douzaines de couteaux de plusieurs sortes faisant 48 florins qu'il devait payer avec la succession de ses parents. Depuis son père est mort en laissant plusieurs enfants et le second accepte de reporter le paiement à la mort d'Antoinette CARDON mère du premier s'il donne 50 florins en tout et 24 florins maintenant sur la vente de plusieurs douzaines des dits couteaux à Antoine DE SAINT YLAIRE dit Quennart fils de Jacques.

5 - f°4 du 04/01/1548

Arnould MEURISSE fils de feu Jean de Lille doit à Jean MEURISSE son frère 14 florins à cause de la vente d'anneaux d'or et de prêt à rendre à la fête de Lille et, s'il meurt avant, à prendre sur la succession d'Antoinette CARDON sa mère.

6 - f°4 du 09/01/1548

Olivier LEMAISTRE maréchal à Mouvaux doit à Noël FOULLON de Lille 2 florins 12 patards à cause de vente de bois de werf, de fer et compte fait ce jour.

7 - f°5 du 09/01/1548

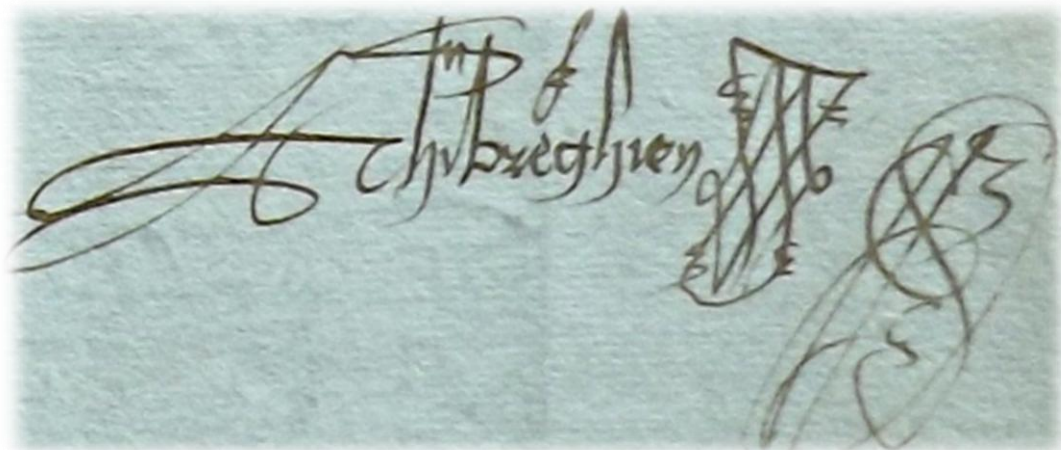
Guillaume PETITPAS Sr de Gamans de Lille baille à Pierre MAS fils de feu Laurent, laboureur à Annappes 6 cens de pré à Annappes et 15 cens de labour avec pour caution Antoine LEBOUCC dit de Carmin, écuyer;

8 - f°5 du 15/01/1548

Antoine SIX fils de feu Jean, laboureur à Wambrechies donne à Marie SIX épouse de Charles DEROUILLERS, sa fille illégitime, 75 florins carolus à prendre à sa mort à mettre en rente au denier seize ou vingt.

9 - f°6 sans date en janvier ou février 1548

Arnould DUTHOIT sayeteur à Lille et Marie DEBEAUCARNE dite Choir sa femme ayant droit de certaine cédule du 16 novembre dernier signée par Antoine DANCQUOISNES qui reconnaît lui devoir 43 livres de gros à payer 12 livres à Pâques prochaines et le reste à St Jean décollace pour avoir argent comptant et pouvoir se mêler de marchandise de changeur. Il s'est approché de Jean MEURISSE fils de feu Jean de Lille auquel il a requis d'assister et acheter des changeurs jusqu'à la valeur susdite et, en échange, lui cède la dette, lui donnant pour ses peines et diligences 32 florins compris 16 florins qu'il doit au dit MEURISSE à cause de la vente d'un anneau d'or.



Déménagement du notaire à Armentières

10 - f°7 du 07/02/1548

Jacques BROUCQ et Pierre BOUTRY tuteurs de Jean, Jossequin et Marguerite BROUCQ enfants mineurs de feu Jacques et de Cécile BOUTRY forts de Michel BOUTRY et de Jean SEGON aussi tuteurs d'une part, Péronne DELEHOUSOIE veuve d'Hubert BOUTRY d'autre part. Le 15 janvier la dite veuve s'est déportée de l'occupation d'une maison à Armentières hors de la porte d'Erquinghem appartenant pour $\frac{3}{4}$ aux dits enfants et le dernier quart aux enfants de la dite veuve, leur devant encore 50 florins pour quoi elle a été saisie. Accord pour qu'elle sorte sous 15 jours pour y faire entrer Jacques PINCHON qui a bail pour quatre ans à commencer à la mi-mars à 21 livres par an, donnant à la veuve $\frac{1}{4}$ de la somme par an mais elle ne pourra rien recevoir tant que le dit PINCHON n'aura pas payé les réparations avec cette part. Le procès sera clos ou reprendra à la majorité de ses enfants.

11 - f°7 du 21/02/1548

Mahieu ANSEL fils de feu Etienne, et Jeanne GILLES sa femme de Nieppe doivent à Enguerrand DERODE 39 florins de 20 patards pièce à cause de vente de draps de 30 aulnes de long avec Gilles GILLES, père de l'épouse et Nicolas CRIECQUE leurs cautions.

12 - f°8 du 15/02/1548

Martin S... rappointeur de draps à Armentières ... [père – probablement] de Josquin et le dit Josquin. Lundi dernier le dit Josquin, devant la taverne de l'Écu de Bourgogne à Armentières, allant vers la rue du Bruisle alors que Jean SIX vidait hors du logis et tirait vers sa maison en la dite rue, le dit Josquin l'a agressé par paroles vilaines et déshonnêtes, usant de grosses menaces dont le dit Josquin fut le dit soir battu de coups assis par le dit Jean SIX, ce qu'il a nié. S'acquittent l'un et l'autre.

13 - f°8 du 10/02/1548

Marguerite AUXCAUCHES veuve de Lambert JOIRE par sentence de lundi dernier devant le lieutenant de Lille a été condamnée au profit de Bertrand CHENOY(?) et s'en porte appelante.

14 - f°8 du 16/02/1548

Jean DIDIER ... [fils de feu – probablement] Pierre, époux de Barbe SIX au château de ... baille à Noël LEPELU de Prêmesques 27 cens de labour qui sont fief à Houplines.

15 - f°8 du 16/02/1548

Le dit Jean DIDIER vend à Charles DESPRETS marchand à Armentières le fief ci-dessus avec don à la femme du vendeur.

16 - f°9 du 18/02/1548

Toussaint IORDUS prêtre à Armentières déclare qu'Athanase DE ST AUBAIN(?) prêtre à Armentières lui a donné 20 douzaines de paulx de Rommenie (Peaux de Roumanie?) pour qu'il les vende.

17 - f°9 du 20/02/1548

Charles DESPRETZ d'Armentières ayant droit par transport d'une lettre de rente du 30 avril 1509 faisant mention de 25 livres parisis constituée par arrentement obligeant feu, lors vivant, Martin TAFFIN qui fut fils de feu Robert et feu, lors vivant, Pierre LECANDELE qui fut fils de feu Jacques au rachat de 400 livres vers Pierre HEEM le jeune, fils de feu Antoine sur laquelle il crée une autre rente de 14 florins carolus un patard 3 deniers par an au rachat de 225 florins.

18 - f°9 du 20/02/1548

Lambert BECCUE fils de Jean d'Armentières ayant appris que lundi dernier Denis et Pierre WATHELINS père et fils sont venus à Armentières pour l'arrêter au corps pour réparation de certaines injures vers le dit Pierre, s'en porte appelant.

19 - f°10 du ../02/1548

Antoine PADIEU tisserand doit à Philippe DELINSELLES 38 livres 14 sols parisis à cause de l'avant-louage d'une maison pour quoi le dit DELINSELLES a porté plainte et a fait saisir ses meubles de petite valeur dont un outil à tisser draps qu'il avait en louage. Le premier lui cède un coffre, un dressoir, un écrin, un chandelier, un plat d'étain et autres meubles et 30 patards qui lui doit la veuve BACLER portant le tout à 22 livres 2 sols, promettant de payer le reste.

20 - f°10 du 28/02/1548

Guillaume LEPIPPRE marchand à Armentières ayant marchandé à Jacques DUMONT fils d'Henri pour teindre le drap en noir tant de wedde que de waranche pour 17 sols et 6 deniers de gros faisant 10 livres 10 sols parisis chaque drap avant la Toussaint prochaine avec paiement à chaque fois qu'il aura teint pour 10 livres de gros avec exclusivité du marché, et s'il les veut en rouge à 8 sols de gros faisant 8 sols chaque drap.

21 - f°11 du 08/03/1548

François FREMAUT suite à une sentence des échevins d'Armentières au profit de Bauduin BOUTTEN [ou BOUWEN] l'aîné, se porte appelant.

22 - f°11 du 10/03/1548

Gilles SIX fils de feu Jean d'Armentières acquitte Gilles et Mathieu WARBELOURE(?) père et fils dont l'un d'eux l'a affolé [blessé] ou démis grandement l'index de sa main droite.

23 - f°11 du 21/05/1549

Antoine DESQUESNES de Marolle baille à Jean DESALOMEZ échoppier à Armentières une maison hors de la porte d'Erquinghem avec accord pour faire des fenêtres plus hautes.

24 - f°12 du 06/04/1548 avant Pâques

Demoiselle Jacqueline LECANDELE veuve de Jean SIX baille à Jean SIX son fils une maison à usage de teinturerie à Armentières front à la rue du Brusle à elle à titre d'usufruitière à prendre à la sortie du bail qu'il en a déjà.

25 - f°13 du 09/05/1549

Jean CANDRE... huissier d'armes de l'empereur à Laventie et Demoiselle Françoise DU BACQUEL... sa femme doivent à Jean BALDE marchand à Armentières 78 florins de 20 patards pièce à cause de vente de draps avec Nicolas CAUDRON d'Armentières leur caution.

26 - f°13 du 22/05/1549

Marie BERNARD veuve de Jacques KNOCKART en l'acquis de Barbe BERNARD veuve de Jacques MALBESIN doit à Jacques ROULOF échevin à Lille 12 florins carolus de 20 patards pièce d'ici à un an à cause de marchandises d'échopperie, louage de maison et vente de blé.

27 - f°13 du 22/05/1549

Barbe BERNARD veuve de Jacques MALBESIN baille à Jean DESALOMEZ son beau-fils une choque de maisons hors de la porte d'Erquinghem.

28 - f°13 du 28/05/1549

Jacques PAULS de Warneton et Robert TEVELIN d'Armentières ont reconnu devoir le 23 mars 1546 à Guillaume SENESCHAL d'Armentières 7 livres 3 sols de gros faisant 42 florins 18 patards de 20 patards pièce à cause de vente d'un drap crombeliste d'Armentières à quoi ils ajoutent 4 florins 16 patards que le dit SENESCHAL leur donne ce jour.

29 - f°14 du 31/05/1549

Demoiselle Jacqueline LECANDELE veuve de Jean SIX, Jean DE BAIVERE et Marie SIX sa femme, fille et héritière du dit feu Jean donnent à Claire DE BAIVERE épouse de Jean DEGRUISSONS fille des dits conjoint et nièce de la première, à cause de ses bons services, savoir la dite veuve 1/5^{ème} de la moitié et ses parent 1/5^{ème} de l'autre

moitié de 26 cens de labour à Bondues tenus du Vert bois achetés par le dit feu Jean SIX lors de son mariage avec la première comparante.

30 - f°14 du 12/06/1549

Grard EVRARD d'Armentières doit à André, Charles et Pierre CARPENTIER marchands à Armentières 87 florins carolus à cause de vente de deux draps de 30 aulnes de long.

31 - f°14 du 13/06/1549

Henri DECARNIN fils de feu Hues, drapier à Armentières se porte caution de Wallerand CARPENTIER fils de Michel pour ce qu'il doit à Antoine FREMAULT et Pierre CARPENTIER marchands à Armentières à cause de la recette et maniance que le dit Wallerand a eut pendant trois ans pour sa table pour 24 florins par an et toute la marchandise de draps.

32 - f°15 du 27/06/1549

Pierre BEHAGLE tondeur de grandes forches à Armentières vend à G... SIX et Philippe DEWILDE d'Armentières les bourres qu'il pourra faire en un an, la bourre lenglaise à 2 gros 3 deniers la livre et 2 gros à chaque livre de bourre fondise à payer à chaque livraison moins 6 florins qu'il a déjà reçu.

33 - f°15 du 11/07/1549

Marguerite ACAUCHES veuve de Lambert JOIRE d'Armentières vend à Jacques JOIRE son fils cinq vaicheaux, une chaudière, 3 chaudrons, 8 cents de cardons, 2 chivières et toutes les huissines servant à foulon de draps étant dans une maison lui appartenant rue de le Briquetoir.

34 - f°16 du 11/07/1549

Marguerite ACAUCHES veuve de Lambert JOIRE d'Armentières pour faire solution de payement à Jacques JOIRE de 50 florins à cause de sommes payées par lui à sa place à diverses personnes, lui cède différents linges, ustensiles et meubles et 15 florins que lui doit Michel ACQUART à cause de dépenses de bouche.

35 - f°15 du 04/09/1549

François DELEVALLEE d'Armentières disant qu'en mai dernier il a fait arrêter au corps Nicolas CAMBIER pour avoir payement de 32 florins 9 patards 3 deniers restant à cause de vente de trois tonneaux et 2 tonneaux ½ de bière de Frise à quoi le dit s'est opposé devant les échevins d'Armentières. Depuis se sont accordés : Pierre CORNOIS drapier à Armentières lui donnera 18 florins pour la levée.

36 - f°16 du 24/09/1549

Gilles D(?)... époux de Catherine LENGART baille à ... [Bernard?] ... dit Leclercq d'Erquinghem sur la Lys une ferme sur un bonnier, un bonnier 14 cens de labour et 15 cens ½ de labour pris en quatre bonniers à l'encontre d'André HOCEDE et Jean REUBRECK à Erquinghem que Philippe LENGART occupe à présent.

37 - f°16 du 22/10/1549

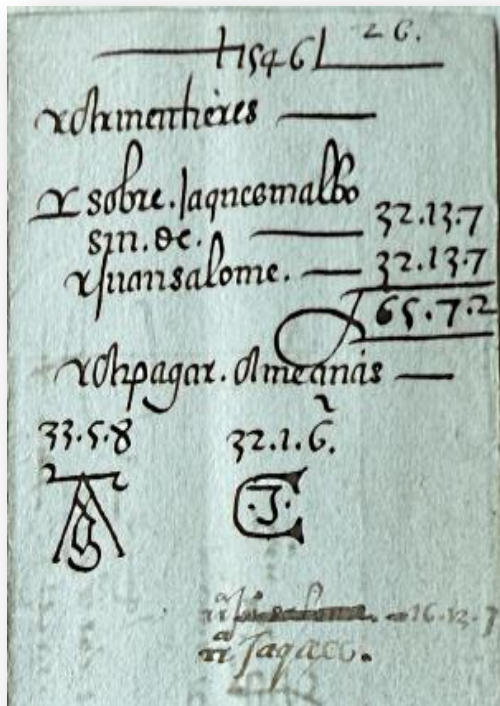
Jean CASTIEL cordonnier à Armentières doit à Charles VANRAES d'Armentières 39 florins à cause d'un drap de 30 aulnes de long avec Roland LEFEBVRE d'Armentières comme caution.

38 - f°17 du 29/10/1549

Noël CHIENDIEN(?) et Marguerite(?) DUBOIS sa femme doivent à Nicolas FOINET(?) marchand à Douai 60 florins à cause de la vente de cinq pièces de vin d'Orléans.

39 - f°17 du 15/11/1549

Edouard PADIEU marchand à Armentières reçoit de Georges MANET d'Armentières 17 livres 11 sols un denier de gros à cause de ce que le dit Georges et Antoine PADIEU lui devaient de reste de 36 livres 12 sols 6 deniers de gros à cause de vente de quatre bales.



40 - f°17 du 15/11/1549

Antoine PADIEU d'Armentières doit à Georges MANET son beau-père 9 florins de 20 patards pièce restant de 7 livres 10 sols un denier que le dit Georges a payé à sa place et qu'il lui remboursera d'ici Noël.

41 - f°17 du 15/11/1549

Antoine PADIEU d'Armentières acquitte Edouard PADIEU son frère de ce qu'il peut lui devoir à raison de la blessure qu'il lui a faite.

42 - f°18 du 15/11/1549

Antoine PADIEU d'Armentières doit à Edouard PADIEU son frère 36 florins de 20 patards pièce à cause de prêt.

43 - f°18 du 18/11/1549

Jean BAILLET fort de Jean son père de Lille d'une part, Jacques FLAMENG d'Armentières d'autre part. Le 24 juin 1548 le dit BAILLET père s'est fondé en plainte et a fait saisir une maison appartenant au second front au marché d'Armentières pour avoir paiement de 125 livres parisis pour cinq années de rente devant les échevins d'Armentières de quoi le second a

fait appel à la Gouvernance de Lille. Accord pour que le second paye 34 florins d'ici à la fin février prochaine en échange de déport du procès.

44 - f°18 du 21/11/1549

Jean DEMAULX d'Armentières doit à Jean LEGRAIN d'Houplines 56 livres 10 sols à cause de vente de boire de grains et somme payée par le dit LEGRAIN à sa place à François LEBLOND avec garantie sur des meubles et linges et sur la succession de Guillaume DECHEPY père de Jeanne DECHEPY, femme du premier comparant.

45 - f°19 du 03/12/1549

Claire DESMONS veuve de Jean DEGRUISON déclare qu'il y a un an ½ feu, lors vivant, Pierre DEGRUISON son fils a délivré à Jacques FLAMENG d'Armentières 30 florins carolus 12 patards faisant 5 livres 2 sols de gros pour les donner à Adrien LE CHAPPELLE à qui la dite veuve les devait ainsi qu'à Mathias DELHOIRE et autres Espagnols, ce qu'il n'a pas fait. Elle cède au dit LA CHAPPELLE la dette dut dit FLAMENG.

46 - f°20 du 23/01/1546

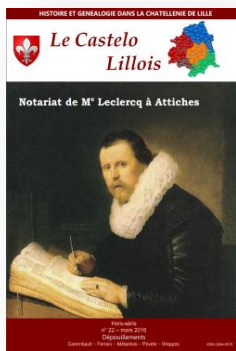
Jacques MALBESIN (écrit aussi MALBOSIN) et Jean DESALOMEZ, drapiers à Armentières doivent au Sr DE CAMARGO 65 livres 7 sols 2 gros à cause de huit bales de laine à payer à la fête de Messines prochaine. Ajouts des sommes versées ensuite.



Nouveaux téléchargements

A votre disposition gratuitement

COMPLEMENTS – Voici deux documents dépouillés concernant la Pévèle et complétant cette revue et deux autres concernant les Weppes. Tous téléchargeables sur www.lillechatellenie.fr



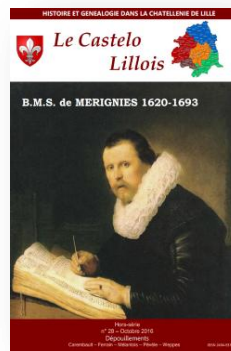
NOTARIAT D'ATTICHES

Dépouillement des archives notariales de maître Maximilien Leclercq, notaire à Attiches de 1671 à 1691.

Intégralité des actes : baux, ventes, contrats de mariage, accords... y compris les témoins.

Par Alexis Cordonnier
Castelo-Lillois n°26

Notaire originaire de Bondues, il s'installe à Attiches, paroisse d'origine de son épouse, bénéficiant de la clientèle inattendue de notaires de Phalempin et Pont à Marcq décédés ou déménagés.



B-M-S DE MERIGNIES

BAPTEMES de 1627 à 1693 et table des parrains et marraines.

CONFIRMATIONS 1675 et 1686

FIANCAILLES ET MARIAGES et table de 1620 à 1693

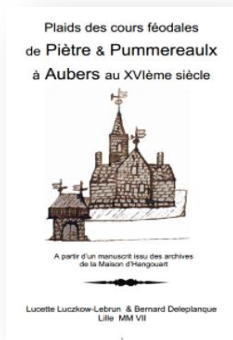
SEPULTURES de 1664-1693

PAROISSIAL de 1678 à 1679.

Avec n° de vue sur le site des A.D.59

Par Christophe Yernaux
Castelo-Lillois n°27

Il existait bien déjà un dépouillement de cette période mais sans précision des parrains, marraines et témoins, de nombreuses erreurs de lecture et des actes manquants.



PIETRE ET PUMMEREALX

Plais du XVI^{ème} siècle des cours féodales de cette seigneurie située à Aubers.

Lucette Luczkow-Lebrun et Bernard Deleplanque

Téléchargements / Sur ce site / Weppes

Ce manuscrit qui de prime abord peut paraître difficile à étudier contient en fait de nombreux renseignements sur les rapports entre le seigneur et les habitants de ses seigneuries. Tous ces textes peuvent en effet se révéler très utiles pour les chercheurs, d'un point de vue juridique bien sûr, mais aussi pour l'étude toponymique, généalogique ou tout simplement pour découvrir les relations entre le seigneur et ses sujets.

A consulter également :
<http://www.deleplanque.org>



ARCHIVES : LA BASSEE

C'est en 1880 que fut publié l'inventaire des archives communales antérieures à 1789 de la ville de La Bassée, si celui-ci subsiste, le fonds original a par contre entièrement disparu durant la première guerre mondiale.

Par Bernard Deleplanque

Téléchargements / Sur ce site / Weppes

Les documents originaux concernant la vie de la commune de 1789 à 1914 archivés à la mairie ont eux aussi été détruits sans que l'inventaire en soit réalisé. Il est donc difficile pour les historiens intéressés par cette période, de nous restituer une analyse, sociologique, économique ou politique de la ville durant le XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}. Fort heureusement, les bureaux de la Préfecture ont conservés tous leurs documents aujourd'hui versés aux Archives Départementales.